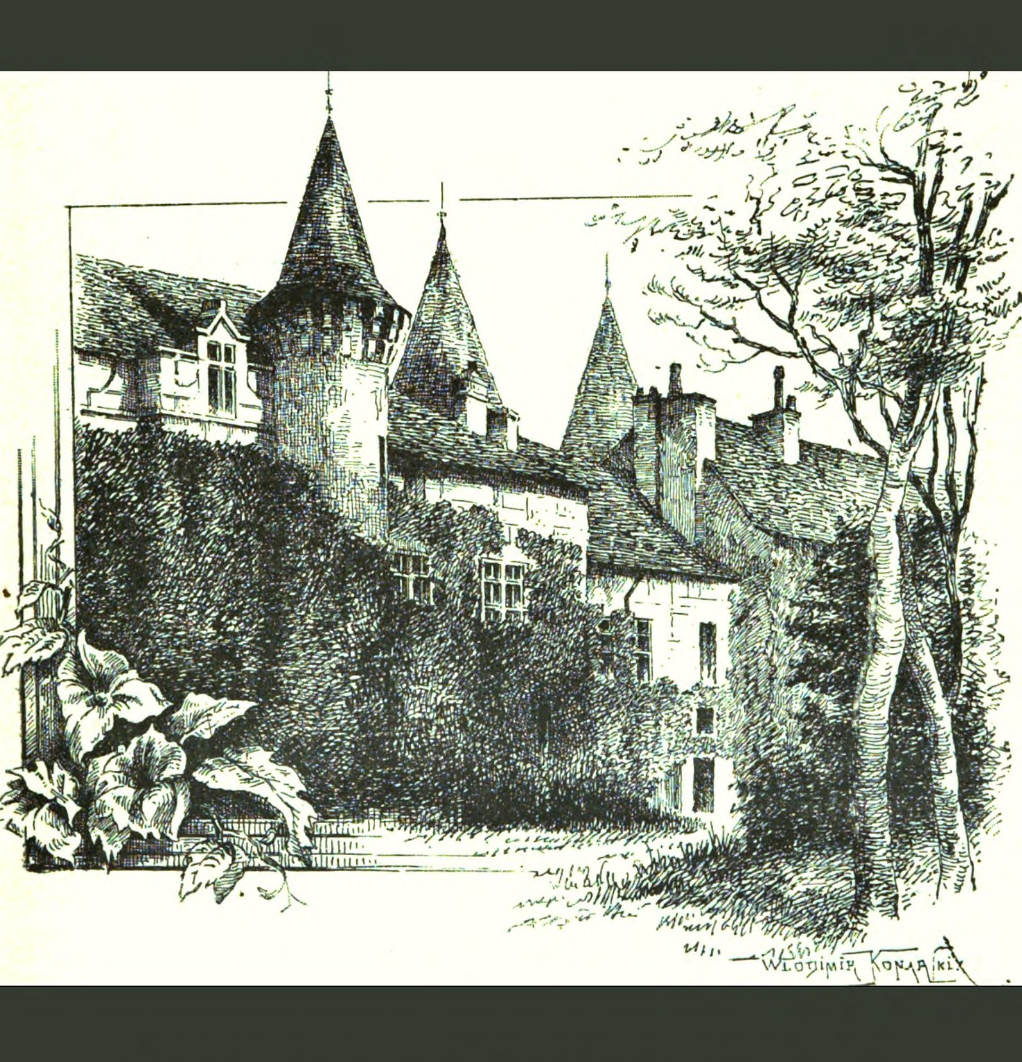
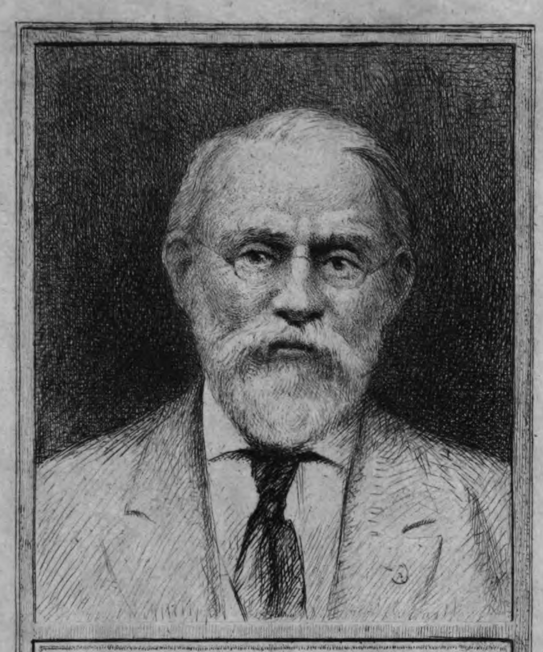
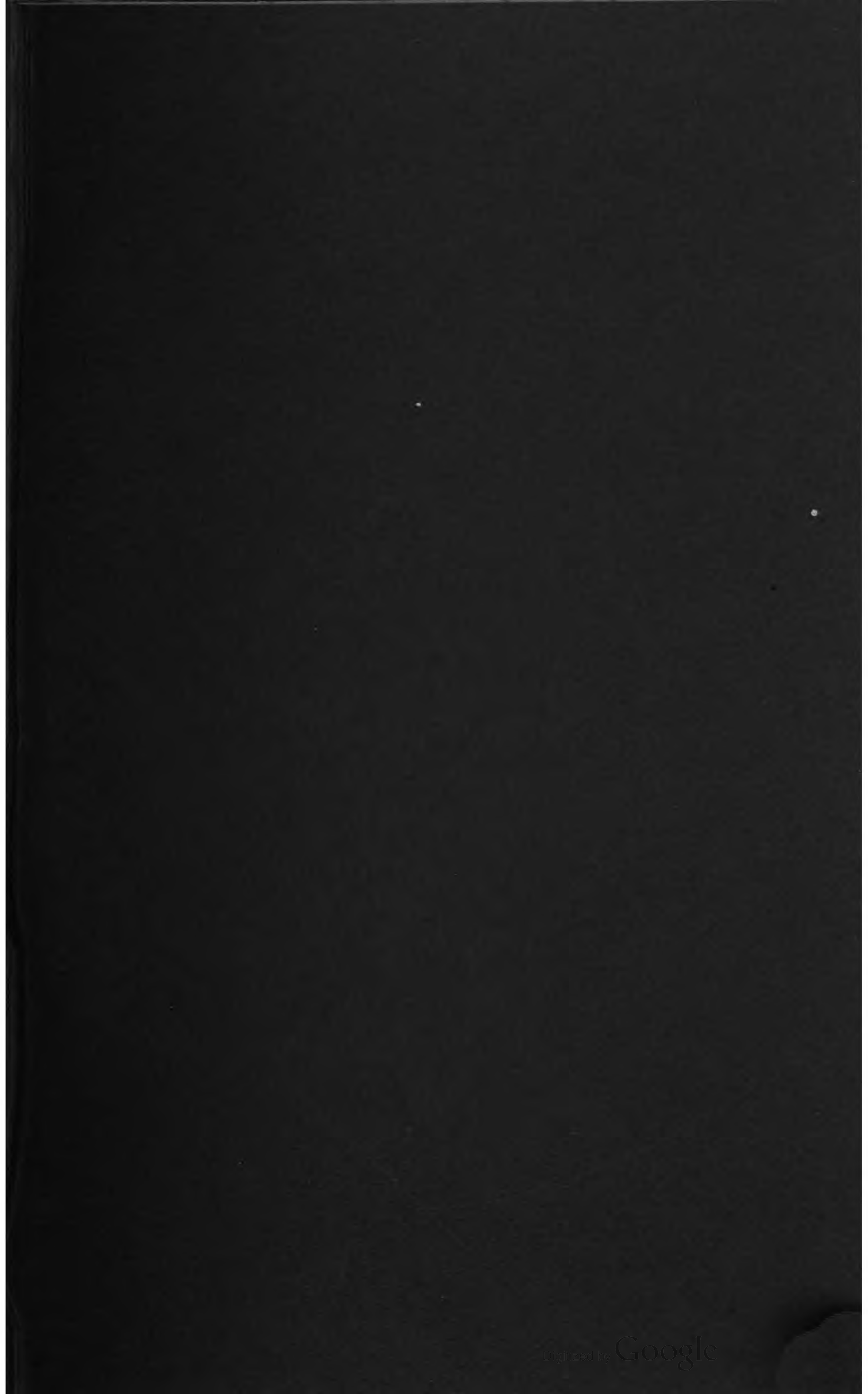


Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de ...

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc (France) Musée de geographie







Mémoires

de la

Société des Lettres Sciences et Arts de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

III

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

Mémoires

de la

Société des Lettres Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IVe Série, tome III



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1904

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC

1903



BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

36, Rue Rousseau, 36

—

1903

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 **JANVIER 1903**

La Société se réunira *le mercredi 7 janvier 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation des membres du Bureau ;

2° Compte rendu du Trésorier;

3° M. COMTE : Notes sur les comtes de Bar aux XIIe et XIIIe siècles;

4° M. DANNREUTHER : Communication de travaux récents sur la topographie des camps romains dans le département de la Meuse ;

5° Scrutin sur la candidature de M. BRŒSCH, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. KONARSKI et LESORT.

Avis — MM. les Associés sont priés d'indiquer leurs changements d'adresses ou qualités, en vue de l'impression de la Liste des Membres pour 1903.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Novembre 1902.

Présidence de M. BOINETTE, *Vice-Président.*

Sont présents: MM. BOINETTE, BROCARD, COLLIN, DANNREUTHER, DOMANGÉ, LESORT.

M. le Président fait part du décès de M. Rattier, membre

titulaire, et exprime les regrets de la Société à cette occasion.

M. le Commandant Lhuillier remercie de son admission dans la Société.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* CL.-CH. CHARAUX : Notes et Réflexions. — Pensées et Portraits, in-12, Paris, 1898. — *Id.* Les Éléments primitifs de la Pensée, in-12, Paris, 1902. — *Id.* Le Caractère National et le Génie de la France, conférence, in-12, Paris, 1900. — *Id.* Le Beau, l'Art et la Pensée. — Lettres et Journal de la Montagne, in-12, Paris, 1899. — A. THÉVENOT. Monographie de la commune de Lhuître (Aube), in-8°. Arcis-sur-Aube, 1902. — G. de B[RAUX] et E. des R[OBERT] : Le Héraut de Lorraine par F. Perrin de Dommartin, in-8°, Nancy, 1902. — A. DE BARTHÉLEMY : L. Maxe-Werly, Biographie et Bibliographie numismatique, in-4°, 8 p., 1902 (portrait).

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Soc. de Géogr. de l'Est, 1902, 3e trim. — Comité archéol. de Senlis, t. IV, 1902. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., nov. 1902. — Bull. de l'Univ. de Lille, nov. 1902. — Travaux de l'Acad. de Reims, vol. 108, 1902. — Annales de l'Est, oct. 1902. — Table alph. des publications de l'Acad. de Stanislas (1750-1900), par J. Favier, avec l'Histoire de l'Acad., par Chr. Pfister, in-8°, Nancy, 1902. — Soc. agric. des Pyr.-Orient., 43e v., in-8°, 1902. — Transactions of the Acad. of Science, of St-Louis, vol. XI et XII. — Revue Bénédictine, fasc. 4, 1902.

M. DANNREUTHER, secrétaire, en présentant les *ouvrages reçus*, propose à la Société de remercier particulièrement M. CHARAUX qui a bien voulu compléter, par le don de quatre volumes, la série de ses œuvres philosophiques et littéraires que la Société est heureuse de posséder. Il demande aussi la permission de recommander un volume à la fois ancien et nouveau, ***Le Héraut de Lorraine ou les blasons des gentilzhommes et vassaux de la Lorraine et du Barrois, avec diverses observations généalogiques et historiques, un discours à part de quelques maisons qui sont alliées en Lorraine sans enestre vassales. Et le roolle des déclarés gentilzhommes qui n'ont pas obtenu***

les formalités du résultat des estats de l'onzième avril 1622; par Messire François Perrin de Dompmartin.

Le manuscrit de Perrin de Dommartin, maître des requêtes au Conseil de Lorraine, prêt pour l'impression depuis 1654 — grand exemple de patience pour les auteurs trop pressés de voir le jour! — était bien connu et avait été souvent utilisé par les généalogistes. Il vient d'être publié par les soins de MM. de Braux et Edm. des Robert.

C'est un catalogue, par ordre alphabétique, de toutes les maisons nobles de Lorraine et du Barrois, existantes ou éteintes au milieu du xviie siècle, avec la description de leurs armes, et quelques renseignements originaux sur leurs représentants d'alors, sur leurs principales terres, ou sur les particularités auxquelles l'auteur avait des raisons spéciales de s'intéresser. Car, tout en observant l'impartialité convenable à un recueil de ce genre, l'écrivain ne s'interdit pas les remarques biographiques ou historiques d'un caractère plus personnel, et rédige ses notes dans cette jolie langue familière du xviie siècle qui donne du charme même aux documents officiels et aux discussions de préséance. On trouvera, en ce qui concerne notre Barrois une foule de détails curieux, par exemple sur les différentes maisons qui portent des *bars* dans leurs armoiries (Voir aussi les articles Chastelet, Choiseul, Nettancourt, Rosières, Sampigny, Stainville, Prudhomme, Preny (Le cri de guerre ancien des ducs de Bar était : *Priny! Priny!*) etc., etc.). Aucune bibliothèque lorraine ne pourra se priver de ce beau volume dont l'exécution typographique est digne de tous les éloges, et qui rendra aux héraldistes, comme aux historiens locaux, les plus signalés services.

M. L. Germain envoie quelques *Notes sur la devise de Bar : Plus penser que dire.* Après avoir passé en revue et fait la critique des hypothèses émises sur l'origine encore obscure de la devise et du blason, il propose une explication que nos lecteurs trouveront avec intérêt dans le volume actuellement sous presse de nos *Mémoires*, où la Société vote l'insertion du travail de notre savant correspondant.

M. Labourasse, a recueilli et annoté quelques documents originaux sur les *Privilèges dont jouissait avant 1789* la commune de *Rarécourt*. Enclavée dans le Clermontois, cette localité constituait une sorte de petit État indépendant. Ses habitants étaient sous la protection commune du Roi de France, de l'Empereur comme duc de Luxembourg, et du Duc de Lorraine et de Bar. En retour de redevances assez minimes, les gens de Rarécourt échappaient aux corvées, aux tailles, à la capitation, et jouissaient d'une liberté de trafic presque complète. Leurs bois n'étaient pas placés sous le régime de la maîtrise des Eaux et forêts. Ils n'étaient pas assujettis à la milice. M. Labourasse donne la copie de la confirmation de ces privilèges par le Duc de Lorraine, à la date du 23 août 1564, ainsi que leur renouvellement en 1731. Un arrêt du Conseil du Roi de France, du 25 mars 1727, reconnaît la neutralité de Rarécourt, principalement en matière d'impôts.

M. H. Brocard fait connaître que le *Compte rendu* de la séance du 13 octobre de l'Académie des Sciences renferme sa note sur les Registres de Lavoisier, présentés par M. Berthelot, en même temps qu'une description du Registre II par M. Berthelot. M. Brocard se propose d'y revenir à une de nos prochaines réunions, dans la pensée que les résultats de cet examen intéresseront nos confrères.

MM. Dannreuther et Lesort donnent lecture des rapports dont ils ont été chargés sur les candidatures de MM. Edm. des Robert, E. Groffe et E. Joyeux. Conformément aux conclusions de ces rapports, ces Messieurs sont élus membres correspondants.

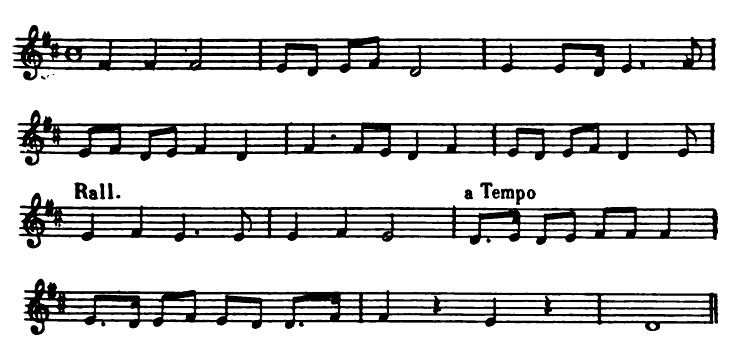
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Ancien Carillon de Noël.

(Ligny-en-Barrois).



Dans les *Chants populaires recueillis au pays barrois* (1) nous avons signalé un ancien Noël auquel est adapté un « air de cloches » dont longtemps ont retenti les échos de la vallée de l'Ornain et les veillées de la région linéyenne. Ce Noël a le double intérêt de fixer non seulement les différences des deux idiomes, français et patois local, mais aussi la saveur spéciale des colloques barrois d'autrefois.

I

Pa noïe j'wâdins-to noues biancs (2)
V'là qu' jôyons ded'pâtoue los serteïes (3)
Dos chalindeïes qu'chalindlint inla
Nouê, din din
Nouê, dan dan
Nouê din, nouê din din
Nouê din, nouê dan dan
Nouê, din dan.

(1) Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, année 1894.

(2) *Bianches beites* ou simplement *biancs:* moutons ou brebis.

(3) Dans ce Noël nous retrouvons plusieurs mots de l'ancienne langue française: *serteïe*, *chalindeïe*, *arâne*, *olligaw*, etc.

Pendant la nuit nous gardions nos moutons, voilà que nous entendons de partout les clôtures des chalumeaux qui (jouaient) comme ça : Noël, din din, etc.

II

Dos chalindeies qu'chalindlint inla
Lai grand'h boune nouvalle ed'lai feite
« *L'ost don né! qu'vallinsses o Béthélan!* »
Nouê, din din, etc.

Des chalumeaux qui (jouaient) comme çà la grande bonne nouvelle de la fête: « Il est donc né! Que vous alliez en Bethléem! » Noël, din, din, etc.

III

« *L'ost don né! qu'vallinsses o Béthélan!* »
Nouê! vârins veu noues cameusiaws (1)
Qu'braguint-to avau los écobues! (2)
Nouê, din din, etc.

« Il est donc né! que vous alliez en Bethléem! » Noël! vous auriez vu nos (bêtes au nez) camus qui couraient ça et là à travers les friches! Noël, din, din, etc.

IV

Qu'braguint-to avau los écobues!
Et rev'la l'ainge avo s'narâne;
Acawtez vô: lé prins s'ballan
Nouê, din din, etc.

Qui couraient ça et là à travers les friches! Et revoilà l'ange avec sa trompette; écoutez voir: il a pris son élan, Noël, din din, etc.

(1) Les bergiers, avec leurs musettes,
Gardant leurs brebis camusettes

dit Joachim du Bellay.

(2) L'*écobue* est le champ en friche où l'on ne voit plus de plantes parasites.

V

Acawtez vô : lé prins s'ballan,
Lé boqué los tioches à l'Mârotte (1)
D'l'affeiure là quî va-z- esquiolnyi ! (2)
Noué, din dîn, etc.

Écoutez voir: il a pris son élan, il a heurté les cloches à Marotte. De l'affaire là qu'il va se faire un carillon! Noël, din din. etc.

VI

D'l'affeïure là quî va-z-esquiounyi !
Mâ n'aplôm' ront m'toujoue l'tantoue
Lignots briffaw griots alligaw... (3)
Noué, din din, etc.

De l'affaire là qu'il va se faire un carillon! Mais (les cloches) n'endormiront toujours pas, le tantôt, les linéyens gourmands, grillons bavards... Noël, din din, etc.

VII

Lignots briffaw griots alligaw...
Co pue toue que n'retouyerins' m loues beites
Pou issanne giblei! Disem, Fanfan, (4)
Nouê, din din, etc.

Les Linéyens gourmands, grillons bavards... encore plus tôt qu'ils ne remmêleraient pas leurs bêtes pour gambader ensemble! Dis-moi, Fanfan, Noël, din din, etc.

(1) *Marotte*, famille à Ligny. Nicolas Marotte portier d'une des portes de la ville dès 1566.

(2) Du vieux français *esquillon*, clochette.

(3) Ancien proverbe bien connu. *Alligueur*, grand parleur.

Je souhaitte moy, alligueux,
Emprès moy bonne filandière.

(4) *Gibler*, s'amuser à la manière des jeunes agneaux, des petits chats. Labourasse, *Glossaire du Patois de la Meuse*, 300.

VIII

Pou issanne giblei. Disēm, Fanfan,
Vârô los dues ine boune errouzeie ! (1)
J'noue z'o von, noue, çost l'caw d'tan'h
Nouê, din din, etc.

Pour gambader ensemble. Dis-moi, Fanfan, vous aurez tous les deux une bonne arrosée ! Nous nous en allons, nous, c'est le coup de temps. Noël, din din, etc.

IX

J'noue z'o von, noue, ç'ost. l'caw d'tan'h
Biribi din biribi din binotte
Tac tic chic chouche tière, ti t'nem' tai chouche, pan ! (2)
Nouê, din din, etc.

Nous nous en allons, nous, c'est le coup de temps. Biribi din, etc., tac tic chic bûche claire, toi tu n'as pas ta bûche, pan! Noël, din din, etc.

En consignant en tête de tant d'autres souvenirs ce Noël de son pays, la comtesse de Broussel avoue son émotion: « Je pleure, écrit-elle, en entendant remonter du lointain des années cette vieille chanson du clocher natal. Sa cadence a réjoui mon enfance, elle ne bercera pas mon dernier sommeil... » Mais aussitôt la vaillante émigrée ajoute: « Grâce à mes soins, mes fils apprendront à mieux connaître, à mieux aimer le cher pays de France ! »

Les deux derniers Broussel restèrent Français, mais ils n'entendirent jamais en Lorraine les chants qu'avaient recueillis leur mère, car ils vécurent constamment et moururent à l'étranger.

F. DE B.

(1) Les sonneurs auront une quantité de liquide pour se rafraîchir.

(2) « Ce vers devoit être débité très vite et sans arrêt sinon le chanteur payoit un gage » (Note de Mme de Broussel).

Chouche, grosse bûche de la veillée de Noël.

Ordre à tenir pour l'entrée dans la Confrairie de Saint-Hubert de Brocourt (1) et statuts à observer pour tous les Confraires.

Primo. — On n'admêtra à la Confrairie susdite que des personnes de bonnes mœurs et certifiées telles par le Receveur ou Echevin qui les présenteras au sieur curé du lieu pour lors existant qui sera directeur en chef né de ladite confrairie et par conséquant Maistre suivant sa prudence et discrétion de les y recevoir.

Secondement. — Chaque confrère admis à la Confrairie payera aussy tost sa réception entre les mains du receveur la solde de trois livres une fois pour tout et dix sols tous les ans aux jour et feste de St Hubert pour la construction, décoration, entretien de l'autel de la Confrairie et pour le luminaire.

Troisièmement. — On élira entre les confrères un échevin ou receveur qui tiendra dans un registre de la Confrairie un mémoire exact de toute la recepte et dépense qu'il aura fait pendant son année au bout de laquelle il rendra ses comptes.

Quatrièmement. — Comme on a tiré par sort celuy qui fourniroit le premier le pain à bénir et les livrées pour le jour de St Hubert et ceux qui luy succéderoient dans cet honneur ceux qui l'érection faite seront admis à ladite confrairie le payeront à leur tour suivant l'ordre de leur réception cy-après désigné.

Cinquièmement. — Les confrères seront obligés tous les ans aux jour et feste de St Hubert de se confesser et communier, d'assister aux premiers et seconds vespres, à matine et à la messe, où l'on fera une procession solennelle et en cas qu'ils y manquent ils seront condamnez par chacun des offices à payer au receveur la somme de cinq solz. Seront pareillement obligez lesdits confrères de faire célébrer une fois par an le lendemain de St Hubert un service funéraire avec vigiles, messe haute et recommandise pour le repos de l'âme de leurs confrères defuncts et de leur parents, ce qu'ils feront ensuite une fois par mois, le nombre des confrères étant considérablement augmenté et alors l'échevin poura sans bruier (sic) faire une quete aux messes solennelles après la communion du prêtre.

(1) Transcrit sur l'original par M. l'abbé Roger, curé de Brabant-en-Argonne et de Brocourt (Arrondissement de Verdun, canton de Clermont (Meuse). [Communication de M. H. Labourasse]

Sixièmement. — Si un confrère vient à tomber dangereusement malade, tous les autres confrères ne manqueront point de l'aller visiter et de le secourir chacun suivant sa commodité pendant toute sa maladie, et s'il vient à mourir ils seront tenus lors de son décès, d'assister à son enterrement et à ses obsèques qui se feront dans la Paroisse, au bout desquelles ils feront célébrer immédiatement après un service pour le repos de son âme.

Septièmement. — Dans les familles dont le chef sera confrère on s'abstiendra le jour de St Hubert de toute œuvre servile d'autant que ces familles participent avec leur chef à toutes les grâces de ces Stes Assemblées.

Huitièmement. — Si un confrère vit avec scandale, ce que Dieu ne plaise, dans des habitudes de blasphème, d'yvrognerie, d'impudicité, de larcin ou d'irréligion, trois avertissements charitables luy seront faits de la part du sieur curé par l'échevin de la confrairie et en cas d'obstination, son nom sera rayé et biffé des registres de la confrairie lesquels articles et statuts après lecture faite, les confrères qui ont signez et marquez en dessous ont promis et jurez d'observer et de faire observer de point en point sous les peines de droict faits et passés à Broucourt le jour et an susdit.

Signez à la minute :

Vigneulle, curé de Broucourt. — Jean *Mengin.* — George *Braconnier.* — Nicolas *Chopinet.* — Claude *Mathieu.* — Joseph *Jacquemet.* — J. *Bertault.* — Jean *Lorette.* — Nicolas *Brossard.* — Pierre-Nicolas *Devax.* — Jean *Mauvarin.* — Nicolas *Coulon.* — Jean *Mathieu.* — Jean *Collin.* — Sébastien *Boitelle.* — Jean *La Vallée.* — Anne *Mauvarin.* — Christophe *Vuillaume.* — Berthélemy *Jacquart.* — Jean *Hubin.* — Claude *Fouaux.* — Jean *Ayet.* — Claude *Vuoircollier.* — Christophe *Boitelle.* — François *Chevin.* — Pierre *Mauvarin.* — Jacque *Vuarcollier.* — Jean *Mauvarin* le jeune. — François *Braconnier.* — Michel *de la Halle.* — Pierre *Mathieu.* — Jean *Thomas.* — Nicolas *Philippe.* — François *Mauvarin.* — Nicolas *Charle.* — Claude *Mauvarin.* — Benoît-Nicolas *Des Androuïns*, écuyer, seigneur de Dombâle.

Extrait de l'acte de Confirmation et approbation.

Charles François d'Hallencourt, par la miséricorde divine et l'authorité du St Siège apostolique, Evêque et Comte de Verdun, prince du saint Empire, vu les statuts de la présente confrairie de

St Hubert à nous presente par le sieur curé et les habitants de Broucourt les avons confirmez et approuvez et voulons qu'ils soient observez selon leur forme et teneur, en conséquence Erigeons ladite Société en confrérie perpétuelle, pcuquoy authorisons et permettons tous les services, prières et divers offices contenus aux susdits statuts.

Fait à Verdun, sous le seing de nostre vicaire général, le scel de l'Evêché et le contre seing de nostre secrétaire, le 15 septembre 1723.

PAYEN, *vic. gén.*

Par mandement de Monseigneur,
SAUVAGE.

VARIÉTÉS

*** « Les abbés et religieux de Beaulieu avaient fait la donation d'un bois à la commune de Lavoye, à condition que le maire et un délégué devaient se rendre exactement, à un certain jour fixe de chaque année, à l'abbaye de Beaulieu, pour rendre leur foi et hommage à l'abbé, à qui les habitants payaient une légère redevance, à cause du bois qu'ils tenaient de leur libéralité; le défaut de comparution, au jour fixé, pour les foi et hommage, entraînait la perte du bois; les habitants ayant omis ou négligé, une certaine année, de remplir cette formalité, le bois leur fut retiré; cependant à force de sollicitations ils parvinrent à rentrer dans cette jouissance, mais à une condition fort bizarre : c'est que deux députés de la commune rendraient leur foi et hommage, non plus à l'abbé, comme précédemment, mais au valet de cuisine de l'abbaye, pour les punir de leur oubli. C'est ce qui est constaté par le certificat que l'on délivrait à ces députés, et dont j'ai un original entre les mains ainsi conçu :

« Je soussigné, Procureur de l'abbaye de Beaulieu, certifie que Jean Loriau et Claude Collinet, députés des habitans et communauté de Lavoye, par acte du 24 juin 1780, duement controllé, ont cejourd'hui rendu leur foi et hommage accoutumés, au valet de cuisine, un genou en terre, en le qualifiant de

Monseigneur, et ont payé au dit valet le sol fort, et au cellerier, les deux sols ordinaires, à cause du bois qu'ils tiennent de la libéralité des abbés et religieux de l'abbaye de Beaulieu. A Beaulieu, le 26 décembre 1780. Signé, D. A. Gayet ». Les deux députés de la communauté de Lavoye prenaient ordinairement part à un ample repas, qui leur était offert après la cérémonie. »

[Note de feu M. Clesse]

*** Il est beaucoup parlé en ce moment de Catherine de France sœur du roi Henri IV, laquelle épousa en 1599 Henri, duc de Bar, devenu en 1608 duc de Lorraine. Lorsque mourut la princesse (1604) on fit au château de Bar un inventaire des meubles dont la brève nomenclature nous est parvenue sous ce titre.

Mémoire des objets de Nancy estant à Bar au quartier de feue Madame et appartenant à S. A. délivré à Pâris de Rambervillers chargé de la garde d'iceux le 12 juin 1604.

Un lit de receuil et un pavillon de gaze blanche.

Deux matelas dont lung est moitié de satin rouge et l'autre moitié de futaine de mesme couleur et l'autre de futaine blanche et le matelas de satin garni de son orille de mesme satin.

Plus une tante de tapisserie de Bergame contenant sept pièces.

Plus une tante de tapisserie de cuir doré contenant cinq pièces.

Plus un dais de damas bandé de bandes de velours noir couvertes de chiffres et lettres d'or.

Plus deux tapis de Turquie.

Plus une tante de cuir doré de laquelle tante est tendue la chambre de M. le duc (de Bar).

Plus une autre tante de tapisserie de haulte lisse à personnages de laquelle tante est tendue le cabinet de Madame.

Plus deux placés carés munis de velours incarnat à fond d'or.

Plus une paillasse de toile blanche.

Plus un bois de lit fermant à vis.

Plus une table d'argent acoutrée de plusieurs pièces de

jaspes et cornalines lapisnague de perles, garnie de son pied qui est au cabinet de Madame.

Plus une autre pointe de taffeta blanc piqué.

Cette liste figure dans le tome 213 des manuscrits lorrains de la Bibliothèque nationale.

⁂ Dans les listes des grands dignitaires du Barrois publiées par Bellot-Herment à la suite de son *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, il convient d'ajouter les noms suivants :

Maréchaux du Barrois : African d'Anglure Sr d'Amblise nommé en 1592 (Nancy B. 62) ; Simon de Pouilly, baron d'Esne, nommé en 1621 (Id. B. 1422).

Baillis : Jacques Blandin, Sr de Renesson, nommé le 1er octobre 1499; Charles de Florainville, Sr de Fains, en 1621 (Nancy, B. 82).

Prévôts : Jean Rocignon, 1282-1298 (coll. lorr. T. 348) Claude Vendières successeur de Vanault Colesson, 19 novembre 1553 (Id. fol. 219); Nicol Collignon, 1565, 1571 (Lepage, *Offices. Mém. de la Soc. d'Arch. lor.* 1869, 387).

⁂ Aux listes des Gardiens des Capucins de Bar et de Ligny publiées dans le *Pouillé du diocèse de Verdun* il convient d'ajouter pour Ligny : Césaire de Marolles (César Mangeot, Orléanais), 23 juillet 1588; Hyacinthe de Casal, 1591 ; Cyprien de Nocé, 1592; 12 juillet 1596, assiste à sa mort Antoinette de Luxembourg fille aînée de l'ambassadeur de France à Rome. Pour Bar : le père Hyacinthe de Ligny (Jacques Hautpoulain), 1631. En 1634 il n'est plus que simple religieux à Nancy où il est requis de prêter serment au roi. F. DE B.

CHRONIQUE

⁂ Le Bureau de la Société, renouvelé par les élections du 3 décembre 1902 est composé pour l'année 1903, de MM.

W. KONARSKI, président;

Antony POINCARÉ, président honoraire ;

Alb. RENAULD, vice-président;
E. FOURIER DE BACOURT, vice-président;
H. DANNREUTHER, secrétaire ;
A. LESORT, secrétaire-adjoint;
L. ROUSSELLE, trésorier;
H. BROCARD, bibliothécaire;

Les membres de la Commission de publication sont : MM. Ch. COLLIN, F. COMTE et J. FORGET.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 17. — Quels renseignements certains a-t-on sur le culte de saint Georges dans le Barrois antérieurement à 1330 ? Y a-t-il avant cette date des églises dédiées à ce saint ?

? 18. — Où trouver des renseignements sur les léproseries au Moyen âge dans le Barrois ? Existe-t-il quelque part une monographie de la léproserie de Popey ? Jusqu'à quelle époque recevait-elle des malades, et y avait-il des médecins chargés de les soigner ?

? 19. — Existe-t-il une bibliographie complète des almanachs publiés en Lorraine, dans les Trois-Évêchés et dans le Barrois, notamment depuis 1789 ?

? 20. — Les registres, correspondances et autres documents manuscrits ou imprimés ayant appartenu aux sociétés et comités révolutionnaires dans la Meuse ont-ils été conservés dans des dépôts publics ou dans des collections particulières ? Ces documents ont-ils été étudiés ou au moins inventoriés ?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nº 2 **FÉVRIER 1903**

La Société se réunira *le mercredi 4 Février 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° *Ant. Boulanger, architecte du pont de Vaucouleurs*, par M. F. DE BACOURT.

2° Notes sur le culte de saint Georges en Lorraine et Barrois, par M. L. GERMAIN.

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Décembre 1902.

Présidence de M. Charles COLLIN, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. BROCARD, COLLIN, COMTE, DANNREUTHER, KONARSKI, LESORT, Alb. RENAULD.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président se fait l'interprète des regrets que la Société éprouve de la mort de M. Alfred Boinette, l'un de nos deux

vice-présidents en exercice, qui présidait encore notre réunion de novembre. Il donne connaissance d'un certain nombre de lettres et cartes de condoléance adressées à cette occasion à la Société, dont M. Boinette était un des membres les plus sympathiques et les plus assidus.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* H. MENGIN, Discours à l'Acad. de Stanislas, in-8°, Nancy, 1902.

ENVOIS DU MINISTÈRE : Bull. archéol. du Comité des Trav. Hist. et Scientif., 2e livr. de 1902. — Rev. de l'Hist. des Relig., t. XLVI, n° 2. — Annales du musée Guimet : Biblioth. d'Études, t. XIV [A. MORET : Le Rituel du culte divin journalier en Egypte], in-8°, 1902. — Bull. du Comité des B.-A., n° 22, 1902. — Biblioth. d'Archéol. africaine, fasc. VII, 1902.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Soc. des Natur. et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XIII, n° 2. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., 1902, n° 10. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nov.-déc. 1902. — 19e et 20e Rapports annuels du Musée de Milwaukee, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 29. — Annales de la Soc. Histor. du Gâtinais, 1902, 3e et 4e trim. — Bull. de la Soc. Sc. histor. et natur. de l'Yonne, vol. 55, 1902. — Revue Bénédictine, 1902, n° 4. — Notes d'Art et d'Archéol., Revue de la Soc. de St-Jean, oct.-déc. 1902. — Bull. de la Comm. Histor. du Département du Nord, t. XXV, 1901. — Jahrbuch des Vogesen-Clubs, t. XVIII, 1902. — *Ons Hemecht*, déc. 1902. — Magasin Pittoresque, t. 70, 1902.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. FOURIER DE BACOURT envoie une notice très documentée sur l'avocat *Dominique Dordelu*, député du Tiers aux États de 1579, et fait revivre ce personnage typique, avec sa famille et ses contemporains de la bourgeoisie barrisienne. La Société recommande cette intéressante étude à la Commission de publication, pour être insérée au prochain volume des Mémoires.

On entend ensuite la lecture du *Journal du Capitaine Joseph Grillet* communiqué par M. Gaston GRILLET, membre corres-

pondant, et petit-fils de l'auteur. C'est un document à conserver sur l'histoire de l'invasion allemande en 1870-1871 dans le Barrois, et particulièrement à Gondrecourt, où habitait le capitaine en retraite Grillet. Les notes journalières rédigées sans aucune prétention littéraire, donnent un aperçu assez pittoresque de l'aspect que présentait alors la petite ville, traversée par des troupes et des convois, soumise à des réquisitions de toute sorte, et bien qu'en dehors du passage des grandes armées, théâtre, parfois, d'échauffourées où de paisibles habitants sont blessés. Ainsi que le constate notre correspondant, la difficulté où les contemporains se trouvent lorsqu'il s'agit d'exprimer un jugement sur des événements généraux restreint considérablement l'intérêt que des documents de cette sorte peuvent avoir pour l'histoire. Mais ils n'en sont pas moins, au point de vue local, d'une réelle valeur, et, à ce titre, la Société remercie M. G. Grillet de lui avoir fait part de ce journal dont elle sera heureuse de conserver la copie dans ses archives.

M. H. BROCARD communique une remarque de M. Berthelot relative au registre II de Lavoisier dont il a parlé dans la séance du 3 septembre.

Suivant Arago (p. CIX du *Bulletin mensuel*) les feuilles 8 à 29, et les feuilles 85, 86, 87, 106 et la première moitié de la feuille 107 seraient de la main de Macquer. Cette attribution est erronée.

L'écriture de Macquer, d'après les mss. de la Bibliothèque Nationale (n° 2761 des nouvelles acquisitions françaises) est toute différente de l'écriture du Registre. En fait, l'écriture n'est pas de Lavoisier lui-même, comme le supposait Arago, mais bien de Mme Lavoisier.

Ce qui a causé l'erreur d'Arago, observe M. Berthelot (*Comptes rendus*, séance du 13 octobre) c'est l'indication *Rédigé par M. Macquer* portée à la feuille 9 du Registre. Cette page a été sans doute tirée d'un rapport de Macquer, mais cette copie n'est pas de son écriture, et elle en diffère même beaucoup.

M Alb. RENAULD donne lecture du rapport dont il a été chargé sur la candidature de M. Paul CHEVALIER, avoué, con-

seiller général de la Meuse. Conformément aux conclusions du rapporteur, M. Chevalier est élu membre titulaire.

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection d'un *président*. M. BARROIS, président sortant et rééligible, ayant décliné à l'avance le renouvellement de ce mandat, M. KONARSKI est élu.

MM. FOURIER DE BACOURT et Alb. RENAULD sont nommés vice-présidents, M. ROUSSELLE, trésorier, et M. LESORT, secrétaire-adjoint. Les membres de la Commission de publication sont MM. Ch. COLLIN, F. COMTE et J. FORGET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS

1619-22 décembre.

Foy, hommage et serment de fidélité faict par le Sr Jean de SCHLANDRE, Tailly, etc.

HENRY par la grace de Dieu duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont à Mousson, Nommeni, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc., à tous qui ces présentes verront salut.

Le Sr Jean de SCHLANDRE (1), escuyer, seigneur de Vuidebourse et de Tailly en partie, nous a fait remonstrer par tres humble placet à nous présenté de sa part, que depuis peu il auroit acquis une part en ladite seigneurie de Tailly (2) avec le

(1) Cf. *Mémoires de la Soc. des L.*, t. X (1901) p. 333 et suivantes. Le document que nous publions ici vient s'ajouter aux renseignements très rares qu'on a sur le poète Jean de Schlandre, fils de Robert, le fameux défenseur de Jametz. Il prouverait que sa soumission à la Lorraine fut complète.

(2) Tailly, aujourd'hui canton de Buzancy (Ardennes). Les ruines de ce château existent encore près de l'église.

chasteau, bassecourt, appartenances et deppendances, de laquelle seigneurie (quoy qu'enclavée et scituée dans le district du bailliage de Ste Manehould), il desirroit de reprendre de nous, et nous en rendre les foy et hommage requis, jàceois que les tenanciers precedens d'icelle seigneurie ny mesmes ceulx qu'il y a pour comparsonniers n'ayent nullement faict ce debvoir auquel et à tous autres nécessaires il a volonté de s'abstraindre tant pour avoir subjet de nous rendre service aux occasions, que pour avoir recognu par certains vieux denombrements venus en son pouvoir lad. seigneurie de Tailly mouvoir et relever en fiefz de nous, à causse de notre chastel et chastellenie de Dun, nous supliant partant tres humblement à ce l'admettre et recevoir sans obligation neantmoins de confermation de son acquest, attendu lad. situation en France de ses dits fiefz.

A quoy favorablement inclinans et voulans en ce le gratifier sçavoir faisons qu'il a reprins de nous, et nous a cejourd'huy et datte de cestes, faict en personne les foy, hommage et serment de fidélité qu'il nous debvoit et estoit attenu faire des fiefs susdits qu'il tient et possede en lad. seigneurie de Tailly, mouvant et relevant de nous comme dit est, et qu'il est apparu, par lesdits vieux denombrements qu'il nous a exhibé, à cause de nostre chastel et chastellenie dudit Dun. Auquel debvoir l'avons faict recevoir par nostre trescher et feal conseiller d'estat le Sr comte de Boulay, mareschal de Lorraine, saulf nostre droict et d'autruy, et luy enjoindre d'en faire et donner ses advœux et denombrement en nostre chambre des comptes de Bar (1) dedans quarante jours suivant la coutume.

Sy donnons en mandement à tous les mareschaulx, seneschaux, baillifz et leurs lieutenans, president et gens desditz comptes, procureurs generaulx et leurs subtitutz, prevostz, receveurs, mayeurs et generalemenl à tous autres nos officiers, justiciers, vassaulx, hommes et subjectz et à un chacun d'eulx si comme à luy appartiendra, que si par desfault de reprinse, foy et hommage non faictz lesditz fiefz estoient aucunement

(1) Le *Journal* de Gabriel de Marlorat (1605-1632) ne mentionne pas, dans sa chronique quotidienne de la Chambre des Comptes de Bar, l'accomplissement de cette formalité.

saisis ou empeschez en tout ou en partie ilz l'en mettent ou facent mettre incontinant à plain et entiere delivrance et mainlevée, faisans et laissans joyr et user librement, plainement et paisiblement led. S[r] de SCHLANDRE du benefice de l'effect de cestes nos patentes de reprinses, sans en ce luy faite mettre, ny douner, ni souffrir et permettre luy estre faict, mis ou donné aulcuns troubles, ennuis ou empêchements au contraire.

En tesmoing de quoy nous avons à cesdites presentes signées de notre main, fait mettre et appendre nostre grand seel.

Données en nostre ville de Nancy le vingt deuxiesme jour de decembre mille six cens dix-neuf. Ainsi signé : Henry; et sur le replis est escrit : Par son Altesse, etc., le S[r] Preud'homme M[e] des requestes ordinaire, present, Contresigné La Forge. Registrata. S. Fournier.

Signé : S. Fournier, avec paraphe.

(Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 90, f[os] 242, 243).

[Communication de M. C. CHÉVELLE].

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Le journal *l'Art pour tous*, consacre un numéro spécial à l'œuvre de Ligier Richier : ce numéro de luxe se compose de huit grandes reproductions (30×40) des œuvres principales du grand maître lorrain ; un texte résumant tout ce qui a été écrit sur cet artiste, accompagne les planches.

Par exception et dans le but de propager l'œuvre de Ligier Richier, et d'aboutir aussi à la formation du musée spécial de cet artiste, ce numéro sera mis en vente séparément au prix de 4 francs envoyés par mandat-poste à M. D'Herville, 21, rue de Sèvres, à Paris, jusqu'au 28 février, dernier délai.

En dehors des abonnements et du service des collections, ce numéro spécial ne sera tiré que d'après les demandes des souscripteurs et ne sera jamais retiré, c'est pourquoi nous prévenons

nos lecteurs afin qu'ils puissent se procurer ce fascicule particulièrement intéressant pour nous.

⁂ A propos du Musée Ligier Richier, nous voyons avec satisfaction que ce projet gagne du terrain et est recommandé par le *Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est* (n° de janvier 1903). Dans un article très littéraire, M. E. Bour résume l'histoire de l'École de sculpture de Saint-Mihiel, et conclut, comme nous l'avons fait ici, à l'opportunité de réunir si possible dans la maison même des Richier, qui existe encore, la collection en moulages, photographies et dessins des œuvres de ces maîtres plus célèbres que connus. Ce serait un grand honneur pour la ville de Saint-Mihiel que de réaliser un tel projet qui ne présente pas de difficultés insurmontables et qui consacrerait, mieux que n'importe quel monument, sa renommée artistique.

⁂ On a souvent émis le vœu que l'on s'occupât de grouper, dans un recueil d'ensemble, les reproductions de tous les bas-relief connus de l'époque gallo-romaine. Nous apprenons aujourd'hui que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la proposition du conseil supérieur des musées, vient de décider la préparation d'un *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*.

Tous les monuments destinés à prendre place dans ce recueil seront photographiés. La photographie sera accompagnée d'un texte comportant toutes les indications de provenance, de dimensions, de nature des matériaux, d'état de conservation, de trous de scellement, etc. Une courte description y sera jointe. Quant aux monuments disparus, mais reproduits ou décrits dans des manuscrits ou publications antérieurs, tels que les portefeuilles de Montfaucon et de Millin, les papiers de Peiresc, etc., une bibliographie des sources sera jointe à la description ou à la reproduction des morceaux.

Le ministre a confié cet important travail, qui ne demandera pas moins de plusieurs années de recherches, à un érudit aussi consciencieux que modeste, M. Espérandieu.

Membre correspondant de l'Institut, membre non résidant du

comité des travaux historiques, M. Espérandieu a depuis longtemps fait ses preuves dans des publications similaires : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge; Inscriptions antiques de la Corse, des musées de Périgueux et de Lectoure; Recueil des cachets des oculistes romains.* Il était donc on ne peut plus qualifié pour assumer une tâche aussi lourde. M. Salomon Reinach, conservateur du musée des antiquités nationales, coordonnera, au fur et à mesure de l'exécution, les renseignements qui lui seront fournis par M. Espérandieu. Le recueil commencera par les Alpes-Maritimes, se continuera par la Narbonnaise et finira par les Germanies.

Dès à présent nous signalons à nos confrères l'intérêt qu'il y aurait à photographier les monuments de notre région susceptibles d'être recueillis dans ce « *Corpus* » des sculptures gallo-romaines, afin de seconder cette publication qui comblerait une lacune souvent regrettée.

⁂ Un de nos lecteurs veut bien nous signaler à propos de la note de feu M. Clesse sur l'hommage que les habitants de Lavoye rendaient au valet de cuisine de l'abbaye de Beaulieu, les éclaircissements que donne à ce sujet M. P.-A. Lemaire dans ses *Recherches Historiques sur l'Abbaye et le Comté de* Beaulieu, p. 64 à 66 et 256 à 258.

⁂ Lire dans le *Magasin pittoresque* du 15 janvier 1903 un article de M. André Theuriet sur les *Patois de France*, et une notice, avec quatre gravures sur *Varennes en Argonne*, par M. E. Beauguitte.

⁂ M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille publie, dans l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse, un volume consacré à *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII* (*1422-1492*) (in-4° de 456 p., Hachette, 1902). L'histoire de Jeanne d'Arc y tient une place justifiée par les événements auxquels l'héroïne de Domremy fut mêlée. Voici l'appréciation de M. P.-D. sur son rôle.

« Jeanne n'a point fait de miracle. La conquête anglaise ne pouvait être durable : il n'était pas possible que ce petit peuple

asservît longtemps une grande nation comme la France, où le sentiment de l'unité et de la patrie était déjà né. Il faut le répéter, ce que Jeanne d'Arc a fait un roi moins médiocre que ne l'était Charles VII l'aurait sans nul doute accompli. Il suffisait de rallier tous les défenseurs du sol, de joindre en faisceau les bonnes volontés et les courages. La France pouvait être sauvée par une âme assez fervente pour espérer, et assez vibrante pour communiquer son espoir. Jeanne d'Arc a été cette âme. De même qu'elle croyait, elle a été crue. Ceux qui l'ont suivie au combat étaient convaincus de sa mission divine, comme les Anglais étaient convaincus de sa mission diabolique. Ces illusions, qui ont semé le merveilleux dans l'histoire de Jeanne nous nous les expliquons sans peine par les idées et les sentiments des hommes de ce temps-là. Ce qui étonne la raison et l'imagination, c'est la hauteur morale où s'éleva cette jeune paysanne en ce siècle grossier et violent. La pureté de son âme, la douceur exquise de son cœur, la netteté admirable de sa fine intelligence, l'élan de sa volonté vers le « plaisir de Dieu » : voilà ce qui la place sur les sommets de l'humanité et pourquoi Jeanne d'Arc, avec saint Louis, est le charme et l'honneur de notre ancienne histoire. »

H. D.

NÉCROLOGIE

M. Alfred Jacob, membre honoraire, et pendant longtemps secrétaire de la Société, vient de nous être enlevé le 18 janvier, dans sa 62e année, après quelques jours de maladie, à la suite d'un accident survenu quelques heures avant la première réunion de cette année, à laquelle il se proposait d'assister.

Sur sa tombe, devant un sympathique auditoire d'amis et de confrères dont plusieurs venus du dehors, notre président, M. W. Konarski, a prononcé le discours suivant :

« Je viens, Messieurs, au nom de la Société des lettres de Bar-le-Duc, dire un dernier adieu à celui qui fut pendant tant d'années l'un de ses plus infatigables collaborateurs.

Né à Thionville, étranger, par conséquent, à Bar, où l'avaient fixé les hasards d'une alliance de famille, Alfred Jacob était entré, aux côtés de son beau-père, le regretté Adolphe Marchal, en qualité de commis, puis d'archiviste-adjoint, aux Archives départementales de la Meuse, dont il devait à son tour devenir le conservateur. De bonnes études, faites au collège de Sedan, où son père avait occupé la chaire de rhétorique, un goût inné pour l'histoire, la sincère et profonde affection dont ce Lorrain exilé de son pays d'origine s'était bientôt épris pour son pays d'adoption, au sein duquel il venait de se créer un nouveau foyer, toutes ces circonstances avaient été pour lui une préparation propice à la carrière et aux occupations auxquelles il allait dorénavant se consacrer.

A peine installé aux Archives, Jacob, ai-je besoin de le dire? venait, sous le patronage de son beau-père, prendre place dans les rangs de la Société des Lettres, toute jeune alors et toute hésitante au milieu des incertitudes et des difficultés de ses débuts. Il fut de ceux qui eurent foi en son avenir, et, du jour où il se donna à elle, il s'y donna tout entier. Bientôt élu aux fonctions de secrétaire, que le suffrage de ses confrères allait désormais lui renouveler sans interruption pendant dix-neuf ans et qu'il ne cessa d'occuper que le jour où sa santé périclitante le contraignit à s'en démettre, il remplit avec un zèle qui provoquait l'admiration et la reconnaissance de ceux qui le voyaient à l'œuvre ces attributions délicates plus qu'on ne le croit peut-être, agréables parfois, mais ingrates le plus souvent, et d'années en années plus lourdes pour lui à mesure que s'accroissaient, avec le nombre de nos adhérents et des communications qu'ils nous faisaient parvenir, la prospérité et l'activité de notre Association.

Parmi les travaux qu'il a semés dans les volumes de nos *Mémoires*, travaux consacrés tour à tour à la diplomatique, à la numismatique et à la bibliographie locales, deux surtout revêtent une importance particulière en raison du labeur d'érudition dont ils témoignent. Je veux parler des publications qu'il a faites de deux documents singulièrement précieux pour l'histoire de notre région : une relation contemporaine des événements dont le Prieuré de Breuil, à Commercy, a été le théâtre au cours des guerres du XVIIe siècle, et, bien plus encore, la transcription commentée et annotée d'un Cartulaire du XIIIe siècle de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, à laquelle je le vois encore consacrer plusieurs années de travail. Mais ce en quoi Jacob sut par-dessus tout exceller, ce fut dans la rédaction de ces notices biographiques qu'une pieuse tradition nous fait consacrer, dans les volumes de nos *Mémoires*, au souvenir de ceux que la mort nous a enlevés. Nul mieux que lui ne

sut s'acquitter de cette tâche et résumer brièvement l'œuvre de nos collaborateurs avec une inépuisable bienveillance que jamais l'ombre de la plus légère critique ne put jamais, alors même qu'elle eût été justifiée, se résoudre à venir contrebalancer.

Je viens de prononcer le mot : bienveillance. Jamais, en effet, aucun de ceux qui ont connu Jacob n'oubliera cette aménité, dont témoignent les sentiments de regret qui, depuis deux jours, me parviennent de nos confrères étrangers à la ville, cette rondeur, cette jovialité, volontiers bruyante, qui présidait à ses relations quand il estimait pouvoir s'abandonner avec son interlocuteur. A cette heureuse tournure de caractère, notre confrère aura dû d'avoir été partout, à la Société des Lettres, au Musée, aux Archives, un zélateur, un apôtre, le plus convaincu des apôtres et le plus persuasif des zélateurs. On ne saurait croire combien de dons, provoqués par l'insistance enjouée de ce mendiant infatigable quand il s'agissait des collections placées sous sa garde, sont venus enrichir le Musée de Bar-le-Duc. Chaque année, de plus ou moins nombreux documents, inutiles entre les mains de particuliers, ont, grâce à ses exhortations, pris le chemin des Archives; et c'est ainsi, notamment, que sont dorénavant à la disposition des travailleurs, dans la sécurité d'un dépôt public, les collections si intéressantes laissées au département de la Meuse par le comte de Nettancourt, quelque temps avant son décès.

Mais en aucune circonstance, cet esprit de prosélytisme ne s'est donné plus ardemment carrière qu'en faveur de la Société des Lettres. Et, en cela, Jacob eut un singulier mérite. Il n'avait pas vu, sans une profonde amertume et une opiniâtre résistance, une jeunesse turbulente — lui qui pourtant n'était pas, il s'en faut, un vieillard — venir, il y a bien des années, hélas ! porter, au sein de notre association, les premiers coups à d'anciens usages, saper les traditions de la première heure, et faire ouvrir à tous les hommes de bonne volonté une Société d'études fermée jusque-là au bénéfice exclusif de quelques esprits d'élite, ou qui, du moins, se qualifiaient ainsi.

Du jour où le sacrifice fut irrémédiablement consommé, notre ami, oubliant sincèrement sa défaite et mieux éclairé sans doute, devint, sans l'ombre d'une arrière-pensée, le plus déterminé soutien du nouvel ordre de choses. Et on le vit montrant partout notre modeste Association dorénavant dépouillée d'un vêtement académique fait pour effrayer ou, ce qui est pire encore, pour faire sourire, largement accessible à tous ceux qu'intéresse l'histoire du pays Barrois, soit qu'ils y aient eu leur berceau, soit qu'ils y aient été poussés par les hasards de l'existence. Nul d'entre nous, mieux que Jacob, ne nous a montrés sous notre

véritable jour et n'a fait comprendre le but que nous nous proposons; nul plus que lui ne nous a conquis d'adhérents, ne nous a fait d'amis. Il a été, pendant près d'un quart de siècle, l'âme de la Société des Lettres, et je salue aujourd'hui son cercueil au nom de celle au service de qui il avait mis, sans compter, toute son affection, toutes ses forces et tout son dévouement ».

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 21. — Quelles sont, dans notre région, ou à la connaissance de nos lecteurs, les localités qui possèdent des sépulcres ou représentations sculptées de la *Mise au Tombeau* du Christ?

Dans quels édifices (églises, chapelles...) se trouvent-ils? Prière d'indiquer, pour chaque sépulcre, dans la mesure du possible :

1° Sa matière (marbre, pierre, terre cuite, bois...);

2° Ses dimensions principales (longueur du tombeau, hauteur des personnages...);

3° La date ou l'époque de son exécution;

4° Le nombre, la disposition et l'attitude des personnages;

5° Les particularités (détails de costumes, inscriptions, signatures...) qui s'y rencontreraient;

6° Les ouvrages imprimés ou les périodiques qui en font mention;

7° Les reproductions qui en existent, soit en gravure, soit en photographie, soit même en carte postale, avec le nom et l'adresse des éditeurs.

Adresser les réponses à M. l'abbé Bouillet, 4, rue Corot, à Paris, 16e, ou au Secrétariat de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, qui les transmettra.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 **MARS 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 3 Mars 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° *Trois lettres de Dom Alliot* (octobre-novembre 1696) *à Mabillon*, communiquées par M. A. LESORT ;

2° Présentation d'un *Marteau de porte en bronze* provenant de Nasium, par M. DANNREUTHER.

3° *Les Actes de Jean de Bar, seigneur du Puisaye*, par M. l'abbé JEHET.

4° *La cave d'un Commandeur de Marbotte*, par M. CHÉVELLE.

5° Rapport de M. A. LESORT sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Georges BOINETTE, présenté par MM. BROCARD et DANNREUTHER. Scrutin.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Janvier 1903.

Présidence de M. Alb. RENAULD, *vice-président.*

Sont présents : MM. BARROIS, J. BAUDOT, BROCARD, P. CHEVALIER, CH. COLLIN, F. COMTE, DANNREUTHER, LAURENT, LESORT, RENAULD, L. ROUSSELLE.

M. KONARSKI se fait excuser.

La séance est ouverte par M. Barrois, président sortant d'exercice, qui déclare installés dans leurs fonctions les membres du Bureau, élus dans la précédente séance. M. A. Renauld, vice-président, remercie la Société et promet son concours le plus dévoué, comme celui de ses nouveaux collègues, désireux de maintenir notre association dans les voies de prospérité et de progrès où l'a dirigée M. Barrois pendant la trop courte période de sa présidence.

Il souhaite ensuite la bienvenue à M. P. Chevalier, nouvellement élu membre titulaire et l'invite à prendre séance. Un *rondeau* spirituellement tourné et fort aimablement dit est le remerciement du récipiendaire :

« Suivant l'usage, en toute Académie
De Lettres, d'Arts, ou de Gastronomie,
Chaque nouvel élu reconnaissant
Traduit, par un solennel compliment
L'honneur d'être admis dans la Compagnie.

« Hélas, mon style est tout de bonhomie,
Alors qu'il me faut, de cérémonie
Faire assaut, en ce grave événement,
Suivant l'usage !...

« Bah ! Dussiez-vous me taxer d'hérésie,
Je tènds à chacun une main amie,
En y mettant, comme remerciement,
Le meilleur de mon cœur, tout bonnement.
Pardon, si je n'agis, en ma folie
Suivant l'usage !

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la réunion du 41e Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Bordeaux le 14 avril et jours suivants. La Société désigne MM. Laurent et Lesort pour la représenter à ce Congrès.

Ouvrages reçus : *Hommage des Auteurs :* Ant. Poincaré : Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre en la durée des différents mois synodiques d'une année et de chaque jour desdits mois (in-8°

1902, autographié). — L. Maxe-Werly. L'Iconographie de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, in-8o, 48 p. figures et planches. Moutiers, impr. Ducloz, 1903 (don de Madame L. Maxe-Werly).

Envois du ministère : Bull. histor. et philol. du Comité des Travaux hist., année 1902, nos 1 et 2.

Envois des sociétés correspondantes : Revue d'Ardenne et d'Argonne, janv. 1903. — Soc. de géogr. de l'Est, 4e trim., 1902. — Travaux de l'Acad. Nle de Reims, 110e vol., 1902. — Bull. de la Soc. histor. de Langres, t. V, no 65. — Bull. de l'Univ. de Lille, déc. 1902, *ons Hémecht*, t. IX, no 1. — Revue Bénédictine, janv. 1903. — Bull. des Sociétés Artist. de l'Est, janv. 1903. — Annales de l'Est, janv. 1903. — Bull. de la Société archéol. de Béziers, vol. XXXII, 1902. — Bull. de la Société de statist. de l'Isère, vol. XXXIIe, 1902. — Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg, t. XXXVIIe, Arlon 1902. — Smithsonian Institution. Annual Report of 1901. — Mém. de l'Acad. des Sc. Arts et Belles-Lettres de Dijon, 4e s., t. VIII; 1901-1002.

M. Rousselle, trésorier, communique l'état financier de la Société au 31 décembre 1902.

Recettes :

Reliquat au 31 décembre 1901..........	3.627f 94	
Produit des cotisations.................	1.935 »	
Vente de volumes.....................	100 »	
Intérêts des fonds chez M. Varin........	28 75	
Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne..	3 54	
		5.695f 23

Dépenses :

Facture Contant-Laguerre (Mémoires)...	1.548f 95	
id. id. id. (Bulletin mensuel et convocation)................	526 95	
A reporter...	2.075f 90	5.695f 23

Report...	2.075f 90	5.695f 23
Facture Parmentier (couronne mortuaire).	32 »	
Frais d'encaissement des quittances......	42 85	
Timbres-poste et de quittances..........	8 »	
Frais d'encaissement : livret Maxe-Werly.	53 35	
Indemnité à M. Florentin..............	40 »	
id. au concierge de la Mairie.....	30 »	
		2.282f 10
RESTE EN CAISSE....		3.413f 13

L'avoir de la Société au 31 décembre 1902 se compose de :

Un livret caisse d'épargne n° 47507.....	1.500f »
En dépôt à la banque Varin............	1.886 40
En caisse chez le trésorier..............	26 75
SOMME ÉGALE....	3.413f 15

La Société accueille cet exposé avec une satisfaction dont le Président se fait l'interprète en adressant à M. ROUSSELLE tous ses remerciements pour son excellente gestion.

M. F. COMTE communique à la Société quelques notes sur les *Comtes de Bar aux XIIe et XIIIe siècles*. Il rappelle les *doubles noms* portés à cette époque par certains personnages historiques de notre pays. C'est ainsi qu'Agnès de Bar femme du duc de Lorraine, Ferry II, portait encore le prénom de Thomasse. Alix de Lorraine , femme du comte de Kybourg, puis de Gautier de Vignory, s'appelait aussi Berthe. Un nouvel exemple est fourni par une charte originale certainement authentique [Archives Meuse, fonds de l'Abbaye d'Evaux, D. n° 51] qui fait mention de « *Jacobus*, *cognomento Henricus*, *Comes Montionis* » (Henri Ier Comte de Bar), et de son frère Jean, « *qui dicitur Teobaldus* » (Thiébault Ier comte de Bar).

A propos de la *date de la mort du comte Henri Ier de Bar*, qu'on place généralement en 1191, et quelquefois même en 1192, notre confrère établit d'après un document inédit, que cet événement doit être reporté probablement à 1190 : il s'agit d'une donation faite par ce prince aux Templiers, datée du

mois d'octobre « au siège devant Saint-Jean-d'Acre ». L'année n'est pas spécifiée, mais ne peut être que 1190, puisque le siège se termina le 11 juillet 1191 par la prise de la ville. L'emploi de la formule « *bonæ memoriæ, plenus non coactus* », et les indications fournies d'un autre côté par les obituaires qui placent son anniversaire le 17 octobre (Cathédrale de Toul) et au 19 du même mois (Saint-Vanne de Verdun) permettent de supposer avec toute vraisemblance qu'Henri était alors à son lit de mort.

On a publié (*Revue d'Austrasie*, 1842, et *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. IV), deux chartes qui, si elles étaient authentiques, infirmeraient la conclusion qui précède : d'après elles, Henri se serait trouvé à Messine en décembre 1190, et serait mort entre cette date et le mois d'août 1191. Mais la seconde de ces chartes est certainement fausse, comme le prouve la reproduction même qui en a été donnée dans la *Revue d'Austrasie;* des raisons d'ordres divers permettent de croire qu'il en est de même de la première. La bonne foi des acheteurs et des éditeurs de ces documents ne peut d'ailleurs être mise en doute.

Le Secrétaire communique, de la part de M. J. GUILLAUME, chef de section à la Compagnie de l'Est, à Bruyères, une série de sept planches héliographiques exécutées par ses soins et concernant *l'archéologie du département de la Meuse*. Ce travail, qui s'appuie sur l'ouvrage de feu M. Liénard, mais qui en coordonne et complète les résultats par des recherches personnelles et récentes offre les éléments suivants :

1° Une carte archéologique d'ensemble, du département;

2° Un plan de Nasium dressé d'après les fouilles exécutées à diverses époques;

3° Une planche des quatre camps établis aux abords de Nasium;

4° Une planche des deux camps de Fains et d'Andernay;

5° à 7°. Trois planches de divers autres camps situés dans l'étendue du département de la Meuse et près de ses limites.

L'ensemble de ces planches, très soigneusement dessinées, porte sur vingt-trois camps ou enceintes fortifiées de l'époque

gallo-romaine. Les plans sont accompagnés de notices, que l'espace restreint dont l'auteur disposait a nécessairement écourtées, et les cartes indiquant la situation actuelle sont au 10/000e avec courbes de niveau.

La Société remercie M. Guillaume de la communication de son travail, destiné au Comité des travaux historiques, et lui sera reconnaissante de la tenir au courant de ses recherches ultérieures.

A propos de ces études, plusieurs membres proposent d'organiser une excursion cet été à Nasium et à Grand. Le Bureau est prié de préparer le terrain en vue de cette promenade archéologique.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Dannreuther, M. Fr. Braesch, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Bar-le-Duc est ensuite élu membre correspondant. Après ce scrutin, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Le culte de saint Georges en Lorraine et Barrois.

Le culte de saint Georges en Lorraine serait très intéressant à étudier. Je regrette de n'avoir pas le loisir de recourir à différents ouvrages que je sais être à consulter ou auxquels me renvoient des notes; quant à présent, je ne puis que donner quelques indications hâtives et incomplètes, pour répondre rapidement à la question posée il y a un mois (*Bull.* 1903, p. xvi).

Il est certain que dans le duché de Lorraine, le culte du patron des cavaliers remonte fort au delà de 1330, et ce culte me paraît avoir été assez répandu pour que le Barrois n'ait pu rester à l'écart du mouvement.

Ainsi, dans le département de la Meurthe, et pour ne parler que des localités nommées Saint-Georges dont le *Dictionnaire topographique* indique l'existence antérieurement à la date fixée, je remarque, en suivant l'ordre chronologique :

« Saint-Georges, hôpital fondé au xie siècle; maison de

Templiers, puis commanderie de Malte, près de Lunéville... »

« SAINT-GEORGES, ancien prieuré de Bénédictins à l'abbaye de Saint-Epvre, près de la ville de Toul, fondé au commencement du XIIIe siècle ».

« SAINT-GEORGES, ancienne collégiale à Deneuvre, fondée en 1301 ».

Dans la Meuse, l'on trouve *Saint-Joire* et l'on sait que *Joire* est une forme très ancienne de *Georges*. Il est vrai que le *Dictionnaire topographique* ne lui donne le nom de *Sanctus Georgius* qu'à la date de 1402, et, qu'à la même année, il note *Santus-Goerius;* mais ces noms sont tirés d'un registre, qui n'a pas la valeur d'une charte originale, et l'on peut penser que le second est erroné ; bien que le nom du saint patron d'Épinal ait fourni, par toute la Lorraine, un assez grand nombre de noms de famille, néanmoins je crois que son culte est resté très local. *Joire*, je le répète, est une forme qui paraît ancienne.

Dans ma collection, se trouve une très jolie et fine petite enseigne ronde, ajourée, représentant saint Georges à cheval, tourné à senestre, pourfendant le dragon. Je ne me rappelle pas si je l'ai reçue à Nancy ou à Saint-Mihiel, au temps où j'y habitais. Mais j'ai remarqué le même petit bijou dans la collection de feu M. Pierre Dony, de Verdun, laquelle figurait au Trocadéro lors de l'Exposition universelle de 1889. Cette enseigne me paraît dater du XIIIe siècle. Je n'ose espérer qu'elle se rattache à un pèlerinage lorrain; pourtant, ces deux exemplaires semblent attester que la dévotion à saint Georges existait dans nos régions.



Mais voici qui nous permet de remonter plus haut.

Sancy (commune d'Audun-le-Roman, cant. et arr. de Briey, Moselle) était le chef-lieu d'une châtellenie ou prévôté du Barrois, et a pour patron saint Georges.

Or cette paroisse paraît avoir pris son patron d'un prieuré bénédictin qui y existait et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Hubert. Le *Dictionnaire topographique* ne donne pas la date d'origine de ce prieuré ; mais il a dû être fondé, il remonte sûre-

ment, à l'époque de la première croisade, et l'on peut être disposé à croire qu'une relique de saint Georges y fut apportée par un pèlerin des Lieux-Saints.

Dans les temps qui précédèrent la croisade, les pèlerinages vers l'Orient biblique furent très nombreux, ainsi que l'acquisition légale ou le pieux larcin des reliques. Rappelons le corps de saint Nicolas de Myre dérobé à Antioche par des marchands de Bari et apporté dans cette ville en 1087, où le seigneur lorrain Albert obtint la célèbre phalange de doigt qui devait être l'origine du pèlerinage et de la ville de Saint-Nicolas-du-Port et faire, de l'illustre Archevêque, le patron de la Lorraine.

Vers la même époque (1088), à Cons, près de Longuyon, comté de Bar, un seigneur nommé Dudon, gendre du comte de Chiny, fondait un prieuré, donné aussi à l'abbaye de Saint-Hubert; or il est certainement allé en Palestine. Quelques auteurs ont voulu l'identifier avec *Dudo di Consa*, le chef des Aventuriers dont le Tasse chante la mort héroïque dans la *Jérusalem délivrée*. Jeantin a même affirmé qu'il y est dénommé *Dudo del Valle della Chiera*, c'est-à-dire : Dudon de la vallée de la Chiers, mais je crois avoir recherché vainement ce passage, et je serais reconnaissant à celui qui pourrait me l'indiquer. Toutefois, les chroniques du monastère disent que ce seigneur et sa femme firent le pèlerinage de la Terre-Sainte et en revinrent sains et saufs, rapportant des reliques et des ornements précieux.

Il semble donc y avoir eu, à cette époque tout au moins, dans le nord du Barrois, un courant de dévotion qui décida différents seigneurs à se rendre en Orient, à en rapporter des reliques et à fonder des prieurés pour les conserver et les honorer. Le seigneur de Sancy aurait-il, dans ces conditions, donné une relique de saint Georges à un prieuré créé par lui ou préexistant en ce lieu? Il y a là une recherche à faire. Je n'ai malheureusement pas, pour l'instant, sous la main le *Cantatorium* de Saint-Hubert, où est, je crois, mentionnée la fondation du prieuré de Sancy. Peut-être aurai-je à y revenir.

LÉON GERMAIN.

NÉCROLOGIE

Le baron Piat de Braux.

Il y a vingt-cinq ans, alors qu'elle traversait cette période critique qui, dans toute institution précède l'ère de prospérité, notre Société voyait venir à elle un gentilhomme lorrain, dont le nom était déjà bien connu en dehors de sa province. La publication du retentissant ouvrage sur la famille de Jeanne d'Arc venait, en effet, de révéler en *Charles-Gabriel* PIAT DE BRAUX un écrivain sincère et un bibliophile délicat.

Ce distingué confrère dont nous déplorons aujourd'hui la fin prématurée, plus soucieux de produire les documents qu'il possédait que de les mettre en œuvre, a donné peu d'articles aux périodiques des Sociétés savantes. Néanmoins, quand la mort l'a surpris, il préparait pour la nôtre un travail sur la famille dont il était le dernier représentant. Ce travail, accompagné d'illustrations diverses, il nous le devait, disait-il, puisque la famille Piat était essentiellement barroise. C'est, en effet, à Morley où il fixait son mariage avec la fille du prévôt Malaumont que le premier Piat connu — Claude — établit vers la fin du XVI[e] siècle la fortune de sa race. Cette fortune se développa dans la suite, tant à Bar-le-Duc où les Piat possédaient l'hôtel dénommé *maison du Baile* qu'à Naives-en-Blois où ils avaient acquis une grande part de la seigneurie des Écuyers dite *de Braux*. Fidèle à sa méthode, l'auteur ne devait produire que des documents, mais il se proposait de les faire précéder d'un court aperçu qui mettait en relief l'originalité de la Noblesse barroise d'autrefois, si différente de la Noblesse lorraine proprement dite. Élevé par de très vieilles gens qui avaient bercé son enfance de toutes les chansons du passé et alimenté sa jeunesse de fortes traditions que nous voyons aujourd'hui s'éteindre, merveilleusement apte à s'assimiler les différents états d'âme des générations disparues, servi par une mémoire fidèle et par un goût décidé pour les études rétroactives, encouragé par les nombreux

documents recueillis sur des familles issues ou parentes de la sienne, attaché passionnément à la terre natale et toujours prêt à en exalter la fécondité généreuse, le baron Piat de Braux, s'il eût écrit ce livre, aurait mis en lumière maints détails de notre histoire régionale que lui seul connaissait.

Tout récemment, notre regretté confrère amenait au milieu de nous son neveu M. E. de Robert avec qui il publia l'ancien armorial connu sous le nom de ***Hérault de Lorraine.*** En offrant à ce jeune et érudit collègue nos cordiales condoléances, nous exprimons le souhait que s'attachant de plus en plus à notre Société il en devienne, en même temps que l'ami dévoué, l'un des plus zélés collaborateurs. F. DE B.

BIBLIOGRAPHIE

Si difficile que la chose puisse paraître, l'*Annuaire de la Meuse*, pour 1903, publié par notre confrère M. A. GRANDVEAU surpasse encore les Annuaires des années précédentes; les renseignements pratiques de toutes sortes s'y multiplient toujours davantage, et nous ne pensons rien exagérer en disant qu'il se place au premier rang des publications similaires. Dans la première partie, M. KONARSKI continue sa promenade *à travers le Vieux Bar*, et, tandis que de son burin délicat, il retrace à nos yeux soit les façades des vieux hôtels du Bourg, soit les recoins pittoresques de la rue du Coq ou du canal des Usines, soit les différents aspects du collège Gilles-de-Trèves ou les monuments officiels de l'architecture moderne, son récit à la fois alerte et savant nous révèle l'histoire du Bourg, de son enceinte fortifiée, de ses développements, des établissements d'assistance ou d'enseignement qu'il renfermait (collège, hospice, etc.), de chacune de ses antiques demeures et des familles qu'elles abritèrent, et son récit est semé d'anecdotes

piquantes, derrière lesquelles pointent parfois, cherchant à peine à se dissimuler, des critiques, justes le plus souvent, toujours empreintes de la plus entière bienveillance. Mais, au travers de l'érudition historique et des réflexions qu'elles inspirent à l'auteur, on sent partout dominer le vif amour du terroir barrisien et le culte de ses traditions locales. Dans le texte comme dans l'illustration, on peut dire que M. Konarski a mis toute son âme : c'est assez dire, pour quiconque le connaît.

A. L.

CHRONIQUE

⁂ Le tome I de la 4e série des Mémoires de la Société est à peu près achevé, et sera prochainement mis en distribution. Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard de sa publication, motivé par des circonstances indépendantes de notre volonté.

⁂ Nous avons le plaisir de relever au *Journal officiel* les promotions de nos confrères, MM. Daval, Paul Marichal, André Theuriet au grade d'officier de l'Instruction Publique, et de M. Guyot à celui de Commandeur du Mérite Agricole.

⁂ M. Ph. Bronder (15, rue des Carmes, à Paris), met en vente au prix de 3 francs un volume ayant pour titre « *Histoire et description des Armoiries de Saint-Avold* ». Nous recommandons à nos lecteurs cet ouvrage, orné de vingt dessins d'armoiries, monnaies et médailles relatives à cette ville qui porte, comme on sait, depuis le règne du duc Léopold, les armes pleines de Lorraine.

⁂ M. Etienne, peintre-verrier et professeur de dessin au Lycée a été nommé conservateur du Musée de Bar-le-Duc en remplacement de feu M. Alfred Jacob.

La « Société du Musée » qui existe depuis 1841, mais qui ne fonctionnait plus régulièrement, a été reconstituée dans une réunion présidée par M. le Maire, le 23 février dernier. Elle se compose de trois sections, dont les présidents forment avec le Maire et le conservateur du Musée, la commission administrative de l'établissement.

Voici les noms des membres des trois sections :

1° *Section d'Archéologie :* MM. Charles Collin, président, Dannreuther, vice-président, E. Barrois, A. Lesort, Dr Meunier, Général Moinot-Werly.

2° *Section des Arts :* MM. Démoget, président, Konarski, vice-président, Étienne, A. Forgeot, Micault, Mouilleron, Pâquet, Royer.

3° *Section des Sciences naturelles :* MM. Küss, président, Forget, vice-président, Brocard, Cornet, François, Merceron, Ninck, Scheffler.

⁂ L'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens, ouvre un concours sur la question suivante : *Étude sur la lumière*, prix : huit cents francs; terme du concours, le 1er novembre 1904. Adresse du secrétaire perpétuel de l'Académie : M. Lenel, à Amiens.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 **AVRIL 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 1er Avril 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

Nota bene : L'heure de 8 h. 1/2 a été adoptée pour les séances à partir de celle du 1er avril sur la demande de plusieurs membres.

ORDRE DU JOUR :

1° Notice sur les graffites de l'Oasis de Tiout (Algérie), par M. H. LABOURASSE.

2° La Garde Nationale de la Meuse à l'armée du Nord en 1810, par M. A. LESORT.

3° La guerre du Barrois contre la Champagne et la Lorraine [1227-1230], par M. l'abbé JEHET.

4° Proposition de publication [*Nasium* de M. L. MAXE-WERLY]. Demande de subvention au Ministère.

Avis du Trésorier : MM. les Associés sont priés de faire bon accueil aux quittances de cotisations qui leur seront présentées fin avril.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Février 1903.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. J. BAUDOT, BROCARD, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, LESORT, P. MARTIN, l'abbé SAINTIGNON.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. le baron Gabriel de Braux, membre correspondant, décédé au château de Boucq, le 24 janvier 1903, à l'âge de 66 ans. Il donne lecture d'un certain nombre de lettres et de cartes de condoléance adressées à la Société à l'occasion du décès de M. Alfred Jacob, et dépose sur le bureau le portrait de feu M. Boinette, offert pour l'album de la Société par la famille de notre regretté vice-président.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* L. Wiener, Recherches sur un portrait de Ch. Mellin et sur une statuette d'Eustache Pointu, Nancy, 1903. — H. Lefebvre, Les Sires de Pierrefort de la maison de Bar, in-8°, 283 p., avec pl., Nancy, 1903. — A. Lesort, La succession de Charles le Téméraire à Cambrai (1477-1482), in-8°, Paris, 1903.

Envois du ministère : Expéditions du « Travailleur » et du « Talisman » [Cirrhipèdes, Némertiens, Opistobranches, Holothuries], in-4°, 1902. — Bibliographie des Travaux Hist. et Archéol. par R. de Lasteyrie, t. IV, 1re livr., in-4°, 1902. — Bull. du Comité des Travaux Hist. et Scient. (Section des Sc. écon. et soc.), Congrès des Soc. sav. de 1902.

Envois des sociétés correspondantes : — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 3e trim., 1902. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 1, 1903. — Magasin Pittor., janv. 1903. — Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, t. 43, 1902. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., n° 1, 1903. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, n° 2, 1903. — Mém. de la Soc. des Antiq. de France, 7e série, t. I, 1900. — Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XVIII, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 30 [Les Cavernes du Lot-et-Garonne, par E. Malbec] — Archivos do Museu nacional do Rio-de-Janeiro, vol. X et XI (1899-1901).

Lectures et communications : M. E. Fourier de Bacourt envoie une note sur *Antoine Boulanger*, ingénieur et écrivain du xviiie siècle, auquel on peut selon toute vraisemblance attri-

buer la construction du grand pont de Vaucouleurs, sur la Meuse (Voir, plus loin, p. XLVI le texte de cette communication).

M. Léon GERMAIN a bien voulu, en réponse à la question 17 (*Bull.*, p. XVI) relative au culte de saint Georges dans le Barrois, rédiger une note que nos lecteurs ont pu lire plus haut (*Bull.*, p. XXXIV).

La même question nous a valu, aussi, la visite trop rare d'un de nos plus anciens et fidèles correspondants, M. l'abbé SAINTIGNON, de Buxières, qui apporte à la Société un mémoire plus développé, que nous transmettons à l'auteur de la question 17, mais que nous tenons à résumer ici. Dans une conférence des plus intéressantes et des mieux documentées M. SAINTIGNON esquisse d'abord les origines orientales du culte de saint Georges et son introduction dans l'Occident latin antérieurement aux croisades. Sainte Clotilde a bâti un monastère en son honneur; Sidoine lui a élevé une basilique à Mayence; Grégoire de Tours lui a consacré un oratoire et a rapporté un de ses miracles. Il est vrai que c'est surtout après le grand mouvement des croisades que le culte, la légende et les reliques du martyr de Nicomédie devinrent populaires en Occident et en particulier dans la Gaule-Belgique. M. SAINTIGNON pense qu'au XIIe siècle il n'y avait pas de ville qui ne possédât au moins un oratoire sous son vocable, et que l'on peut reporter à cette époque la fondation de beaucoup d'églises de notre région. Dans le diocèse de Verdun on compte sept églises ou chapelles dédiées à saint Georges, savoir : Braquis, Buxières, Maulan, Richecourt, Saint-Joire, Thonne-les-Prés, Ville-devant-Belrain. D'après des traditions orales recueillies à Richecourt, une antique tour romane, démolie en 1893, aurait été le fruit d'un vœu fait au saint par un seigneur du pays, à une époque inconnue, mais probablement très reculée. A Buxières, chapelle dépendant autrefois de la paroisse du Vieux-Moutier, des reliques de saint Georges, encore existantes, ont pu motiver lors de l'érection de ce lieu de culte en paroisse, avec curé résident, le choix de ce patron.

M. le Président remercie notre correspondant de son inté-

ressante communication dont le texte restera déposé à nos archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

Dans la remarquable introduction qu'il a mise en tête du tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes* (Paris, 1902, in-4°), M. Elie BERGER traite longuement de la politique extérieure de saint Louis, de ses relations avec les principautés sises à l'Est du royaume et notamment avec les comtes de Bar. Nous reviendrons quelque jour avec plus de détails sur cet ouvrage, qui intéresse tout particulièrement notre région.

Les *Positions des thèses* soutenues par les élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1903 (Mâcon, 1902, in-8°) contiennent le sommaire de l'*Introduction* mise par M. Jean DE PANGE *au Catalogue des actes de Ferry II dit III, duc de Lorraine* (1251-1303). Nous espérons bien que l'auteur ne fera pas attendre trop longtemps la publication intégrale d'un travail aussi important pour l'histoire de la Lorraine et du Barrois, et qui formera une digne continuation du *Catalogue des actes de Mathieu II* de M. Le Mercier de Morière. Aussi nous bornerons-nous à en indiquer ici les grandes divisions : I. La Lorraine au XIIIe siècle (géographie féodale, sentiment national, politique générale des ducs). II-III. La politique extérieure (relations avec l'Empire, la France, le Barrois (affaire de Beaulieu, etc., l'Évêché de Metz). IV. La politique intérieure (domaine ducal, les trois ordres). V. Vie privée de Ferry. VI. Diplomatique de ses actes. — En outre, un passage de la thèse consacrée par M. F. BARBEY à *Louis de Châlon, prince d'Orange* (1390-1463) a trait à la campagne contre le roi René en Barrois et à la bataille de Bulgnéville (1431).

Le fascicule III des *Sources de l'histoire de France*, de M. Aug. MOLINIER, suit de très près ceux qui le précèdent et dont

nous avons parlé ici même; il s'étend aux années 1180-1328, c'est-à-dire qu'il intéresse, entre autres périodes, le règne de Philippe le Bel, si intéressant pour l'histoire du Barrois.

Très importante pour l'histoire de Jeanne d'Arc est l'*Étude critique sur l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*, due à la plume autorisée de M. le chanoine Ulysse Chevalier (Paris, Picard, 1902, in-8°) : on y trouvera une bibliographie critique et choisie des travaux publiés sur l'héroïque Vierge de Domrémy; la conclusion est que la formule insérée au procès est un faux, qu'elle n'est pas celle que signa Jeanne d'Arc, que la formule authentique ne renfermait point une abjuration canonique en matière de foi; enfin que Jeanne d'Arc consentit à la lire dans un moment de trouble et de défaillance, ce qui n'enlève rien au caractère surhumainement héroïque de sa vertu.

Dans l'*Inventaire des Archives de la Bourse des Marchands de Toulouse* (Toulouse, 1903, in-4°), publié par le Tribunal de commerce de cette ville, nous relevons l'analyse, sous la cote C 18, n° 5, d'une déclaration du roi Henri III, en date de février 1577, fixant les taux des droits à percevoir sur les marchandises exportées du royaume : nous y voyons que les exportations pour le pays messin ne peuvent se faire que de Metz, Toul et Verdun, et que des bureaux chargés de délivrer les congés sont établis, pour la Champagne et le pays messin, à Châlons et à Troyes.

Le recueil de documents publié par M. H. Omont, de l'Institut, sur les *Missions archéologiques françaises en Orient et en Occident aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Paris, 1902, in-4°. Coll. des *Docum. inéd.*) renferme un certain nombre de pièces nouvelles sur les travaux et les missions de Benoît de Maillet, né à Saint-Mihiel en 1656, et successivement consul de France en Égypte et à Livourne, puis inspecteur des établissements français dans le Levant et la Barbarie; nous signalerons tout particulièrement un catalogue de ses manuscrits orientaux et plusieurs de ses lettres, demeurées jusqu'alors inédites, et tirées de la bibliothèque royale de Munich, qui les a acquises avec les collections d'Étienne Quatremère.

Dans la *Revue historique ardennaise*, n° de mars-avril 1903, p. 102 et suiv., nous avons publié des lettres échangées entre les districts de Sedan et de Montmédy et concernant *la surveillance des frontières au lendemain de l'arrestation du Roi à Varennes* (22 juin-12 juillet 1791).

C'est encore à l'histoire militaire de la Meuse qu'ont trait les notices consacrées par M. Eug. André, sous le titre général *Les Linéens* (Bar-le-Duc, 1903, in-12), à la biographie des généraux Barrois (1874-1860) et Brouet (1774-1842), et des chevaliers de l'Empire commandant Fr. Bonnet et lieutenant-colonel Cl. Jacquot, tous quatre nés à Ligny-en-Barrois.

Le très intéressant travail posthume de notre regretté confrère M. L. Maxe-Werly, relatif à l'*Iconographie de l'Immaculée-Conception* renferme les résultats de longues et patientes recherches, qui ont eu pour point de départ une étude sur un beau monument de la Renaissance, relatif à ce dogme, et conservé dans le transept sud de l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc. On trouve en tête de la publication de M. M.-W. une reproduction phototypique de ce document, que nous croyons inédit.

A. L.

VARIÉTÉS

Antoine BOULANGER

ARCHITECTE DU PONT DE VAUCOULEURS

Le beau pont qui, à Vaucouleurs, mettait en relation la Lorraine et la France et que l'on voit encore aujourd'hui fut édifié au milieu du dix-huitième siècle. Il ne semble pas que le nom de l'architecte en soit bien précisément connu. Si je ne me trompe, cet architecte serait le fameux ingénieur et littérateur *Antoine Boulanger*.

Nicolas-Antoine Boulanger né à Paris le 11 novembre 1722 ne manifesta d'abord aucun goût pour l'étude. Il est vrai que

son humeur atrabilaire et sa laideur excessive l'exposèrent jusqu'à la fin à l'hostilité de ses condisciples du collège de Beauvais. En 1739 seulement s'éveilla en lui le goût des mathématiques et de l'architecture. Il avait trouvé sa voie. D'abord attaché comme élève-ingénieur à l'armée du maréchal de Saxe, il entra en 1745 dans le Corps des ponts et chaussées.

Peu d'hommes, au dix-huitième siècle, ont été au même degré que Boulanger torturés par la curiosité de tout connaître et de tout expliquer. La fièvre de savoir l'avait saisi assez tard, elle ne le quitta qu'en le mettant au tombeau. Avec un furieux acharnement il fouilla les entrailles de la terre comme s'il eût voulu lui arracher ses secrets, interrogea les hommes et les choses des contrées lointaines, demanda à tous les auteurs de l'antiquité dont il apprit les langues, la solution des questions qui aigrissaient son incertitude. Peines inutiles mais non tout à fait perdues puisque tant de labeurs aboutirent à une excellente *Vie d'Alexandre le Grand*, au *Dictionnaire* comparé des langues anciennes et modernes, à des articles estimés fournis à l'Encyclopédie, à cette fameuse *Antiquité dévoilée par ses Usages* dont la publication bruyamment annoncée devait tromper tout à la fois la curiosité des savants et l'attente des philosophes.

Ce fut sur la Bar que s'exerça tout d'abord le talent du jeune ingénieur. Il s'agissait de savoir si décidément cette rivière pouvait utilement joindre la Seine à la Meuse. Après examen, Boulanger fit abandonner ce projet séculaire. Chargé ensuite d'études sur le cours de la Marne, il consigna ses observations dans un mémoire resté manuscrit sous ce titre : Histoire naturelle du cours de la Marne. Nous le trouverons bientôt occupé aux études d'un canal en Bourgogne, études qui ne devaient aboutir qu'en 1775. En 1747 il travaillait à la route de Metz en Alsace, donnait les plans du pont de Thezay, consolidait celui de Parey-sous-Bourmont, puis élevait ceux de Vaucouleurs et de Foulain. C'est à Vaucouleurs qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait paralyser son activité. A Foulain il fut obligé de s'arrêter. On le transporta à Châlons où il resta malade pendant plus d'une année. En 1749 il reçoit sa nomination de sous-ingénieur et entre bientôt après dans le service de la généralité de Paris où il se lie d'amitié avec Jean Grissot, architecte du Roi et Expert-juré des domaines de la Couronne, avec lequel nous le trouvons en 1754 employé aux travaux de la route d'Orléans. Mais bientôt sa santé déclinante le forçait à donner sa démission ainsi qu'en témoigne la lettre suivante que nous trouvons dans les papiers de famille des Grissot de Passy.

Une foiblesse naturelle de mon tempérament qui n'a point seu sacomoder aux travaux trop multipliés, et une infirmité que j'ai contracté à Vaucouleur quasy au debut de ma course et qui ma jetté du depuis dans un estat de langueur croissans voila, monsieur, les deux tirants (1) qui mon mis dans lobligation de solliciter ma retraite des ponts et chaussés. Vous men voyés dans le dernier desespoir et malgré que jai trouvee dans laprobation du public une derivation à ma douleur malgré que vos eloges soit la recompans la plus flatteuse que je puisses recevoir je ne doutte plus que le jour ou jaie cessé destre vostre collegue ne marque pour moy le comencemant de ma rapide dissolussion. Permettés moy de me rappeler dans le souvenir de M[e] Grisot. Jespere quelle voudra bien agréé mon hommage. Je serai tres contant de moy si M. Dessagulié (2) me fait grace surtout ce qui me manque et s'il juge come vous que mon *Antiquité* puisse estre util. Mais que peut la raison contre les passions qui gouvernent le monde? Je suis Monsieur et ancien collègue avec le dévoûmant le plus recoignoissant votre très humble et très obéissant serviteur,

Boulanger. 18 juin 1758.

A Monsieur Grisot, ingénieur et architecte de présant à la Rochelle, rue St-Yon.

La démission de Boulanger fut acceptée. On lui accorda un brevet d'ingénieur. Mais il l'avait prévu. Le jour où il se retira devait précéder de peu celui de sa mort. Il s'éteignit en effet le 16 septembre 1759. Son ami Grissot eut une existence plus longue et plus mouvementée. Après avoir dirigé de grands travaux en France, il passa en Espagne avec le titre d'ingénieur des ponts et chaussées et des armées de S. M. Catholique, revint en 1766 en France où il avait acquis les seigneuries de Passy et de Rompsay, situées dans la généralité de la Rochelle et mourut dans son hôtel situé place d'Armes en cette ville le 18 janvier 1791 (3).

Tout ce qui intéresse à Vaucouleurs la *Route de France* attire l'attention. Dans les études que l'on consacrera au pont historique de Vaucouleurs une place d'honneur devra être réservée désormais à son dernier architecte Antoine Boulanger.

F. de B.

(1) Tyrans.

(2) Une plume contemporaine a écrit en note : *Désagulier, l'ingénieur*. Il s'agit du fils cadet de Jean Théophile Désaguliers, ministre à la Rochelle et mathématicien très distingué.

(3) Son fils unique J.-B. Augustin Grissot seigneur de Passy-Rompsay marié à la sœur du comte Regnaud de St-Jean-d'Angély fut le dernier lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 MAI 1903

La Société se réunira *le mercredi, 6 Mai 1903,* à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° M. Georges MARTIN : Les corps radio-actifs.

2° M. F. COMTE : Les seigneurs de Pierrefort de la Maison de Bar, d'après le livre de M. H. LEFEBVRE.

3° M. BROCARD : Rapport sur la candidature de M. l'abbé CLANCHÉ, curé de Blénod-lès-Toul, présenté par MM. KONARSKI et LESORT.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Mars 1903.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BAUDOT, BROCARD, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, LESORT, G. MARTIN.

CORRESPONDANCE : M. Léon Morel, membre correspondant à Reims, fait hommage à la Société d'un album richement relié par ses soins, et où il a réuni un certain nombre de dessins de

numismatique et d'archéologie provenant des papiers de feu M. Eugène Richard, l'un des fondateurs de notre Société. « M. Richard — écrit notre correspondant — a dessiné là, d'une main d'artiste, quantité de monnaies ducales, royales, baronales, et a pour ainsi dire sauvé de l'oubli une masse de types qui, par une circonstance fortuite seule, sont tombés entre mes mains ». Une petite notice biographique sur E. Richard (né à Strasbourg en 1825, mort à Paris en 1872) a été jointe par M. Morel à ce manuscrit de 313 pages, qui rappellera la mémoire d'un savant et modeste artiste au talent duquel la Société des Lettres, dans ses débuts, n'avait jamais fait inutilement appel.

M. le Président exprime à M. Morel les remerciements de la Société pour son bon souvenir et son don généreux, et pense que le meilleur moyen de seconder ses vues serait de joindre cet album aux collections de notre regretté confrère Maxe-Werly qui vont prochainement enrichir la Bibliothèque de la ville, et qui contiennent, s'il est bien renseigné, un certain nombre de plans et dessins de la main d'Eug. Richard.

Ouvrage reçu : *Hommage de l'auteur :* H. Bernard : Une tête d'Ange de l'École Samielloise (*extr.*) Nancy, in-8°, 1903, fig.

Envoi du ministère : Revue de l'Hist. des Relig., t. 46, n° 3, 1902.

Envoi des sociétés correspondantes : Revue de l'Hist. de Versailles (Soc. des sc. morales, lettres et arts), 4e année, 1902. — Mém. de l'Acad. de Metz, 1900. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nos 4 et 5, 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., nos 2 et 3, 1903. — Notes d'Art et d'Archéol., nos 2, 3, 1903. — Mém. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers, t. V, 1902. — Ann. de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais, 1er trim., 1903. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, mars 1903. — Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1902. — Bull. des Sc. nat. de l'Ouest, t. II, 1902. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 56e vol., 1902. — *Ons*

Hémecht, févr.-mars 1903. — *id* (Martin BLUM : Bibliographie Luxembourgeoise, 2e livr.), 1903. — Magasin Pittor., mars 1903. — Mém. de l'Acad. de Caen, 1902. — Bull. de la Soc. des Natural. de Moscou, 1901, t. XV.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. LESORT communique à la Société *trois lettres inédites de D. Hyacinthe Alliot*, abbé de Moyenmoutier, originaire de Bar-le-Duc. Ces lettres, datées respectivement des 1er octobre et 30 novembre 1696 et 23 janvier 1698, sont conservées dans le ms. latin 11902 de la Bibliothèque Nationale, provenant de Saint-Germain-des-Prés, au milieu des notes prises par Mabillon et ses collaborateurs sur des documents conservés dans les archives ecclésiastiques de l'Alsace, de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne. La première renferme de curieux détails sur le voyage littéraire fait par Mabillon en Alsace, de compagnie avec D. Alliot, et sur les péripéties que leur occasionna une attaque des Allemands sur le Rhin du côté de Plobsheim et de Brisach. La seconde adressée à Mabillon lui-même, a trait aux fouilles du Donon (1) et, surtout, à l'état des archives de la Cour de Strasbourg et au concours que les Bénédictins seront appelés à donner pour leur classement. La troisième est relative aux curiosités archéologiques et aux archives de l'abbaye de Murbach. On y peut voir tout ce que doit la science historique aux travaux des Bénédictins.

M. l'abbé JEHET communique le *Catalogue des actes de Jean de Bar*, seigneur de Puisaye et régent du Barrois, personnage dont la Société examina naguère le sceau d'après une empreinte obtenue à l'aide de la matrice conservée au musée de Reims. Ces actes, au nombre de 28, s'échelonnent sur une période de vingt-six ans (1291-1311) et sont pour la plupart inédits. On décide la publication de ce travail dans nos *Mémoires*.

(1) D. Alliot s'est beaucoup occupé des Antiquités du Donon. On trouvera des lettres qu'il a écrites à ce sujet dans le *Journal des Savants* et dans l'ouvrage de JOLLOIS, *Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, Paris, 1843, in-4°.

On décide également la publication dans les *Mémoires* et le tirage à part *des copies et extraits des archives du Clermontois*, conservées au château de Chantilly. Ces copies et ces extraits sont l'œuvre de M. Léopold Delisle, de l'Institut, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque Nationale, qui a bien voulu charger M. Lesort d'en préparer la publication et la réserver à notre Société. On sait combien les Archives départementales de la Meuse sont pauvres en documents relatifs à l'histoire du Clermontois, aussi la publication des chartes de Chantilly, qui remontent aux XIIe-XVe siècles, mettra-t-elle à la disposition des travailleurs une source d'information d'une haute importance. La Société en exprime tous ses remercieciements à M. Léopold Delisle.

M. Chévelle communique le *Procès-verbal de la vente après décès, de la cave du commandant de Marbotte*, le chevalier A.-J. de Balathier-Lantage, mort à Saint-Mihiel le 31 décembre 1785. Ce document, que notre confrère a découvert aux archives de Meurthe-et-Moselle contient plusieurs particularités intéressantes et pourra figurer dans nos Mémoires, avec quelques notes d'introduction qui seront demandées à M. Chévelle.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents une *Anse de bronze* antique trouvée à Naix-aux-Forges, et provenant, suivant l'explication autorisée de M. l'abbé Thédenat, membre de l'Institut, d'un grand bassin du même métal. Ce fragment se joindrait avec avantage aux antiquités de Nasium que possède déjà notre Musée municipal.

M. Lemoine communique une série d'extraits des archives communales de Beauzée remontant à 1672 et années suivantes, et relatifs à divers membres de la famille *Jacob*, originaire de ce lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

NÉCROLOGIE

M. Charles Demoget.

Notre Société vient encore d'être éprouvée par une perte qui pour n'être pas inattendue n'en est pas moins sensible. L'un de nos fondateurs, notre honoré et excellent confrère M. Ch. Demoget, est mort le 19 avril dans sa 76e année, après une longue maladie qui l'éloignait depuis plus d'un an de nos séances autrefois animées par la cordialité de son accueil et la chaleur entraînante de ses conversations érudites, charme et ressource toujours renouvelés de nos réunions mensuelles. Une foule considérable d'amis entourait sa tombe, le 21 avril, et prêtait une attention recueillie aux discours prononcés par MM. Pernet, maire de la ville de Bar-le-Duc, Micault, architecte, au nom des élèves de l'École Centrale et de la Société des Architectes de l'Est, Konarski, président de la Société des lettres. Nous aimons à conserver ici l'allocution de ce dernier, qui exprime, comme il convenait, les regrets unanimes de tous les confrères de M. Demoget.

Messieurs,

Au fonctionnaire municipal, à l'administrateur dont M. le Maire de Bar-le-Duc vient de vous rappeler les services publics et le dévouement, un autre homme s'ajoutait en Charles Demoget : je veux parler de l'artiste et de l'érudit. C'est de celui-là que je viens saluer le cercueil au nom de la Société des Lettres. Elle ne saurait laisser descendre dans la tombe, sans lui dire un dernier adieu, celui qui fut un de ses ouvriers de la première heure. Dès sa constitution, en 1865, la Société du Musée, vouée à disparaître presque aussitôt, l'avait compté au nombre de ses membres. Cinq ans plus tard, il était encore au premier rang de ceux qui, tentant pour la seconde fois de créer un cercle d'études locales, jetaient les premières assises de notre Association. Jamais, alors même qu'il vécut éloigné de Bar, il ne cessa de nous appartenir. Rentré au milieu de nous, il redevint, parmi les habitués de nos réunions, le plus assidu, le plus actif et le plus écouté ; et nous aimions, d'un accord absolument unanime, à

ramener à la présidence ce confrère chéri et vénéré de nous tous, presque chaque fois que les dispositions de nos statuts nous permettaient de lui renouveler cet hommage.

Un ami, qui fut plus d'une fois son collaborateur, va vous dire plus spécialement ce que furent en Demoget l'ingénieur et l'architecte. Ce que fut en lui l'artiste, en général, — car cet ingénieur sut être artiste jusqu'à la moëlle, — c'est à la riche cité d'Angers qu'il faut le demander, à Angers où il exerça ses fonctions pendant une période exceptionnelle de transformations importantes, et non point à Bar, où la pénurie des ressources financières et, aussi, les circonstances l'emprisonnèrent le plus souvent dans un cercle de travaux d'appropriation et d'entretien assurément utiles, mais n'ayant avec l'Art que d'assez lointains rapports. Et encore, dans cette période barrisienne de sa carrière d'architecte municipal, où, pendant quinze années, Demoget dut tant de fois résoudre au bénéfice de nos fêtes publiques l'éternel problème de faire beaucoup avec peu d'argent, on peut dire qu'il sut s'élever jusqu'à l'Art dans toute l'acception du terme, jusqu'à l'Art dans ce qu'il peut avoir de plus inattendu, de plus ingénieux et de plus charmant, quand, pour la première fois, par une nuit de juillet que nous avons tous encore sous les yeux, il étala tout d'un coup à nos regards émerveillés cette décoration féérique du parc de l'Hôtel de Ville, dont il semble qu'il ait arrêté à jamais la formule définitive.

Mais, autrement durables que ces fantaisies éphémères, sont, à nos portes, les deux œuvres auxquelles Demoget consacra avec une véritable passion toutes les heures de loisir qu'il put distraire de ses fonctions administratives : la restauration du château de Thillombois et, plus encore, la transformation de celui de Jeand'heurs. C'est, vous le savez tous, au souffle de son inspiration que l'austère abbaye des Prémontrés, à peine modifiée par le maréchal Oudinot suivant une esthétique vraisemblablement empruntée à quelque officier du génie militaire, devint la majestueuse demeure seigneuriale dont s'enorgueillit maintenant la vallée de la Saulx. Les dispositions qui en ont fait la plus luxueuse et la plus confortable des habitations modernes, le parc incomparable qui l'environne, les eaux qui en égaient les abords, tout jusqu'aux plus minutieux détails d'un mobilier dont l'originalité varie avec chaque appartement, tout a été conçu par Demoget. Et son nom demeurera indissolublement uni aux annales, huit fois séculaires, du monastère où l'ironie des destinées qui guettent les pierres comme les hommes a fait se succéder coup sur coup des hôtes si dissemblables entre eux.

Mais si nul Barrisien n'ignorait la haute valeur de Demoget, considéré comme architecte, ceux-là seuls que des relations d'étroite amitié ou bien des goûts et des travaux communs mettaient en contact journalier avec lui pouvaient apprécier, dans toute son étendue, l'in-

comparable culture intellectuelle de ce cerveau d'élite et le charme de ses entretiens. Car Demoget, quand il était en verve — et il était toujours en verve! ... — fut un causeur inépuisable! Et, dans ses causeries, revenait invariablement un thème de prédilection, un thème par lequel notre ancien président appartenait étroitement à ceux au nom desquels je lui envoie, à cette heure, une dernière pensée : ce thème, c'était le Bar d'autrefois. Il l'aimait, son vieux Bar, de l'amour d'un fils. Il le connaissait par cœur, dans ses moindres recoins. Il le connaissait d'autant mieux que, tout enfant, il avait vu son père en démolir les derniers remparts, et que lui-même, au temps de sa jeunesse, en avait pu voir les derniers vestiges et les rues capricieuses que l'édilité moderne n'avait point encore transformées.

C'est Demoget, Messieurs, qu'il fallait entendre parler de l'ancien Bar, soit dans le calme d'une séance de la Société des Lettres, soit, et bien plutôt encore, à la table de quelque café, où l'étudiant de 1848, l'élève de l'atelier Constant-Dufeux, demeuré, jusqu'au dernier jour, tant soit peu romantique et de goûts et d'allures, aimait à se retrouver au milieu d'un cercle d'amis ! Pas un des rares monuments qui nous restent, pas un de ces vieux hôtels qui font le charme de nos rues écartées qu'il n'eût explorés de fond en comble, dont il n'eût interrogé le génie familier et dont ses improvisations étincelantes ne pussent ressusciter le décor anéanti et les hôtes disparus!

Or, cet homme, qui parlait comme un livre, ne put jamais se résoudre à écrire une brochure, à laisser autre chose que des notes hâtivement jetées au hasard. Une seule fois, l'insistance de quelques amis parvint à lui arracher enfin, pour l'*Annuaire de la Meuse*, ce travail sur *les Origines de la Renaissance à Bar-le-Duc*, dans lequel il a étudié les transformations successives de l'architecture dans notre ville et dans la région avoisinante. Au moment où la mort est venue le frapper, il terminait une œuvre singulièrement précieuse pour l'histoire de l'art barrisien; c'est la restitution graphique, qu'il poursuivait depuis plusieurs années, de la Halle de la Ville-Haute telle qu'elle fut dans la dernière période du Moyen âge et pendant le cours de la Renaissance. Voilà, ou je me trompe fort, tout ce que laissera, hélas ! derrière lui, cet homme qui a « parlé » sur l'ancien Bar l'équivalent d'un livre tout entier !

Ai-je besoin de rappeler, Messieurs, les services que Demoget rendit au sein de la commission du musée municipal comme président de la section des Beaux-Arts, au classement de laquelle il mettait la dernière main à la veille de la maladie qui devait l'emporter, et qu'il a tirée d'un inconcevable chaos? Ai-je besoin, surtout, de rappeler le respect qu'un tel architecte municipal ne cessa de professer et de prêcher pour les restes encore debout de notre splendeur des anciens jours, chaque fois que, comme par exemple, lors de la transformation du collège Gilles-de-Trèves en école communale, il dut approprier

quelqu'un de nos vieux édifices aux besoins d'aujourd'hui ? L'un de ses plus ardents désirs, alors qu'il était encore dans l'exercice de ses fonctions, fut, je le sais, d'obtenir de l'Administration une décision de principe mettant désormais à l'abri des rigueurs de l'alignement celles de nos antiques maisons qui offrent quelque intérêt pour l'Art et pour l'Histoire ? Cette requête a-t-elle jamais été accueillie ? Je l'ignore. Puisse tout au moins, le vœu de ce vieux Barrisien, qui sut mieux que personne à quoi s'en tenir en matière de véritables et sérieuses nécessités édilitaires, être exaucé chaque fois qu'une de ces façades que nous a léguées la Renaissance viendrait à être menacée sans utilité absolue !

Voici maintenant l'heure du repos venue pour celui dont la longue existence ne fut qu'une série ininterrompue de labeurs. Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître n'oubliera jamais le bon et gracieux vieillard dont le savoir inépuisable, la figure souriante, la main loyalement tendue ne surent jamais refuser un service. « Ceux qui meurent jeunes, disait l'Antiquité païenne, sont les élus des dieux ». Ceux-là aussi — et cette pensée ne peut qu'atténuer l'amertume des deuils que leur perte sème autour d'eux — ceux-là aussi ont eu ici-bas un enviable destin, qui, comme aujourd'hui Demoget, comme autrefois un autre artiste de race, endormi tout près d'ici, Maréchal (de Metz), meurent à la besogne, comblés d'ans et de respect, après avoir gardé jusqu'au dernier jour l'amour de leur métier, le culte de leur art, la jeunesse de leur esprit et de leur cœur, et l'enthousiasme de leurs premières années !

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Nous empruntons au *Journal officiel* le compte rendu suivant d'une communication présentée au Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux par M. Pierre Boyé, de Nancy, sur la *Compagnie du Lévrier blanc au duché de Bar, 31 mai 1416-24 avril 1422*. Cette étude complète la notice que M. V. Servais a consacrée à l'Ordre de Saint-Hubert dans la *Revue Nobiliaire* en 1857.

M. Boyé a rappelé qu'en 1415, tombaient à Azincourt le duc Édouard III de Bar et son frère Jean. Le dernier fils de Robert,

le cardinal Louis de Bar, s'empara alors du duché à l'exclusion de ses sœurs survivantes, notamment de Yolande l'aînée, reine d'Aragon, et bien qu'il eût naguère renoncé à tout droit direct sur les États paternels. Yolande intenta au prélat un procès en parlement; Adolphe IX, duc de Berg, mari d'Yolande la jeune, s'apprêta à marcher en armes sur le Barrois. La situation du nouveau prince était des plus critiques. Le Barrois se trouvait épuisé par les incessantes discordes des seigneurs.

Comprenant combien la paix intérieure lui serait indispensable pour négocier une entente, le cardinal de Bar parvint à faire signer le 31 mai 1416, une alliance à 47 vassaux, l'élite de sa noblesse, qui jurèrent de s'aimer, de s'entr'aider et de soutenir contre tous leur suzerain. Le but de la Compagnie du Lévrier blanc, ainsi appelée de l'insigne arborée par les contractants que ralliait la devise : *Tout ung* était donc une indissoluble union en vue d'un plus parfait attachement.

Au cours des cinq années assignées pour sa durée, Louis de Bar parvint à conserver le pouvoir en instituant René d'Anjou, petit-fils d'Yolande d'Aragon, son successeur. Il obtint en même temps pour le jeune prince la main d'Isabelle, fille et héritière du duc de Lorraine. Prolongée en 1422 sous le nom d'association de Saint-Hubert, la Compagnie du Lévrier blanc devint à la suite de vicissitudes diverses, un ordre noble qui comprit les premiers personnages de la Lorraine et du Barrois jusqu'en 1824, époque où Louis XVIII l'abolit.

M. Boyé a retrouvé les lettres originales d'institution. On n'en connaissait jusqu'alors que des copies incomplètes et erronées. Le seul aspect de cette charte, avec ses quarante-huit sceaux, méritait déjà qu'on l'examinât. La liste des plus fidèles vassaux du cardinal Louis, qu'elle fournit, lui prête un nouvel intérêt. Cet intérêt grandit quand on sait que c'est là le pacte qui interrompit le régime de discorde et l'abomination dont souffrait le Barrois au début du quinzième siècle ; que les contractants entourèrent le dernier duc de Bar de leur dévouement et facilitèrent, dans le sens de la cause française, la réunion de ses États à la Lorraine.

Cette pièce, enfin, est l'origine réelle, sinon immédiate, du

seul ordre de chevalerie authentique spécial aux deux duchés de Lorraine et de Bar.

*** *Le Monde moderne*, revue mensuelle illustrée (F. Juven, éditeur à Paris), contient dans le numéro d'avril 1903, p. 452 à 457, un article de M. A. Richard, intitulé : *Un Michel-Ange lorrain, Ligier Richier*, et accompagné de six illustrations faites d'après d'excellentes photographies.

VARIÉTÉS

Lady Tuke.

En dépit de leur allure romanesque et parfois déconcertante, les anciennes traditions locales ont toujours un point de départ sérieux. C'est la découverte que fait, en fin de compte, celui qui s'applique à les étudier.

La légende persistait encore à Ligny sous le second Empire qu'*une fille du roi d'Angleterre* y avait vécu jadis et y était inhumée. Dans l'église paroissiale, à l'entrée de la chapelle dite de Notre-Dame-des-Vertus, la respectable M[lle] Ribeaucourt — dernier rejeton d'une vieille famille de la bourgeoisie du lieu — montrait volontiers à ses compatriotes surpris de tant de naïveté, la place où gisait la *descendante de Richard-Cœur-de-Lion*. Les uns accueillaient cette révélation avec une commisération indulgente, les autres se rappelaient l'histoire racontée aux veillées de cette princesse d'Angleterre enfuie de la Cour à la poursuite d'un gentil chevalier et qui, parvenue à Ligny le jour des noces du seigneur-comte, meurt de déplaisir en reconnaissant en lui son infidèle.

Il n'est pas malaisé de démêler dans cette légende une allusion à quelque épisode de la joyeuse captivité de Valéran de Luxembourg à Londres (1). Pas n'est besoin cependant de remonter si haut pour trouver le mot de l'énigme car, selon toute

(1) Cf. Monstrelet. — Cf. aussi *Annales du Barrois*, II, 352.

vraisemblance, il s'agit ici de *Térèse Tuke*, cette noble étrangère dont une inscription placée dans l'église des Ursulines rappelait à la fois la nationalité et les malheurs (1).

Térèse Tuke née à Holwell en Angleterre était fille d'un baronet, Samuel Tuke of Cressing (2). En 1696, elle avait épousé Charles Trinder, seigneur de Burton on the Water. Celui-ci, s'étant attaché à la fortune du chevalier de Saint-Georges, le suivit dans le Barrois et s'établit à Ligny où il mourut. Devenue veuve, Térèse Tuke se retira dans le couvent des Ursulines avec une pension que les Irlandais Lambert de Ballihyre avaient accrue quelque peu. Du vivant de Léopold, ce couvent des Ursulines était déjà moins une maison d'éducation qu'un asile confortable et tranquille pour les orphelins et les veuves de gentilshommes (3). On y recueillait même, en un pavillon séparé, les femmes de qualité dont les maris avaient à se plaindre, témoin cette Mme de la Tour qui fut l'objet d'un duel resté fameux. En 1741, la veuve Trinder fut imposée. Les habitants de Ligny lui contestaient sa noblesse. Les amis qu'elle avait en Angleterre l'aidèrent à dresser une généalogie qu'elle produisit devant la Chambre des Comptes de Bar. Cette généalogie est curieuse : elle établit que Térèse Tuke descendait, réellement, par Marie Guldefort de Hemsted sa grand'mère, d'Édouard III roi d'Angleterre. En effet, Marie Guldefort était elle-même fille d'Édouard Sommerset, comte de Worchester, dont l'ascendance remontait à Edmond, petit-fils de Jean roi de Castille et arrière-petit-fils du fondateur de l'Ordre de la Jarretière (4). Un certificat du 29 juin 1742 signé et scellé par les comtes Dogolfin vicomtes Faucomberg et Harcourt, pairs d'Angleterre, attestait leur parenté avec lady Tuke (5). Celle-

(1) *Mémoires de la Soc. des Lett., Sc. et Arts de Bar-le-Duc* pour l'an 1900.

(2) Fils de Samuel I, créé baronet le 31 mars 1664. Brian Tuke de Sandwick était trésorier d'Henri VIII.

(3) On en voit encore la belle façade dans la rue dite de Strasbourg.

(4) Édouard III mort le 21 juin 1377.

(5) Certificat authentiqué par un notaire royal et M. de Bussy ministre de France près la cour de Londres, 10 juillet 1742.

ci n'eut donc pas de peine à se faire reconnaître issue de noble race et non sujette à l'imposition. L'arrêt de la Chambre des Comptes de Bar est du 6 août 1742 (1).

Morte à l'âge de 70 ans, sept mois après (25 février 1743) Térèse Tuke fut, ainsi que nous l'apprend le registre des décès, inhumée dans l'église paroissiale *en la place de MM. Varinot, sous l'épitaphe de messire Varinot, chanoine et maître du Collège de Ligny* (2).

Les Varinot avaient leur caveau au-devant de celui des Parisot (3) dans la chapelle de Saint-Nicolas (4). A la suppression de la Collégiale, cette chapelle prit le titre de Notre-Dame-des-Vertus, titre qu'elle porte encore aujourd'hui.

La légende d'une descendante de monarque étranger morte et inhumée à Ligny-en-Barrois est donc fondée et les détails fantaisistes qu'on y ajoute n'infirment pas l'authenticité du fait.

F. de B.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 21. Un de nos confrères désirerait acheter la *Monographie de la commune de Bonnet*, par C. Bonnabelle. Adresser les offres au Secrétaire.

---

(1) Archives de la Meuse, B. 245.

(2) Edme Varinot, dixième enfant d'honorable Claude Varinot le jeune, procureur à Ligny, et d'Anne Husson, mariés en 1644. Curé de Marson (1693), de Mussey (1699), chanoine de la Collégiale, administrateur des Collège et Hôtel-Dieu en 1717, il mourut le 24 septembre 1724.

(3) Nicolas Parisot, dit *Blanc-denier*, marchand de Ligny, avait été anobli le 15 septembre 1625.

(4) État civil de Ligny.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 **JUIN 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 3 Juin 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé GÉNIN : Notes pour la construction projetée d'un cadran solaire à Maxey-sur-Vaise vers 1673 ;

2° M. F. DE BACOURT : Jamet à Bar-le-Duc;

3° *Id.* : La Grand'Rue de Ligny en 1814;

4° Propositions de fusion de la Section Meusienne de la Société de géographie de l'Est avec la Société des Lettres.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er Avril 1903.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, J. BAUDOT, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, LESORT, G. MARTIN.

Se fait excuser, M. BROCARD, juré aux assises.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* HÉBERT (l'abbé Marcel) : La Faillite du catholicisme despotique. Ed. de la *Revue Blanche*, in-8°, Paris, 1903. — BIGOT (Léon), Le Pays

Verdunois, in-18, L. Marchal, édit. à Verdun, 1903. — Poincaré (Antoni), Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre en la durée des différents mois synodiques d'une année, ch. III, sous-chap. I, in-8° (autographié).

Envois des sociétés savantes : Bull. des soc. artist. de l'Est (mai 1903). — *Ons Hémecht*, avril 1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 3e livr., 1903. — Bull. de l'Univ. de Lille, n° 2, 1903. — Notes d'art et d'archéol. avr., 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., avr. 1903. — Soc. des Natur. et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XIV, 1er semestre, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 31. — Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine, t. 52, 1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, t. IX, 4e trim., 1902. — Magasin Pittor. mars et avril 1903. — Revue bénédictine, avr. 1903.

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. J. Guillaume, chef de section de la Compagnie de l'Est à Bruyères, un recueil de plus de 200 blasons dessinés à la plume d'après les données du nobiliaire de Bar-le-Duc de 1771, publié il y a deux ans par la Société. Cet album héraldique d'un haut intérêt, et dont l'exemplaire unique nous est offert, sera déposé à la Bibliothèque de la Société avec les quelques manuscrits précieux que nous devons à de généreux donateurs. Des félicitations sont votées à M. Guillaume et à son collaborateur M. L. Véjux pour leur remarquable travail.

Lectures et communications : M. Labourasse communique une note sur des *graffites*, relevés sur des roches de grès de l'*Oasis de Tiout* (à 17 kil. d'Aïn-Sefra) par M. L. Marin, sous-intendant militaire à Méchéria (Algérie). Ces dessins sont extrêmement curieux, d'abord à cause des scènes de chasse et de vie pastorale qu'ils représentent, ensuite à cause du problème assez difficile à résoudre, de leur exécution. L'explication la plus satisfaisante serait peut-être celle-ci : les dessins au trait auraient été exécutés à l'époque très reculée où les roches de grès n'étaient pas encore durcies. M. Labourasse

attribuerait ces figures naïves, mais d'une expression singulière, aux Garamantes, la peuplade la plus méridionale que les Romains aient connue en Afrique, et constate que des dessins analogues à ceux de Tiout ont été découverts dans le Sud de la Tunisie par M. Duvivier. La Société prend connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des dessins et des commentaires de M. Labourasse et souhaite que notre confrère veuille bien les soumettre à l'examen d'archéologues versés dans l'étude des monuments anciens de l'Afrique septentrionale.

M. Lesort lit deux lettres intéressantes sur la participation de la *Garde Nationale de la Meuse* aux opérations de la campagne de 1810 (Voir plus loin, page LXIV).

M. l'abbé Jehet, qui poursuit la rédaction de ses *Annales* des comtes de Bar, en communique un fragment, relatif à *la guerre du Barrois contre la Champagne et la Lorraine* (1227-1230). La cause de cette guerre fut la délivrance, par le comte Henri II de Bar, de l'archevêque de Lyon, Robert d'Auvergne, retenu prisonnier par le comte Thibaut de Champagne; à ce dernier, se joignirent le duc de Lorraine Mathieu II, dont les rapports avec le comte de Bar étaient alors assez tendus, Thierry de Montbéliard, Conrad de Riste, Jean d'Apremont, évêque de Metz, le comte de Grandpré, Erard de Brienne, Simon de Joinville; Henri II avait pour alliés Walerand de Luxembourg, son beau-frère, Geoffroy de Vaudémont. Durant l'hiver (1229-1230), tandis que les Messins et les Lorrains détruisaient Mousson, les barons de France, unis à Henri II, attaquaient la Champagne à la fois par le Nord et par le Sud. Grâce à l'énergique intervention de saint Louis et de sa mère Blanche de Castille, les hostilités furent arrêtées, et l'arbitrage de Philippe, comte de Boulogne et de Thibaut de Champagne termina la guerre d'entre Bar et Lorraine par un traité dont nous possédons le texte et qui fut conclu à Melun le 12 décembre 1230.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

La garde nationale de la Meuse à l'armée du Nord (1810).

Les gardes nationales de la Meuse, qui avaient été mobilisées au cours de l'été 1809, comme celles des autres départements du Nord et de l'Est, pour défendre la Belgique et la Hollande contre les attaques de l'Angleterre, furent licenciées au début du mois de janvier 1810, à la suite de l'échec de lord Chatham et de l'évacuation de Flessingue par ses troupes (décembre 1809). Mais avant de les renvoyer dans leurs foyers, le général Lamarque, qui commandait la division à laquelle elles appartenaient, voulut leur donner un témoignage tout spécial de sa satisfaction, en raison de l'ardeur, du courage et de l'esprit de discipline dont elles avaient fait preuve, plus que celles des autres départements. On trouvera ici le texte de son ordre du jour et de la lettre qu'il adressa à leur commandant.

A. L.

Au quartier général de Malines,

Le 4 janvier 1810

GARDES NATIONALES,

Avant de nous séparer, je veux vous témoigner ma satisfaction de votre bonne conduite : fidèles à vos drapeaux, vous êtes la division la plus nombreuse de l'armée ; pleins d'ardeur et de courage, vous avez demandé de marcher à l'ennemi et de combattre sous les yeux de l'Empereur. Ainsi vous rentrez à vos foyers, après avoir rempli tout ce que la Patrie pouvait espérer de vous.

Je n'oublierai pas ce que vous m'avez tous dit au moment où je vous ai annoncé votre licenciement : « Si l'Empereur a besoin de nous, nous viendrons tous pour le servir ».

Le général de division, grand-officier de la Légion d'honneur grand dignitaire du royaume des Deux-Siciles, commandant la 2ᵉ division de l'armée du Nord,

DELAMARQUE.

Lettre du général de division Lamarque à M. Orilliau, major du 40ᵉ régiment d'infanterie, commandant le bataillon de la garde nationale de la Meuse.

4 janvier 1810.

Mon cher major, vous avez déployé dans l'instruction de votre bataillon, tant de zèle, d'application et de talents, que je ne veux pas que nous nous quittions, sans que vous emportiez le témoignage de toute ma satisfaction. Votre bataillon s'est toujours maintenu le plus nombreux de l'armée ; sa discipline a été parfaite, et il me laisse l'idée que les habitants de la Meuse sont de beaux hommes et de braves gens. Veuillez aussi témoigner mon contentement à MM. vos officiers pour leur bonne conduite et leur ardeur à vous seconder.

Recevez, mon cher major, l'assurance de mon parfait attachement.

Le général de division,
Grand-officier de la légion d'honneur,

LAMARQUE.

Copies contemporaines. Archives départementales de la Meuse, série R (Recrutement de l'armée ; liasse de 1810).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

⁂ Par suite d'un retard imprévu, le volume des *Mémoires* (tome I, 4ᵉ série) n'a pu encore être distribué. Nous prions ceux de nos confrères qui nous le réclament avec une insistance d'ailleurs flatteuse de vouloir bien nous excuser de mettre leur patience à une si longue épreuve.



⁂ L'exposition d'Hanoï nous fournit l'occasion de féliciter deux de nos confrères MM. Albert Jacquot et Freund-Deschamps, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

⁂ M. Ernest Henry, de Sedan, veut bien nous faire remarquer que l'*acte de foy et hommage et serment de fidélité faict par Jean de Schelandre, Tailly*, etc. en 1619 et publié dans le *Bulletin* de février 1903 (p. xx) doit s'appliquer, non au poète verdunois seigneur de Sousmazanne, mais à un de ses cousins germains du même nom. Notre correspondant se propose de nous envoyer une copie du Testament de Robert de Schelandre, le fameux défenseur de Jametz, d'après l'original conservé dans une étude de notaire à Sedan.

⁂ M. Louis Schaudel publie une nouvelle édition, considérablement augmentée, du travail que nous avons été heureux d'insérer dans nos *Mémoires* (1891) sous le titre d'*Histoire d'Avioth et de son église*. Élargissant le cadre de sa première étude, notre collaborateur consacre un véritable volume de 246 pages à *Avioth à travers l'histoire du comté de Chiny et du duché de Luxembourg* (1). Nous recommandons à nos lecteurs cette publication, fruit de longues et sérieuses recherches.

⁂ On lit dans les journaux locaux : « M. Mathieu, licencié en droit, a soutenu sa thèse pour le doctorat en droit à la faculté de Nancy sur le sujet suivant : « Institutions judiciaires et politiques du Barrois non mouvant jusqu'à la fin du xvie siècle. » Nous rendrons compte de cet ouvrage s'il nous parvient.

⁂ Alors que l'histoire locale recrute parmi les membres si dévoués de l'enseignement primaire ses chercheurs les plus persévérants, elle semble plutôt dédaignée par les universitaires des degrés supérieurs. Il y a des exceptions, très brillantes, que nous apprécions à leur prix :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.....

Mais en général c'est avec une satisfaction mêlée de surprise que nous voyons un professeur de lycée ou de collège s'intéresser peu ou prou à l'histoire de la ville ou de la région où les hasards de sa carrière l'ont jeté. M. Léon Bigot, professeur depuis peu au collège de Verdun est une de ces exceptions que nous sommes très heureux de signaler. A peine débarqué dans la vieille cité épiscopale il a entrepris d'écrire ses impressions sur **Le Pays Verdunois** dans un petit livre alerte, facilement

(1) In-8°, 5 pl. en phototypie, en souscription chez l'auteur (Hôtel des douanes à Chambéry [Savoie]) au prix de 5 fr. 10 l'ex. sur papier ordinaire et 15 fr. sur papier de Hollande.

écrit et facile à lire, mais du reste fort bien documenté. En trois chapitres : *Verdun en se promenant. — Les Environs. — Verdun à travers l'histoire*, il dit presque tout ce qu'il faut savoir pour apprécier à sa valeur le séjour d'une ville historique et pittoresque et du pays charmant qui l'entoure. Ses causeries spirituelles ne font pas oublier, mais complètent sur certains points l'ouvrage récent de M. Pionnier notre confrère verdunois. Toutes nos félicitations à M. Bigot. H. D.

*** Notre distingué confrère M. H. Lefebvre, bien connu par ses études antérieures sur l'histoire de la Haye septentrionale, vient de publier dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (volume de 1902) une étude très importante sur les *Sires de Pierrefort de la maison de Bar*.

Cette branche cadette de la famille comtale domina pendant près d'un siècle sur la région comprise entre la Meuse et la Moselle, depuis Frouard jusque vers Verdun, où étaient disséminées ses possessions, et où s'élevaient ses nombreuses forteresses, dont les principales étaient : Pierrefort, près de Martincourt (Meurthe-et-Moselle), qui fut construite en 1306, comme l'établit M. Lefebvre; l'Avant-Garde, au-dessus de Pompey, construite vers la même époque; Bouconville, Sommedieue, Sampigny, Riste près d'Homécourt et Mussy près Longuyon. Son château de Nonsard était plutôt un séjour de plaisance qu'une place de guerre.

Elle fit son apparition officielle sur la scène en 1300, et ne compta que trois représentants : Pierre l'ancien, fils du comte Thiébaud II, Henri son fils, et Pierre II, petit-fils du premier, avec qui elle s'éteignit dès 1380. Mais tous trois furent des hommes d'action et d'énergie, et leurs fortes individualités purent se développer librement à la faveur de l'anarchie chronique où se débattait notre province, et que l'entrée en scène des bandes d'aventuriers, anglais ou autres, vint porter à son comble à partir de 1359.

Le second, Henri, joue un rôle honorable dans l'histoire générale, en combattant au service de la France. Mais le plus fameux fut le troisième, Pierre, le terrible « damoiseau de Pierrefort » dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours dans l'imagination populaire.

« Fier et hautain, mais vaillant aux armes », comme a dit Wassebourg, sa vie fut d'un brigand, mais d'un brigand héroïque. Après avoir longtemps défié ses voisins les plus puissants, il fut enfin accablé sous une formidable coalition, où entrèrent les ducs de Lorraine, de Luxembourg et de Bar, et la plupart des seigneurs du pays; assiégé à Bouconville, il périt probablement dans une sortie « et fut enseveli aux champs », ses ennemis lui ayant refusé une sépulture chrétienne.

Une source qui coule à une certaine distance de la ferme actuelle de Pierrefort, débris de l'ancienne forteresse, porte encore le nom de « fontaine de Pierre de Bar » ; il y faisait, dit-on, quérir de l'eau, ne pouvant pas boire celle du puits du château. On montre entre Homécourt et Jœuf « Le saut de Pierre de Bar », rocher du haut duquel la tradition veut qu'il ait fait faire à son cheval un bond prodigieux. Dans les bois, près d'Homécourt, se voient encore des ruines que les gens du pays appellent « le château de Pierre de Bar ». Un document découvert par M. Lefebvre vient confirmer cette attribution populaire, et apporter en même temps un argument nouveau à l'appui de l'opinion émise en 1894 par M. Léon Germain sur l'identité de ces ruines avec le fameux château de Riste, dont l'emplacement était resté jusque-là une énigme.

Le sujet traité par M. Lefebvre n'était pas entièrement inédit : l'histoire de Pierre II en particulier, avait été racontée à plusieurs reprises, mais en partie seulement, et d'une façon fragmentaire. M. Lefebvre a su le renouveler complètement et en éclairer certains points d'une lumière toute nouvelle. C'est ainsi qu'un mémoire de procédure, resté inconnu de ses devanciers, lui a fourni les renseignements les plus intéressants sur les circonstances qui précédèrent la mort du damoiseau et motivèrent la formation contre lui d'une coalition générale.

Aucun document essentiel relatif au rôle local des sires de Pierrefort ne semble avoir échappé à l'auteur, qui s'est imposé les recherches les plus étendues. La matière était abondante d'ailleurs, et riche en détails bien caractéristiques de l'époque, que M. L. a eu soin de faire valoir, en les accompagnant, lorsqu'il le fallait, d'observations d'un ordre général capables d'en bien marquer la portée. Nous signalerons notamment, à ce point de vue, ses appréciations, très justes à notre avis, sur le rôle de l'aristocratie messine, et sur la nature de ses transactions ordinaires.

Nous émettrons cependant, sinon une critique, du moins un regret. Il semble que M. L. aurait dû insister plus qu'il ne l'a fait sur la participation du deuxième sire de Pierrefort aux affaires générales de la France ; beaucoup de détails paraissent lui avoir échappé sur ce point, qu'il aurait pu emprunter, soit à des chroniques, soit à des pièces d'archives ; il paraît avoir ignoré par exemple que Henri était vers 1362 gouverneur de Bourgogne (Voir notamment archives Côte-d'Or, B. 11260).

Il est vrai que ce rôle peut sans aucun inconvénient être traité à part, et faire l'objet d'une étude spéciale, que M. H. Lefebvre devra nous donner. F. C.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 **JUILLET 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 1er Juillet 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. Comte : Notes de toponymie meusienne, d'après le Cartulaire de Saint-Hubert;

2° M. H. Brocard : Les noms révolutionnaires de quelques communes de la Meuse et des départements limitrophes;

3° M. J. Baudot : Rapport sur la candidature de M. l'abbé Ragon, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de la cathédrale de Verdun, présenté par Mgr Dubois et M. A. Lesort.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Mai 1903.

Présidence de M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Baudot, Brocard, Chevalier, Ch. Collin, Konarski, Laurent, Lesort, G. Martin.

M. Dannreuther se fait excuser.

Correspondance : M. le Président donne lecture des nombreuses lettres et cartes de condoléances envoyées à la Société à l'occasion du décès de son ancien président M. Ch. Demoget.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Hébert (l'abbé Marcel) : Anonyme ou Polyonyme? 2e étude sur la Personnalité divine, in-8°, 1903. — L. Schaudel : Le Préhistorique en Savoie, in-8°, 1902. — *Id.*, Avioth à travers l'histoire du Comté de Chiny et du Duché de Luxembourg, Arlon, in-8°, 1903.

Envois du ministère : R. de Lasteyrie : Bibliographie des travaux hist. et archéol. publiés par les sociétés savantes, t. IV, 2e livr., 1903.

Envois des sociétés correspondantes : Soc. de géogr. de l'Est, 1er trim., 1903. — Bull. de la soc. philom. vosgienne, 28e année, 1902-1903. — Le monde moderne, n° 104, 1903. — Bull. of the Wisconsin natur. hist. Society, oct. 1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1902. — Bull. de l'Acad. du Var, 70e année, 1902. — Annales de l'Est, avril 1903. — La Haute-Marne, revue hist., arch. et philol., n° 2, avr. 1903. — Univ. de Californie, Berkeley, Publications, 25e fascic., 1902-1903.

Lectures et communications : M. Georges Martin donne lecture d'un mémoire sur les *corps radio-actifs :*

La découverte des propriétés dites radio-actives de certains corps est en quelque sorte la conséquence de la découverte des rayons X ou de Röntgen.

On étudiait depuis 1878 environ, surtout en Angleterre et en Allemagne, les propriétés de la décharge électrique dans les gaz raréfiés, et plusieurs physiciens étaient passés bien près des rayons X sans s'y arrêter, quand parut dans l'hiver de 1896, la première communication du professeur Röntgen, communication sensationnelle, on se le rappelle, et qui souleva une sorte d'émulation dans le monde savant.

Les communications abondèrent sur les phénomènes qui pou-

vaient avoir quelque rapport avec celui découvert par le savant bavarois; on répéta son expérience, on la travailla sous toutes les formes.

On ne se laissa pas distancer en France, bref en mars 1896, peu de temps par conséquent après la fameuse communication susdite, M. H. Becquerel rendit compte de ses premières expériences sur l'émission par les sels d'uranium, de radiations invisibles, capables, comme les rayons X, d'impressionner la plaque photographique à travers du papier noir, à travers une lame mince de cuivre ou d'aluminium. Divers sels doubles d'uranium et de potassium, le nitrate d'urane cristallisé donnaient ces effets d'une manière très notable. Et, chose remarquable et bien particulière à ces corps, leur conservation dans l'obscurité, n'altérait en rien l'émission de ces radiations d'un actinisme si spécial ! Peu après M. Becquerel remarqua encore d'autres analogies entre ces rayons et les rayons X; décharge à distance des corps électrisés, réflexions sur un miroir d'étain, mais contrairement aux rayons X une légère propriété de réfraction. Entre temps, M. et Mme P. Curie avaient poursuivi les mêmes recherches et indiqué pour les sels de thorium des propriétés analogues à celle des sels d'uranium. Ayant remarqué que la pechblende, la chalcolite, la fluorine et quelques autres minéraux possédaient cet actinisme spécial, ils en conclurent qu'ils devaient renfermer des corps radio-actifs inconnus. Après de laborieuses et patientes recherches, ils découvrirent le polonium (corps voisin du bismuth) doué d'une puissante radioactivité. Dans une nouvelle série de recherches. ils trouvèrent le radium (métal voisin du baryum) dont la radioactivité est environ 1000 fois plus grande que celle de l'uranium ; il provoque la fluorescence comme la lumière ultra-violette, agit sur la plaque photographique comme les rayons X, peut être spontanément lumineux, donne une sensation lumineuse placé contre la tempe ou l'œil fermé, etc.

En 1900, M. et Mme Curie parvinrent à isoler plus facilement le radium, en utilisant les résidus de la fabrication de l'urane fournis par une usine de Bohême, ils en tirèrent également le polonium et une troisième substance de laquelle on a peu ou

pas parlé depuis. Ils détaillèrent leurs travaux dans un certain nombre de communications. Tout dernièrement enfin, ils remarquèrent que le radium émettait constamment de la chaleur. Ils firent des mesures ; on peut les résumer en disant qu'un gramme de radium ferait bouillir un gramme d'eau en une heure. Découverte, qui sait, peut-être grosse de conséquences, mais d'abord le prix du radium est absolument prohibitif ; d'autre part, cette propriété qui paraît absolument gratuite, c'est-à-dire contraire au principe de la conservation de l'énergie, auquel tout paraît obéir dans la nature, n'a probablement pas été encore complètement étudiée, la conclusion est donc trop grave pour être lancée à la légère ; attendons qu'un avenir probablement rapproché mette au point cette si intéressante et si extraordinaire découverte.

M. F. Comte fait un compte rendu approfondi de l'ouvrage que vient de consacrer aux *Sires de Pierrefort de la Maison de Bar* notre confrère M. Lefebvre (Voir *Bull.* 6, p. LXVII, l'analyse de la communication de M. Comte).

M. Brocard donne lecture de son rapport sur la candidature de M. l'abbé Clanché, curé de Blénod-lès-Toul, présenté au titre de membre correspondant par MM. Konarski et Lesort ; à la suite du scrutin auquel il est aussitôt procédé, M. l'abbé Clanché est déclaré élu.

MM. Konarski et Forget présentent en qualité de membre correspondant. M. Joyeux, directeur de l'enregistrement et des domaines à Bar-le-Duc ; il sera procédé à l'élection dans la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, André Lesort.

CHRONIQUE

*** Le Comité de la section meusienne de la Société de géographie de l'Est a pris dernièrement diverses résolutions qui intéresseront plusieurs de nos confrères et que nous devons porter aujourd'hui à leur connaissance.

A l'assemblée générale du 14 mai 1903, la Section meusienne a adopté, à l'unanimité, les deux résolutions suivantes :

1° Séparation d'avec la Société de géographie de l'Est, à Nancy ;

2° Fusionnement avec la Société des Lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc.

Dans une réunion en date du 27 mai, le comité de direction de la Société de géographie de l'Est, à Nancy, a accepté et ratifié les décisions de la Section meusienne. La Section meusienne a donc repris aujourd'hui son autonomie, et il restait à régler définitivement la fusion projetée.

Auparavant, le Bureau de la Société des Lettres et le Comité de la Section meusienne se sont réunis, le 20 avril, pour établir un accord au sujet de cette proposition.

Il a été décidé que les sociétaires de la Section meusienne qui ne font pas encore partie de la Société des Lettres n'auront qu'à présenter leur demande d'admission pour être inscrits d'office au nombre des membres de la Société des Lettres, soit comme *titulaires* (cotisation annuelle : 20 fr. réduite à 10 fr. lorsque le titulaire assiste à dix séances mensuelles de la Société), soit comme *correspondants* (cotisation annuelle : 6 fr.).

Cette inscription leur donnera droit au service du bulletin mensuel de la Société des Lettres, dans lequel il sera ajouté, de temps à autre, des informations géographiques communiquées par les soins des différents sociétaires. Ce bulletin mensuel remplacera le bulletin trimestriel de la Société de géographie.

Ces diverses dispositions ne recevront leur effet qu'à partir

du 1er janvier 1904. En attendant, les sociétaires de la Section meusienne recevront le bulletin de Nancy pour 1903.

A titre de spécimen, le service du bulletin mensuel de la Société des Lettres sera fait gratuitement pour quelques numéros durant le deuxième semestre 1903 à MM. les membres de la Section meusienne, afin qu'ils puissent juger de la nature et de l'utilité des informations publiées dans ce bulletin.

A la fin de l'année, ceux d'entre eux qui n'auraient pas formulé le désir d'être inscrits parmi les membres de la Société des Lettres recevront une quittance de recouvrement de la cotisation de 20 francs pour l'année 1904.

Il est entendu que le bulletin annuel ne pourra être adressé gratuitement aux nouveaux sociétaires qu'à partir de 1904. En attendant, ils recevront seulement le bulletin mensuel.

Nous serons heureux que les réels avantages de cette combinaison nous procurent de nouvelles adhésions de la part de Messieurs les sociétaires de la Section meusienne.

Quant au Musée géographique, ethnographique et commercial, fondé par Cl. Bonnabelle, nous croyons savoir que la ville de Bar-le-Duc est toute disposée à le recevoir et à l'annexer au Musée municipal. H. B.

⁂ La vente de la bibliothèque de notre regretté confrère M. Alfred Jacob a eu lieu du 8 au 11 juin, à Bar-le-Duc. Cet événement bibliographique avait attiré dans notre ville plusieurs libraires nancéens et parisiens, parmi lesquels M. Claudin le savant rédacteur des *Archives du Bibliophile*, MM. Champion, père et fils, qui ont dirigé la vente avec une *maëstria* admirable, etc., etc. Les amateurs locaux étaient peu nombreux. Ce n'est pas sans quelque mélancolie que les amis du défunt assistaient à la dispersion de ces collections naguère jalousement gardées dans le vieux logis de la place Saint-Pierre, envahi maintenant par les déménageurs. Le catalogue, dressé à la hâte, ne révélait qu'une faible partie des richesses amassées, au cours de sa longue carrière, par l'ancien archiviste de la Meuse. Le prix le plus élevé a été payé pour le n° 195 *bis* (nobiliaire de Dom Pelletier, relié en maroquin) qui a atteint 300 francs. Ce

prix aurait été probablement dépassé par le n° 262 (Volcyr) qui, à la déception générale, ne s'est pas retrouvé au moment de la vente. Voici, pour diminuer ces regrets, et au besoin pour les augmenter, la description de ce curieux petit volume, bien connu des lotharingistes, et auquel M. l'abbé Renard a fait plus d'un emprunt dans son *Histoire du Château de Bar* :

« *Lhistoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire* « *obtenue contre les seduycts et abusez Lutheriens mescreans* « *du pays Daulsays et autres par tres hault et tres puissant* « *prince et seigneur Anthoine par la grace de Dieu, duc de Ca-* « *labre, de Lorraine et de Bar* ». 1526 ; petit in-folio en caractères gothiques de XCVIII feuillets orné de plusieurs grandes estampes gravées sur bois. Celle qui précède le 3e livre est surtout remarquable. Elle est signée du monogramme G. S. surmonté d'une croix de Lorraine. L'auteur Volcyr, de Serrouville près Briey (et non de Lérouville comme on l'écrit parfois), était l'un des secrétaires et des familiers du duc Antoine.

La Bibliothèque de la Ville et celle des Archives départementales ont fait quelques acquisitions à la vente. La famille de M. A. Jacob a fait don à ces deux établissements d'un certain nombre de dossiers ayant un intérêt spécial pour l'histoire du Barrois. H. D.

VARIÉTÉS

Jamet à Bar-le-Duc.

François-Louis Jamet est bien connu des bibliophiles et des lettrés, mais il reste tout à dire sur son séjour de vingt années en Lorraine comme secrétaire du chancelier La Galaisière. Né en 1710, entré tout jeune au service de l'Intendant, il s'était rendu si nécessaire à celui-ci qu'on peut avancer sans témérité qu'il fut, jusqu'à leur brouille réciproque, le véritable metteur en scène de La Galaisière et la cheville ouvrière de son administration.

Dès le 24 septembre 1736, le duc François de Lorraine avait consenti à la cession du Barrois et seulement le 13 février 1737 à celle de la Lorraine. Du 4 au 9 janvier nous trouvons Jamet

à Versailles travaillant à minuter les projets d'acte de prise de possession. Le 3 février il arriva à Bar, précédant de quelques jours l'Intendant : il y reste jusqu'au 17, logé au Château. Voici les notes qu'il a laissées sur ce court passage. Elles sont inédites et extraites du volumineux recueil sur lequel Jamet consignait ses annotations restées fameuses.

Le 3 février, j'ai logé au château. Chez M. Gauthier, concierge, Melle Manon G. fille fort jolie. J'ai dîné et soupé chez M. Hanel de Levoncourt lieutenant général du bailliage.

Le 4. Dîné chez M. de Lisle commandant du château, soupé chez M. de Levoncourt.

Le 5. Dîné chez M. de Romecourt lieutenant particulier, soupé chez M. de Levoncourt.

Le 6. Dîné et soupé chez M. de Levoncourt avec M. Capitain.

Le 7 février. Dîné chez M. Hanel, l'official, frère de M. de Levoncourt, soupé dans une chambre au château.

Aujourd'hui, *8 février 1737*, M. de la Galaisière a fait à Bar la cérémonie de la prise de possession du Barrois. Je fis à cette cérémonie les fonctions de secrétaire de la commission.

Le 9 février. Dîné au château et soupé.

Le 10. Dîné et soupé chez M. Vassart, gruyer.

Le 11. Dîné au château, soupé chez M. Bouvet de Robert-Espagne.

Le 12 février. Dîné au château, soupé chez M. de Levoncourt.

13. Dîné au château avec M. de la Galaisière. Soupé chez moi.

14 février, *15*, *16*. Dîné au château avec le même.

17. Soupé chez M. de Vendières, procureur général.

18 et 19. Au château.

Le 20. Dîné et soupé chez M. l'Official.

Le 21. Au château avec M. de la Gal.

Le 22. Chez M. de Romécourt.

Le 23 et 24. Au château avec M. de la Galaisière, encore les *26* et *27*.

Le 28. Je garde la chambre avec un rhume.

1er mars. Dîné et soupé au château avec M. de la Galaisière. La Gazette de Leide du 22 février 1737 donne le résumé succinct des cérémonies de la prise de possession de Bar.

Le 2 mars. Dîné et soupé dans ma chambre.

Les 3, *4*, *5*, *6*, *7*, *8*, avec M. de la Galaisière.

Le 9, dîné avec M. de la G., soupé dans ma chambre avec Melle G.

Le 10, dîné avec M. de la G., soupé dans ma chambre avec Melle Manon Gauthier.

Les 11, 12, 13, 14, 15, 16, dîné et soupé avec M. de la G.

Le 17 mars, parti de Bar avec M. de la G., dîné à Saint-Aubin, couché à Foug, le 18 arrivé à Nancy, à 3 heures après midi, logé chez M. de la Ralde. Le 20. Aujourd'hui, M. de la G. a fait la cérémonie de la prise de possession de la Lorraine.

J'ai vu en 1737 au château de Bar-le-Duc, capitale du Barrois, une très belle salle des gardes d'architecture gothique qui me paraît du XIII[e] ou XIV[e] siècle (1); sur les murs de cette salle en dedans étaient sculptés en relief deux gros chiens ou dogues se coletant dont l'un était terrassé et aux abois. Ce quatrain était gravé au-dessous :

souvent avient qu'en combatant
chien mordu remord le mordant
car par bien le mordant remordre
fait l'en cesser mordeurs de mordre

Cette salle qui a été depuis détruite était isolée à l'angle de la cour ou terrasse du château vis-à-vis celle où la Chambre des Comptes de Bar tient ses séances.

Les vers des chiens qui se mordent sont du temps du duc René I[er], qui abdiqua en 1453. F. DE B.

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Pour répondre à un vœu qui nous a été exprimé, nous donnerons désormais plus de place à la *Géographie*, et principalement à la géographie locale. Nous reproduisons aujourd'hui dans cet ordre d'idées le *Plan de la monographie d'une commune*, élaboré par un savant bourguignon, M. Henri CHABEUF et publié dans les *Mémoires de la Société de géographie et d'histoire* de Dijon (t. VI, 1888). Nous nous permettrons de le recommander à nos collaborateurs comme un des plus pratiques que nous ayons rencontré.

(1) Cette curieuse sculpture, décrite et reproduite par M. Maxe-Werly dans ses *Notes et Documents sur l'histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois* (1900, p. 21) existe encore dans le jardin de la maison rue des Ducs, n° 58, où M. de Vendières, l'avant-dernier procureur de la Chambre des comptes paraît l'avoir fait transporter, à la fin du XVIII[e] siècle (*Note de la Réd.*).

PLAN
de la Monographie d'une commune.

I. Géographie physique et généralités.

Nom actuel, — noms anciens, — leur origine, — longitude, latitude et altitude, — bassin, — montagnes, cours d'eau, — géologie sommaire, — climat, — productions, — superficie, adjonctions ou disjonctions anciennes et modernes.

II. Histoire, de l'origine à 1789.

1° Époque préhistorique, — grottes funéraires, — découvertes d'ossements, forme des crânes, — silex et pierre taillés.

2° Époque celtique, — nation gauloise à laquelle appartenait la commune, — vestiges d'habitations, objets trouvés.

3° Époque gallo-romaine, — circonscription de la province et du pagus, — voies romaines, — bornes milliaires, — inscriptions, — vestiges de temples, de castramétation et d'habitation, — découvertes de sépultures, stèles, tuiles à inscriptions, — armes, — médailles, mosaïques, — poteries, — parures, etc.

4° Époque barbare, — les invasions, — polyandres, sépultures, ossements, crânes, armes et parures, etc.

5° Époque féodale et seigneuriale, — circonscriptions politiques, administratives et judiciaires, — grand fief, — province, généralité, subdélégation, — ressort du parlement, — bailliage, châtellenie, prévôté, — maîtrise des eaux et forêts, — grenier à sel.

Origine de la seigneurie, franc-alleu ou fief simple, — premiers actes qui en constatent l'existence, — mouvance et changements dans la mouvance, — arrière-fiefs, — mainmorte, — affranchissement, — la justice et les droits féodaux, — sceaux de justice et autres, — le château, — lutte des habitants contre la seigneurie.

6° Série des seigneurs, — leurs armes, — transmissions de la seigneurie et reprises de fief.

7° Guerres, — la Jacquerie, — la guerre de Cent ans, — les Juifs.

8° La réforme, les guerres de religion et la Ligue, — construction de murailles, l'invasion des Suédois, — la Fronde, — état aux XVIIe et XVIIIe siècles, — recrudescence du régime seigneurial à la fin du XVIIIe siècle.

9° Histoire religieuse, — circonscriptions ecclésiastiques. — évêché, — archiprêtré, — doyenné, — fondation d'abbaye, de prieuré, de commanderie ou de collégiale.

Histoire de la seigneurie ecclésiastique, — les bienfaiteurs, — dîmes et novales.

Érection de la paroisse, — vocable, patrons, — chapelles fondées dans l'église, — chapelle seigneuriale, — curés, — curés notaires, — chapelains et prêtres familiers, — lutte des curés contre la seigneurie ecclésiastique.

Fabrique, — biens de la paroisse et de la cure, fêtes patronales, — reliques, légendes et pratiques locales.

Chapelles d'écart.

Communauté protestante, — la révocation de l'édit de Nantes, — cimetières des huguenots.

10° Histoire du tiers État.

Effets de la charte d'affranchissement sur la vie civile de la commune, — la mairie, — sceau communal, armes de la commune, — régime de la propriété privée, — biens communaux, leur origine, revenus, octrois, — recherches des feux aux différentes époques, mouvement de la population et des impôts, — instruction publique, — usages locaux, — industrie, commerce, foires et marchés, — passages de princes, fêtes et réjouissances, milices locales et sociétés de tir.

La commune aux États Généraux de la Province.

Épidémies, — maladreries, — hospices et établissements de bienfaisance, cimetière.

Familles principales du lieu, — notaires royaux et autres, — tabellions, — greffe, — officiers de justice et de finances.

III. Histoire, depuis 1789 et état actuel.

1° Préludes de la Révolution, — élections aux États Généraux, — la garde nationale, — le maire, — attitude des habitants à l'égard des seigneurs, — l'émigration, — organisation

nouvelle, — le district et le canton, — le conseil général de la commune, — réquisitions révolutionnaires.

La vente des biens nationaux, — le curé constitutionnel, — cessation et rétablissement du culte.

Circonscriptions actuelles, — les invasions de 1814 et 1815, — la commune de 1815 à 1870. — La guerre franco-allemande et l'occupation étrangère.

2° La commune de nos jours, — cultures, — irrigations, — forêts, — mines et carrières, — lieux dits principaux, — leur signification historique.

Routes, chemins de fer et canaux.

Population actuelle, — richesse, — industrie et commerce.

Écoles, — institutions publiques, — fontaines.

L'Église, — origine, — description sommaire, — destructions, adjonctions et restauration, — cloches, tombes, vitraux, objets d'art.

Autres édifices religieux, — croix anciennes.

L'hôtel de ville, — le château, — maisons anciennes, — arbres historiques.

Hommes marquants nés dans la commune.

Archives communales, — pièces principales, date à laquelle remontent les actes de l'état civil et les minutes des notaires.

IV. Bibliographie.

Description des ouvrages imprimés dans la commune, — ou concernant son histoire, — ou écrits par des auteurs qui y sont nés ou y ont habité.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 22. — Notre confrère M. E. des Robert (3 faub. Saint-Georges à Nancy) a entrepris un travail sur les Ex-libris, fers de reliure, cachets de bibliothèque lorrains. Prière de lui communiquer ceux qui concernent particulièrement le Barrois.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 **AOUT 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 5 Août 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° L. GERMAIN : Les Sauvages Tenants des armes du Duché de Bar au XVIIIe siècle ;

2° ALFR. PIERROT : Les premières années de la Révolution dans l'arrondissement de Montmédy ;

3° ALEX. LAURENT : Impressions aéronautiques d'un Barrisien ;

4° H. BROCARD : Addition à la bibliographie de Jean Errard, de Bar-le-Duc ;

5° J. BAUDOT : Une réhabilitation ;

6° H. DANNREUTHER : Rapport sur la candidature de M. le Bon de Finfe, présenté par MM. d'Anthouard et Lesort.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Juin 1903.

Présidence de M. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BAUDOT, BROCARD, CHEVALIER, COLLIN, DANNREUTHER, KONARSKI, G. MARTIN.

M. LAURENT se fait excuser.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Brocard fait connaître les mesures proposées dernièrement en vue de rattacher à la Société des Lettres la Section meusienne de la Société de géographie de l'Est qui vient de se séparer de la Société mère, de Nancy. (On a trouvé au Bulletin de juillet un exposé de la question). M. le Président exprime toute sa satisfaction du résultat obtenu et remercie M. Brocard des efforts qu'il a bien voulu faire pour réaliser la fusion de deux sociétés qui ne peuvent que gagner, réciproquement, à unir les travaux de leurs membres. Les membres de la Section meusienne sont dès à présent les bienvenus à nos séances mensuelles.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* H. Labourasse : Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse (extr. du t. I, 4e série des *Mém de la Soc. des L.*), Bar-le-Duc, in-8°, 1903.

Envois du Ministère : Musée Guimet : Annales in-4°, t. XXX, 3e partie. — Biblioth. d'Etudes, t. XI. — Biblioth. de vulgarisation, t. XIII. — Rev. de l'Hist. des Relig., t. XLVII, nos 1-2.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. Archéol. du Midi, 1902-1903, nos 29 et 30 — Bull. de la Soc. Hist. de Langres, n° 66, 1903. — Actes de la Soc. linéenne de Bordeaux, t. LVII, 1902. — Annales de la Soc. acad. de Nantes, vol. 3, 8e série, 1902. — Soc. Archéol. de Constantine, 35e vol., 1903 [Souvenir du Cinquantenaire]. — Annales de la Soc. Histor. et Archéol. du Gâtinais, 2e trim. 1903. — Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest. — *La Haute-Marne* revue hist., nos 3 et 4, 1903. — *Ornis*, bull. du Comité ornithol. intern., t. XII, n° 1. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, juin 1903. — Bull. de la Soc. d'Ethnographie, 42e année. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 5, 1903. — Mém. de l'Acad. d'Aix, t. XVIII, 1902. — Magasin pittoresque, juin-juillet 1903.

Lectures et Communications : M. F. de Bacourt adresse deux notes intitulées : *Jamet à Bar-le-Duc* (1737) et *La Grand'*

Rue à Ligny en 1814 que nos lecteurs trouveront dans l'un des prochains Bulletins mensuels.

M. Brocard communique de la part de M. l'abbé Génin une lettre dont l'original existe aux archives paroissiales de Maxey-sur-Vaise. Cette missive adressée au curé du lieu, M. Claude Aubert, vers 1673, par un religieux qui signe *F. Benoist*, a trait à la *Construction d'un cadran solaire*, et témoigne de l'importance qui s'attachait à cette époque à ces instruments primitifs. M. Brocard propose le dépôt aux archives de la communication de notre correspondant, ce qui est accepté.

M. Chevalier, chargé d'un rapport sur la candidature de M. Joyeux, directeur de l'Enregistrement et des domaines à Bar-le-Duc, s'acquitte de cette mission en lisant le sonnet suivant qui emporte, est-il besoin de le dire, l'unanimité des suffrages.

La qualité de galant homme
Jointe au vocable de *Joyeux*
Devant composer à vos yeux
Un bilan suffisant, en somme,

Ne craignez que je vous assomme
De considérants spécieux
Sur celui qui possède au mieux
Titres que chez vous on renomme.

Non pourtant qu'on ne puisse faire
Procès à son goût littéraire.
C'est un lecteur par trop soumis,

Avalant toutes les couleuvres.
Jugez plutôt, mes chers amis :
Il va jusqu'à lire mes œuvres.

Après l'élection de M. Joyeux en qualité de membre correspondant, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

La Grand'Rue de Ligny en 1814.

Ainsi qu'en témoigne l'ancien plan conservé aux Archives nationales, Ligny-en-Barrois se divisait autrefois en deux parties très distinctes : le château et la ville. Quand, en 1746, la démolition de ce qui restait du château fut décidée, on construisit avec les débris un quartier neuf : d'abord un large boulevard dénommé rue Royale terminé par une porte monumentale, puis une rue fort étroite dénommée rue Entre-deux-Ponts qui fit communiquer le nouveau boulevard avec l'ancienne ville.

Cette rue Royale a changé de nom (1), mais ses maisons ont conservé et garderont longtemps encore leur aspect primitif. Il serait bien intéressant d'en connaître les premiers propriétaires. Retenons du moins les noms de ceux qui les habitaient lorsque, le 4 novembre 1814, Monsieur, frère de Louis XVIII y fit une entrée triomphale.

La porte royale, sous laquelle il passa et que l'on voit encore était surmontée d'une énorme fleur de lis dorée d'où pendaient de part et d'autre, des draps blancs semés de fleurs de lis argentées, et encadrant d'un côté la devise consacrée

Vive le Roi

et de l'autre cette inscription typique

Corbeau deviendra blanc, cygne deviendra noire (sic)
Avant que des Bourbons nous perdions la mémoire.

A droite de la porte royale est l'énorme construction dans laquelle ont été ménagées les demeures canoniales. La première occupée avant la Révolution par le chanoine de Cholet, mort

(1) Rue de la Raison, rue Nationale, Grand'rue, rue Royale, rue de Strasbourg.

déporté en 1794, est habitée temporairement et sans bail par M. d'Andelarre, maître de forges à Tréveray, dont la faillite causera dans le pays un trouble si profond. L'abbé Laguerre, de Ligny, curé d'Épinal est propriétaire de la seconde maison (1) puis c'est le docteur Labarre auquel succédera *la gendarmerie* avec, pour premier brigadier, le brave Barrois, père du curé de la Cathédrale de Verdun. Un ancien homme d'église, M. Baillot marié à M[lle] Dorne, fille d'un médecin, possède la troisième maison canoniale d'où sortiront plus tard *les Chroniques barroises* (2). La quatrième est occupée par M. Husson, rentier, frère de l'érudit curé de Morlaincourt et oncle du juge de Bar, Henriot du Coudray. Enfin, l'ancien chanoine Ney, parent du maréchal qui ne parvient pas à le faire réintégrer dans le service actif, réside dans la dernière maison canoniale. Il s'y éteindra en 1825, âgé de 94 ans (3).

Après la rue de la Tour qui relie la rue Royale avec celle des Moulins, un autre pâté de maisons moins importantes que les précédentes réunit sous un toit commun M[lles] Bouchon-Doublat, l'Entrepôt de sel, l'entreposeur Cuny, puis les vieilles sœurs du chevalier Clément, de Bar-le-Duc.

Au fond de la petite place Notre-Dame, les demoiselles Lambert de Ballihyre. En reprenant l'angle de la rue Royale, ou grande Rue, le petit cabaret des postillons tenu par Gary prédécesseur de Populus, puis l'épicerie Vincent, M[me] Thierry de la Cour, le capitaine Ribeaucourt-Lascève, l'orfèvre François, et Renauld, ancien religieux. L'hôtel Lagarde est depuis peu la propriété du docteur Rouly devenu, grâce à un opulent mariage, M. *de la Roliana* (4). La petite maison Laurent unie en 1852 à l'hôtel précédent, vient ensuite, suivie de

(1) A cet ecclésiastique mort le 30 avril 1821, le *Pouillé du diocèse de Verdun* a consacré une note intéressante, II, 470.

(2) Publiée par le commandant du génie Baillot, mort à Vitry-le-François, en 1847.

(3) *Pouillé*, II, 436.

(4) Cet hôtel acquis en 1830 par M[me] Vaultier, née Bourgeois de Mesnil, et mis en vente par ses héritiers en 1888 est depuis cette époque une maison de rapport.

trois autres, non alignées, habitées par M. Petitpain, le tisserand Fachon et George, le boucher, dont la postérité s'éteindra longtemps après dans l'hôtel du Cygne. Le magasin de faïence de Driget et la chaussonnerie Gérard terminent cette file d'habitations bien situées mais dont les dépendances sont resserrées par l'étroite rue du Four (1).

La rue des Moulins (2) sépare cette file de maisons du magasin de Courtaud, dit *La Forge*, plombier de renom. Le petit-fils de sa voisine, Mme Vivenot, sera sous la troisième République sénateur de la Meuse. Henriot, coutelier et Mme Brigeat de Lambert sont, de ce côté, les derniers habitants de la grande Rue, car c'est ici que commence la fâcheuse rue Entre-deux-Ponts maudite tant de fois en ce bienheureux temps de roulage par les conducteurs de diligences, les postillons et les voituriers de toutes conditions. Traversons-la pour gagner à l'angle opposé la boucherie de Mme Bellisle qu'assistent ses trois fils. Au-dessus de l'enseigne pendante : *au Bœuf couronné* et faisant face au boulevard, l'antique statue de N.-D. de Bonne-Garde vulgairement *Virge dos Cans*, Vierge des Comtes. Cette image qui protégeait le pont-levis a été placée là quand fut démolie la tour Bocquet (3) : elle porte la trace (4) d'un des boulets que les alliés ont lancés des hauteurs de Pilleviteuil sur la ville pendant la canonnade du 14 janvier précédent.

Après les bouchers Bellisle, le postillon Thiriot et l'épicier Del (5) commence la rue Boutéans. Passons outre et reprenons la file des immeubles de la grande Rue.

La maison d'angle et celle où se trouve depuis 1870 le bureau des Postes et Télégraphes n'en forment alors qu'une seule appartenant à M. Fauque. La cour de l'hôtel Bourgeois n'est pas encore remplacée par une construction qui masquera la curieuse

(1) Le four banal était à l'entrée de cette ruelle qui donnait sur la voie conduisant aux moulins banaux.

(2) Aujourd'hui rue de la Tour.

(3) Vis-à-vis l'Hôtel de Ville actuel.

(4) A l'avant-bras de la statue.

(5) En 1870, boucherie Lahire, Chasselon, organiste, et épicerie Enchéry.

architecture de cette vieille demeure. L'abbé Le Paige, dernier représentant d'une ancienne famille du pays, va bientôt laisser sa maison aux Collot de Saulx. Il voisine avec l'hôte du *Soleil d'Or*, Drosne « aubergiste et cuisinier ». C'est chez ce dernier que pour prendre un repas hâtif s'arrêtent les voyageurs des diligences de Strasbourg à Paris et *vice versa*. C'est au *Soleil d'Or* que sont descendus le 6 janvier 1806 l'Empereur Napoléon et Joséphine; c'est au *Soleil d'Or* que la Duchesse d'Angoulême reçoit la députation des dames de Ligny. A Mme de Widranges (1) qui les présente, la malheureuse et altière fille de Louis XVI répond sèchement : « On change vite en France! » Est-ce une constatation, est-ce une aigre allusion aux ovations faites par les Linéyens aux souverains précédents?

Après l'auberge du *Soleil d'Or* dont la lourde enseigne grincera à tous les vents jusqu'en 1867, la maison Collot de Saulx entrée dans la dot de Marie-Marguerite Collot mariée en 1808 à Charles-Louis Brouët, officier d'artillerie (2). Puis, le bureau de tabac tenu par Robert, et l'hôtel de Bréard remarquable par ses balcons en fer forgé, et son annexe à la façade ornée de vieilles sculptures rapportées qu'un nouveau propriétaire fera bientôt disparaître. Le bureau des postes, aujourd'hui brasserie, dirigé par M. Briot est l'un des plus importants de la route de Paris à Strasbourg. M. Barrois, frère du général Barrois, tient, à côté, le bureau des diligences. Enfin, le très modeste cabaret tenu par Létourier n'est pas encore le petit hôtel de la *Tête d'Or*, lequel vivra jusqu'en 1869.

Après la rue du Haut-Rupt et rompant tout alignement, l'*hostellerie du Saulvaige*. Le sieur Varnerot-Bardot maintient la réputation de la vieille enseigne qui représente un géant chevelu appuyé sur une massue énorme. Les dépendances en sont considérables, aussi les voitures s'y arrêtent-elles nom-

(1) Nicole-Marie-Joséphine de Bréard. Son mari, Hippolyte-Ferdinand, comte Plumerel de Widranges devint maire de Ligny, l'année suivante.

(2) Mort sans postérité en 1842, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur.

breuses; les relais y sont commodes. En arrivant en France pour y régner, Marie-Louise s'y était arrêtée; aussi, au milieu d'une décoration de feuillages avait-on placé un ancien et beau portrait du duc Léopold de Lorraine, ancêtre de la jeune impératrice(1).

Le coiffeur Lavoisier, le musicien Barcelon, et le sieur Camus occupent les trois maisons suivantes, jusqu'à la rue du Paradis, dénommée maintenant Bayard, en souvenir du preux chevalier qui fit à Ligny son éducation militaire. Venait ensuite un groupe de petites maisons bâties sur l'emplacement de la collégiale. Dans la première vivent depuis la Révolution deux anciennes religieuses, Mme Faugue et Mme Marie-Joseph. On les nomme improprement les *dames annonciades*. Seule, la seconde, Marie-Joseph Soos, née en 1744, a appartenu à l'ordre de Sainte-Jeanne de Valois. L'autre, Anne-Françoise Fauque, née à Ligny en 1743, avait enseigné ses jeunes compatriotes dans l'école de la Congrégation de Notre-Dame et elle continue à donner encore quelques leçons. Ces deux respectables compagnes vivront jusqu'en 1821 et 1823. Leur voisin, M. Gérardin-Viard, ancien maire de Ligny, est surtout connu par le rôle qu'il joua pendant la Révolution. Sa fin sera d'un bel exemple. M. Roger « des capucins » ainsi qu'on le dénomme à Ligny et l'aubergiste Vigoureux occupent les deux dernières maisons de ce côté de la rue Royale qui aboutit à l'entrée du Parc.

Depuis bientôt cent ans toutes les habitations que nous venons d'énumérer ont changé de maîtres. Exceptons cependant celle possédée encore de nos jours par M. Emile Petitpain époux de Dlle Certain de Germay. Cette famille s'est fixée à Ligny par le mariage en 1702 de honnête Pierre Petitpain, de Vitry-le-François, avec Marie Bourdelois, 1682-1716, fille de Claude Bourdelois et de Jeanne Varnesson. F. de B.

(1) Ce portrait qui existe encore avait été donné par Léopold à Bourgeois, fermier général du comté de Ligny après l'annexion du comté au domaine ducal.

Un Anoblissement par charge au Barrois (1740).

Au cours des travaux exécutés en 1849 lors du transfert de l'ancien cimetière de Ligny au delà de l'Ornain, on exhuma entre autres curiosités un large fragment de pierre tombale portant avec le nom d'*Antoine Bourgeois* des armoiries qu'après enquête on reconnut pour (être) celles de Didier Bourgeois trésorier général de Lorraine anobli en 1567 (1). Celui-ci étant mort sans postérité, on en tira cette conséquence que la famille Bourgeois, de Ligny, n'était point noble et avait usurpé les armes du fonctionnaire de Charles III.

La vérité est qu'Antoine Bourgeois de Ligny dont on mit à jour la sépulture avait été réellement anobli, mais non dans les formes habituelles à la Lorraine, c'est-à-dire par l'intervention directe du Souverain.

Antoine Bourgeois était le fils de ce Pierre Bourgeois qui, après avoir été successivement capitaine de vaisseaux marchands, maître de forges à Haironville, et admodiateur de la baronnie d'Ancerville, devint en 1718 fermier général du Comté de Ligny. Né en 1702 du mariage de ce Pierre avec Christine Robert, Antoine Bourgeois fit de bonnes études de droit à l'Université de Paris. Le 21 octobre 1721, il épousa Marguerite Viard, fille de Charles-François-Louis Viard, fameux prévôt de Ligny et de Marie-Claude Vaultier. Le 21 août 1740, moyennant 34.300 livres, il acheta du fils de Jacques Birant, écuyer, lequel était directeur des Postes à Bernay L'OFFICE ANOBLISSANT « d'escuyer, conseiller du Roy, thrésorier-payeur alternatif et mytriennal des gages de la chancellerie près le Parlement de Metz, charge créée par édit de novembre 1700 ».

Vingt-cinq ans après, atteint d'une maladie grave, Antoine Bourgeois céda ses fonctions moyennant le prix de 74.440 li-

(1) Tiercé en fasce ; au premier, d'argent au lion léopardé de sable et naissant, au second, de gueules, au troisième d'or à deux bandes d'azur.

vres à Antoine-Dominique-Jacques-Joseph Dosquet, lieutenant-colonel de la milice bourgeoise et banquier à Metz. Dans l'acte de cession il est formellement stipulé que l'office de trésorier-payeur du Parlement de Metz « *confère la noblesse au premier degré à son titulaire*, exemptions de tailles, imposition, logement les gens de guerre, subsides, contributions, ban, arrière-ban, franc-fief, tutelle, curatelle, nomination à icelles, guet, gardes, etc. ».

Ce mode d'acquérir la noblesse était si nouveau, si contraire à la coutume lorraine comme à celle du Barrois que les habitants de Ligny ne voulurent pas la reconnaître et continuèrent à imposer Bourgeois comme roturier. En 1741, celui-ci adressa donc une requête à la Chambre des Comptes de Bar : il y expose qu' « ayant esté revestu de son nouvel office par le Roy le 7 d'octobre 1740, il doit incontestablement jouir à Ligni où il fait sa résidence de tous les privilèges accordés à la noblesse, et de tous autres ». Sur les conclusions du Procureur du Roï et le rapport de MM. de Longeaux et de Jobart, la Cour reconnut le bien fondé de la demande de M. Bourgeois et ordonna qu'il y fût fait droit (22 janvier 1742).

Antoine Bourgeois, qui sur le tard avait épousé en secondes noces D^{lle} Catherine Dordelu (1) mourut le 6 décembre 1765 laissant de Marguerite Viard treize enfants dont quatre seulement contractèrent alliance.

I. *Charles-François-Louis*, procureur du Roi, marié à Marie-Marguerite Vaultier. Son dernier descendant fut le comte Charles d'Esclaibes d'Hust.

II. *Antoine* surnommé Bourgeois de la Ferté, capitaine au Royal-Dauphin, marié à Marie-Anne-Clotilde de Fleury. Sans postérité.

III. *Marie-Marguerite* mariée au baron Louis Thomas de Lor de Varanges, capitaine au régiment de Normandie. Descendance éteinte avec la famille Thouvenot de Fleury.

IV. *Pierre-Antoine*. De son mariage avec Anne-Françoise Brigeat de Lambert, il eut un fils, Jean-Baptiste Bourgeois que Louis XVI nomma en 1779 cadet gentilhomme dans le régiment

(1) Elle mourut à Ligny le 13 avril 1773, âgée de 82 ans.

de Normandie. Les lettres de nomination sont délivrées au sieur *de Bourgeois de Mesnil*, nom que le destinataire conserva et transmit à ses enfants (1). Il laissa six filles et un fils, dernier de son nom, Charles Bourgeois de Mesnil, mort à 29 ans en 1843, capitaine d'état-major et chevalier de la Légion d'honneur.

Au XVIIIe siècle, la croyance populaire était que les noms des fermiers généraux devaient s'éteindre avant la cinquième génération. On a, depuis, réédité la formule à l'égard des acquéreurs de biens nationaux. Pour ce qui est des fermiers généraux connus dans le Barrois, les Le Semelier, les Bourgeois, les Brigeat, les Bailly, etc., la prédiction s'est réalisée.

F. DE B.

CHRONIQUE

⁂ L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix de 1.200 francs (fondation Prost) destiné à un travail historique sur Metz et les pays voisins entre M. Pfister, pour le tome Ier de son *Histoire de Nancy*, et notre confrère et collaborateur M. Paul Marichal pour ses *Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze*.

⁂ Le tome 14, de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine* (Metz 1902) qui nous parvient, contient entre autres articles intéressants, la fin de l'article de M. H. Bloch sur les plus anciennes chartes de Saint-Vanne de Verdun. Nous reviendrons sur cette utile publication que nous signalons dès à présent à nos lecteurs. L'activité de la Société d'histoire

(1) M. Bourgeois de Mesnil était chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis quand il épousa au château de Morlaincourt le 20 septembre 1802 sa cousine Marie-Thérèse Brigeat de Lambert, fille de Jean-François-Nicolas-Alexandre ancien capitaine au Royal-marine, chevalier de Saint-Louis, et de Barbe-Gabrielle de la Morre.

de Metz, est alimentée en ce moment par les découvertes archéologiques dues aux terrassements qui se font pour la construction de la nouvelle gare. La plus considérable de ces découvertes est celle des ruines du grand amphithéâtre romain. Une partie de l'Annuaire est consacrée à leur description, accompagnée de cartes. plans et dessins. Depuis, l'on vient de mettre à découvert, près de La Horgne, dans la banlieue de Metz, quatre-vingts tombeaux gallo-romains, et des monuments votifs à diverses divinités. On y retrouve, à deux reprises, la déesse gauloise Epone, protectrice des chevaux. Un monument quadrangulaire important, représente deux femmes assises tenant des fruits dans leurs mains et sur les genoux; sans doute des « déesses mères ». Un autre monument plus petit donne le relief, en ronde bosse, de deux guerriers grecs au-dessus desquels plane la déesse de la guerre. Les inscriptions de ces monuments, ainsi que celles des Mediomatriciens récemment découvertes, seront prochainement publiées.

⁂ Les décorations suivantes ont été conférées à l'occasion de la Fête nationale à des membres de notre Société : M. Blanchard, I P ✿; MM. Despiques et Gérard, A ✿; M. Ch. Poriquet, ✱ (Mér. Agr.). — Nos confraternelles félicitations.

⁂ Au moment où ce Bulletin est sous presse, nous avons le regret d'apprendre le décès de M. E. Collot, imprimeur-libraire à Bar-le-Duc, membre correspondant. Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 23. On désire acheter tout *Almanach de Lorraine*, imprimé à Nancy ou à Lunéville, de 1724 à 1766, au prix de 5 à 10 francs l'exemplaire, selon l'état des volumes. — S'adresser au Secrétaire.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1903

La Société se réunira *le mercredi, 2 Septembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° A. PIERROT : Les premières années de la Révolution dans l'arrondissement de Montmédy.

2° A. LAURENT : Impressions aéronautiques d'un Barrisien.

3° Rapports de MM. BUNGENER et Pol CHEVALIER sur les candidatures de MM. DOLEY, Président du Tribunal de Bar, et SIMONNET, Avocat à Bar.

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er Juillet 1903.

Présidence de M. BARROIS, *ancien président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BROCARD, CHEVALIER, COMTE, DANNREUTHER, JOYEUX, LAURENT.

MM. KONARSKI et LESORT se font excuser.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président souhaite la bienvenue à M. JOYEUX, membre correspondant, élu à la dernière séance, et présent à la réunion.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Titres de la maison de Rarécourt de La Vallée de Pimodan vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, avec continuation jusqu'à nos jours par A. Roserot, in-4°, gravures, Paris, Plon, 1903. — Germination de l'Ascospore de la Truffe par E. Boulanger, in-4°, pl., Paris, 1903.

Envoi du ministère : Bull. du Comité des Beaux-Arts, n° 23.

Sociétés correspondantes : Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. lorraine, 14e année, Metz, 1902. — *Spelunca*, t. V, n° 32. — Rev. Bénédictine, n° 3, 1903. — Annales Antialcooliques, n° 1, 1903. — Rev. de Saintonge, 4e liv., 1903. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nos 6 à 8, 1903. — Bull. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, n° 1, 1903. — Bull. de la soc. lorr. de photogr., n° 6, 1903. — Bull. des soc. artist. de l'Est, juill. 1903. — *Magas. Pittor.*, nos 12 à 14, 1903. — Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est, 2e trim., 1903. — Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, t. 56, 1902. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1900.

M. H. Brocard signale à l'attention du Bureau la nouvelle situation faite à la Société des Lettres comme à toutes les sociétés académiques par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Cette loi ayant abrogé tous les arrêtés préfectoraux ou ministériels qui avaient autorisé les anciennes associations, il semble que notre Société ait à régulariser de nouveau sa situation.

La Société des Lettres remercie M. H. Brocard du salutaire avertissement qu'il vient de lui donner et décide de confier à son Bureau, la mission d'étudier et d'accomplir les démarches nécessaires.

Lectures et communications : M. F. Comte, signale, comme intéressant notre pays, et plus particulièrement le nord de notre département, la publication toute récente par M. G. Kurth, l'éminent érudit belge, des *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne* (Publications de la commission royale d'histoire

de la Belgique). Parmi les localités, qui s'y trouvent citées à plusieurs reprises, on relève notamment, pour la Meuse : Brouennes, Cesse, Chatillon, Chauvency, Marville, Moulins, Soupy (commune d'Autréville), et Thonne-la-Long.

L'auteur a eu l'excellente idée, pour suppléer aux lacunes des archives, de reproduire par extraits une grande partie du *Cantatorium* ou chronique de St-Hubert, ouvrage écrit un peu après la première croisade, et qui forme tout un tableau de la société lorraine à cette époque.

Les textes sont accompagnés de notes critiques et historiques très développées : le nom de l'auteur est le meilleur garant du soin et de la compétence, qui ont présidé à cette publication bien supérieure à la plupart de celles qui ont paru dans la même collection.

M. Brocard fait part de quelques observations que lui suggère *la liste des noms révolutionnaires des communes de la Meuse* et des départements limitrophes. Avant de publier cette liste il voudrait faire appel à ceux de nos confrères qui seraient en mesure de la compléter.

On connaît jusqu'ici les noms suivants pour le département de la Meuse :

Meuse.

Bar-le-Duc.	Bar-sur-Meurthe (*sic*). Bar-sur-Ornain.
Clermont-en-Argonne. .	Clermont-sur-Meuse.
Juvigny-les-Dames. . .	Juvigny-sur-Loison.
Ligny-en-Barrois. . . .	Ligny.
Saint-Mihiel	Roche-sur-Meuse.
Villeroy.	Ville-Loi.

Addition
(d'après Dumont).

Saint-Aubin	Aire-Libre.

Il doit y en avoir d'autres.

M. J. Baudot donne lecture du rapport dont il a été chargé sur la candidature de M. l'abbé Ragon, présenté par Mgr Dubois

et M. Lesort. Conformément aux conclusions de ce rapport, M. Ragon est élu membre titulaire.

A la fin de la séance, M. H. Brocard a présenté un tableau synoptique de la composition du bureau de la Société des Lettres depuis son institution en 1870. Ce tableau intéressera certainement nos confrères; il sera publié dans un de nos volumes de Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

CHRONIQUE

*** Le 42e Congrès des sociétés savantes aura lieu le 5 avril 1904 à la Sorbonne.

Les mémoires à présenter devront parvenir avant le 20 janvier prochain au 5e bureau de la Direction de l'enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique.

Nous tenons, comme d'habitude, à la disposition de nos confrères le *Programme* de ce Congrès. Ce *Programme* ne diffère pas essentiellement de celui de 1900 que nous avons inséré *in extenso* en tête du tome VIII (1899) des *Mémoires*. Voici toutefois quelques articles nouveaux ou sur lesquels il nous paraît utile d'appeler l'attention de nos collaborateurs.

I. — *Section d'Histoire et de Philologie.*

23° Étudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France au xviiie siècle, avant la Révolution.

Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature dans la vie nationale.

27° Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

30° Étudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

II. — *Section des Sciences économiques et sociales.*

11° Étudier, dans différents pays, les groupements ou unions de sociétés de secours mutuels.

13° Étudier dans une région de la France l'état de l'enseignement primaire depuis l'ordonnance du 29 février 1816 jusqu'à la loi du 28 juin 1833.

19° Les logements salubres et à bon marché.

III. — *Section des Sciences.*

29° Hygiène de l'enfant à l'école.

IV. — *Section de Géographie historique et descriptive.*

1° Signaler les documents géographiques, manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales, et particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

5° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, cartes d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.). — Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par des habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au Moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisement ou reboisement.



DOCUMENTS

Les Sauvages tenants des armes du Duché de Bar au XVIIIe siècle.

L'usage régulier des tenants, supports et soutiens pour les Armoiries ne paraît remonter, du moins en Lorraine, qu'à l'époque de la Renaissance. C'est dire que les comtes et ducs de la Maison de Bar n'ont pas dû avoir de tels ornements extérieurs latéraux à leur écu. Il est vrai que certains monuments contemporains, notamment des sceaux armoriaux, nous offrent des figures de ce genre. Mais elles semblent attribuables à un choix personnel du souverain et à des circonstances particulières, ainsi que temporaires. Il en fut de même pour les ducs de Lorraine.

C'est le roi René, par lequel les deux duchés furent réunis, qui, le premier, adopta d'une manière stable deux aigles pour supports ; les ducs ses successeurs les ont conservés, bien que parfois ils aient aimé à marier la forme et les figures accessoires de leur blason.

Au XVIe siècle, la noblesse d'Allemagne et d'Alsace fit grand usage de tenants et de supports, le plus souvent des lions, des griffons, des sauvages ; au siècle suivant, la haute aristocratie lorraine adopta pleinement cette mode. — Je ne sache pas que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les armes du duché de Bar aient comporté des figures latérales autres que les lambrequins ou les pans du pavillon qui ont peut-être, en quelques occasions, environné l'écu.

A sa rentrée dans ses États (1798), le duc Léopold reprit pour supports héraldiques les aigles traditionnels; toutefois, les monuments de son règne ne les reproduisent pas constamment. Une grande taque de foyer, dont on connaît différents exemplaires, l'un au Musée historique lorrain, à Nancy, montre l'écu entouré de deux palmes; latéralement l'on voit des anges ou génies ailés, d'un dessin très médiocre, qui volent et soutiennent d'une main la couronne ducale fermée, tandis que, de

l'autre, ils élèvent et portent à leur bouche une trompe droite. Une autre grande taque, mieux réussie (1), fait soutenir la couronne par deux sauvages ou hercules, qui, chacun de la main libre, s'appuient sur une massue. C'est, à ma connaissance, le seul monument qui offre les armes de Lorraine au temps de Léopold, avec cette disposition. Cependant, ces tenants ont été vers le commencement du même règne attribués aux armes du duché de Bar, et là leur usage paraît avoir persisté. Cela est, du reste, fort naturel ; il est assez de mode de répéter comme tenants ou supports, lorsque la chose est possible, les pièces de l'écu ; mais on ne s'imagine guère des poissons, des barbeaux supportant un cartouche ; plutôt que d'y placer d'autres animaux, l'on doit préférer des êtres humains, qui symbolisent le courage et la force.

Un écusson de ce genre, gravé sur bois, a été signalé, il y a huit ans, à la Société des Lettres de Bar-le-Duc par un de nos plus regrettés confrères. En effet, le procès-verbal de la séance tenue par cette Société le 6 mars 1895 mentionne ce qui suit :

Il est donné « lecture d'une note de M. le baron F. Seillière relative à une *Gravure sur bois reproduisant les Armes des duchés de Bar*, surmontées d'une couronne royale (2) et supportées par deux hommes sauvages. Consulté par un de nos confrères sur la date à assigner à cette pièce, M. Seillière répond par une dissertation héraldique pleine d'intérêt. Il examine, en particulier, la fermeture de la couronne, composée

(1) Je vais publier cette taque dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*.

(2) Il serait plus héraldique de dire : couronne *impériale*, c'est-à-dire *fermée* par des diadèmes. Le premier en France, Charles VIII fit fermer sa couronne. Mais c'était à titre « d'empereur de Constantinople » ou d'Orient, titre qu'il s'était fait attribuer pendant sa campagne en Italie; son successeur, Louis XII, ne l'imita point. Mais, après l'entrevue du Camp du drap d'or, François Ier fit fermer sa couronne, ayant remarqué que Henri VIII avait déjà fait modifier ainsi la sienne. Dans les traités de blason du P. Ménestrer, la couronne de Louis XIV est appelée « couronne *impériale* de France ».

de *bars* réunissant leurs queues autour de la croix *recroisettée* (1) qui la surmonte. Le premier duc de Lorraine qui usa de cet emblème fut Léopold lorsqu'il reçut de l'Empereur son oncle, le titre d'Altesse royale. M. Seillière rappelle que le fils aîné de ce souverain, né le 20 avril 1699 (2) et mort l'année suivante, reçut le titre de *Prince de Bar* (3), et suppose que la vignette en question pourrait bien avoir été exécutée pour son usage (4). »

Cette opinion de M. Seillière est inadmissible; car le fils aîné de Léopold mourut le 4 avril 1700 (5), et c'est seulement au mois d'octobre de cette année que le duc reçut le titre d'*Altesse Royale* (6); mais c'est bien à partir de ce moment qu'il fit « fermer » sa couronne; il attachait à ce titre une importance que nous avons aujourd'hui de la peine à comprendre, et c'est à la suite de mûres réflexions qu'il composa les diadèmes de sa couronne, en y réunissant des emblèmes des deux duchés et en la surmontant de la croix royale de Jérusalem. Parfois, sur les monuments, cette croix est remplacée par celle de Lorraine, plus simple et plus populaire.

Sur les sauvages des armes barroises, je retrouve une intéressante note de Henri Lepage, l'éminent archiviste de la Meurthe; elle est tirée du n° 2057 de la collection Noël, et Lepage en donne ainsi le titre d'une manière plus complète que le *catalogue raisonné*.

« Recherche générale et alphabétique, par noms de familles, de touttes les lettres de noblesse, qualité de comtes, barons,

(1) C'est-à-dire apparemment la croix de Jérusalem qui était, non pas exactement *recroisetée*, mais *potencée*.

(2) Il serait né le 26 août d'après Viton (de Saint-Allais), *Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, t. II, 2e partie, p. 178.

(3) Viton (*ibid.*) le qualifie « *duc* de Bar », ce qui paraît plus naturel.

(4) *Mém. de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V, p. viij.

(5) Viton, *o. c.*, p. 178.

(6) Viton, *o. c.*, p. 177.

reconnaissance de noblesse, confirmation d'icelles avec permission à certain de changer de nom, et à d'autres de suivre la noblesse du costé maternelle (*sic*), et touttes autres lettres touchant la noblesse, qui se trouvent au Trésor des Chartres à Nancy, par Nicolas Boudot, sousgarde dudit trésor, avec aussy beaucoup d'autres qu'il a tiré de différant (*sic*) nobiliaires et manuscrits ».

Noël ajoute : « 1 vol. in-fol., manuscrit »; et il fait cette observation : « Ces recherches ne me paraissent pas complètes. Mais ensuite se trouvent, par ordre alphabétique, les armes des chevaliers et des communes. Ce dernier travail est utile ».

C'est sans doute de cette dernière partie que Lepage a extrait plusieurs descriptions d'armoiries parmi celles dont nous nous occupons. En tête de la liste est inscrit ce titre :

« Blazons de différantes maisons, comtés et baronnies qui ne se trouvent point dans le corps du présent livre ».

Et voici le blason de la Maison de Bar : « Bar-le-Duc (1). D'azur à deux bars adossés, d'argent ou d'or (2), l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché, de même, les bars allumés (3) d'argent; supports, 2 *sauvages au naturel* (4) ; et, pour cimier, 2 bars ou barbeaux mis en bar (5), la tête sur le casque ouvert ».

Dans tout cela, aucune date n'est indiquée ; mais nous savons

(1) Que l'on ne s'y trompe point : il s'agit, non de la ville, mais de la Maison ducale; au Moyen âge, on disait : les comtes de Bar-le-Duc, afin de les distinguer des souverains ou suzerains d'autres villes également nommées *Bar*.

(2) Autant qu'il m'en souvient, j'ai toujours vu d'*or* les meubles de l'écu de Bar. Sur des monuments anciens, l'or a pu pâlir, ou bien encore ce métal inférieur a pu être pris pour désigner des cadets.

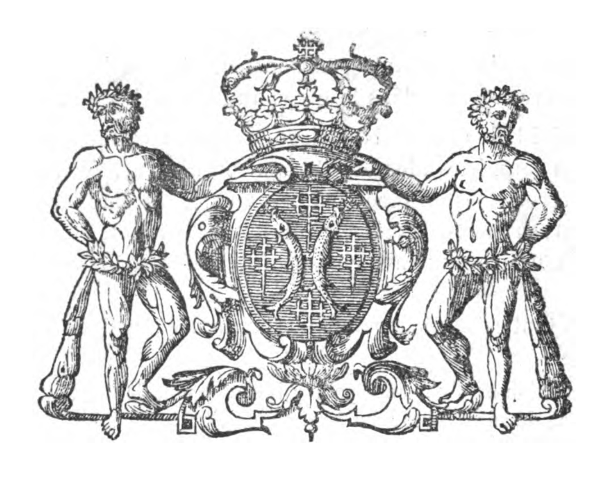
(3) *Allumé* se dit de l'émail des yeux.

(4) C'est moi qui souligne.

(5) Évidemment il faut lire : *en barre*, c'est-à-dire en biais, le haut étant penché vers sénestre. Cette disposition ne peut se comprendre qu'en admettant le casque de profil, sur lequel les barbeaux, tête en bas, devaient être placés comme des sortes d'ailettes ou de longues oreilles.

que l'auteur de l'ouvrage vivait au milieu du XVIIIe siècle. En effet, l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage d'après le compte du trésorier général des finances de Lorraine et Barrois pour l'année **1747** (B. **1764**), mentionne les gages « du sieur Boudot, sous-garde des Archives de Lorraine ».

L'imprimerie Contant-Laguerre a conservé un *bois* qui représente d'une manière exacte et artistique, les armes du duché de Bar avec la couronne fermée et les tenants (1); les croisettes sont réduites au nombre de quatre, mais c'est une licence significative fréquente; on distingue très bien les barbeaux formant les diadèmes de la couronne; l'extrémité supérieure de la croix



de Jérusalem leur manque, ce qui évidemment est dû à un accident. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette figure.

LÉON GERMAIN.

(1) Sur la taque de foyer, les sauvages ont la tête nue; sur la gravure, ils portent une couronne de feuillage. Telle est la seule différence.

NOMS RÉVOLUTIONNAIRES DE DIVERSES COMMUNES

Cette liste, comme celle de la Meuse insérée ci-dessus, p. xcv, est tirée d'un travail intitulé : *Index des noms révolutionnaires des Communes de France*, publié, en 1896, à Poitiers, par M. Figuères.

Département des Ardennes.

Asfeld	Ercry-le-Franc.
Besace (La).	Coteau-Libre.
Bois-les-Dames.	Bois-Libre.
Chapelle (La).	Bel-Air-aux-Bois.
Charlemont.	Fort-la-Montagne.
Charleroi (act[t] à la Belgique).	Charlibre.
Château-Porcien	Marat-sur-Aisne.
Charleville	Libreville.
Chatel-et-Chéhéry	Mont-Redoutable.
Chesne-le-Populeux (Le). . .	Le-Chesne-la-Réunion.
Condé-les-Autry.	La Montagne-aux-Bois.
Condé-les-Herpy	Nandin-sur-Aisne.
Deux-Villes (Les).	Givercy.
Neuville-à-Maire.	Libre-Maire.
Philippeville (act[t] à la Belgique)	La-Vedette-Républicaine.
Pouru-Saint-Remy.	Pouru-sur-Chiers.
Rocroi	Roc-Libre.
Signy-L'Abbaye	Signy-Librecy.
Saint-Aignan.	Mont-Aignan.
Saint-Georges	Georges-Fontaine.
Saint-Jean-aux-Bois	Libre-Bois.
Saint-Juvin	Mont-sur-Agron.
Saint-Louis.	Singly.
Saint-Menges.	Union.
Saint-Pierremont.	Libremont.
Villemontry	Ville-le-Libre.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Note. — Par suite d'erreur, la question 21 (mai 1903), devra porter le n° 22, la question 22 (juillet), le n° 23, la question 23 (août), le n° 24. Nos lecteurs sont priés de vouloir bien rectifier ces numéros.

R 16 (septembre 1902). Dans leur ouvrage sur Jean Errard, édité en 1884, nos regrettés confrères Marcel Lallemand et Alfred Boinette ont minutieusement exposé la bibliographie des écrits du célèbre ingénieur barrisien Jean Errard. Cependant il existe, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (ancien fonds), un document qui paraît avoir échappé à leur attention. Il s'agit du recueil n° 663 indiqué au catalogue sous la désignation suivante :

663 « Traité de fortifications » par « Herrar..., ingénieur du roy Henry quatre. »

Commençant par :

« Fortification est rendre une place forte, afin que peu d'hommes resiste à un plus grand nombre... »

Et finissant par :

« ... puis le passer par la chausse pour savoir la quantité du salpestre. »

Papier. Dessins au lavis, XVIIe siècle. Anc. 7120.

A part la singulière transcription du nom, l'attribution de ce travail à Jean Errard ne saurait faire le moindre doute.

Il sera donc extrêmement intéressant d'examiner le recueil susmentionné, et de le comparer avec les différentes éditions de l'ouvrage imprimé.

C'est un problème bibliographique sur lequel nous appelons la bienveillante attention de nos savants collègues de Paris, dans la conviction que cette investigation les amènera à des résultats imprévus et nouveaux et d'un réel intérêt pour l'histoire de Jean Errard. H. B.

R 22 (mai 1903). — Satisfaction a été donnée au confrère qui désirait la *Monographie de la commune de Bonnet*, par C. Bonnabelle.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 **OCTOBRE 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 7 Octobre 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° A. PIERROT : Les premières années de la Révolution à Montmédy (*suite*).

2° L. GERMAIN : La tombe de Saulmory (1312).

3° A. LESORT : Le commerce dans le Barrois au milieu du XVIIIe siècle d'après les procès-verbaux d'inspection des fermiers généraux.

4° Communications diverses.

5° Rapports sur les candidatures de MM. le Comte J. Beaupré, Adolphe Moreau et le lieutenant-colonel de Morlaincourt, par MM. J. BAUDOT, CHEVALIER et VINCHON.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Août 1903.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BROCARD, JOYEUX, KONARSKI, LAURENT, L'HUILLIER, Antoni POINCARÉ.

Se font excuser : MM. BAUDOT, CHEVALIER, COLLIN, DANNREUTHER.

Ouvrages reçus : *Hommages d'auteurs.* — Comte M. de Pange : Le pays de Jeanne d'Arc ; le fief et l'arrière-fief; les Baudricourt, in-8°, Paris, 1903. — Marcel Hébert : La religion de la conscience humaine, in-8°, Bruxelles, 1903.

Envois du ministère : Discours prononcés au Congrès, le 18 avril 1903. — Programme du Congrès de 1904. — Annales du Musée Guimet : Rev. de l'Hist. des relig., t. 47, n° 3. — Bibl. d'Etudes, t. 15 [Al. Moret : Du caractère religieux de la royauté pharaonique], 1902. — Bull. hist. et philol. du Comité des travaux hist., 1902, n°s 3 et 4. — Bull. archéol., 1903, 1re liv.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de l'Acad. de Nîmes, t. 24 et 25, 1901-1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie, 1902, 4e trim., 1903, 1er trim. — Bull. de l'Univ. de Lille, 1903, n° 3. — Annuaire de la Soc. lorr. d'histoire de Metz, 1902. — Smithson. Instit. Report of the nat. Museum, p. 1900. — Annales de l'Est, 1903, n° 3. — Travaux de l'Acad. de Reims, t. 111 et 112. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1902-1903. — Bull. des Soc. artist. de l'Est [Inaug. du monument Sellier, 21 mai 1903]. — Bull. de l'institut Egypt., t. 2, 4-8 et tables, et t. 3, 1 à 4. — Mém. de l'Acad. des sc. d'Amiens, t. 49, 1902. — Soc. des natur. et archéol. du nord de la Meuse, t. 14, 2e sem., 1902.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à M. le commandant L'Huillier, de passage à Bar, et à M. Antoni Poincaré, président honoraire et l'un de nos fondateurs, que la Société est heureuse de revoir momentanément, après une si longue interruption.

Correspondance : M. Ragon adresse ses remerciements pour son élection à titre de correspondant.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé, comme à l'époque habituelle, de nombreux exemplaires du programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1904, pour être mis à la disposition de ceux de nos collègues qui en exprimeront le désir.

Conformément à ses instructions, nous avons donné une nouvelle publicité à ce document (voir la Chronique, p. xcvi).

MM. W. KONARSKI et RENAULD présentent en qualité de membres correspondants, M. Doley, président du tribunal de première instance de Bar-le-Duc, et M. Simonnet, avocat auprès du même tribunal.

MM. Bungener et Chevalier sont désignés comme rapporteurs respectifs de ces deux candidatures.

M. le Président constate avec regret que les séances des mois d'août et de septembre ne peuvent habituellement réunir beaucoup de nos collègues. Il propose en conséquence de renvoyer à une prochaine réunion les communications et l'élection inscrites à l'ordre du jour. *Pour le secrétaire,* H. BROCARD.

CHRONIQUE

⁂ Une citation de l'excellente *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er septembre 1903 nous servira, sans autre commentaire, de lettre de rappel à l'adresse de quelques-uns de nos confrères et trop rares collaborateurs : « Beaucoup de nos collègues — écrit M. Henri Clouzot, — se récusent quand la *Revue* leur demande de lui envoyer un travail. Il n'est pas nécessaire de faire continuellement de la science, on peut toujours récolter un document, un souvenir personnel, un trait de mœurs anciennes, noter les usages disparus, faire un retour sur soi-même, se rappeler les hommes que l'on a connus étant enfant, une historiette de son grand-père. La première moitié du XIXe siècle est pleine de jolies anecdotes. Qu'on les écrive! Voilà qui est à la portée de chacun. Ces documents-là valent bien les autres..... ».

⁂ Le journal illustré *A travers le monde* du 21 juillet 1903, publie, sous la signature de M. Noël de Saize, un article des plus intéressants, accompagné de huit figures, sur les recherches de notre confrère, M. Léon MOREL de Reims, et sur la collection gauloise qu'il a formée à la suite de ses longues et heureuses investigations dans les sépultures antiques de la Champagne.

⁂ Les articles si remarqués de notre confrère M. Ernest Seillière, sur le poète et romancier styrien Pierre Rosegger (*Rev. des Deux-Mondes*, 1902-1903), ont été réunis en volume et traduits en allemand.

⁂ Le feuilleton dramatique du *Journal des Débats* (nº du 21 septembre 1903) publie sous la signature de M. E. Faguet, une appréciation aussi délicate qu'élogieuse de la comédie grecque *Pisistrate* de notre concitoyen M. P. Chevalier.

⁂ A lire dans le *Temps* du 23 septembre, un article très documenté de M. G. Lenôtre, sur « le Père Sauce », procureur-syndic de la commune de Varennes pendant la journée historique du 21 juin 1791. Dans le même journal (supplément du 27 septembre) et comme suite à l'article en question, un récit du « Coup de main de Saint-Mihiel » exécuté le 2 septembre 1791 par des hussards prussiens. Détails intéressants, de source allemande.

⁂ M. Robinet de Cléry veut bien nous écrire :

« Notre confrère, M. le comte d'Anthoüard-Vraincourt, a publié dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc de 1902 une très curieuse généalogie en vers d'une branche de la famille de Saint-Vincent.

« Dans cette généalogie j'ai étudié avec un intérêt particulier la descendance de Jean de Saint-Vincent et de Marguerite de Maucourt. J'ai en effet plusieurs alliances avec cette famille de Maucourt, qui avait donné son nom au château de Murvaux connu sous le nom de château de Maucourt, et qui s'est éteinte pendant la Révolution en la personne de François de Maucourt de Saint-Germain, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, mort en émigration et de Nicolas de Maucourt, prêtre déporté, mort à bord du navire en partance pour Sinnamary en août 1794 et enterré à l'île d'Aix.

« Cette famille de Maucourt tenait le nom de Saint-Germain d'un oncle qui le lui avait laissé par testament, le sieur de Saint-Germain tué en 1657 au combat de Sillery.

« Je possède un acte de mariage d'où il semble résulter qu'il existe des lacunes dans la généalogie en vers publiée dans les

Mémoires. Je vous envoie la copie de cet acte dont la reproduction textuelle paraîtra peut-être intéressante comme document complémentaire. Le mariage de Jean de Saint-Vincent fils de Jean de Saint-Vincent et de Jeanne-Marguerite de Maucourt, avec Jeanne-Marguerite de Tassigny est en effet omis dans cette généalogie. »

Nous publions avec plaisir, ci-après, sous la rubrique DOCUMENTS, la pièce en question, qui intéressera nos lecteurs de la région de Stenay. H. D.

DOCUMENTS

Le 23 may (1684) le S[r] Jean de S[t] Vincent, S[r] de Lestanne, fils du S[r] Jean de S[t] Vincent et de d[elle] Jeanne Marguerite de Maucour, ses père et mère, ci devant de la paroisse de Murvaux, diocèse de Reims, et à present de ceste paroisse s'y estant venu establir, ayant eu permission de Messire Jean Roland, prestre, docteur en théologie, et official de Mgr l'illustrissime Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, par un exeat obtenu de luy en datte du dix septième de janvier de la presēte année, signé et cacheté du sceau de mondit Seigneur, pour s'establir et marier dans le diocèse de Trèves, en suite de quoy, il s'est venu establir en ceste ville de Stenay, et y a pris domicile comme il nous est apparu par un acte signé des maire et eschevins de ceste ville. Et cōe led S[r] Jean de S[t] Vincent s'est trouvé parent au quatrième degré avec d[elle] Jeanne Marguerite de Tassigny, fille de défunt le S[r] Nicolas de Tassigny, et de Dam[elle] Marguerite de Mousay, ses père et mère, et il a esté obligé d'avoir recours à Mgr l'archevêque de Trèves, duquel il a obtenu dispense, à nous adressée, en date du quatorzième du présent mois de may, pour se marier avec laditte dam[elle] Jeanne Margueritte de Tassigny, par laquelle dispense nous ayant été ordonné de nous informer exactement de la vérité de l'exposé pour l'effect de laditte dispense, auparavant que de passer outre, ce que nous avons faict, par les recherches et certificats du maire et eschevins des lieux susnommés, qui nous ont ratifiez et confirmez par escript, la vérité de toutes choses, lesdits certificats, l'un en datte du vingtième, et l'autre du vingt et unième du présent mois de May. Ce qui estant ainsi, et après que ledit S[r] Jean de S[t] Vincent nous a fait cognoistre le consentement dudit S[r] Jean de S[t] Vincent, son père, tant verbalement que par une missive signée de sa propre main, à nous

adressée, signée du vingt deuxième du présent mois, pour se marier avec la ditte dam^elle Jeanne Marguerite de Tassigny, laquelle nous a pareillement aussi fait apparoistre le consentement de d^elle Marguerite de Mousay, sa mère et de ses autres parents et amys. J'ay, curé soubsigné, reçeu desdittes parties, la promesse et consentement de mariage, et célébré ledit mariage solennellement en n̄re esglise en présence des tesmoins soubsignez à scavoir ledit Sr Jean de St Vincent escuyer. Sr de Lestanne, la Neufville et Pouïlly, assisté de Henry de St Vincent, dam^elle Jeanne Marg^te de Maucour sa mère, — et laditte Jeanne Margueritte de Tassigny, assistée de laditte dam^elle Marguerite de Mousay, sa mère et de Simon de Doncourt, escuyers seigneurs de Pouïlly, et de dam^elle Jeanne de Mousay, sa sœur, Messieurs...., des Coussous, escuyer, sieur des Clignie et de dam^elle Louise Doncourt femme dudit S^r des Clignie et de M^tre Gab. Robinet advocat en la cour du parlement, dans lesquelz ont signez avec nous, selon l'ordonnance, la proclamacion des bans ayant été faicte selon les formes accoutumées.

de Sr VINCENT. Jeanne Marguerite de MOUSAY.
M. de MOUZAY de MAUCOURT
de LA NEUFVILLE.
de DONCOURT DE POUÏLLY.
DESCLINIE.
G. ROBINET.
JARDINET *pastor*.

ERRATA

P. xcviii, ligne 13, *au lieu de :* marier, *lire :* varier.
P. xcix, ligne 13, *au lieu de :* doit, *lire :* dut.
P. xcix, lignes 21-22, *au lieu de :* Armes des duchés, *lire :* Armes du duché.
P. xcix, note 1, *ajouter :* juin 1903, p. 133.
P. ci, ligne 13, *lire :* parmi lesquelles.
P. cii, lignes 10-11, *au lieu de :* significative, *lire :* simplificative.
P. cii, ligne 13, *effacer :* leur.

Le cliché de la page cii n'est pas celui dont se servait autrefois l'imprimerie Contant-Laguerre et qui n'a pas été retrouvé. C'est la reproduction, spécialement phototypée pour notre article, d'une autre figure, tout à fait analogue, qui a fait son apparition vers 1708 sur les documents officiels imprimés à Bar-le-Duc pour la Chambre des Comptes de Barrois. Entre 1700 et 1708, on se servait d'une vignette plus grande et d'exécution plus grossière, qui représente le même écu et les mêmes tenants; mais avec la couronne ducale ouverte. L. G.

NÉCROLOGIE

M. HENRI LABOURASSE

1824-1903.

M. Henri LABOURASSE qui vient de s'éteindre le 1er août dernier à Troyon était notre collaborateur aussi fécond qu'apprécié. La Société des lettres perd en lui un de ses membres les plus utiles, et le plus ancien, croyons-nous, de ses correspondants. Dès le 6 juillet 1870, il prenait, dans notre association naissante, une place distinguée qu'il a occupée avec un zèle infatigable jusqu'à son dernier jour.

M. Labourasse était né à Vouthon-Haut, d'une famille modeste, apparentée, comme plusieurs autres de la contrée, à celle de Jeanne d'Arc. Cette circonstance inspira peut-être à notre confrère le goût des recherches historiques et biographiques. Connaissant admirablement la campagne, en aimant les choses et les gens, il a contribué plus que personne à sauver de l'oubli les derniers et précieux vestiges de la vie populaire d'autrefois, chansons, coutumes, légendes, que la vie moderne supprime à grand train. A ce titre seul, il aurait bien mérité de notre pays.

Nous n'énumérerons pas ici ses nombreuses publications, persuadé que M. Labourasse, auteur consciencieux et exact de plus d'une notice biographique, trouvera un biographe digne de lui. Notons seulement parmi ses écrits sa première contribution à nos Mémoires (1872) : *Une visite aux ruines de Grand* (*Vosges*) et son dernier travail, son œuvre préférée, dont il nous pressait, il y a quelques mois, de hâter la publication, comme s'il eût prévu sa fin prochaine. Les *Anciens Us, Coutumes, Légendes, Superstitions, Préjugés etc. du département de la Meuse* ouvrent le premier volume de notre quatrième série (1902).

M. Labourasse parlait d'autant mieux du passé qu'il était lui-même un homme de l'ancien temps, et représentait parmi nous le type devenu rare du *Magister* — ce mot pris dans son sens le plus respectueux — très digne, très droit, très convaincu. Soit comme instituteur, et plus tard comme inspecteur primaire, soit comme administrateur d'importantes exploitations agricoles dans l'Aube, soit enfin dans sa retraite à Troyon, il a laissé partout des traces de son activité. Nous aimons à enre-

gistrer le témoignage que rend à ses dernières années M. l'abbé Longeaux dans une édifiante notice extraite de la *Semaine religieuse* des 15 et 22 août derniers :

« C'est à lui que les familles avaient recours pour une multitude de renseignements pratiques; l'étendue de ses connaissances et de ses relations avec les administrations du dehors le mettait à même de rendre bien des services. Il faisait autorité partout : chez lui, où l'accueil était toujours sympathique et bienveillant; à l'église par son exactitude à tous les offices et son attitude recueillie; au conseil municipal dont il avait consenti bien difficilement à devenir l'élu; au conseil de fabrique, qui le nomma son président... sa simple rencontre dans les rues faisait impression; c'était l'homme notable, érudit, bienfaisant, qui passait... »

Notre regretté confrère était officier de l'Instruction Publique depuis 1896. La Société des lettres fut heureuse de lui décerner à plusieurs reprises les récompenses les plus élevées de ses concours. Le 21 juin dernier la Société nationale d'encouragement au bien lui faisait remettre sa médaille d'or avec cette mention : « *Pour toute une longue vie de labeur consacrée à l'enseignement.* » Jamais inscription ne fut aussi véridique.

H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 25. — Quels renseignements pourrait-on avoir sur le peintre Humbert qui vivait à Bar-le-Duc en 1787? (ne pas confondre avec le sculpteur bien connu du même nom). Les portraits qu'il a signés dénotent un talent supérieur à celui d'Yard, qui avait surtout le mérite, très appréciable d'ailleurs, de saisir la ressemblance de ses modèles.

? 26. — Où se procurer des données *exactes* sur le costume masculin et féminin dans le Barrois depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, et sur les particularités caractéristiques qui le distinguaient, dans les villes et dans les campagnes? Une étude sur ce sujet a-t elle été faite pour notre région, comme cela a eu lieu dans d'autres provinces?

? 27. — Quel est le dernier mot de la science archéologique sur les *rouelles* de bronze qui se trouvent en abondance à Nasium ? Etait-ce une monnaie, un ex-voto, un ornement de toilette ?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nº 11 **NOVEMBRE 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 4 Novembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1º Edm. des ROBERT : Le sceau du tabellionnage de La Marche en 1464;

2º A. LESORT : Les ecclésiastiques lorrains émigrés en Russie;

3º Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 Septembre 1903.

Présidence de M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, J. BAUDOT, BROCARD, DANNREUTHER, DOMANGÉ, KONARSKI, AL. LAURENT, LESORT, PAUL MARICHAL, VINCHON.

Après la lecture du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à deux de nos correspondants, MM. Paul Marichal et Vinchon, présents pour la première fois à nos réunions. Il exprime également la satisfaction que la Société a éprouvée

en apprenant que notre confrère, M. Robinet de Cléry vient d'être nommé, par S. M. l'Empereur de Russie, commandeur de son ordre de Saint-Stanislas.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* F. Houzelle : De Margut à Thonne-le-Thil. Montmédy, in-8°, 1903. — C. Chévelle : Vente à Saint-Mihiel de la cave du commandeur de Marbotte....., in-8°, 1903. — Laurent : Rapport au conseil général sur le service sanitaire des animaux, in-8°, 1903.

Envois du ministère : Bulletin (n° 24), du Comité des Soc. des Beaux-Arts. — Bull. du Comité des Travaux Hist. (section des Sc. Econom. et soc.), 1902.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, t. XXXIV, 1903. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et Nat. de l'Yonne, 56e vol., 1902. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e ann. 1903. — Soc. Agric. des Pyrénées-Or., 44e vol. 1903. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, septembre 1903. — Revue d'Ardenne et d'Arg., 10e année, nos 9 et 10. — L'Art Sacré, n° 3. — Notes d'Art et d'Archéol., août 1903. — Bull. de la Soc. impér. des Naturalistes de Moscou, 1902, n° 3, et 1903, n° 1. — Magasin Pittoresque, août-sept. 1903. — Université de Californie : Publications, 1902-1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, vol. XXIII, 5e livr.

Lectures et communications : Sous ce titre : *Les Premières années de la Révolution à Montmédy*, M. Alfred Pierrot a réuni des notes abondantes et des documents contemporains qu'il a fort intelligemment mis en œuvre, et qui forment un tableau des plus attachants de la vie singulièrement mouvementée de ce pays de frontières dans les dernières années du XVIIIe siècle. Dans la première partie de son travail, l'auteur passe en revue la vie militaire à Montmédy, pendant les derniers jours de l'ancien régime, les camps d'instruction de Stenay, le prince de Lambesc, à Dun, les inscriptions patriotiques en 1789, etc. Le manuscrit que M. Pierrot veut bien laisser quelque temps à notre disposition fournira plus d'une lecture attrayante et instructive.

M. LAURENT, qui avait été empêché de le faire dans la précédente séance, narre les péripéties du voyage peu banal qu'il a accompli le 14 juillet dernier, dans le ballon *le Tricolore*, de Bar-le-Duc à Salmagne. Il n'avait peut-être été donné à personne avant lui de contempler de si haut et d'un seul coup d'œil notre pays barrois. Notre confrère retrace avec beaucoup d'humour cette expédition aérienne dont on trouvera plus loin un compte rendu accompagné d'une carte spéciale.

Après la lecture des rapports, et conformément à leurs conclusions, MM. le baron de FINFE-SAINT-PIERREMONT, DOLEY, président du Tribunal civil et SIMONNET, avocat, sont élus membres de la Société.

Avant de lever la séance, M. le Président tient à informer la Société d'un événement dont se réjouiront tous les travailleurs de la région : le retour aux Archives départementales, à Bar-le-Duc, des Archives judiciaires de Saint-Mihiel. Quelque importance qu'aient eue pour obtenir ce résultat les dispositions favorables des autorités compétentes, c'est à notre zélé confrère, M. Lesort, archiviste départemental qu'on est redevable, en première ligne, de cette mesure vainement réclamée par les chercheurs depuis de longues années. M. le Président en exprime au nom de la Société ses plus chaleureuses félicitations à M. Lesort, et lui demande, pour le Bulletin, une note indiquant les circonstances de ce déplacement et les principaux éléments du fonds dont il a obtenu la restitution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

VARIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES

Carte de l'ascension aéronautique du 14 juillet 1903.

(de Bar-le-Duc à Salmagne).

Nous donnons ci-inclus (p. CXVIII et CXIX) le croquis de l'ascension aéronautique du 14 juillet 1903, à Bar-le-Duc par M. Fougeroux, aéronaute, propriétaire de l'aérostat « le Tricolore »,

en compagnie de M. Laurent, qui nous en a raconté les détails dans la séance du 2 septembre.

Le présent croquis est le résumé du journal de bord, et des observations recueillies au cours de cette ascension, la quatrième que M. Laurent ait exécutée dans des circonstances tout à fait analogues.

La courbe des altitudes est la projection verticale ou la perspective de la route de l'aérostat pour un observateur installé dans le méridien, puis se déplaçant de manière à suivre les diverses positions du ballon. Ce croquis correspond donc aussi exactement que possible à la réalité physique. C'est ce qui nous a déterminé à adopter ce mode de représentation de préférence à un développement du cylindre vertical projetant de la trajectoire.

Les altitudes sont ici représentées à la même échelle que le plan. Ordinairement on les amplifie, mais nous désirions les figurer sur la même feuille.

Le croquis primitif établi sur la carte au 1/80,000e a été un peu réduit par la photographie pour mieux s'adapter au format du Bulletin. L'échelle s'est donc modifiée, et un millimètre qui correspondait primitivement à 80 mètres, en représente 89, soit plus simplement 90, approximation suffisante pour la lecture de la nouvelle carte.



Nous pensons que le lecteur, simplement renseigné sur le but de cette carte, prendra plaisir à l'extrait suivant du récit des impressions aéronautiques de M. Laurent.

« Il était exactement 5 h. 10 quand nous quittâmes doucement notre première direction au-dessus de Montplonne, à 1.800 mètres, montant toujours, mais très lentement, contournant les plaines au-dessus des fermes de Vadinseaux et de Beauregard, puis traversant la vallée au-dessus de Longeville, où nous atteignons 3,000 mètres.

Cette fois, il ne nous restait plus que 40 kilos de lest environ et nous voulions continuer notre voyage, mais la brise était trop faible pour nous permettre d'aller loin.

Nous continuâmes néanmoins à nous diriger doucement, sans se-

cousse, sur Resson, au-dessus de Naives, traversant la forêt de Sainte-Geneviève, pour arriver entre Érize-St-Dizier et Géry et gagner les bois de Salmagne et de Triconville.

Nous avions descendu légèrement sans nous en apercevoir, notre attention s'étant portée sur le beau panorama qui se déroulait sous nos yeux.

Avec une lunette marine je pouvais admirer la campagne jusqu'à Verdun, Saint Mihiel, Commercy, Joinville, Vitry, soit une circonférence de plus de cent kilomètres de diamètre.

Les nombreux villages qui se présentaient alors à nous ressemblaient à de véritables petits nids, reliés entre eux et donnant l'illusion d'une immense toile d'araignée, au milieu de laquelle serpentaient un grand nombre de filaments argentés ou cuivrés dessinant autant de cours d'eau et de routes, avec, dans l'intervalle, de nombreuses masses sombres, noires, vert foncé ou vert clair, rouge foncé ou rouge clair, jaune, représentant des forêts, des collines boisées ou en friches, des vallées, terres ou prairies ».

DOCUMENTS

Julien le Maire, sculpteur, peintre et graveur barrisien

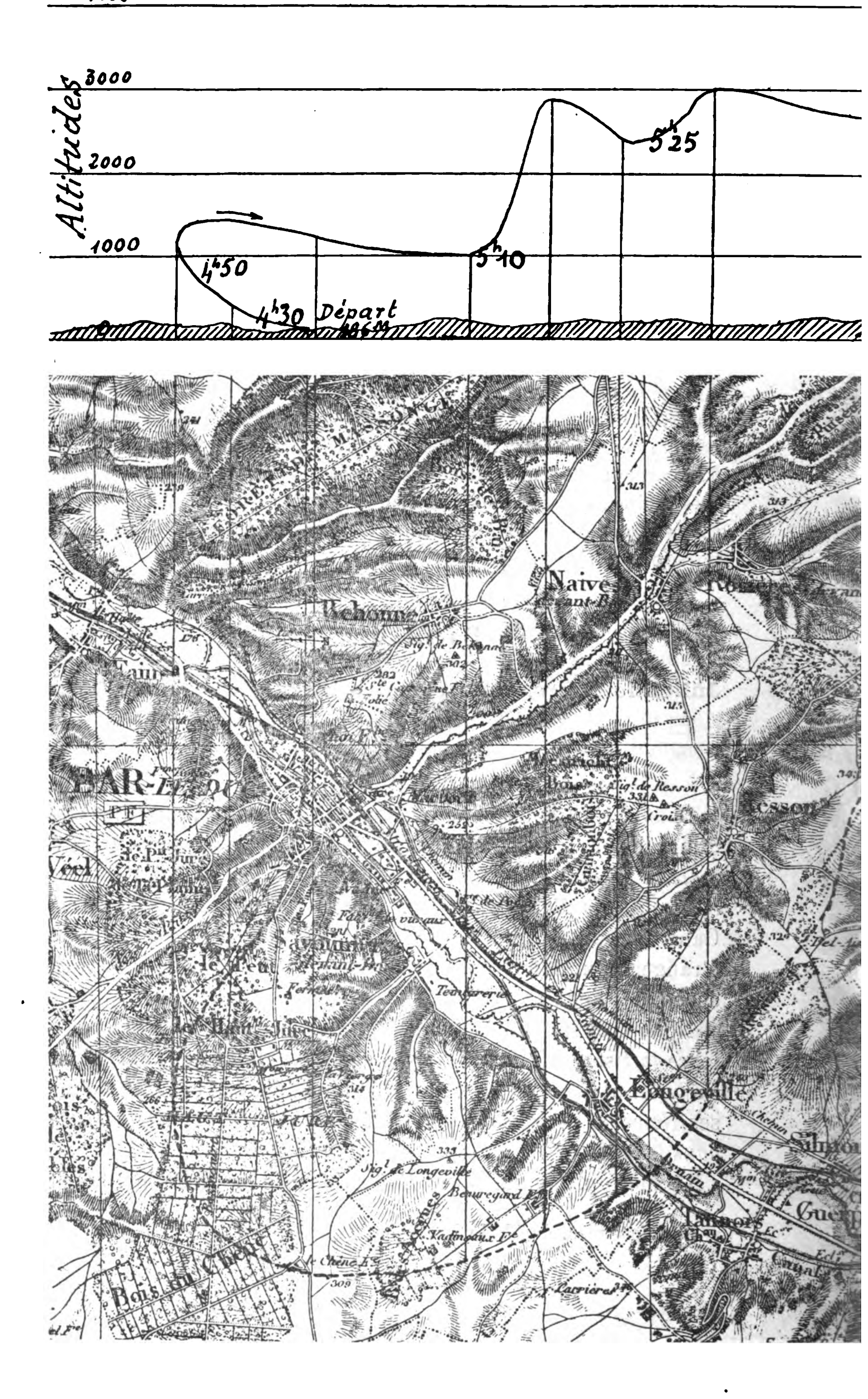
(XVIe siècle).

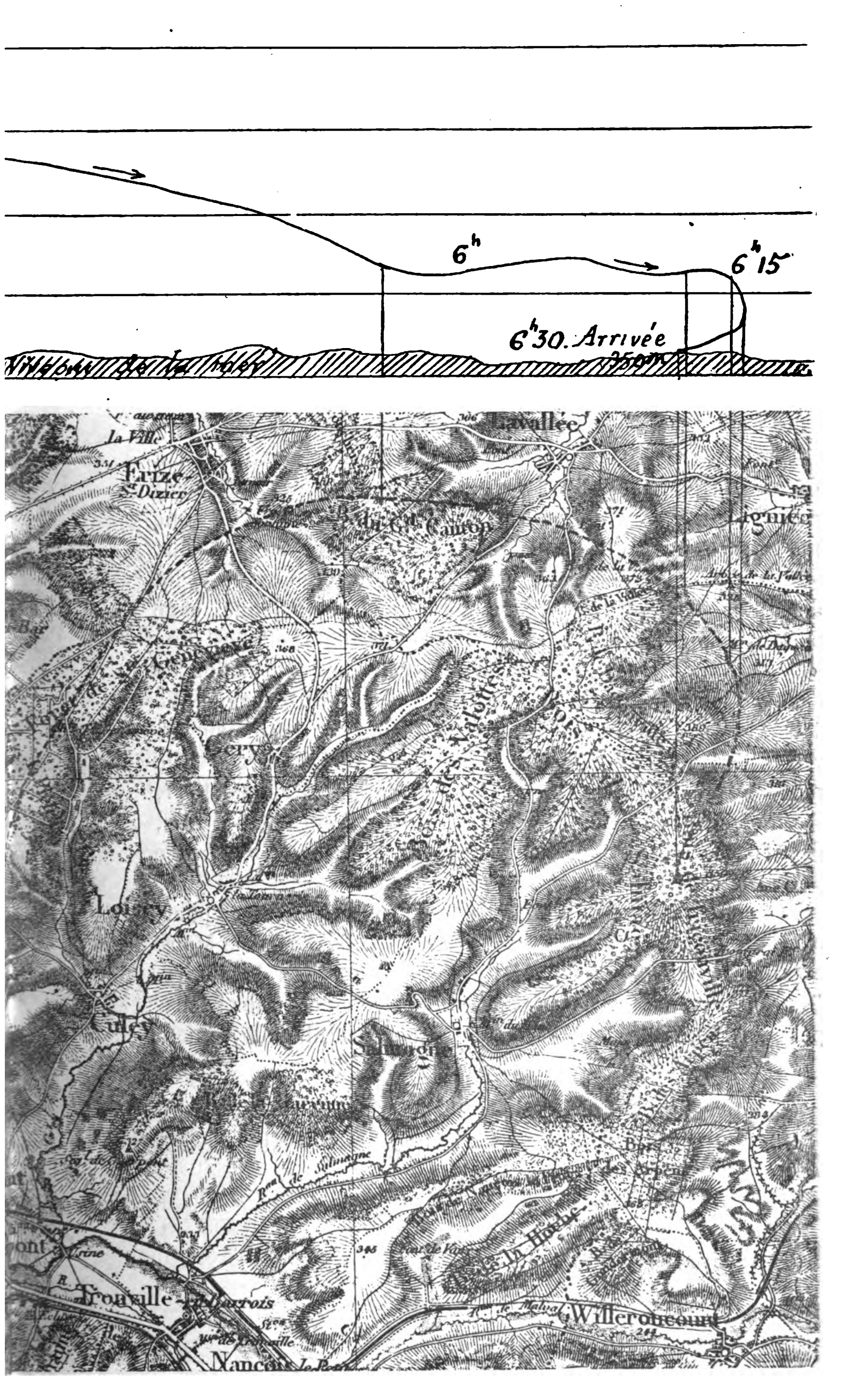
Dans les comptes de la maison de Couvonges, aux titres de Stainville, figure une somme de 118 ₶ barrois payée en 1578 à *maistre Jullian imaigier pour ce quil a faiз en la chapp^e ou gist et a esté mis Mad^e douarrier*. D'après cet intitulé, M. de la Gabbe supposait que « ce Jullian était l'un de ces sculpteurs étrangers qui donnèrent au Bar-le-Duc du seizième siècle un aspect délicieux » (1).

Nous croyons plutôt qu'il s'agit ici de *Julien le Maire*, célèbre artiste originaire de Bar-le-Duc, dont le nom vient s'ajouter à ceux que M. Maxe-Werly a déjà fait connaître dans ses *Notes et documents sur l'Histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois* (1900).

Le Maire dénommé aussi *Maire* dans deux titres de 1600 et

(1) Note msc. de M. de la Gabbe.


4000 Mètres
3000
2000
1000
0
Altitudes
4h50
4h30
Départ
5h10
5h25
Behonne
Naives
BAR-LE-DUC
Longeville
Resson
Savonnières
Tannois
Bois du Chêne
Sigl de Longeville
Sigl de Resson


6h
6h15
6h30. Arrivée
Lavallée
La Ville
Frize
Loisey
Culey
Tronville-en-Barrois
Willeroncourt

1612, était non seulement un sculpteur habile, mais un peintre de valeur puisque, en 1580, le receveur g[al] des finances Bourgeois lui paje sa pension de peintre du duc Charles III (1). Dès cette année 1580 il avait quitté l'imagerie sur pierre pour celle sur métal et son talent lui valut d'être nommé graveur en la monnaie de Nancy « à cause de l'expérience qu'il avoit en la graverie et de la vieillesse et caducité de Jean le Poivre (2) ». Les documents sur le Maire fixé à Nancy abondent aux archives de Lorraine (3), mais nous ignorions jusqu'à présent que son talent se fût formé à Bar-le-Duc, sa ville natale.

Quelle chapelle de la famille de Stainville travailla-t-il à décorer en 1577 et 1578? Le trésorier la désigne seulement comme celle « où gist et a esté mis Mad[e] douarrier». Si je ne me trompe, il est question ici de Anne de Hangest de Genlis, veuve d'Erard du Chatelet et, depuis le printemps de 1566, de Louis de Stainville-Couvonge « dès son jeune aage nostre escuïer descurie ». Le 18 7[bre] 1566 (4) elle est dite « douarière de Quevonges » dans un acte de confirmation de l'acquisition par elle de la seigneurie de Robert-Espagne. Le 1[er] juillet 1569 (5) Anne de Hangest « douairière de Quevonge » reçoit 600[f] de rente sur la recette générale du Barrois. Elle mourut dans l'hiver de 1576-1577 puisque, dès le 30 mai 1577, ses trois enfants Charles, Robert et Joachim firent à Bar-le-Duc, devant Philippe Merlin, lieutenant g[al] au baillage, le partage de la succession de leur mère (6).

Si nous savions où fut inhumée Anne de Hangest, nous pourrions désigner à coup sûr dans quelle chapelle Julien le Maire exerça son talent d'imagier et probablement aussi de peintre. Les Couvonges n'avaient pas accès après leur mort dans la chapelle de Stainville fondée en 1524 dans la localité de ce nom

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1187.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1261 et B. 10410.

(3) Il mourut en 1607.

(4) Lett. Patentes, 1566, fol. 176.

(5) Lett. Patentes, 1569, fol. 93.

(6) Archives N[ales] Q[1] 741.

par leurs aînés (1). Il est douteux que la chapelle castrale de Couvonges ait contenu des mausolées avant le milieu du dix-septième siècle. Jusqu'à ce que la découverte de documents nouveaux dans les archives du Barrois permette de fixer la question, on peut supposer avec grande apparence de vérité que la chapelle dont il s'agit est la belle chapelle close dite de Stainville que l'on voit encore dans l'ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc (2) et qui avait été fondée en 1354 par testament de Louis de Stainville, sénéchal de Barrois, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié.

F. DE BACOURT.

CHRONIQUE

⁂ La *Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse* met en souscription (3 fr. 25, à l'imprimerie Pierrot, à Montmédy) une étude de M. Robinet de Cléry intitulée : **A travers l'Histoire de Dun.**

« M. Robinet de Cléry s'est attaché à retracer l'histoire militaire de Dun; il raconte avec une émouvante précision les jours troublés du Moyen âge, les invasions étrangères, les guerres civiles et religieuses qui ont décimé le pays de Dun et les régions voisines jusqu'au XVII[e] siècle; au cours de ses notes, il retrace également l'histoire monumentale de Dun, faisant revivre avec l'affection communicative d'un fils aimant la vie du vieux Dun, son passé de fastes et de dolences.

« Ce travail formera un fort volume, comprenant plusieurs plans et gravures intéressant l'histoire et la discussion de diverses légendes auxquelles l'histoire de Dun a donné naissance. »

⁂ Notre confrère et vice-président, M. F. de Bacourt a publié un *Journal de voyage* rédigé en 1677 par Antoine Morel,

(1) Lett. Pat. 21 mars 1524, fol. 128.

(2) Elle renferme des pierres tombales qui ont été retournées dans le cours du XVIII[e] siècle.

fils du prévôt de Bar-le-Duc du même nom. Le jeune voyageur n'avait que dix-sept ans, et bien qu'il fût déjà docteur en droit de l'Université de Pont-à-Mousson, son style et ses observations sont d'un écolier appliqué qui voyage par obéissance et prend des notes pour rendre compte à « M. son très honoré Père ». Les provinces qu'il parcourt, en cette excursion d'un mois, avec deux jeunes cousins et leur précepteur, sont la Normandie, la Picardie et la Champagne. M. de Bacourt a enrichi cette relation quelque peu enfantine de notes biographiques et historiques où nous trouvons l'exactitude et la sûreté dont il est coutumier et qui nous font bien augurer de la Notice, en préparation, que notre confrère consacrera prochainement au fameux prévôt de Bar.

H. D.

La chapelle de Stainville à Bar pendant la Révolution.

Dans l'article consacré à Julien le Maire, peintre et sculpteur barrisien, nous avons cité la chapelle de Stainville en la Collégiale de Saint-Pierre de Bar. Voici ce qu'en dit un ecclésiastique du dix-huitième siècle, l'abbé de la Porte, dans son *Voyageur français* (1). « On y voit dans une chapelle des tombes assez curieuses dont les figures et les épitaphes sont gothiques mais assez bien exécutées. On prétend que les figures représentent quelques seigneurs de la maison de Stainville à présent éteinte ».

Les mausolées et les ornements de la chapelle de Stainville furent en grande partie détruits en 1792. Les 18 et 21 septembre de cette année, la municipalité de Bar-sur-Ornain, à l'instigation des Amis de la Constitution ordonna l'enlèvement de tous les insignes de féodalité qui se voyaient encore dans l'é-

(1) T. 38, p. 144.

glise Saint-Pierre. Chargé d'exécuter cet ordre, le citoyen Pernet s'y appliqua avec la dernière rigueur. Aidé de deux acolytes, il tailla les trophées et blasons sculptés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, brisa les épitaphes et les statues, à la réserve de quelques-unes qu'il mit en un coin, et fit place nette « en vingt-cinq endroits différents ». Le curé constitutionnel, Jean-François Bardot, qui plus tard s'amenda et mourut curé de Vains, en 1816, aidait Pernet dans son œuvre de dévastation ; il lui fit même exécuter divers travaux de modification qui ne furent pas du goût de la municipalité laquelle refusa de payer les frais (2).

Dans une note restée manuscrite, M. Oudet, conservateur du musée, relate que « lors des fouilles faites dans l'église en 1854 « on rencontra des débris de statues mains jointes et priantes, « restes de la statue couchée d'*une noble dame de la maison de « Stainville*. Après avoir examiné attentivement tous les débris « de statues amoncelées dans un des coins de l'ancienne crypte, « et tenté de les reconstituer, je n'en ai retenu qu'un fragment « provenant d'un vêtement dans les plis duquel se lit tracé à la « pointe l'inscription :

NE HUSSON

(1) 590 ».

Que sont devenus depuis cinquante ans de paix intérieure, ces précieux débris? Mais que sont devenus tant d'autres monuments échappés aux iconoclastes du dix-huitième siècle et dont le même M. Oudet avait constaté l'existence, la tombe en marbre à figure couchée de l'évêque Pseaume, les deux belles pierres tumulaires de l'église d'Ornes, le charmant saillon Renaissance de l'église de Fains, le vieux mausolée Le Paige à Ligny, les curieuses statues de St Barthélemy à Morley, de St Gengoult à Longeaux, de St Abdon à Méligny, la croix processionnelle de Bonzée et tant d'autres reliques du passé, petites ou grandes, négligées par nos contemporains et dont la description aurait atténué dans une certaine mesure les regrets que cause leur disparition.

F. DE B.

(1) Décision du 29 janvier 1793.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 25. — Le sculpteur et le peintre Humbert doivent être une seule et même personne, Louis Humbert né à Bar-le-Duc en 1715, auteur du bas-relief représentant l'Assomption de la Sainte Vierge au-dessus du portail de l'église Notre-Dame de cette ville. Il existe encore dans des collections particulières de remarquables dessins de sa main. Louis Humbert avait un cousin germain, Gaspard Humbert, aussi sculpteur, né à Toul en 1700.

? 28. — On a posé, cette année (1903), au Collège de Saint-Mihiel deux plaques commémoratives de la fondation de cet établissement, avec les inscriptions suivantes :

Collège de Saint-Mihiel. — Fondé par délibération du conseil municipal du 15 pluviôse an XI de la République française, organisé par délibération du 23 prairial an XI, installé dans les bâtiments actuels le 1er messidor an XI, autorisé par décision consulaire du 21 fructidor an XI.

Principaux : 1803, Baudot ; 1810, Goffard; 1811, Feulat; 1812, Laborie; 1815, Benoist; 1816, d'Ambly; 1830, Lamour; 1834, Duporcq; 1858, Dermier; 1861, Brunet; 1874, Chevallier; 1877, Millot; 1882, Gallot; 1897, Rauch; 1900, Désarnautz.

Ne pourrait-on pas, — sans remonter à Smaragde et aux Bénédictins primitifs — donner un acte de naissance plus vénérable au Collège saintmihiélois? Il nous semble qu'une troisième plaque, mentionnant ce qui a été fait sous l'Ancien Régime pour l'instruction *secondaire* à Saint-Mihiel, serait tout indiquée. Quelqu'un de nos lecteurs voudrait-il en rédiger le texte, dans un style — cela va sans dire — non moins lapidaire que celui des deux marbres inaugurés récemment?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nº 12 **DÉCEMBRE 1903**

La Société se réunira *le mercredi, 2 Décembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. H. BROCARD. — Présentation et résumé de la correspondance du P. François Lamy, bénédictin, et du physicien lyonnais Louis de Puget. Nouvelles contributions à l'histoire scientifique de Louis Joblot;

2° M. F. DE BACOURT. — Une comédie en patois du Barrois, jouée en 1778;

3° M. A. LESORT. — Rapport sur la candidature de M. J. Guillaume, présenté par MM. Brocard et Dannreuther;

4° Rapport du secrétaire sur les travaux de la Société en 1903;

5° **Elections pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Octobre 1903.

Présidence de M. RENAULD, *vice-président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BROCARD, CHEVALIER, COMTE, DANNREUTHER, JOYEUX, LAURENT, LESORT, MARTIN, RENAULD, ROYER.

CORRESPONDANCE : Lettre de remerciement de M. de FINFE, pour son admission comme membre titulaire.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* Cte J. BEAUPRÉ. Répertoire Archéol. pour le Départ. de M.-et-Moselle, in-12, 1897. — *Id.* Les Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902, et Aperçu général sur les époques Gallo-Rom. et Méroving. en M.-et-Moselle, in-8°, 1902. — *Id.* Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine, in-8°, 1902. — *Id.* Les résultats de l'Excursion de St-Mihiel, in-8°, 1901. — *Id.* Note sur un établiss. Gallo-Romain, à Einvaux, in-8°, 1900. — *Id.* Compte rendu des fouilles de Serres, in-8°, 1902. — *Id.* L'emploi des roches cristallines aux temps préh., in-8°, 1900. — *Id.* Note sur le Rud-Mont, in-8°, 1901. — *Id.* Note sur une sépulture barbare à Rogéville, in-8°, 1900. — *Id.* Le Dr Bleicher [nécrologie, bibliographie], in-8°, 1901. — BLEICHER et BEAUPRÉ. Guide pour les recherches archéol. dans l'Est de la France, in-12, 1896. — E. BIGUET. Damvillers et la Baronnie de Mureau, in-8°, Montmédy, 1903.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Soc. de Géogr. de l'Est, 3e trim., 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., in-8°, 1903. — *Spelunca*, t. V, n° 33. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, oct. 1903. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, nos 11 et 12, 1903. — *Ons Hémécht*, nos 9 et 10, 1903. — Notes d'Art, n° 9, 1903. — Trierisches Archiv, 1903. — Magasin Pittoresque, sept. 1903. — Annales de l'Est, n° 4, 1903. — Rev. de l'Hist. des Religions, juill.-août, 1903.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. LÉON GERMAIN résume en quelques pages les recherches auxquelles a donné lieu, depuis trois ans la *Dalle funéraire de Saulmory* (Meuse). Il s'est récemment transporté dans l'église de cette commune et après un examen attentif de ce monument malheureusement mutilé, il croit pouvoir lire ainsi l'inscription controversée : *ci gist gillette de dugnei qui servoit à m*(a)*dame.....* (d)*ame de dun qui morut le prmier ior de mars m ccc ɫxii.* Ce serait, non la dame de Dun, qui à cette époque était Marie de Bar, femme de Go-

bert d'Apremont, mais une femme, à son service, appartenant peut-être à la famille noble de Dugny, sur laquelle M. Germain donne quelques renseignements d'après les inventaires d'archives.

M. Lesort a extrait de quelques *Procès-verbaux des tourneurs ou inspecteurs des Fermes générales* pour les Directions de Champagne et de Barrois (années 1718-1743), procès-verbaux conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Rouen, les détails intéressant l'histoire du commerce dans le Barrois : on y voit que la ville de Bar était un centre assez actif de négoce, principalement pour les vins et les tissus, mais que, placée sur la frontière de France, elle était aussi le siège de vastes entreprises de fraude; l'industrie ruinée par les guerres du XVII[e] siècle, commençait à peine à se relever; les pays avec lesquels les relations commerciales étaient le plus actives étaient la Lorraine proprement dite, la Hollande et le pays de Liège : notre confrère explique ainsi la venue à Bar de la famille Exelmans, originaire des environs de Liège.

M. Martin présente à la Société et met à la disposition de ses confrères la thèse de doctorat ès-sciences de Madame Curie. Il complète à ce sujet les explications données dans une séance antérieure sur les récentes découvertes qui ont fait connaître les propriétés des corps radio-actifs.

M. Lesort communique quelques détails sur les *Charles du Clermontois* qu'il se propose de publier dans le prochain volume (t. II, 4[e] série, 1903) de nos Mémoires, et fait espérer que ce travail, déjà très avancé, pourra être mis sous presse vers la fin de l'année courante.

Les candidatures de MM. le comte Jules Beaupré, Adolphe Moreau et le colonel de Morlaincourt, en qualité de membres correspondants sont mises aux voix et adoptées conformément aux conclusions des rapporteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Dessin original du sceau du tabellionage de la Marche.

Les dessins originaux d'après lesquels des sceaux ont été exécutés sont fort rares surtout quand ils se trouvent sur le document, émané de la chancellerie, qui ordonne la confection dudit sceau. Le seul exemplaire que nous connaissions dans nos contrées intéresse le Barrois (1).

A vrai dire, le document a été publié déjà dans les *Documents de l'Histoire des Vosges* (année 1884, p. 88 et 89) mais la transcription en est fautive et nous la rétablissons ici, conforme au texte. En outre, le dessin du sceau qui se trouve sur cette charte est inédit ; c'est d'ailleurs uniquement à son sujet que nous publions cette note.

RENÉ *par la grâce de Dieu Roy de Ierusalem de Sicile d'Arragon de l'Isle de Sicile Valence Maillorques Sardaigne et Corseigne duc d'Anjou de Bar, conte de Barcelonne de Prouvence de Forcalquier de Pimont, etc., A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Comme par les guerres divisions qui en l'esté derrenier ont eu cours en nostre dit duchié de Bar nostre ville de la Marche en nostre bailliaige du Bassigny et les biens des habitans d'icelle aient esté pillez et emportez dehors par les Bourguignons et entre autres choses le seel ordonné pour le tabellionnaige dudit lieu a esté prins et perdu par quoy les lettres qui se passent soubz ledit tabellionaige ne se peuvent despeschier par faulte de seel Savoir faisons que nous voulans et desirans à ce pourveoir avons ordonné faire ung seel pour doresnavant sceller les lettres dudit tabellionnaige ainsi et selon la forme qu'il est painct en la marge de cestes qui est des armes de nostre dit duchié de Bar, onquel seel avons fait mectre une fleur de lys en lieu d'une des croys croisettées entre le dos de deux barbeaux pour differance dudit seel perdu. A celle fin que decelui ne se puisse faire sans aucune fraude et abuz. Si donnons en mandement par ces dites presentes a Noz prevost, clerc juré*

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 752, nº 86.

et autres noz justiciers et officiers de ladite Marche presens et avenir ou à leurs lieutenans et chacun d'eulx si comme à lui appartiendra que doresnavant ilz seellent ou facent seèller dudit seel ainsi par nous presentement ordonné comme dit est, toutes lettres contraiz qui seront passées soubz ledit tabellionnaige et que icelles lettres que pour l'avenir seront seelées du seel dessus-dit ainsi presentement par nous ordonné que dit est ils facent escrire et enregistrér en ung registre appart affin que aucun abuz ne se puisse commectre de l'autre car tel est nostre bon plaisir. En tesmoingz de ce nous avons fait mectre nostre seel à ces dites presentes. Donné en nostre cité de Masseille le XVIeme jour dé février l'an de grace mil quatre cens soixante et quatre de l'incarnation nostre seigneur. RENÉ.

Par le Roy le Vichancelier et autres presens : N. MERLIN.

Le sceau du duc est appendu au bas de l'acte, en cire vierge sur double queue de parchemin.

La signature du roi René est à gauche, et au milieu tirant cependant un peu vers la droite se trouve le dessin dont nous donnons ici l'exacte reproduction :



Malgré nos recherches minutieuses aux archives de Meurthe-et-Moselle nous n'avons pu trouver jusqu'à présent aucun exemplaire de l'ancien sceau dont la matrice aurait disparu lors du

pillage de la Marche par les Bourguignons. Nous ne connaissons que le sceau de la Prévôté déjà employé en 1377 que nous avons retrouvé appendu à une charte de 1466, c'est-à-dire de deux ans postérieure à celle que nous venons de donner *in extenso*. Cela nous prouve qu'à La Marche le sceau du tabellionage était bien distinct de celui de la Prévôté, ce qui n'existait pas toujours car souvent c'est le sceau de la prévôté qui est donné comme celui du tabellionage, surtout quand le prévôt cumulait sa charge avec celle du garde du scel du tabellionage de sa prévôté. Mais ces considérations nous entraîneraient trop loin. Contentons-nous d'avoir fait connaître un curieux dessin héraldique émané de la chancellerie du roi René alors dans sa bonne ville de Marseille. L'intérêt qu'il présente est encore augmenté par l'adjonction d'une fleur de lys aux armoiries du duché de Bar. Ce fait n'était pas, d'ailleurs, sans précédent car nous avons déjà rencontré une modification de ce genre plus d'un siècle auparavant. Nous consacrerons plus tard un article à cette intéressante question.

EDM. DES ROBERT.

NOTES

sur les arts et métiers dans l'ancien Barrois (1).

TABLEAU DU MAXIMUM DES SALAIRES gages et journées de travail des manouvriers de la commune de Futeau et Bellefontaine et dépendances taxé par les officiers municipaux et notables composant le Conseil général de la commune dudit Futeau au plus haut prix respectif des salaires gages et journée de travaille en exécution de la loi du *29 7bre dernier*, jusqu'au mois de septembre prochain, au même taux qu'en 1790 auquel il sera ajouté la moitié du prix en sus. En conséquence, nous avons dressé le présent tableau ainsi que suit, séance publique *du 11e jour de Messidor l'an 2e*.

(1) Voir *Bull.* 1902, pages LVIII et XC.

Les hommes manœuvres taxés à trente sols par jour.

Les femmes manœuvres taxées à neuf sols et nourrie.

Les tailleurs d'habits taxé à dix-huit sols et nourris.

Les couturières taxées à neuf sols et nourries.

Les ouvriers de bois pertusiers pour les Verreries taxé à quinze sols par corde.

Les porteuses de bouteilles de Bellefontaine aux Islettes (4km6) taxé quinze sols par cent.

Les porteuses de bouteilles de la Controllerie aux Islettes (2km5) taxés à huit sols par cent.

Les faucheurs taxé à trois livres pour une fauchée de 80 verges (la verge = 0a,386).

Les maîtres ouvriers en verrerie taxé à neuf livres.

Les apprentifs taxé à sept livres dix sols.

Les trancheurs taxé à trois livres quinze sols.

Les platisseurs cinquante-sept sols.

Les maîtres fondeurs quarante-cinq sols.

Les tisseurs trente sols.

Les voituriers pour charroyer les pertus, distance d'une lieu taxé à trente sols par corde.

Une voiture attelée de trois chevaux pour charroyer terre et savons, distance d'un cart de lieu taxé quarante-cinq sols.

A l'égard du labourage nous prendrons la taxe des commune voisine pour chaque roye et saison de labourage.

Fait et arrêté le jour et an susdit et avons signé avec notre secrétaire greffier.

Suivent les signatures.

(*Arch. comm. de Futeau : Reg. des délibérations de l'An II*. Communication de M. Rousseaux).

Mise a ban. — Cejourdhuy dimanche dernier jour de juilliet mil sept cens vingt neuf, par devant nous, Pierre Syméon maire en la justice de Heippes, les habitans et communauté dudt lieu et estant assemblé au devant de l'Eglise paroissiale dudt lieu à la sortie des vespres, ayant esté représenté par la plus grande partie desdits habitans quil estoit nécessaire de mettre un ban et prendre un jour pour comancer la moisson des bleds

froment du finage dud[t] heippe, et ce pour le profict de lad[te] communauté, lesquelles habitans ayant conféré et consulté ensemble, lesdits bleds froments ont esté criée à ban jusque a vendredy prochain avec deffense à toutes personnes den siller ny couper avant led[t] temps sur peine de cinq frans damande et pareille somme dintérêt au profict de la d[te] communauté à la réserve d'un journée permis à chacun habitans qui en a à siller, pour nécessité que l'on en peut avoir, et ce du consentement de lad[te] communauté. Et au cas quil ayt des personnes assez osé que de vouloir rompre led[t] ban et que den couper ny siller davantage que d'un journée seulement, nous avons choisy pour faire les reprises les personnes de Nicolas Guillaume, Nicolas Delabas le jeune garde juré du ban et finage dud[t] lieu de Claude Braux pitoyeur juré tous habitants dud[t] heippe, lesquelles comparans par devant nous, avons djceux pris et receu le serment au cas requis et ont signé, le tout fait en présence de lad[te] communauté, de quoy elle nous a requis acte et ont lesdits habitans signé avec nous nostre subtitud et greffier. (*Suivent les signatures*).

Cabaretiers. — Cejourdhuy 28 febvrier 1729, nous Pierre Symeon, maire en la justice de Heippes, sur les plaintes à nous faites par M[e] Claude Dumaire nostre substitut que les Cabaretiers du village dudit Heippes vendoit leurs vins trop cher et profitoit de la nécessité du publicq, nous pour mettre la police nous nous serions transporté les jours dhier 27[e] présent mois accompagné dudit Dumaire substitut de Claude Salmon nostre greffier et Cuny François sergent commis, au logis et domicil de Anthoine Othenin cabaretier, nous aurions ajusté ses mesures pour vendre cru, gouté ledit vin que nous luy avons taxé à cinq sols le pot et deffence à luy de le vendre à plus haut prix. Et de suite nous nous serions transporté au logis et domicil de Claude Maupoix aussy cabartier, nous avons goûté son vin que nous avons taxé à cinq sols le pot et luy fait deffense de le vendre à plus haut prix. Et de suite nous nous serions aussy transporté au logis de Nicolas Cailloux aussy cabartier nous avons goûté son vin et luy avons taxé à cinq sols

le pot et luy fait deffenses de le vendre à plus haut prix. Et delà nous nous serions transporté au logis et domicils de Estienne Syméon aussy cabaretier nous avons goûté son vin, et nous luy avons taxé à cinq sols le pot et luy avons fait deffense de le vendre à plus haut prix, dequoy nous en avons dressé le présent acte pour servir ce que de raison, que nous avons signé nous et nostre substitud et nostre greffier et sergent commis.

(*Suivent les signatures*).

Chatreurs. — Cejourdhuy 19 septembre 1731 sont comparus en ce greffe de la justice de Heippe Nicolas Félix et Joseph Vincent maistres châtreurs demeurans à Blevaincourt, lesquels nous ont présenté leurs ordres et adjudications de ce département de châtreurs. En conséquence de quoy ils font deffence à toutes personnes de châtrer ny faire châtrer aucuns animaux détaillés au tarif de l'ordonnance de S. A. R. du 16 mars dernier à peine de payer les amandes portées à ladite ordonnance, sinon leurs associés qui en auront des adjudications et lettres en bonnes et suffisantes formes signé de nos mains, et ont signé avec nous Pierre Symeon maire et Claude Salmon greffier en ladite justice. (signatures).

(*Extraits des Registres de la Justice de Heippes.* Communication de M. Priant, instituteur).

CHRONIQUE

*** Les journaux régionaux ont inséré l'un après l'autre la communication ci-après :

Stainville. — Des ouvriers télégraphistes, en travaillant à la pose des poteaux téléphoniques de la ligne Stainville à Rupt-Haironville, ont mis à jour, près de l'église, sur la voie publique et à environ 1^{m},50 du sol, cinq poteries anciennes disposées en cercle, et renfermant chacune quelques menues monnaies d'alliage, paraît-il, dont il est difficile, sinon impossible, de voir l'origine, vu l'usure du temps ;

cependant, sur l'une d'elles, on peut reconnaître un écusson avec armoiries, et, au revers un millésime, qui paraît être 1077 (*sic* !!) ou 1677.

« A côté de ces poteries, on a mis aussi à jour des ossements humains, ce qui permet de croire que l'on se trouve en présence d'un très ancien cimetière de l'endroit, ou de l'une de ces sépultures de seigneurs qui étaient autrefois nombreux dans la région. »

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des renseignements plus sérieux sur cette trouvaille, et nous nous permettons de demander à nos correspondants de vouloir bien, le cas échéant, s'intéresser aux découvertes qui pourraient être faites à leur portée et de nous mettre à même d'en rendre compte dans le *Bulletin*.

*** *La Société des Artistes décorateurs* nous fait part d'une initiative, très intéressante dont nous aimons à informer nos lecteurs, en plaçant sous leurs yeux la circulaire suivante que nous venons de recevoir :

« Dans le but de caractériser, aussi nettement que possible, ce qui survit encore chez le paysan d'inspirations originales, nous faisons appel au concours éclairé de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux manifestations artistiques dans les campagnes.

« La Société recevra avec reconnaissance l'indication de meubles (petits de préférence) encore en usage dans la province, de forme caractéristique et d'origine authentique.

« Ces meubles, méthodiquement classés, permettront de réaliser la première EXPOSITION D'ART RUSTIQUE, qui aura lieu au Petit Palais des Champs-Elysées, au mois de décembre, et formera une section de l'Exposition des Artistes Décorateurs.

« Nous ferons remarquer que ces inspirations, si humbles qu'elles paraissent, sont dans toute l'Europe l'objet de recherches passionnées, et sont devenues souvent l'origine d'un mouvement profond dans l'art décoratif.

« Nous sollicitons, Monsieur, votre précieuse collaboration et nous serions heureux si vous vouliez bien nous signaler les possesseurs (surtout parisiens) de meubles intéressants, disposés à les prêter pour cette manifestation, et au besoin nous en faire adresser une photographie si cela est possible. »

Nous recommandons cette Exposition, qui se spécialisera davantage comme *exposition de mobilier* à ceux de nos confrères qui seraient en mesure d'y participer. Ils voudront bien se mettre directement en rapport avec M. Gaston GRANDJEAN, architecte, 53, quai des Grands-Augustins, à Paris. Nous espérons que nos provinces barroises et lorraines y seront représentées par quelques-uns de ces vieux meubles originaux que les collectionneurs étrangers se disputent, et dont nous demandons vainement à nos Musées régionaux de réunir quelques spécimens pendant qu'il en est temps encore.

⁂ Le Rapport du jury international du groupe XVIII classe 117 *Armées de terre et de mer* (Paris 1903) par M. le Commandant J. Boulanger, contient l'information suivante qui a trait à un ouvrage de nos regrettés confrères, MM. Lallemend et Boinette :

p. 21. *Bibliographie.* — BOINETTE (Alfred), à Bar-le-Duc (Meuse).

A la fortification se rattache le nom de Jean Errard, appelé aussi *Errard de Bar-le-Duc* « premier ingénieur de très chrestien roy de France et de Navarre, Henri IV ».

Bien que son traité sur *la fortification démontrée et réduite en art* ait valu à Errard le surnom de *Père de la fortification*, il était pu connu jusqu'au jour où, après de patientes recherches dans les archives privées et publiques, MM. Lallemend et Boinette publièrent sa biographie, en même temps que l'analyse très complète de ses ouvrages.

C'est cette étude que M. Boinette avait exposée dans la classe 117. Le jury a pu se convaincre de l'intérêt qu'elle présente et du talent avec lequel ses auteurs, en rendant à Errard de Bar-le-Duc un hommage mérité, ont fait revivre cette curieuse figure de la fin du XVIᵉ siècle.

⁂ *La Société des Lettres*, sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, a adressé la série de ses publications à l'Exposition universelle de Saint-Louis (États-Unis).

⁂ *La Société d'Archéologie Lorraine* met en vente la Table alphabétique générale de ses publications (1849-1900). Ce travail considérable, entrepris par M. Charles Sadoul porte sur

117 volumes de *Bulletins*, *Mémoires*, *Documents* et *Journal*. Nous recommandons très vivement ce beau volume de 408 pages (7 fr. 50) qui sera l'un des instruments bibliographiques les plus sûrs et les plus commodes pour les études historiques lorraines. H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 28. — (*Le Collège de St-Mihiel avant la Révolution*). Ancien collège de la ville dans la maison des chanoines réguliers près de l'église St-Étienne (1).

5 novembre 1727. Traité entre les Conseillers de l'Hôtel de Ville et les chanoines réguliers pour l'enseignement secondaire jusqu'à la 3e inclusivement.

11 novembre 1727. Approbation par le duc Léopold.

1790. Maintien du Collège pour quelque temps. — Suppression en 1791.

? 29. — M. L. Joubin, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, désire organiser, dans le Laboratoire de Malacologie de cet Établissement une collection des *Coquilles de France*, avec toutes les variétés locales, formes jeunes et adultes, avec mentions de leur habitat, altitude, biologie, etc. Il désire entrer à cet effet en relations avec les membres de la Société qui auraient des échantillons ou des indications à lui donner à ce sujet. Lui écrire directement, 55, rue de Buffon, à Paris.

? 30. — Connaît-on des *Billets de confiance* émis par des Caisses patriotiques en 1792 dans des communes du département de la Meuse autres que celles de Bar-le-Duc, Clermont, Commercy, Étain, Saint-Mihiel, Stenay, Vaucouleurs, Verdun? Un de nos confrères voudrait acquérir des spécimens des dits billets.

(1) Voir Pouillé du Diocèse de Verdun, tome III, p. 351, 352; Dumont, *Hist. de St-Mihiel*, III, 72, 76; IV, 259 et suiv.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES



Il y a quelque trente ans, je suivais pour la première fois la vallée de la haute Meuse lorsque, aux approches de Neufchâteau, mes yeux furent frappés par les tours d'un palais féodal dominant toute la contrée.

« Père, regarde donc! » m'écriai-je, dans ma curiosité émerveillée. — « Cela, » me répondit-il « c'est le château de Bourlémont; il renferme autant d'ouvertures qu'il y a de jours dans l'année ».

Les contes de Perrault me revinrent en mémoire, il

me sembla que, dans ce domaine, chaque fenêtre avait son jour consacré, et que le soleil s'y levait, chaque matin, sur une fête du « Prince charmant ».

Depuis, mes cheveux grisonnèrent, mais les années ne surent effacer ce souvenir, et, dès les premiers mois où je fus admis dans le cénacle des gens de lettres de Bar, comme l'on devisait sur l'excursion archéologique annuelle à faire, je proposai Bourlémont.

L'idée sourit, mais une objection se présentait : Bourlémont est une demeure particulière qu'il n'est point donné d'envahir comme le cloître d'une basilique.

Nous décidâmes de faire part de nos intentions au prince d'Hénin ; il nous confondit par une réponse où il invitait les membres de la Société qui voudraient bien honorer de leur visite sa « vieille maison », à lui faire le plaisir d'y venir déjeuner.

Désarmés dans toute velléité de cérémonie nous prîmes, le 24 septembre, le chemin qui nous conduisait sous la herse si galamment levée.

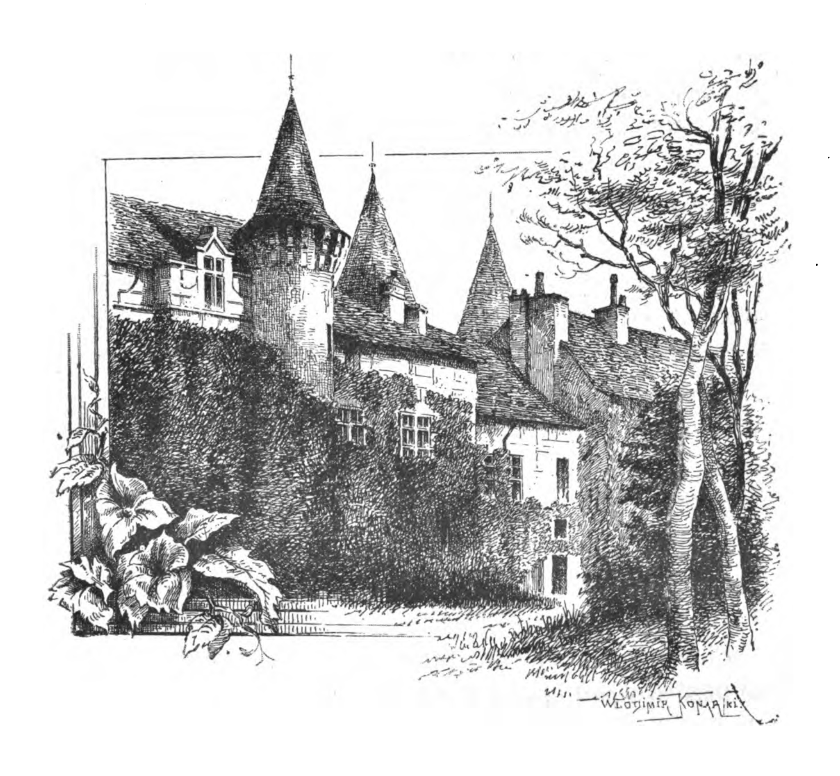
Ici, le narrateur se trouve fort en peine. Les comptes rendus des pèlerinages de la Société sont essentiellement des relations d'archéologue, d'annaliste et d'héraldiste. Or, dans ce triple domaine, les notions du conteur d'aujourd'hui sont tellement superficielles qu'elles lui imposent la réserve de Conrart.

Bah ! notre excursion n'appartient pas seulement au culte du passé ; le tableau de la nature et le charme de l'accueil ont, dans cette journée, une part qui autorise une diversion, et je fais nettement l'école buissonnière.

C'est par une agréable traversée de forêts, suivie

d'un circuit autour du plateau dont le château marque l'éperon, que l'on arrive à la halte de Frébécourt, au pied de Bourlémont.

A la descente du train, deux voitures nous attendaient



pour gravir les pelouses au travers desquelles serpente la route qui menait chez notre hôte.

A mesure que nous nous élevions, l'horizon s'élargissait sur la vallée de la Meuse et sur les coulées tributaires du Vair et de la Saonnelle : plateaux, forêts, prairies, rivières, villages, tout finit par s'offrir à perte de

vue à nos yeux éblouis, et cette première impression nous fit bien augurer de la journée.

A notre entrée dans la cour, l'aimable châtelain s'en vint à nous, et arrêta, sur nos lèvres le témoignage de nos remerciements, en nous réitérant les siens de voir sa « vieille maison » honorée de notre chevauchée.

Un passage rapide dans l'ancien oratoire et le grand salon donna à nos regards l'avant-goût d'un régal auquel succéda celui de la salle à manger.

Nous ne savons ce que Brillat-Savarin pensait du cadre où l'on doit pratiquer l'art de la table; mais de cette vaste salle où les faïences et les porcelaines rivalisaient avec les étains et l'argenterie des dressoirs, il se dégageait, avant tout service, une saveur particulière.

Et dussions-nous, par une digression gastronomique, manquer à toutes les règles des chroniques de la Société, nous ne pouvons nous empêcher de révéler qu'en voyant paraître le quartier de chevreau invisiblement sectionné qui nous fut servi, nous nous crûmes devant la toile célèbre où le roi d'Angleterre fait chevalier un rôt ainsi présenté.

Charmant et délicieux fut le déjeuner, et, non moins, le toast sympathique porté à notre Société par le maître de la « vieille maison ».

On passa au grand salon, et là, parmi les vapeurs du café et les aromes des liqueurs, nous eûmes tout loisir de contempler : boiseries, vitraux, tapisseries, cheminée, coffret, tableaux, joailleries, tout captivait les yeux même du plus simple écolier en matière d'art. C'est la loupe qu'il fallait pour juger des miniatures; et, de la fenêtre, c'est la longue-vue que réclamait,

sous le doux soleil d'automne, le panorama des soixante-quinze villages parmi lesquels la petite métropole de Neufchâteau dresse fièrement sur sa butte, la pointe du clocher de l'église Saint-Nicolas.

Et, comme pour nous transporter du Moyen âge à nos jours, un album d'épisodes de la guerre fatale vint nous dire que le preux dont nous goûtions l'hospitalité portait au côté un sabre toujours prêt à briller au soleil qui se lève de l'autre côté des Vosges.

Au dernier feuillet, « Si vous le voulez, Messieurs », dit-il, « nous allons parcourir le logis ». Et comme nos physionomies traduisaient, par avance, notre satisfaction, vite il la gourmanda de cette aimable boutade : « Vous n'échapperez pas au tour du propriétaire; vous « avalerez tout le bâtiment; tant pis si vous êtes mala- « des! »

« Nous avons de l'estomac, Prince! ».

Et nous entreprîmes notre incursion, des caves aux combles.

C'est la plume d'un Viollet-le-Duc qu'il faudrait pour décrire les galeries et salles que nous avons traversées.

Ici c'est une plaque armoriée à laquelle font face les plus précieuses potiches; dans cette belle salle ronde, ancien oratoire, ce sont des vitraux dont les siècles n'ont altéré ni la finesse ni le coloris; plus loin, entre les boiseries de cette petite salle basse, bonbonnière du Moyen âge, on se remémore irrévérencieusement les discrets entretiens de François Ier et de la belle Ferronnière!..... Et cet escalier où le lierre s'est frayé un passage au travers des antiques murailles, marquant

ainsi, par ses vigoureuses pousses, l'éternelle jeunesse de la « vieille maison » !

Que dire de la cuisine, aux larges voussures, avec sa cheminée monumentale aux attributs culinaires et à la formidable broche où pouvait rôtir tout entier le fauve tombé sous l'épieu !...

Nous remontons et nous voilà maintenant dans la grande galerie, devant l'arbre généalogique.

Et ces mots de s'échanger.

« O le bel ouvrage ! Il existe aussi, sans doute, un cartulaire de Bourlémont ? »

— « J'en ai les éléments, mais le cartulaire n'est pas fait ».

— « Quel dommage ! »

— « J'ai maintes fois songé à ce travail, mais que « voulez-vous, mes instants appartiennent d'abord à mes « concitoyens ; à la dernière consultation, ils ont refusé « de me rendre à la vie privée, et, en fait de cartulaire, « vous verrez, tout à l'heure, mon courrier quotidien. « J'espère bien, par exemple, à la fin de cette législature, « avoir droit à la retraite ».

Nous demeurâmes sceptiques.

Nous étions toujours devant l'arbre et, l'un de nous, grand amateur du passé et collectionneur de pièces de reîtres, de poursuivre le colloque :

— « Il est fâcheux qu'une aussi belle pièce ne soit « pas protégée ; rien ne serait plus simple que de la cou- « vrir d'un verre ».

— « Oui, mais la mise sous verre nécessite du carton, « et j'en crains le contact ».

— « Il n'y a rien à redouter ; voici comme vous procédez..... »

Et le fil de l'explication ayant finalement aiguillé l'entretien sur les dagues et haches d'armes, le maître



de Bourlémont voulut bien nous promettre d'honorer, à son tour, de sa visite, notre antique cité ducale, où il viendrait décrocher les rapières ciselées de son interlocuteur.

Nous avions admiré ; nous allions critiquer.

Bourlémont formait jadis, comme tous les châteaux-forts un quadrilatère entouré de fossés.

Nous observâmes que le respect des anciens âges en eût demandé la conservation intégrale.

Et notre hôte de répliquer :

« C'est fort bon, Messieurs, le culte irréductible du « passé ; mais, l'air, l'espace et la lumière sont très « mesurés, dans les cours intérieures. Que l'enceinte « des châteaux restaurés pour le seul amour de l'art au « Moyen âge demeure fermée, cela s'impose; mais, là « où l'on habite, l'archéologie doit faire des concessions. « Et voilà pourquoi fut abattu, il y a longtemps déjà, le « pan qui regarde le plateau ».

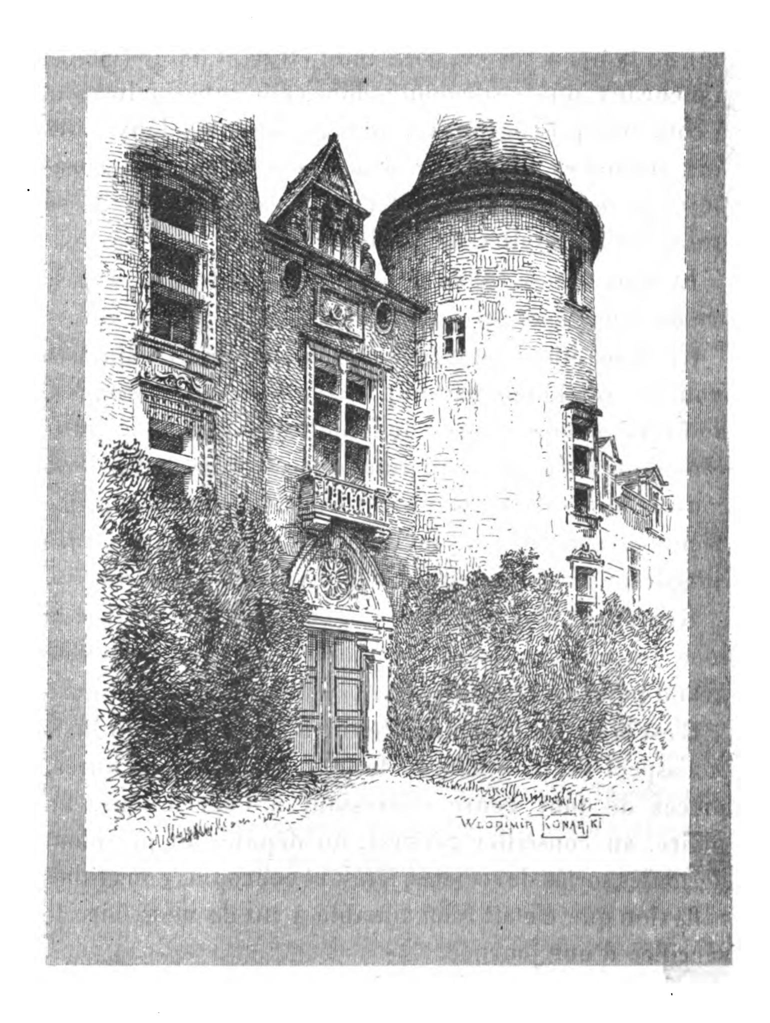
Pour un profane qui n'a pas la passion sacro-sainte de l'intégrité des vieilles pierres, le domaine avec ses riantes pelouses et ses parterres fleuris, dans l'encadrement lumineux des trois ailes conservées, a, certes, gagné à la suppression de la quatrième.

Et vous, amoureux de l'histoire, ne vous en reste-t-il d'assez belles pages, lorsque vous vous retournez vers le fond de cette cour, où une tour centrale émerge du lierre en élégante vedette; ne pouvez-vous suivre les âges passés, en promenant votre regard, des assises du onzième siècle jusqu'au grand pavillon dont les baies et meneaux viennent vous rendre tout l'épanouissement de la Renaissance?

Venez à la margelle de l'antique puits; que dites-vous de cette vieille carcasse de treuil outragée par les siècles et ficelée dans la chaîne qui descendait jadis à d'insondables profondeurs?

Pénétrez enfin dans la chapelle castrale; découvrez-vous devant les augustes sépulcres qui disent les fastes de Bourlémont; vous y revivrez assez les glorieux

jours des preux pour pardonner à la cour de s'ouvrir sur des gazons où viennent s'ébattre les chèvres et les faons !



Le rappel au tour du propriétaire mit un terme aux réflexions intimes de la crypte, et nous nous trouvâmes,

par un mouvement de sortie, devant la grande porte d'entrée.

Ah! ils étaient bien purs les âges passés, dans ce portail au tympan rosacé, dans cette large et haute fenêtre à meneaux, qui le surmonte, dans cette superbe lucarne à colonnes qui couronne l'ouvrage, dans les deux tours aux corniches semées de joyeux mascarons qui encadrent ce seuil, dans toute cette aile embarbée de lierre qui regarde la vallée de la Meuse!

Et nous fûmes, sous l'avenue des tilleuls, nous repaître du tableau de cette ancestrale façade.

Là, nous étions en terrasse au-dessus d'un jardin à la française où il nous était impossible de ne pas descendre, ne fût-ce qu'en mémoire de Lenôtre. Nous nous y trouvâmes en présence d'un immense espalier de figuiers, couvert de fruits délicieux que notre hôte nous apprit à découper : on fait une incision cruciale et on rabat les quartiers; c'est très simple, il n'y avait qu'à trouver.

Reprenant le programme, nous faisons notre ronde sous les anciens fossés d'où nous remontons dans le grand pavillon Renaissance.

C'est là qu'est le cabinet de travail du maître du lieu. A l'aspect du monceau de lettres, papiers, brochures, pièces de tout genre s'adressant à l'agriculteur, au maire, au conseiller général, au député, au président de toutes sortes de sociétés, fêtes, et concours, nous fîmes réflexion que c'était bien aimable à lui de nous faire le sacrifice d'une journée.

« Comment donc! », répliqua-t-il « c'est moi qui vous dois une diversion, vous me détachez, un moment, de la politique et des affaires ».

A ce moment nos regards plongeaint sur les coteaux de la Meuse; les préoccupations du jour faisaient place, dans nos pensées, aux inspirations que la Vierge de Domremy recevait au Bois-Chenu, et, pour achever de nous faire comprendre qu'en ce lieu on pouvait oublier les amertumes que l'on doit aux hommes, deux superbes chiens mongoliques nous prodiguaient leurs caresses.... C'était nous qui étions surtout détachés de la vie courante!

Il ne nous manquait que de grimper jusqu'aux charpentes faitières, pour que le tour du guetteur fût complet...., nous escaladâmes les combles.

A la descente, un lunch nous attendait sur la terrasse.

Toutes les douceurs étaient décidément réunies, et, de notre belvédère, embrassant le château, le parc et la nature environnante, nous bénissions *inter pocula*, l'archéologie de nous procurer autant de délices modernes.

Il n'est si belle fête qui n'ait son terme, le soleil commençait à baisser, c'était l'ordre du départ.

Et nous regagnâmes la halte,

« le cœur tout débordant d'impressions divines »,

au travers des gazons où le charme avait commencé.

Ai-je besoin d'ajouter qu'au moment de la séparation...., ce fut encore le maître de la « Vieille maison » qui nous combla de sa gratitude!

P. C.

24 Septembre 1903.



L'ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY
SOUS LA RÉVOLUTION

par

ALFRED PIERROT,

Membre correspondant

Les derniers jours de l'ancien régime et les premières années de la Révolution.

L'arrondissement de Montmédy pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. — La vie militaire à Montmédy à la fin du XVIIIe siècle. — Les camps d'instruction de Stenay au XVIIIe siècle. — 1789 : Le prince de Lambesc à Dun. — Les cahiers de Marville. — Les souscriptions patriotiques en 1789. — Les *Mémoires* d'un émigré meusien, le comte de Moriolles, de Beauclair. — La garnison de Montmédy en 1789. — La famine. — 1790 : Mouvements de troupes à Montmédy. — La garnison de Stenay. — Création des départements et des districts. — 1791 : La fuite de Louis XVI. — Les Mémoires du temps. — Le futur roi de Naples, lieutenant à l'armée de Bouillé. — Les représentants de la Meuse à la Convention et le jugement de Louis XVI. — 1792 : Les émigrés dans l'arrondissement de Montmédy. — Le maréchal Ney au pays montmédien. — Organisation définitive du district de Montmédy. — Le général Thiébault à Dun. — Les sans-culottes de Dun et de Mont-devant-Sassey. — Les dragons de La Tour à Avioth.

L'arrondissement de Montmédy pendant la seconde moitié du XVIIIe *siècle.* — Avec le traité des Pyrénées (1659), le dernier coin de l'arrondissement de Montmédy qui n'était pas encore réuni à la France, c'est-à-dire Montmédy et la plupart des

communes composant son canton actuel, devint définitivement terre française.

Il fut depuis lors administré par une succession de gouverneurs du roi dont le dernier fut Jean de Vassinhac d'Imécourt qui succéda lui-même dans ces fonctions en 1697 à son père Gédéon de Vassinhac d'Imécourt.

Il fut également le dernier gouverneur résidant à Montmédy et il eut comme successeurs MM. de la Clavière, de Frémure, de Villeneuve et de Voguë; aucun d'eux ne résidant à Montmédy, la fonction de gouverneur devint une sinécure dont les pouvoirs effectifs furent exercés par les lieutenants du roi.

Le dernier de ceux-ci s'appelait Jean-Baptiste-Charles de Reumont, seigneur de Fresnois, près Montmédy, qui, au moment de la fuite de Louis XVI, aida le marquis de Bouillé à préparer à la famille royale un asile à Montmédy.

Les fonctions de lieutenant de la prévôté étaient exercées au XVIII[e] siècle par plusieurs générations de la famille Chambeau; en 1774 le prévôt s'appelait Charles-Gabriel Thiébault; en 1780, il avait nom Bernard François-Léon, lieutenant-général, seigneur de Pouru-Saint-Remy.

En 1777, le procureur du roi Nicolas-Joseph Chambeau, avait pour greffier Bouton le Jeune, qui exerçait encore ses fonctions en 1780.

D'après le recensement effectué en 1705 à l'occasion de l'édit du roi créant de nouveaux officiers municipaux, les deux villes accusaient une population totale de 1.381 habitants.

Une déclaration du roi de 1763 portait qu'en sa qualité de ville de moins de 2.000 habitants, le corps municipal comprenait 2 échevins, 3 conseillers de ville, 1 syndic receveur des deniers patrimoniaux et 1 secrétaire-greffier. La durée des fonctions des échevins était de deux années, celle des fonctions de conseiller, de trois années. Chaque année le corps des officiers municipaux et six notables de l'endroit nommaient un échevin et un conseiller.

A cette époque, Chabaud-Latour, gouverneur et historien de Montmédy, nous apprend que « l'étendue du territoire ou finage « de cette ville peut être d'un quart de lieue à la ronde. Elle

« a quelques prés et terres d'aisances en propriétés dont les « revenus consistent à acquitter ses charges, qui consistent en « logement de l'État-major, du curé et des vicaires, du com- « missaire des guerres, en entretien des fontaines, en fourni- « tures de bottes de paille aux soldats de la garnison pour aller « chercher de l'eau et nettoiement des rues, et en menus frais « pour l'horloge et pour l'église, qui n'a point de politique ».

La vie militaire à Montmédy à la fin du XVIII*e siècle.* — En raison de son voisinage de la frontière, Montmédy, après la conquête, était resté une ville de guerre. Vauban avait complété son système de fortification et une garnison assez nombreuse y était casernée.

En 1772-1773, le régiment de Haynault, à 2 bataillons, y était affecté. Il avait pour colonel le duc de Luxembourg, presque toujours absent et retenu à Paris par son service à la Cour.

Un certain nombre d'officiers de l'état-major du régiment étaient autorisés à prendre des congés d'un semestre, mais on exigeait d'eux le serment de faire au moins deux recrues pour le régiment.

L'état de ces officiers était dressé et signé par le lieutenant du roi, de Reumont.

En 1779, un sous-lieutenant de gendarmerie, C. Brion, est nommé à Montmédy où jusqu'alors il n'y en avait pas. Il appartenait à la compagnie de maréchaussée des Trois-évêchés, à la lieutenance de Verdun et commandait les brigades de Montmédy, Damvillers et Carignan. Il disposait à Montmédy d'un maréchal de logis et de trois cavaliers.

Le 11 août 1786, l'inventaire des archives nous révèle que le sieur Georges-Thomas Ebès, manutentionnaire des lits militaires à Montmédy, s'est fait délivrer par le commissaire des guerres un procès-verbal de 120 bottes de paille avariées de 20 livres pour les paillasses de la garnison, destinées au régiment d'Auxerrois.

En 1788, le régiment d'Auxerrois (ou d'Auxonne), en garnison à Montmédy a détaché, du 15 octobre au 5 juillet 1789, 15 hommes sur la basse Sarre pour y former, avec d'autres

détachements, une chaîne pour empêcher la désertion, l'exportation des grains et arrêter les gens sans aveu (*État fait à Montmédy le 22 mai 1790*).

Les camps d'instruction de Stenay au XVIIIe siècle. — La situation de Stenay, au milieu d'une vaste et riche vallée, lui valut, depuis sa conquête par Louis XIV jusqu'à la Révolution, d'être choisi comme camp d'instruction des troupes à maintes reprises.

Le 19 août 1680, les treize régiments des dragons de France, comprenant 6.000 cavaliers, et le régiment de cavalerie de Tilladet campèrent dans la prairie de Cervisy où ils furent passés en revue le surlendemain par le roi, la reine, la famille royale et la cour.

Le lendemain, des manœuvres eurent lieu en présence de Louis XIV et de toute la cour, sous la direction du maréchal de Boufflers qui commandait ces troupes.

En 1718, un nouveau camp d'instruction est créé à Stenay.

Mais le plus considérable est celui qui y fut installé en 1727, en prévision de guerre avec l'Autriche. Le maréchal de Belle-Isle, futur ministre de la Guerre, qui commandait à Metz, en fit créer quatre dont un sur la Moselle et un sur la Meuse.

Dans un *Mémoire* qu'il écrivait à cette époque, il disait : « Personne n'ignore que dans la plupart des régiments de cavalerie et de dragons, il y a au moins les trois quarts des cavaliers qui n'ont jamais été à la guerre et n'ont point vu de camps, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, les deux tiers des officiers qui composent ces mêmes régiments sont dans le même cas. Ce que je dis sur la cavalerie et les dragons porte également sur l'infanterie... Il n'y a que très peu ou point d'exemple que des troupes réglées et surtout celles de France, se soient jamais trouvées dans une pareille circonstance. Il s'agit d'y remédier ; et plus l'on envisage les approches d'une guerre, et plus il me paraît nécessaire d'en faire connaître l'image aux troupes avant qu'elles en éprouvent la réalité... Je propose de faire camper sur cette frontière, en deux camps à peu près égaux en nombre et successivement l'un après l'autre environ

70 escadrons et 40 bataillons, à commencer du 15 au 20 juin, jusqu'à la fin de juillet pendant 40 jours et le second vers le 15 ou le 20 d'août jusqu'à la fin de septembre ».

En effet, trois semaines après avoir levé le camp de la Moselle, le comte de Belle-Isle vint commander un second rassemblement comprenant 18 bataillons d'infanterie, 24 escadrons de cavalerie, 15 escadrons de dragons sur la basse Meuse à Stenay.

Les troupes arrivèrent le 29 août et campèrent au sud de la ville parallèlement à la Meuse, jusqu'à Mouzay.

Le 15 septembre elles quittèrent, après 16 jours d'exercices et de manœuvres, Stenay pour aller à Douzy, près du confluent de la Chiers et de la Meuse, pour y continuer leurs manœuvres dans un nouveau camp.

Pour gagner Douzy, les troupes suivirent la rive droite de la Meuse en quatre colonnes parallèles; comme il n'y avait sur cette rive qu'un chemin praticable longeant la Meuse, on marcha à travers champs; l'infanterie formait deux colonnes au centre et les deux ailes étaient composées de cavalerie.

Le trajet à parcourir entre Stenay était de 22 kilomètres; il fut vite parcouru à travers champs et les itinéraires des colonnes étaient tracés suivant la configuration du terrain, de manière à faire occuper par elles un front de 1.200 à 2.000 mètres d'étendue.

Cette petite armée resta au camp de Douzy jusqu'au 1er octobre, époque à laquelle la rigueur de la température força de les licencier.

En mars 1733, Louis XV, sur la demande du comte de Belle-Isle, ordonne la réunion d'un nouveau camp d'instruction à Stenay pour y manœuvrer le long de la Meuse sous le commandement du maréchal de Belle-Isle et occuper une série de camps jusqu'à Sedan.

L'armée du maréchal de Belle-Isle devait comprendre 26 bataillons, 62 escadrons (8 de gendarmerie, 42 de cavalerie, 12 de dragons), 12 pièces de 4; un équipage de 30 pontons était en outre prévu en vue des manœuvres comportant le passage de la Meuse.

Le siège de Sedan devait terminer les opérations. Mais la guerre, qui éclata quelques semaines plus tard et exigea l'envoi d'une armée française sur le Rhin, ne permit pas de donner suite à ce projet cette année; le 7 juillet 1733, le ministre de la Guerre écrivait à Belle-Isle qu'il abandonnait son projet de camp à Stenay.

Cependant on retrouve avant la Révolution deux nouveaux camps d'instruction à Stenay : l'un en 1735, comprenant 8.000 hommes, l'autre en 1736, mais sur lequel les renseignements n'abondent point.

1789

Survient 1789 et le 22 décembre 1789 l'organisation par l'Assemblée nationale de la France en 83 départements, divisés à leur tour en districts (arrondissements), eux-mêmes subdivisés en communes avec un tribunal civil par district, un tribunal d'appel par département et une cour suprême de contrôle à Paris.

Le prince de Lambesc à Dun. — Un document contemporain nous fournit de curieux détails sur les débuts de l'émigration à cette époque et sur un incident de l'histoire de Dun. Il est intitulé : *Le Sabreur des Tuileries dans l'embarras.* Il s'agit du prince de Lambesc, colonel du Royal-Allemand, appelé par le peuple « Sabreur des Tuileries » en souvenir du massacre de paisibles citoyens auxquels il venait de se livrer, à la tête de ses reîtres, dans le jardin des Tuileries.

Nous reproduisons *in extenso* ce curieux document :

LE SABREUR
DES TUILERIES
DANS L'EMBARRAS.

NOUVELLE AUTHENTIQUE ET INTÉRESSANTE.

Qui mal veut, mal l'y tourne.

A PARIS,
Chez Froullé, Libraire, Quai des Augustins.

1789.

Nota. — Plus de 200 hommes sont partis le 30 pour aller à Dun; et les États Généraux ont arrêté que les équipages, et ceux qui les accompagnoient, seront amenés à Paris, après avoir fait inventaire de tout ce que contiennent les Caisses, Malles et Paniers.

LE SABREUR DES TUILERIES

DANS L'EMBARRAS.

NOUVELLE AUTHENTIQUE ET INTÉRESSANTE.

Extrait des Liasses du Greffe de la Prévôté de Dun en Clermontois (1).

Cejourd'hui 26 Juillet 1789, quatre heures de relevée, je soussigné Jean-Jacques Thierry, Huissier immatriculé ès Sièges de la ville de Dun, y demeurant, assisté d'Etienne Gauvin et Claude Rouyer, tous deux Sergens à garde en la Maîtrise de Dun, aussi y demeurans, certifie que sur le murmure général, et instruit par un cri public que cejourd'hui dans la matinée il étoit arrivé chez le sieur Chovory (1), Marchand Aubergiste, et demeurant à Dun, une grande quantité de chevaux de main, plusieurs voitures et chariots chargés d'effets; qu'à l'instant même se trouvoit une autre voiture embourbée sur le chemin de Doucon, à peu de distance de cette dite ville, laquelle voiture paroissoit aussi être chargée d'effets; que les routes de traverse qu'avoient tenu lesdits chevaux, chariots et voitures, et leurs conducteurs, paroissoient laisser beaucoup de louche sur leur marche, vu la difficulté des mauvais chemins à laquelle ils s'étoient exposés sur cette dite route; qu'il étoit essentiel, pour le bien de l'Etat et la tranquillité générale, de vérifier à qui appartenoient lesdites voitures et les gens qui les conduisoient, d'où ils venoient, où ils alloient, et de quelle sorte d'effets lesdites voitures étoient chargées; pour quoi les habitans me requéroient de me transporter sur-le-champ accompagné comme dit est, tant au domicile dud. sieur Chovory, en et au-dedans de ses remises et écuries, que sur ladite route de Doucon, par laquelle

(1) Indépendamment du procès-verbal rapporté en entier dans cette feuille, on y a fait mention de plusieurs événements accessoires, sur l'exactitude desquels on peut compter.



étoient venus lesdits chevaux et voitures, et où une autre dite se trouvoit embourbée; à l'effet de faire en présence desdits habitans ladite vérification, je me suis en conséquence transporté au domicile dudit sieur Chovory, où j'ai effectivement trouvé dans l'écurie la quantité de trente-deux chevaux couverts de caparaçons bleus aux armes du Roi, deux voitures dont une à quatre roues chargée de la quantité de neuf grands paniers d'osier, douze malles, deux ballots, et une grande caisse, lesdits chevaux et voitures conduits par quinze hommes à moi inconnus, portant pour livrée des habits bleus galonnés en argent; du plus apparent desquels m'étant approché, je l'ai sommé de me dire à qui ils appartenoient, d'où ils venoient, où ils alloient, et de quelles sortes d'effets lesd. voitures étoient chargées; lequel m'a fait réponse qu'il ne pouvoit me rien dire, mais que dans le moment le conducteur alloit arriver, et qu'il me satisferoit. Comme de fait, à l'instant est survenu un homme à moi inconnu, vêtu d'un habit bleu galonné en argent, à l'uniforme des Piqueurs, auquel j'ai en présence, sous les yeux et par les ordres de M. François Sonrier, Prévôt, Juge de Police des Ville et Comté de Dun, réitéré la sommation ci-dessus, lequel m'a fait réponse qu'il s'appelloit Harson, Piqueur du Roi; que les effets et les chevaux appartenoient à SA MAJESTÉ. Interpellé de me dire s'il étoit muni de passeport, m'a répondu que non. Observé aud. sieur Harson qu'il devoit être incessamment pourvu des papiers nécessaires pour le transport desdits chevaux et effets, m'a répondu n'en avoir aucun. Interpellé de nouveau de me dire sa destination, celle desdits chevaux et effets, et d'où ils venoient, m'a de nouveau fait réponse qu'il venoit des environs de la Capitale, mais qu'il ignoroit quelle étoit sa destination, excepté cependant qu'il croyoit qu'elle étoit pour Thionville (1). Sur quoi j'ai observé de nouveau au sieur Harson que la marche furtive qu'il tenoit en s'éloignant des grandes routes, le défaut de passeport, étoient bien des soupçons violens que les différentes déclarations qu'il me faisoit n'étoient point vraies; pourquoi je l'ai sommé encore de s'expliquer sans détour. A quoi ledit sieur Harson m'a répondu que les effets n'étoient point au Roi comme il venoit de me le déclarer, mais qu'ils appartenoient à M. le Marquis de Briche. Sommé encore ledit Harson de me déclarer si ledit sieur Marquis de Briche étoit Commandant de quelque Corps, m'a dit que non. En conséquence, je me suis approché desd. voitures, où j'ai remarqué sur plusieurs caisses ou malles la marque ci-jointe P. =|= L. ce qui m'a engagé à demander audit sieur Harson s'il

(1) Dun ne peut être le chemin de Thionville en venant de Paris.

n'appartenoit point plutôt à M. le Prince de Lambesc, Colonel du Régiment de Royal Allemand, lequel m'a encore répondu que non; et voyant ses subterfuges, les différentes déclarations et négatives qu'il me faisoit successivement, les habitans se sont ameutés, et se sont mis à crier que ni lui ni les chevaux, voitures et effets ne partiroient, et qu'il falloit l'arrêter; et à l'instant se sont lesdits habitans armés de fusils, d'épées, de fourches et bâtons, et ont entouré les conducteurs et voitures; et pour empêcher l'émeute qui auroit pu avoir des suites fâcheuses, j'ai fait défenses de par le Roi aud. sieur Harson de passer outre, ni rien entreprendre sur lesdits chevaux et effets, et ayant fait prévenir MM. les Officiers Municipaux de la ville de Dun de ce qui se passoit, par prudence et pour prévenir plus grand désordre, de concert avec MM. les Officiers d'Arquebuse et Milice bourgeoise, ils ont fait prendre les armes auxdites compagnies qui se sont à l'instant rendues à l'endroit où se passoit le tumulte, et par les ordres que MM. les Officiers ont cru les plus sages, ils ont posté lesdites troupes par-tout où besoin a été, tant pour arrêter les accidens qui auroient pu résulter, que pour garantir le sieur Harson et son convoi des insultes qui lui auraient été faites (1); et de suite, en présence dudit sieur Harson, de MM. les Officiers desdites compagnies d'Arquebuse et Milice Bourgeoise, et de partie de MM. les Officiers Municipaux de la ville de Dun, j'ai procédé à la description et inventaire desdits effets ainsi qu'il suit :

1° Neufs grands paniers d'osier en forme de mannequins, remplis d'effets.

2° Douze malles couvertes de cuir et de peau de sanglier.

3° Une grande caisse de bois (2).

4° Un fourgon.

5° Un cabriolet.

6° Une caleche.

7° Trente-deux tant chevaux que jumens, sous différens poils, trois sabres uniformes de cavalerie.

8° Un porte-manteau.

Deux ballots contenant des habillemens de tentes, et plusieurs autres effets. Tous lesquels dits effets ont été déposés dans la Chapelle de l'Hôpital Sainte-Marguerite de Dun, sur lesquels a été apposé sur leur fermeture et cordages une bande de papier, au bout

(1) Au moment du départ du Député, quatre à cinq cents hommes gardoient les gens du convoi et les équipages.

(2) Vingt-huit hommes avoient peine à la porter.

de laquelle il a été apposé mon cachet et celui dud. sieur Harson, dont l'empreinte est en marge des présentes, et lesdits chevaux et voitures ont été remis et laissés dans les écuries et remises duditsieur Chavory pour y rester jusqu'à droit. Le tout fait en présence, et assisté comme dit est dudit sieur Harson, qui nous a dit qu'il nous prioit, ainsi que MM. les Officiers Municipaux, et Capitaines et Officiers desdites compagnies, d'accepter ses remercîmens, ainsi que ceux des gens de sa suite, du bon ordre qui a été observé, et des précautions prises afin qu'ils ne reçussent aucunes insultes, mauvais traitemens, ni torts auxdits équipages (1).

De tout quoi a été fait et dressé le présent Procès-verbal, que lesdits Harson, Rouyer, Gauvin, Capitaine-Lieutenant desdites Compagnies, et lesdits Maire et Syndic de la ville de Dun ont signé avec moi, auquel j'ai vaqué jusques cejourd'hui 27 dudit mois de Juillet de relevée. Signés sur la minute Thierry (2), Rouyer, Gauvin, Gauthier, Maire, Petit, Syndic, Faisant le jeune, Capitaine Harson, Aubin, Capitaine Commandant la Milice Bourgeoise, Garez le jeune, Lieutenant de Medoc, Officier de l'Arquebuse. Contrôlé à Dun, signé Grener.

Délivré pour expédition par moi Greffier commis pour l'empêchement de l'ordinaire. Signés Souez, Thierry.

Ce dernier a été dépêché par sa Municipalité, pour apporter le Procès-verbal ci-dessus à un Député de son Bailliage aux ÉTATS-GÉNÉRAUX. Il a parcouru soixante-quatre lieues en trente-une heures. Arrivé à Paris, et ayant communiqué sa mission en présence de plusieurs Citoyens, le bruit s'est aussitôt répandu que M. le Prince Lambesc étoit arrêté; qu'un courier arrivé, descendu à tel endroit, en portoit la nouvelle. Ce bruit étant parvenu à un District, le sieur Thierry a été requis, par ordre du Comité, de se transporter à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a pris communication de ses dépêches, qui ont été remises sous enveloppe à l'adresse de MONSIEUR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, auprès duquel il s'est aussi-tôt rendu.

M. le Prince Lambesc avoit marché avec son Régiment jusques à Sivry, d'où est datée la lettre ci-après. Ce Régiment avoit été obligé de se retirer à ce village par une suite des mauvais traitemens qu'il

(1) Les remercîmens étoient fondés; car dès que le nom du Prince Lambesc fut prononcé, des cris effrayans s'élevèrent de toute part. On rappella l'affaire des Tuileries, qui avoit été monstrueusement exagérée dans le pays, puisqu'au lieu d'un mort ou blessé on y faisoit nombre de douze cents.

(2) Il est peu d'Huissiers, je crois, qui pussent se flatter de rendre en pareille occasion un Procès-verbal aussi clair, et sans y multiplier sans raison les termes barbares dont tous nos actes fourmillent.



a éprouvés depuis la Capitale jusques à Clermont, et particulièrement à Châlons, où il a été accueilli d'une grêle de pierres; l'on ne vouloit lui donner ni logement, ni étape, et il a vécu la plupart du temps avec du pain et du fromage. L'on a remarqué beaucoup de soldats qui portoient les bras en écharpe, ou des bandeaux sur la figure. L'on a appris à Dun que le Prince Lambesc étoit parti de Sivry pour rejoindre ses équipages, qui prenoient des routes de traverse et de forêts pour se rendre vraisemblablement dans le pays de Luxembourg, distant de quatre lieues de Dun, ce qui fait très-fortement présumer qu'il se trouve compris, travesti en Piqueur dans le nombre des gens qui accompagnoient le convoi. Cette opinion est fortifiée par ce propos tenu par un homme des équipages, *il y est*, le respect que portent ces gens à l'un d'eux, désigné de la taille de cinq pieds six à sept pouces, basané, le cou dans les épaules, qu'il a fort larges, et par la disposition des tables dans l'auberge au nombre de trois, l'une d'un seul couvert, l'autre de quatre, et la troisième du reste de l'équipage. Le sieur Thierry s'est transporté à Sivry pour rendre compte à l'État Major du Régiment Royal Allemand de ce qui s'étoit passé à Dun, et sur l'avis qu'il a reçu à temps, que l'on délibéroit de le garder, comme otage vraisemblablement, il a trouvé moyen de s'esquiver, et l'État Major en a été pour sa délibération. Ce n'est pas la seule opération qui ne lui réussira pas.

Copie de la Lettre écrite à la Municipalité de Dun.

De Sivry le 26 au soir à minuit.

J'apprends dans ce moment, Messieurs, que des équipages appartenans au Régiment de Royal Allemand (1) viennent d'être arrêtés par une troupe de mutins; je les réclame au nom du Roi, et vous rends responsables des inconvénients qui en peuvent arriver. Prenez en conséquence les moyens les plus convenables pour les laisser parvenir à leur destination; nous marchons en paix, et retournons, dans ces principes, dans la garnison qui nous est désignée (2), et nous espérons que vous ne nous forcerez pas à recourir à des moyens

(1) D'abord ces équipages sont au Roi, ensuite à M.r le Marquis de Briche, actuellement c'est au Régiment.

(2) Quelle est donc cette destination, M. le Colonel? vous êtes dans une route de traverse quasi impraticable, qui ne conduit à aucune garnison au-delà de Dun, à moins que votre Régiment ne désertât, et ne se rendît à Montmédy.

extraordinaires que nous serions obligés d'employer, si vous ne rendez la justice que je réclame.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Messieurs,

Votre très-humble, etc.,

Signé: le BARON DE HAUTEVILLE,
Colonel du Régiment de Royal Allemand.

Cette lettre fut apportée par un exprès; renvoyé sans autre réponse que celle qu'il ne seroit rien changé au parti que la ville avoit pris, et que le Régiment pouvoit prendre celui qu'il jugeroit à propos.

Le tocsin avoit sonné, les paysans des environs étoient accourus avec des instruments de labourage, jusques aux femmes de la ville étoient armées de broches, peles, etc. Trois mille hommes se préparèrent à la plus vigoureuse résistance en cas d'attaque. Ce nombre étoit plus que suffisant pour défendre une ville forte de sa seule situation.

Dun-sur-Meuse, est bordé d'un côté par cette rivière, de l'autre préservé par une montagne couverte de bois au revers, sur la pente de laquelle la ville haute forme amphithéâtre. Une chaussée sert d'entrée; elle est si étroite, que deux charrois peuvent à peine y passer de front; dominée par la montagne plantée de vignes, dans lesquelles on avoit posté une très grande quantité d'hommes presque tous braconniers, armés de fusils, on étoit, par cette précaution, tranquille sur l'incursion du Régiment Royal Allemand; on y ajouta cependant celle de poster en avant huit cents hommes, non pour s'opposer au passage, mais à la retraite des troupes. A trois heures du matin deux cents hommes se sont présentés; mais soupçonnant sans doute le piège qu'on leur avoit tendu, ils ont fait volte face, et se sont retirés. Le lendemain 27, plusieurs officiers travestis sont entrés dans la ville, et y ont dîné, mais sans pouvoir approcher des prisonniers; des couriers ont eu le même sort, sans que la garde ait eu la précaution de s'emparer des lettres dont ils étoient porteurs. Tel étoit l'état des choses au moment du départ du Député qui a apporté le procès-verbal. On ne sauroit trop donner d'éloges à la prudence, au zèle, à l'activité et à la bravoure des habitans d'une ville composée de deux cents feux, qui étoit dans le plus grand calme à l'instant de l'arrivée des équipages saisis.

FIN.

De l'Imprimerie de COUTURIER.



***CAHIER** des plaintes, doléances et remontrances de la communauté de* MARVILLE pour être présenté à l'assemblée du Tiers-État qui sera tenu par devant Monsieur le Prévôt royal de Marville, le dix-sept du présent mois, et, de suitte, en l'assemblée général des trois États, en la Ville de Verdun, le 24 mars 1789, et faites à Sa Majesté aux États-Généraux du Royaume.

Article premier. — Demande très humblement à Sa Majesté que le haut clergé, ainsi que le clergé du second ordre, et les autres gens de main-mortes sans exceptions, la haute noblesse, et la noblesse ordinaire civille et militaire, soient tenus de payer tous les impôts du royaume, ainsi que toutes les charges des communautés en proportion de leurs propriétés, ainsi et comme le Tiers-État, sans pouvoir en être dispensé, sous quelques prétextes que ce soit, sauf leurs privilèges et distinction personnelles.

Art. 2. — Qu'il plaise à Sa Majesté de diminuer les impôts dont le Tiers-État se trouve surchargé de plus de moitié, et hors d'état de le payer.

Art. 3. — Qu'il n'y ait qu'un seul impôt qui soit fixe, et proportionnelle entre tous les contribuables des trois ordres de l'État, affin d'éviter l'arbitraire des assesseurs dans les impositions et la répartition, ce qui ne cesse d'occasionner des contestations en Jurtaux, et de l'inimitié entre les contribuables.

Art. 4. — Que les commerçants soient tenus d'y contribuer par leurs commerces et les artisants par leurs métiers, aussi d'une manière proportionnelle et fixe.

Art. 5. — Qu'outre la taille relatif à la propriété, au commerce, et aux artisants, il y ait une côtte de capitation personnelle, relative à la qualité de chaque individus, du clergé du premier et du second ordre, de la haute noblesse; de la noblesse ordinaire, ainsi que du Tiers-État.

Art. 6. — Que toutes les autres impositions, sous quels ques dénominations ils puissent être, soient abolis et que celle qui aura lieu se fasse sur les proprietés de chaque endroit, et a la decharge des communautés, où ils seront situés, et que les fermiers soient tenus de la payer pour leurs maîtres absents, sauf à les retenir sur les fermages.

Art. 7. — Que la perception et collecte des impositions se fasse gratuitement et sans frais, par les officiers municipaux, et soit versée gratuitement dans les caisses, qui seront fixés pour les recevoir, affin d'éviter les frais de perceptions et de recette qui en absorbent la meillière partie, et que la maréchaussée soit chargé de les portés à leur destination.

Art. 8. — Que la ferme du sel et du tabac soit abolie comme oppressive du Peuple, que le commerce en soit libre dans tout le royaume et

que, pour en indemniser l'État, l'on impose une légère redevance annuelle, comme de cinq ou dix sols par tête, pour l'usage du sel et du tabac, à l'effet de quoi, que tous les commis et personnes attachés aux dittes fermes, soient supprimés, affin que l'État soit déchargé des sommes immenses qu'il paye pour leurs appointements, ainsi que des procès-verbaux et contraintes, que le peuple éprouve à chaque instant pour les moindres bagatelles.

Art. 9. — Que tous les acquis et péages de Lorraine et du Clermontois soient abolis et la circulation libres dans ces deux provinces établis.

Art. 10. — Que les droits de marque, de cuire et sur les fers soient abolis, de même que les commis qui sont si à charge au peuple.

Art. 11. — Que le roy se fasse rendre compte des pensions accordées aux militaires, supprime et réduise toutes celles qui ont été surprises ou accordés sans motif légitime, que l'on n'en accorde plus qu'aux militaires qui auront vieillies au service et qui se trouveront hors d'état de continuer soit à cause de leur grand âge, ou des blessures qu'ils auront reçues à la guerre; que l'on retire aussi touttes les pensions accordées tant sur le trésor royal que sur les aumones du roy aux filles et femmes de militaires, et autres qui pour la plus part ne sont pas dans l'indigence, et qui ne s'en servent que pour augmenter leur luxe, et leurs dépenses frivolles, avec plus d'excès, ce qui est d'autant plus à la charge au Tiers État, qu'il faut indispensablement le surcharger en impôt, pour acquitter la masse énorme des dépenses que ces sortes de pensions occasionnent, si abusivement, avec d'autant plus de raison, que les officiers de tous grades étant aujourd'hui, comme les soldats, à la solde de l'État et payés de leurs services, n'ont plus aucun motifs de demander des pensions, ny retraite, puis que ce n'est plus comme autrefois, qu'ils servaient l'État à leurs frais, et qu'ayant été largement payés pendant le temps de leurs services, ils ne peuvent et ne doivent en prétendre d'autres récompenses, s'ils sont bons patriottes, et vrais français, que l'honneur d'avoir servi le roy et la patrie, et la distinction honorable de la croix, pour constater qu'ils n'ont pas croupis inutilement dans leurs provinces.

Art. 12. — Que les forges et fourneaux trop multipliés sur cette frontier, soient réduitte au moins à moitié. Attendu que la disette excessive et la chéreté énorme du bois qu'elles occasionnent au point que le Tiers État et pour la plus grande partie hors d'état de s'en procurer, au prix qu'il est à présent et que deffense soit faitte de sortir aucun bois du royaume, soit pour l'aliment des forges de l'étranger ou autrement.

Art. 13. — Que touttes les banalités des fours et moulins soient supprimés, et que pour en remplacer le produit, sans blesser l'intérêt du peuple, il soit mis une légère imposition annuelle, et par tête sur les Banaux, pour indemniser le roy ou les seigneurs.

Art. 14. — Que l'édit du partage des communes et celui des clos soient abolis comme préjudiciables à l'agriculture et peu proffitables à ceux

qui en jouissent, en ce que d'alieur ils sont la cause de la rareté des nourris, de la chereté des viandes, du bœurs, du cuir et des autres productions, que l'agriculture et les nourris procurent.

Art. 15. — Que les dimes étant suivant les lois de l'Église et de l'État destinés par leur nature, sçavoir un tiers pour celui qui dessert le bénéfice, cures ou autres, un tiers pour les pauvres, et l'autre tiers pour les réparations des bâtiments, des bénéfices dont l'Église fait essentiellement partie, les décimateurs ecclésiastiques et subsidiairement ceux des dîmes inféodés soient tenus solidairement des réparations et reconstructions tant dans la nef, que du chœur et du canal de l'église, même de la tour, et que les lois, ordonnances et transactions qui sont au contraire soient abolies; qu'ils soient tenus aussi du luminaire, et de tout ce qui est relative au service divin, comme étant une charge attachée aux dixmes destinées par leur nature à subvenir à ses obligations; que les curés décimateurs soient également tenus de l'entretien et réparation de leur maison curialle sans que les habitants soient obligés d'y contribuer en quoi ce puisse être, les curés à portion congrue exceptés.

Art. 16. — Que les maisons de tous les abbés commandataires du royaume, de même que tous les priorés, et autres bénéfices sans fonctions soient réunies au domaine du roy, pour leurs produits annuelles être emploiés à la décharge de l'État à fure et à mesure du décès des titulaires.

Art. 17. — Que l'imposition des corvées soit également supporté par le Clergé du premier et du second ordre, ainsi que tous les gens de main morte, les hôpitaux seulement exceptés, de même que par la haute noblesse, la noblesse ordinaire, les militaires retirés, comme par les contribuables du Tiers-État, attendu qu'ils contribuent plus que le Tiers-État à leurs dégradations, tant pour leurs approvisionnements que parce qu'ils en usent plus fréquament que le peuple.

Art. 18. — Que la ville de Marville et la prévôté ayant été conquise par le roy en 1655, et réunie à la France par le traité des Pirennés de 1659, à charge de continuer à jouir des droits, privilèges, immunités et franchises dont elle avait jouis jusqu'alors, il plaise à Sa Majesté les maintenir dans la jouissance des mêmes droits, libertés, immunités et franchises dont elles ont joui jusqu'à présent comme pays conquis et de conserver particulièrement à la ditte ville le siège de sa prévôté, tant pour l'avantage de ses justiciables qui y reçoivent bonne et briéves justice, et au centre desquelles elle se trouve, que parce que le concours des différentes personnes que la prévôté attire au dit Marville supplée un peu aux avantages pécuniaires des garnisons dont elle est privé depuis la paix de 1748.

Fait, arrêté et signé en l'assemblée de la ditte communauté tenue ce jourd'hui 16 mars 1789 suivent le procès-verbal du dit jour; après lecture, suivent les signatures en assez grand nombre.

(*Archives communales de Marville*).

Les souscriptions patriotiques en 1789. — Suivant un usage qui se renouvela plusieurs fois au cours de la Révolution, une souscription patriotique fut ouverte en 1789. Il y a intérêt pour l'histoire locale à relever les noms des principaux souscripteurs de la région qui y ont contribué et dont les archives du département de la Meuse nous ont conservé le souvenir.

Le curé d'Amel s'engage à verser 72 livres; Madame Chonet de Bollemont, d'Affléville s'inscrit pour 450 livres au rôle d'Arrancy; — les habitants de Petit-Cléry pour 120 livres, le curé de Doulcon successivement pour 90 livres et 210 livres; M. Lambert, curé de Dun, pour 166 livres chaque année si les dîmes lui sont maintenues; — Madame Marie de Vassinhac d'Imécourt, abbesse de Juvigny, au nom de sa maison pour 12.188 livres; — la commune de Luzy pour 433 livres; — la commune de Marville 1.000 livres à prendre sur ses bois; — M. Blondelet, curé de Mont-devant-Sassey, 312 livres sur son traitement; — M. de Saint-Vincent, seigneur de La Cour de Murvaux, 810 livres; la commune de Nepvant, 900 livres en trois paiements; — le baron de Pouilly, 3.072 livres.

Les Mémoires d'un émigré meusien, le comte de Moriolles, de Beauclair. — D'autres renseignements tout aussi intéressants nous ont été transmis sur l'émigration de cette époque et l'histoire révolutionnaire locale par les *Mémoires* d'un de nos compatriotes, le comte de Moriolles, publiés en 1902 par M. Frédéric Masson.

Alexandre-Nicolas-Léonard-Charles-Marie de Moriolles, mort en 1845, était né le 20 février 1760 à Beauclair, arrondissement de Montmédy (canton de Stenay), département de la Meuse et non de Meurthe-et-Moselle, comme l'écrit M. Masson dans l'introduction dont il accompagne ces *Mémoires*.

« Sa famille, raconte Moriolles, ancienne et illustre, était « originaire du Limousin, où elle possédait, avant le xve siècle, « la baronnie de Moriolles.

« Son père était lieutenant-général en 1784 et avait obtenu « l'érection en comté de ses terres de Moriolles et [de Beau-

« clair et était en outre baron de Saulmory, Villefranche,
« Mont, Montigny, Halles et autres lieux ».

On voit encore à Montigny, les anciens pressoirs à vendange seigneuriaux de la famille de Moriolles auxquels les vignerons du pays devaient recourir pour fabriquer leur vin, moyennant une redevance en nature par pièce de vin; ces pressoirs, qui occupent toute une place appartiennent aujourd'hui à des particuliers qui les louent, chaque année, au moment de la vendange aux vignerons de Montigny pour la fabrication de leur vin.

Les seigneurs de Moriolles possédaient encore deux pressoirs à Mont-devant-Sassey, ils furent vendus par Léonard de Moriolles, l'auteur des *Mémoires*, qui réalisa toute sa fortune à la veille d'émigrer. L'un de ces pressoirs a été converti en scierie; l'autre a été reconstruit et fonctionne encore aujourd'hui.

La famille de Moriolles était l'une des plus riches maisons nobles de la région au XVIIIe siècle, mais ses représentants y jouissaient d'une médiocre réputation. La tradition prête aux dernières dames de Moriolles un manque de pudeur, le goût des saturnales romaines; un amour du nu qui les poussait, paraît-il, à se faire transporter sans le moindre vêtement en été jusqu'à la Meuse par leurs valets pour s'y baigner.

L'enfance du dernier comte de Moriolles s'écoula à Beauclair, mais de bonne heure il s'en éloigna pour venir terminer son éducation à Paris; en 1788 on le trouve capitaine au régiment de Penthièvre dragons.

La partie de ses *Mémoires* consacrée à la Révolution forme un véritable journal dont nous reproduisons les passages les plus intéressants jusqu'à la bataille de Valmy :

Quand il s'agit de nommer des représentants aux États généraux, Alexandre-Léonard de Moriolles fut élu suppléant du député de la noblesse par le bailliage de Sedan; lui-même nous raconte sa vie et son rôle à cette époque : « Je me trouvais dans
« mon bailliage le seul membre de la noblesse pour le présenter
« aux États généraux qui allaient être convoqués. J'étais assez
« heureux pour avoir l'estime de tous mes compatriotes qui
« habitaient la partie de la province où se trouvaient les terres

« considérables que je possédais alors, et quelques petits opus-
« cules que j'avais publiés sur la matière politique, dont les
« esprits s'occupaient si vivement dans ces circonstances im-
« portantes augmentant encore la bonne opinion qu'on voulait
« bien avoir de mon très faible mérite, tout le monde m'annon-
« çait comme certaine mon élection et m'en faisait compliment.

« C'était à Sedan qu'on avait fixé la réunion des électeurs;
« là, après s'être vus, il devaient se retirer par ordre, pour
« procéder séparément à la nomination de leurs députés et
« suppléant. Je fus exact à m'y rendre et je commençai par
« déclarer publiquement que je n'avais aucune prétention à
« être nommé député et même que, dans le cas où les suffra-
« ges de mes concitoyens se porteraient sur moi, j'étais décidé
« à décliner cet honneur. Je me mêlai ensuite aux groupes qui
« s'étaient formés et j'eus la satisfaction de m'entendre presser
« par tout le monde d'accepter la députation qui m'allait être
« sûrement dévolue. A cela je répondis que ma résolution était
« inébranlable, mais que je désirerais recueillir l'expression du
« nom le plus général qui m'indiquât celui qu'on estimait le
« plus digne de l'élection.

« Quand nous entrâmes dans notre salle particulière, je pro-
« nonçai une forte allocution pour faire connaître mon désiste-
« ment et éviter par là des voix perdues. M. d'Espagnolles fut
« nommé à la majorité, moi suppléant à l'unanimité et c'était
« tout ce que j'ambitionnais.

« Je me rendis à Paris pour assister à l'ouverture des États
« généraux. J'y restai environ un mois et ce fut pour m'ap-
« plaudir de n'en être pas membre avec des idées non encore
« mûres sur des réformes et les améliorations universellement
« reconnues nécessaires.

« Je retournai dans mes terres pour y attendre des événe-
« ments que je jugeai dès lors devoir être malheureux pour le
« pays.

« Déjà on brûlait les châteaux, on détruisait les archives,
« la Bastille était prise, on lanternait les aristocrates, enfin une
« effroyable crise s'annonçait comme inévitable. Je restai tran-
« quille chez moi, où mes vassaux m'avaient toujours aimé et

« venaient de m'en donner une preuve en m'élevant à la di-
« gnité de maire de la commune où je demeurais. Ils voulaient
« encore me nommer juge de paix de mon canton, mais dans
« mon mépris pour les grandeurs, je fis porter leurs suffrages
« sur mon meunier qui, moins philosophe que moi, en accepta
« les fonctions; celles de maire me suffisaient.

« Le partage de la France en 83 départements ayant été dé-
« cidé, on pensa à les organiser et je fus tout étonné de recevoir
« un ordre du roi qui me nommait commissaire pour la for-
« mation du mien. Nous étions trois pour cette opération : un
« M. de Tanneron, M. Baudin de Sedan et moi. M. de Tan-
« neron accepta et ne se mêla de rien, de sorte que toute la
« besogne roula sur moi et sur Baudin, parfait honnête homme,
« de beaucoup d'esprit et d'instruction, mais patriote exalté,
« qui fut depuis, nommé député à la Convention, puis fit partie
« du Conseil des Anciens et finit par mourir du plaisir que lui
« causa la rentrée en France de Bonaparte(1).

« Malgré les divergences de nos opinions, nous nous accor-
« dions parfaitement Baudin et moi, et une estime réciproque
« naquit sur-le-champ entre nous. Un mois de travaux assidus
« et 844 francs que la nation, pour parler le langage du temps
« eut à payer pour les frais de l'organisation, suffirent pour le
« complet établissement du département des Ardennes qui était
« le nôtre et qui fut le premier des 83 en activité. Je reçus pour

(1) Baudin des Ardennes (Pierre-Claude-Louis), conventionnel, membre de l'Institut, naquit à Sedan le 18 octobre 1748 et mourut à Paris le 14 octobre 1799. Il était fils du lieutenant-général du bailliage de Sedan.

En 1783, directeur des postes de Sedan, il fut élu maire de cette ville en 1790, puis en 1791 membre de la Législative et envoyé en mission dans les Ardennes; il fit ensuite partie de la Convention et présida cette assemblée le 11 vendémiaire an IV; le discours qu'il y prononça en cette circonstance le fit entrer à l'Institut. Il appartint ensuite au Conseil des Anciens qu'il présida plusieurs fois; il est l'auteur de plusieurs brochures politiques. « Il craignait, dit M. Aulard, le
« retour de la royauté et son cœur naïf avait mis en Bonaparte toutes
« ses espérances républicaines. Philippe Le Bon, fils du conventionnel,
« dit que cet excellent homme mourut de joie à la nouvelle que
« Bonaparte était débarqué à Fréjus ».

« ma part une superbe lettre de remerciements, déléguée au « nom de l'Assemblée, que m'écrivit alors M. Target, qui s'en « trouvait alors le président, mais j'eus l'impertinence de la « brûler ».

Suivent d'autres détails sur un des principaux acteurs de la Révolution, Cazalès, qu'il avait connu avant 1789 en garnison à Stenay et qu'il retrouve plus tard à Coblentz, parmi les émigrés.

« En garnison à Stenay, petite ville, tout auprès de mes « terres, et moi fréquentant journellement les officiers de son « régiment, j'eus occasion de le voir, mais alors ce ne fut que « sous l'impression d'un joueur, d'un franc débauché, d'un pi- « lier de café et donnant par sa conduite et la saleté de sa mise, « lieu de servir de plastron aux plaisanteries de ses camarades « qui le prenaient pour leur bouffon. Aussi quand rentré chez « moi je vis, dans les journaux sa réputation se former et gran- « dir, que je lus ses belles improvisations et ses discours qui « prouvaient tant d'instruction et d'éloquence, je ne pus me « persuader que ce fût le même personnage et je lui soupçon- « nai, soit un frère, soit un parent de même nom. M'étant « assuré à Coblentz que c'était bien mon Cazalès, j'allai chez « lui et je lui témoignai mon extrême étonnement d'une telle « métamorphose : « Mon cher, me répondit-il, vous m'avez « vu autrefois à Stenay pendant le jour, mais vous ne m'y « avez pas vu pendant la nuit, me livrant à l'étude avec plus « d'ardeur encore que j'en mettais à jouir de certains plaisirs « qui, je l'avoue, ne me faisaient guère honneur. Mes travaux « n'ont pas été sans fruits et je crois que ceux qui se mo- « quaient alors de moi ne le feraient plus aujourd'hui. Que « voulez-vous? Ainsi sont les hommes et il ne faut les juger « qu'après les avoir vus à l'œuvre ».

Après une première émigration à l'étranger, le comte de Moriolles rentra en France, chargé par les Princes d'une mission pour la reine; chargé par celle-ci d'une mission pour Coblentz, au printemps de 1792, il regagna le quartier général des princes, avec son parent, François La Mothe de Flomont. Voici comment il décrit sa sortie de France :

« Il (La Mothe de Flomont) était accompagné d'un de ses « camarades, de sorte que nous allions former une petite troupe « qui aurait rendu difficile notre sortie sans la connaissance du « pays que je possédais parfaitement et le contact immédiat de « mes terres avec le Luxembourg. Je trouvai de l'argent, je « me fournis de tout ce dont j'avais besoin, nous achetâmes « des chevaux et je fis filer tout doucement notre bagage sur « Charleville, place frontière à une lieue d'Etrepigny, terre « que j'habitais de préférence à cause de la jolie résidence que « j'y avais fait arranger.

« Nous partîmes pour Charleville où nous arrivâmes en « même temps que nos bagages. Je descendis chez mon oncle « qui y demeurait et je répandis le bruit que j'allais rester « chez moi pour y diriger une entreprise commerciale, ce que « tout le monde crut. Puis, le lendemain soir, quand la nuit « fut bien sombre, au lieu de prendre le chemin de notre cher « Etrepigny, je sortis de la ville avec ma caravane pour prendre « celui qui conduisait à la frontière. Je quittai bientôt la grande « route qui était gardée par des postes, et je m'engageai dans « les bois, conduit par un guide sûr que mon oncle m'avait « fourni. Après les avoir traversés pendant plusieurs lieues, « nous débouchâmes enfin à la pointe du jour, sur les terres du « Luxembourg, sans avoir rencontré aucun obstacle.

« Je n'oublierai jamais qu'en traversant à travers champs « une petite distance qui se trouvait encore sur le territoire « français, des enfants qui gardaient les bestiaux, nous chan- « taient sur l'air des *Olivettes :*

Eh! lon lon là, laissez-les passer
Sur les terres de l'Empire.
Eh! lon lon là, laissez-les passer
Ils auront bientôt le nez cassé.

« Prédiction qui ne se réalisa que trop et que je me suis bien « souvent rappelée depuis.

« Je gagnai la ville d'Arlon, où nous louâmes une voiture « pour le transport de nos effets et nous partîmes à petites jour- « nées à Coblentz ».

La garnison de Montmédy en 1789. — Un état du logement des officiers de la garnison en date du 10 mai 1789 fournit quelques données sur les troupes qui s'y trouvaient à cette époque.

On y signale la présence à la Ville-Haute de 16 capitaines dont 10 logés au Pavillon, les six autres chez MM. Pierson, Toussaint, Kennen, Veuve Maréchal, Boutest, Lescout. Il y avait aussi un armurier, M. Sommeillier fils, un chirurgien-major, M. Bourgeois, un quartier-maître.

Sur 36 lieutenants et sous-lieutenants, 25 sont logés au Pavillon, les autres chez Madame veuve Bellesme, Nicolas, Condé, Veuve Pruin, Liébaut, Landard, Maucolin, Jullien Léonard, Cresson, Pella.

Cet état est complété par l'état des logements militaires de la Ville-Basse : Tésar, Pierson, Chamby, Veuve Lallemant, Billoy, Veuve Massard, Veuve Daniel, Mlle Mayo, Ponsignon La Haye, Hardy, Marchand, Cloque, Mlle Rousselle, Didiot, Walet, Mlle Massart, Mathieu, Jacqueson, Ponsignon, Mayre, Pierrard le jeune, Ponsignon, Pierson, La Chappelle, Philbert, Hubert, Ponton, Bourgeois, Gervais, Ponsignon père, Veuve Pierrard, Veuve Mathieu, Pierrot, cordonnier, Célice père, Célice fils, Adam fils, Venel, Mlle Mayre, Gaude, Lallemand, orfèvre.

Le 10 novembre 1789, M. d'Isarn, commissaire des guerres, passe une revue du régiment qui comprenait 1.145 soldats et officiers et s'occupe du paiement de la subsistance de ce régiment.

Une autre revue de régiment fut passée le 7 novembre 1789, la veille de son départ pour Thionville par la route de la Cour n° 122 ; il comprenait 1.145 hommes et officiers.

Ce régiment fut remplacé par le régiment suisse de Castella en novembre de la même année ; ce nouveau régiment avait pour colonel M. de Girardin.

La Famine. — L'hiver de 1788-1789 ayant été très rigoureux occasionna une famine générale par suite de la rareté du blé. La municipalité de Sedan, pour y remédier fit acheter du

blé à Cologne et se fit autoriser par le marquis de Bouillé à en acheter 500 sacs à Verdun; plusieurs boulangers de Sedan furent chargés d'aller prendre livraison de ce blé, mais à leur retour par Montmédy ils furent arrêtés et leur blé confisqué par les habitants de la Ville-Basse; ceux de la Ville-Haute descendirent pour réclamer leur part de cette aubaine et durent les disputer de vive force à leurs concitoyens de la Ville-Basse; au milieu de cette lutte les sacs furent éventrés et le blé répandu à terre. « Alors, M. de Reumont, lieutenant du roi à « Montmédy fit saisir les sacs par la garnison et les fit enfermer « dans les magasins de la place, les trois boulangers furent in« carcérés par ordre du commandant qui leur sauva ainsi la vie « et les mit en liberté au milieu de la nuit. Ils rentrèrent ex« ténués à Sedan sur le coup de midi et voici qu'on les accu« sait d'avoir revendu leurs blés en route. La Municipalité en« voya de suite un exprès à Montmédy pour savoir la vérité « et les blés furent rendus ». (*Charles Pilard : Souvenirs d'un vieux Sedanais, Sedan sous la Révolution*).

1790

Mouvements de troupes à Montmédy. — Un décret de l'Assemblée nationale (*Moniteur universel*, 217) autorise la ville de Montmédy à contracter un emprunt.

Le 9 juin 1790, le régiment de Castella est envoyé de Montmédy à Verdun, avec étape fixée à Damvillers. Ce corps comprend au moment de son départ 1 major, 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 1 quartier-maître, 3 porte-drapeau, 9 capitaines, 7 lieutenants, 4 cadets gentilshommes, 1 chirurgien-major, 1 aumônier, 1 ministre protestant (une partie des Suisses étant de cette religion), 1 tambour-major, 4 garçons chirurgiens, 4 prévôts, 62 sergents, 765 fusiliers et tambours, 2 tailleurs, 2 cordonniers, 2 vivandiers, 4 blanchisseuses et 25 hommes mariés.

Dans ce dénombrement ne sont pas compris : 1 lieutenant, 6 sergents, 120 caporaux et fusiliers détachés sur la frontière.

L'ordre de route indique qu'il sera fourni au régiment 20 chariots à 4 chevaux pour les équipages dont 10 à raison du prix de 4 livres par jour, 6 à la suite pour les petits équipages et les convalescents, 36 chevaux de selle seront fournis aux officiers à raison de 25 sous par jour.

La garnison de Stenay. — En 1790, elle comprenait 3 escadrons de cavalerie du Royal-Allemand, sous le commandement de M. de Mézera.

Création des départements et des districts. — C'est cette année qu'un décret du 13 janvier 1790 réunissait la Lorraine au Barrois et aux Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun) pour en faire 4 départements.

Le 30 janvier suivant un second décret créait le département actuel de la Meuse qui prit provisoirement le nom de département du Barrois jusqu'au 26 février suivant, date à laquelle un autre décret donna à notre département son nom actuel et le divisa en huit districts : Bar-le-Duc, Gondrecourt, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Clermont et Stenay.

Le district de Stenay comprit 75 communes réparties en 9 cantons : Avioth, Aincreville, Dun, Inor, Jametz, Marville, Montmédy, Stenay, Wiseppe.

Cette organisation n'était pas définitive, et elle fut, comme on le verra, modifiée par la suite.

C'est peu de temps après cette organisation que les administrateurs du district de Sedan, vexés de se voir préférer Mézières comme chef-lieu du département des Ardennes, cherchèrent à donner plus d'importance à leur district en invitant les administrateurs du canton de Montmédy à demander l'annexion de ce canton au district de Sedan. Les administrateurs de Montmédy s'y refusèrent formellement.

La désignation de Stenay comme chef-lieu de district ne fut pas de longue durée ; quelques mois plus tard la qualité de place forte de Montmédy, les sacrifices que s'imposa cette ville pour obtenir la sous-préfecture et le tribunal la firent désigner aux lieu et place de Stenay.

Depuis lors Montmédy devint et est resté le chef-lieu administratif et judiciaire d'un arrondissement qui, en 1790, comprenait 8 cantons, 74 municipalités et 6.225 citoyens actifs ou éligibles.

1791

La fuite de Louis XVI. — Cette année Chasseloup-Laubat, officier de génie et ingénieur réputé, fut désigné pour venir compléter les fortifications de Montmédy. Il fit creuser un puits de cent mètres de profondeur pour procurer de l'eau aux habitants et à la garnison de la Ville-Haute. Ce puits existe encore.

C'est la même année qu'eut lieu l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Comme les péripéties en sont liées à l'histoire montmédienne, cet événement mérite quelques développements (1).

(1) Cet événement historique par une coïncidence fut porté au théâtre où son affabulation fit un certain bruit à plusieurs reprises à 113 ans de distance. *Varennes*, tel est le titre du drame historique monté et joué en 1904 à Paris au théâtre Sarah Bernhardt avec la collaboration de MM. Henri Lavedan et Georges Lenôtre. Dans le *Temps* du 11 mai 1904, notre compatriote, M. Ernest Beauguitte, consacre l'entrefilet suivant aux productions scéniques qu'inspira l'arrestation du roi à Varennes :

« Le *Moniteur* du 20 juillet 1791 annonçait, dans la partie réservée au programme des théâtres :

AMBIGU-COMIQUE, *au boulevard du Temple.* — Aujourd'hui, 20, première représentation de LA JOURNÉE DE VARENNES OU LE MAITRE DE POSTE DE SAINTE-MENEHOULD, fait historique en deux actes : *les deux chasseurs et la laitière; le Sourd*, enfin le *Maréchal des logis.*

Le lendemain et les jours suivants, toute la fin de juillet, sauf le 27, l'Ambigu donna, au milieu d'un enthousiasme incroyable, la *Journée de Varennes*. Puis la curiosité s'émoussa. N'y avait-il pas sept semaines déjà que Louis XVI et la famille royale avaient été reconnus à Sainte-Menehould par Drouet le maître de poste, et arrêtés dans la petite bourgade meusienne proche de la frontière ? Les 1er août, 3 août, 18 août, 20 août, on joue encore à l'Ambigu la *Journée de Varennes*. Enfin, le 27 août, le *Moniteur* annonce la dernière représentation.

Les deux actes — tout pleins d'hérésies — qui commémoraient l'événement du 21 juin, avaient été représentés, en somme, une quinzaine de fois »

I

Notre compatriote, M. Victor Fournel, de Cheppy, près Varennes, dans une étude, aujourd'hui classique, parue en 1890 sous le titre suivant : *l'Événement de Varennes*, a tracé de la tentative de fuite de Louis XVI un récit définitif. Ce récit qui complétait une autre étude déjà intéressante de l'abbé Gabriel, aumônier du collège de Verdun publiée en 1874 sous le titre : *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*, se termine malheureusement, à l'arrestation de la famille royale; il serait très intéressant pour notre région de savoir les plans formés par les fugitifs après leur passage à Varennes et c'est ce que nous allons essayer de faire, en nous aidant des documents à notre disposition.

Cette enquête peut se ramener aux deux points suivants : 1° Connaissance des intentions du roi; 2° Dispositions prises pour assurer sa marche de Varennes à la frontière.

On s'est demandé si le roi avait réellement l'intention de se réfugier à Montmédy, au milieu et sous la protection de l'armée du marquis de Bouillé, ou si, sous le prétexte de se rendre dans cette ville, il n'avait pas, au fond, le dessein de passer à l'étranger. Les ennemis de Louis XVI ont soutenu cette thèse et ont prétendu que le plan de l'infortuné monarque consistait à se rendre à l'abbaye d'Orval, en pays autrichien, à proximité de Luxembourg, des troupes autrichiennes et des émigrés.

On s'est même servi de ce prétexte pour justifier l'attaque et l'incendie du monastère d'Orval par les soldats du général Loison en 1793; la vengeance que la Convention voulut tirer de cette abbaye pour l'asile prétendu qu'elle voulait offrir à Louis XVI ne servit en réalité qu'à légitimer le pillage auquel elle fut livrée, avant et après le bombardement, par les révolutionnaires et les troupes.

Les témoignages des contemporains et les intérêts de la royauté suffiraient d'eux-mêmes à démentir cette version. Nous avons d'abord la déposition du marquis de Bouillé, gouver-

neur de Metz, qui était au courant des intentions du roi, puisqu'il était chargé d'en assurer l'exécution avec les forces militaires dont il disposait.

Dans ses *Mémoires*, tome II, page 62, il dit : « Je destinai un château situé derrière le camp pour le lieu de sa résidence et de celle de la famille royale, persuadé que Sa Majesté serait plus en sûreté au milieu de son armée qu'enfermée dans une ville. » Et le baron de Goguelat, qui fut aussi un des collaborateurs de la fuite du roi, ajoute dans les *Mémoires justificatifs* qu'il a publiés sur ce sujet (Beaudoin frères, Paris, 1823, note E *bis*, page 51) : « Ce château tient au village de Thonnelle et appartient à M. l'abbé de Coursille ».

D'autre part, des *Mémoires* en quatre volumes, faussement attribués au coiffeur de la reine, Léonard, qui prit part à la fuite de Varennes, mentionnent aussi le château de Thonnelle, près Montmédy, comme le lieu de destination de la famille royale. Si ces *Mémoires* sont apocryphes, ils n'en ont pas moins été rédigés par une personne fort au courant des détails de cette tentative et sont par là même des plus curieux à connaître. M. G. Lenôtre leur a consacré dans le *Temps* du 19 septembre 1900, sous ce titre : *Le cas de M. Léonard*, une étude critique où il retrace le rôle joué par ce complice malgré lui de cet événement historique; nous reproduisons, à titre de document, ce passage de son étude qui apporte, d'ailleurs, une nouvelle contribution à l'événement de Varennes :

La façon dont Léonard se trouva mêlé à l'un des plus grands événements de la Révolution est assez peu claire : il semble toujours, quand on lit les récits des contemporains, qu'il y a, sur ce point, quelque chose « qu'on ne dit pas ». Ce comparse, d'ailleurs, a paru trop infime pour qu'on ait songé jusqu'à présent à recueillir et à coordonner les rares indications éparses à son sujet dans les documents de l'époque ; ce groupement n'est cependant pas sans intérêt, comme on va le voir.

Le 20 juin 1791, à une heure un quart de l'après-midi, au moment de se mettre à table avec le roi, Marie-Antoinette fit appeler Léonard, logé aux Tuileries en sa qualité de valet de chambre coiffeur de Sa Majesté. Il accourut, pénétra dans le salon où se tenait réunie la famille royale. Il vit le roi causant dans une embrasure de fenêtre

avec Mme Élisabeth; le dauphin et sa sœur jouaient ensemble; la reine, appuyée contre la cheminée, fit signe au coiffeur d'approcher et lui dit à voix basse :

— Léonard, je puis compter sur vous?

— Ah! Madame, répondit-il, disposez de moi; je vous suis tout dévoué.

— Je suis aussi bien sûre de votre dévouement, reprit Marie-Antoinette (ce sont ses paroles textuelles); voilà une lettre; portez-la au duc de Choiseul, rue d'Artois; ne la remettez qu'à lui; s'il n'était pas rentré, il serait chez la duchesse de Grammont. Mettez une redingote et un chapeau rond pour n'être pas reconnu; obéissez-lui exactement comme à moi-même, sans réflexion et sans la moindre résistance.

La reine paraissait très émue; elle ajouta :

— Allez vite et dites-lui mille et mille choses de ma part.

Léonard salua et sortit : à deux heures, il entrait chez le duc de Choiseul; il portait des bas de soie blancs, une culotte de soie, une grande redingote par-dessus son habit et un chapeau à larges bords qui lui couvrait le front et les yeux. Le duc, qui l'attendait, lui fit promettre d'obéir aveuglément, ouvrit la lettre de la reine, en montra les dernières lignes à Léonard qui put y lire une nouvelle recommandation d'exécuter fidèlement les ordres qui lui seraient donnés; puis M. de Choiseul brûla le billet à la flamme d'une bougie et entraîna le coiffeur stupéfait. Dans la cour de l'hôtel stationnait un cabriolet fermé; voyant qu'il s'agissait d'y monter, Léonard regimba et, sur l'annonce que le duc « devait le mener très vite à quelques lieues de Paris pour remplir une commission particulière », il s'excusa de ne pouvoir le suivre.

— Monsieur, dit-il, comment vais-je faire? J'ai laissé ma clef sur la porte au château; mon frère ne saura pas ce que je suis devenu; et j'ai promis à Mme de Laage de la coiffer... elle m'attend; mon cabriolet est dans la cour des Tuileries pour me conduire chez elle... Mon Dieu! comment arranger tout cela?

Choiseul l'assura, en riant, que les ordres étaient déjà donnés pour que son domestique se tranquillisât et eût soin du cheval; qu'il coifferait Mme de Laage un autre jour; et, tout en parlant, il le poussait dans la voiture dont il baissa les stores et qui partit à grande allure sur la route de Bondy; un valet de pied, nommé Boucher, se tenait sur le strapontin.

A Bondy, des chevaux de poste attendaient le cabriolet qui con-

tinua, sans arrêt, jusqu'à Meaux. L'étonnement de Léonard augmentait à chaque relai : il revenait toujours à ses inquiétudes sur sa clef, sur son domestique, sur la coiffure de Mme de Laage et ne cessait de répéter : « Elle m'attend, monsieur, elle m'attend! Où allons-nous donc? » Quand il vit qu'on passait Meaux, son émoi devint tel qu'il fallut bien lui révéler une partie de la vérité : le duc lui apprit donc qu'il l'emmenait à la frontière, « où il devait s'acquitter d'une mission de la plus haute importance, concernant le service de la reine » ; il lui rappela sa promesse d'obéir sans hésitation et fit appel à son dévouement. Léonard se mit à larmoyer :

— Oh! sûrement, monsieur, sûrement, geignait-il (ces dialogues se retrouvent sous cette forme précise dans les pièces du dossier ou dans les dépositions des principaux acteurs du drame), mais comment reviendrai-je? Vous le voyez, je suis en bas et culotte de soie ; je n'ai ni linge, ni argent. Mon Dieu! comment faire?

Il se calma pourtant quand le duc eut certifié que rien ne lui manquerait. A Montmirail, les voyageurs firent halte et soupèrent; puis ils se couchèrent tout habillés sur un lit. A trois heures et demie du matin, ils se remirent en route ; à dix heures, ils relayaient à Châlons et, une heure plus tard, ils arrivaient à Pont-de-Sommevesle, où les attendaient quarante hussards sous les ordres du lieutenant Boudet. C'est là que, voyant croître l'anxiété de son compagnon, Choiseul crut utile de lui tout révéler : le roi et sa famille avaient dû quitter à minuit les Tuileries; avant deux heures, ils seraient là et les hussards escorteraient la voiture royale jusqu'à Sainte-Menehould, où stationnait un autre détachement commandé par le capitaine d'Andoins; à Clermont étaient casernés les dragons du colonel de Damas, qui, sur le passage de la famille royale, devaient « fermer la route » et arrêter toute circulation jusqu'à ce que le roi se trouvât en sûreté au château de Thonnelle, près de Montmédy, qui avait été préparé pour le recevoir. La « valise » du cabriolet dans lequel Choiseul et Léonard avaient voyagé depuis Paris contenait un habit de gala du roi — l'habit rouge et or de Cherbourg, — son linge, une partie des bijoux de la reine et les diamants de Mme Élisabeth.

Léonard en pensa perdre la tête; il fondit tout d'abord en larmes, parla de donner sa vie pour ses bons maîtres, protesta de son dévouement, finit par « sécher ses pleurs » et se mit à table où il dîna fort longuement.

... Que vient donc faire ce perruquier dans cette aventure? Une

seule réponse paraît plausible : la reine ne pouvait supporter la pensée de ne pas être attifée à Thonnelle aussi élégamment qu'elle l'était aux Tuileries; de toute sa cour de gentilshommes prêts à donner leur vie pour elle, de cette armée de défenseurs qui seront fidèles jusqu'à la mort, elle élit, pour l'assister dans la circonstance la plus grave de son existence... son coiffeur. Et par un tragique retour des événements, il se trouva que cette légèreté lui fut fatale. Car voici qu'à Pont-de-Sommevesle les paysans s'attrouppent autour des hussards; le bruit court d'une réquisition à main armée; ils s'ameutent; un conflit est près d'éclater. Choiseul, convaincu, à n'en pas douter, que la voiture royale doit paraître incessamment, essaie, sans succès, de gagner du temps; mais le retard du roi est maintenant de trois heures, est-ce donc qu'il a été arrêté à Châlons ? A-t-il pu même quitter les Tuileries ? En présence de l'attitude hostile des paysans, Choiseul prend le parti d'emmener la troupe; il se retire avec elle, à travers champs, laissant la route libre, après avoir donné l'ordre à Léonard de poursuivre sa route jusqu'à Montmédy, en le chargeant de prévenir du contre-temps les officiers des détachements de Sainte-Menehould et de Clermont; même il lui remit, pour leur être montré, un billet ainsi conçu : « Il n'y a pas d'apparence que le *Trésor* passe aujourd'hui... vous recevrez demain de nouveaux ordres ». Et c'est ainsi que Léonard fut inopinément transformé en agent actif de l'entreprise. Il prit, avec Boucher, le valet de chambre du duc, la route de Sainte-Menehould, où il devait arriver à sept heures du soir.

Voilà deux documents, de source bien différente, qui contredisent l'assertion de M. de Valory qui dit, dans son *Précis historique sur la fuite de Varennes*, que le roi lui aurait fait cette confidence : « J'irai demain 21 coucher à l'abbaye d'Orval. M. le marquis de Bouillé m'attend avec un corps d'armée en avant de Montmédy. » Cette inexactitude n'est pas la seule que contienne ce récit. Le baron de Goguelat fait d'ailleurs remarquer fort justement que le roi n'a pu faire cette déclaration à M. de Valory, car il savait qu'Orval se trouvait en Luxembourg et la lettre qu'il avait laissée à Paris avant son départ, à l'adresse de l'Assemblée nationale, affirmait son intention de ne pas quitter le territoire français.

Cette déclaration est confirmée par la réponse que fit le mo-

narque aux commissaires nommés pour l'entendre dans son interrogatoire du 19 juin 1791, reproduit par le N° du *Moniteur universel* du mercredi 29 juin 1791 : « Je pourrais donner pour preuve de mon intention que des logements étaient préparés à Montmédy (on a vu plus haut que c'est après réflexion et peut-être sans en avoir avisé Louis XVI que le marquis de Bouillé avait cru plus prudent de transporter à Thonnelle sa résidence) pour me recevoir, ainsi que ma famille. J'avais choisi cette place parce qu'étant fortifiée, ma famille y aurait été en sûreté et, qu'étant près de la frontière, j'aurais été plus à portée de m'opposer à toute espèce d'invasion si on eût voulu en tenter quelqu'une et de me porter partout où j'aurais pu croire qu'il y avait quelque danger. Enfin j'avais choisi Montmédy comme le premier point de ma retraite, jusqu'au moment où j'aurais trouvé à propos dans telle autre partie du royaume qui m'aurait paru convenable ».

Dans ses déclarations à la municipalité de Varennes, ainsi qu'en atteste le procès-verbal du 27 juin 1791, rédigé et signé par tous les membres de cette municipalité, Louis XVI a toujours affirmé, sans aucune variation, que son intention était de se rendre à Montmédy et qu'il n'avait jamais eu la volonté de sortir du royaume. (*Annuaire de la Meuse*, 1868).

Il ne faudrait pas non plus arguer de la déposition d'un sieur Faucheur, de Villers-devant-Orval, qui témoigna que « la veille de la fête du Saint-Sacrement, qui alors se célébrait le jeudi, [il] avait vu traverser sa commune par des seigneurs et autres personnes de la suite de Louis XVI qui venaient de Varennes et furent dirigés sur Orval, où ils couchèrent ; leurs chevaux étaient harassés. C'était le jour de l'arrestation du roi ». Il est tout naturel que les compagnons ou complices de Louis XVI, soucieux d'éviter son sort, aient gagné au large et mis la frontière entre eux et la colère populaire ; il s'agit évidemment de Bouillé et des officiers sous ses ordres.

Nous avons pleine confiance dans la bonne foi de Louis XVI à ce moment ; l'intérêt de sa cause lui commandait de ne pas franchir de plein gré la frontière pour pactiser avec les ennemis de la France et se mettre sous leur protection ou à leur tête

pour reconquérir son trône. C'est d'une évidence absolue. Avec un général royaliste comme Bouillé, au milieu d'une armée bien dans la main de son chef, à l'abri d'une place forte, la sécurité du roi était assurée et il pouvait, loin des révolutionnaires de Paris, tout en se trouvant à quelques jours de marche de la capitale, attendre ou précipiter à son gré les événements. Sa sécurité était aussi grande, d'ailleurs, à Thonnelle qu'à Orval; quelques kilomètres le séparaient à peine des Pays-Bas et, en un temps de galop, deux chemins pouvaient le porter directement à l'abbaye d'Orval.

Louis XVI, que ses adversaires accusaient déjà depuis longtemps avec passion d'être en relations avec les cours étrangères et de favoriser leurs entreprises contre la France, n'eût pas été assez imprudent pour se compromettre aussi gravement et donner corps aux griefs qu'on invoquait contre lui; il n'eût jamais, sans y être forcé, pris sur lui de passer à l'étranger et les événements ne commandaient pas cette attitude.

Il nous semble donc, d'après les considérations d'intérêt de la monarchie et les documents cités plus haut, que la question est résolue favorablement en faveur de Louis XVI.

On trouverait au surplus un argument probant dans la tradition, soigneusement conservée à Montmédy, que Louis XVI devait être, au moins provisoirement, l'hôte de cette ville. Des préparatifs avaient été faits en effet dans la maison de M. Petitjean, notaire royal, actuellement transformée en tribunal, qui était destinée à le recevoir, pour le loger lui et sa suite immédiate. D'après Jeantin, cette maison était celle de M. Béroud de Courville. Les dispositions prises à Montmédy, aussi bien qu'à Thonnelle, pour recevoir le royal visiteur montrent surabondamment qu'il n'était pas dans son intention d'abandonner dès l'abord le territoire français.

II

Il nous reste à examiner quels étaient les préparatifs faits pour assurer la libre fuite de la famille royale. Dans son *Histoire de la Révolution*, Thiers nous apprend que les détails du

trajet de Paris à Châlons avaient été réglés par la reine et ceux du trajet de Châlons à Montmédy l'avaient été par Bouillé. C'est de cette dernière partie seule que nous avons à nous occuper.

Les informations que nous possédons à ce sujet sont de plusieurs sortes et viennent de plusieurs sources; nous les examinerons successivement.

Le *Moniteur universel* du 30 juin 1791 nous apporte d'abord l'opinion et quelques renseignements des administrateurs du district de Montmédy sur l'entreprise de Bouillé ; leur déposition est une preuve éclatante de leur civisme et de leurs tendances républicaines. Voici, en effet, dans quels termes était conçue l'adresse qu'ils envoyèrent à cette occasion à la Convention. Leur républicanisme était à la hauteur de leur patriotisme et les roturiers et les bourgeois, qui témoignaient ainsi publiquement de leur attachement à la Révolution, devaient montrer l'année suivante par leur héroïsme qu'ils étaient dignes de cette liberté qu'ils entendaient défendre contre les ennemis de l'extérieur et contre les émigrés :

Ce général [Bouillé], qui jouissait de la confiance du Corps législatif, vient donc de commettre le plus grand des attentats contre la nation, celui de protéger la fuite ou l'enlèvement de son premier fonctionnaire public. Depuis plusieurs jours, le bruit s'accréditait qu'un camp devait se former près de cette ville ; différents convois apportaient dans nos magasins et dans nos arsenaux des vivres et des munitions de guerre. M. Kleiglin et plusieurs autres officiers généraux étaient occupés à visiter le terrain. Des détachements de différents régiments allemands se mettaient en marche. On avait donné des ordres pour faire cuire dans cette ville 1.800 rations de pain. Le même jour, lundi 20, M. Bouillé logea avec les officiers de sa suite dans l'abbaye de .... près Stenay. Il donna ordre à des détachements du régiment ci-devant Royal-Allemand de se porter vers Mongay (sans doute Mouzay), sur la route par laquelle le roi devait passer ; à trois heures du matin, il donna ordre au reste du régiment de se réunir à ses détachements; la municipalité de Stenay n'étant pas avertie de leur destination en conçut des inquiétudes. Cependant un détachement de hussards reçut ordre de se rendre à Varennes ; un autre détachement de hussards, sous les ordres de M. Kleiglin, et

plusieurs compagnies de chasseurs reçurent le même ordre. Ces mouvements extraordinaires, des aides de camp parcourant toutes les routes, des vedettes placées partout, répandirent des alarmes. Enfin le bruit courut que les voitures que ces troupes devaient escorter avaient été arrêtées, qu'elles contenaient le roi, la reine, leurs enfants. Presque tous les officiers de Royal-Allemand ont aussitôt disparu.... Placés à l'extrémité des frontières, nous vous prions de jeter un regard sur notre ville; elle n'a d'autre garnison en ce moment que des troupes allemandes qui y ont été établies par les ordres de M. Bouillé. Si la position sur un roc la rend très forte, sa situation près de Luxembourg rend sa défense très importante; notre patriotisme connu triomphera de la perversité de nos ennemis.

A cette adresse sont joints des procès-verbaux dont voici des extraits :

Le 13 juin, à quatre heures de relevée, les administrateurs étant assemblés, sont comparus MM..... adjudans et appointés des chasseurs du 16e régiment, ci-devant Champagne, en détachement à Montmédy, et ont déclaré que ni eux ni les chasseurs sous leurs ordres n'ont eu connaissance des différentes marches qu'on leur a fait faire; qu'ils ont été de Montmédy à Stenay sous le commandement de M. Kleiglin; que les officiers ne leur en ont pas dit les motifs; que M. Sarrebousse leur a dit que ces marches étaient ordonnées pour exercer les troupes à la fatigue; que M..... leur avait dit qu'il s'agissait d'une affaire épineuse, mais qu'il les assurait que s'ils en venaient à bout, ils acquerraient de la gloire; que M. Duplessis leur a dit que s'il passait un courrier, il fallait l'avertir et qu'il est plusieurs fois venu voir lui-même si ce courrier n'était pas arrivé; qu'enfin MM. Kleiglin et Duplessis se sont portés avec leurs détachements sur les villes de Stenay et de Dun, après avoir fait défense aux cavaliers de communiquer avec les bourgeois; qu'ayant appris que les voitures qu'ils devaient escorter avaient passé, ils avaient dit qu'on aurait dû partir deux heures plus tôt et qu'au surplus on attaquerait d'un autre côté.

M. Boisset, capitaine au corps royal du génie, a déclaré n'avoir eu aucune connaissance du motif du mouvement des troupes.

M. Reyneaud, lieutenant pour le roi à Montmédy, a déclaré n'avoir eu aucune connaissance du projet, mais avoir vu

M. Bouillé, avec MM. Pleymanes et Kleiglin, avoir fait la visite de la Haute Somme [Sommauthe], où ils voulaient établir un camp ; qu'ils ont ensuite visité la Meuse et qu'ils attendaient le régiment de Hesse-Darmstadt...

III

Les *Mémoires* de Bouillé constituent aussi une mine précieuse où il n'y a qu'à puiser pour connaître par le menu toutes les dispositions qu'il avait cru devoir prendre pour assurer le libre passage de son royal protégé; il n'y a qu'à reproduire le récit qu'il en a fait depuis; aucun document n'a plus de véracité et de valeur.

Nommé en 1790 commandant en chef des troupes de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté et de Champagne dépendant de son commandement de Metz, le marquis de Bouillé était à la tête d'une véritable armée : 110 bataillons et 104 escadrons. Après l'avoir fait manœuvrer et camper sur la Seille, son chef se proposait de la concentrer à Montmédy afin de se mettre en communication avec Luxembourg et l'étranger.

Dans les premiers jours de novembre 1790, il commença avec le roi, au sujet de sa sortie de Paris, une correspondance régulière qui devait durer huit mois.

Les villes, dit-il, que je lui proposai pour le lieu de sa retraite furent Montmédi, Besançon, Valenciennes..... Montmédi est à 80 lieues de Paris. Cette ville, située à l'extrême-frontière, n'est éloignée que d'un mille du territoire autrichien et de 6 du Luxembourg, dont le voisinage pouvait être très utile. Sous le canon de la place qui, quoique petite et contenant peu d'habitants, est extrêmement forte, il y avait un camp très convenable pour un petit corps de troupes. Ce fut cette dernière ville que le roi choisit. Il m'en prévint, en m'ordonnant de faire pendant l'hiver tous les préparatifs nécessaires pour pouvoir y rassembler, au printemps, une force militaire considérable et tout ce que je croirais devoir être utile au succès de l'expédition.

Vers la fin du mois de janvier 1791, le roi me prévint qu'il espérait pouvoir partir de Paris dans le courant de mars ou d'avril. Il voulut connaître la route qu'il aurait à suivre pour se rendre à Montmédi et

les mesures que j'avais prises afin d'assurer sa retraite dans cette ville. Je lui écrivis : « Il y a deux routes qui conduisent de Paris à cette forteresse : l'une par Reims et Stenay, sur laquelle (ce qui est fort important) on rencontre très peu de villes; l'autre par Châlons, Sainte-Menehould, Varennes ou Verdun; mais cette dernière ville est extrêmement dangereuse parce que ses habitudes, sa garnison et sa municipalité sont détestables. Pour éviter ce danger, il est nécessaire de prendre la route de Varennes. D'un autre côté, il n'y a point de poste dans cette ville; inconvénient assez grand, auquel il faudra pourvoir. » Je pressai encore Sa Majesté d'engager l'Empereur à faire marcher un corps de troupes à la frontière de Luxembourg près de Montmédi, afin que j'eusse un prétexte de rassembler une armée et de faire tous les préparatifs nécessaires pour le camp projeté. J'observai en finissant que ce serait un motif de sécurité de plus pour Sa Majesté, quand elle serait arrivée au lieu de sa retraite.

Peu de jours après, je reçus une réponse du roi, dans laquelle il m'informa que désirant éviter Reims, où il avait été couronné et où il était plus connu du peuple, il préférait la route de Varennes. Il me dit en même temps qu'il avait reçu la promesse formelle de l'Empereur de faire marcher, au premier avis, un corps de 12 à 15.000 hommes vers les frontières de la France.

Quels étaient les projets du roi à son arrivée à Montmédi? Quelle conduite proposait-il de tenir envers l'Assemblée? Je n'en ai jamais été instruit.

. . . .

Peu de jours après, je reçus une lettre du roi en chiffres. Il m'informait qu'il avait fixé à la fin de mars ou au plus tard au commencement d'avril l'époque de son départ de Paris. Déterminé à prendre la route de Varennes à Montmédi, il me recommandait d'établir, de Châlons à cette dernière ville, à des distances peu éloignées, des troupes de ligne... Dans ma réponse, je pris la liberté de représenter à Sa Majesté que la route qu'elle avait choisie avait de grands inconvénients, parce qu'on serait obligé de placer des relais pour suppléer au défaut de chevaux de poste; ce qui m'obligerait à mettre quelqu'un dans le secret et m'exposerait à faire naître des soupçons... Je m'efforçai, en conséquence, de persuader à Sa Majesté de se rendre à Montmédi par la route de Reims ou celle de Flandre en passant par Chimay et en traversant les Ardennes... J'insistai sur la nécessité d'un mouvement de la part des troupes autrichiennes dans les environs de Luxembourg et de Montmédi. Je témoignai le désir qu'elles vinssent camper à Arlon,

entre ces deux places, en observant au roi que, quand il ne voudrait pas les employer, elles lui serviraient toujours à tenir l'Assemblée en échec, en lui montrant qu'il n'était pas sans ressources.

Le roi, dans sa réponse me fit savoir qu'il était résolu à prendre la route de Varennes. Il me répéta la même objection qu'il m'avait faite contre la route de Reims et me témoigna une aversion encore plus grande à traverser le territoire de l'Empereur et la ferme détermination de ne pas passer les limites de ses États. Il exigea absolument que des détachements fussent placés sur la route(1) et ne voulut jamais consentir à mettre sa famille dans deux voitures différentes. Il me promit cependant de prendre avec lui M. d'Agoult et d'attendre, avant de partir, que l'Empereur eût fait marcher un corps de troupes sur la frontiere de Montmédi.

Instruit de la détermination définitive de Sa Majesté, je commençai à faire les dispositions nécessaires à l'exécution de son projet (Bouillé reçut un million en assignats pour acheter secrètement des fourrages, munitions et provisions et les partager entre les colonels des régiments pour être distribués en numéraire aux soldats). Je répandis immédiatement l'alarme sur toute la frontière, en annonçant un grand mouvement de la part des troupes autrichiennes, quoiqu'elles n'eussent pas bougé...

La municipalité de Metz envoya une députation à l'Assemblée pour se plaindre de ce que les frontières n'étaient pas défendues et de ce qu'on ne prenait pas les précautions nécessaires à leur sûreté. Cette démarche favorisa mes desseins, en m'autorisant à rassembler à Montmédi des provisions, des munitions, de l'artillerie et tout l'attirail nécessaire à l'établissement d'un camp; elle me fournit aussi l'occasion de placer dans les environs de cette ville quelques bons régiments.

(1) Voici le texte des ordres et pleins pouvoirs qu'il donne ensuite à Bouillé pour assurer la protection de sa fuite :

DE PAR LE ROY

Mon intention étant de me rendre à Montmédy le 20 juin prochain, il est ordonné au s^r de Bouillé, lieutenant général de mes armées de placer des troupes ainsi qu'il le jugera convenable pour la sûreté de ma personne et celle de ma famille sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par ledit s^r de Bouillé les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera.

Fait à Paris, le 15 juin 1791.

LOUIS.

. . . .

Toutes les dispositions et les préparatifs nécessaires au départ du roi, qui devait avoir lieu dans le commencement de mai, étaient déjà faits; tout était prêt à Montmédi pour le recevoir. Les mesures étaient prises, afin qu'il se trouvàt à son arrivée un petit corps de troupes sous le canon de forteresse, à un mille du territoire du Luxembourg. Les munitions et les provisions de tous genres étaient arrivées; en un mot, il ne me restait plus rien à faire. Mais les troupes étaient tellement infectées de jacobinisme, que dans toutes celles de la Lorraine, des Évêchés et de la Champagne, il n'y avait que 8 ou 10 bataillons et les régiments suisses ou allemands sur lesquels je pusse compter; toute l'infanterie française était si corrompue qu'il n'y avait pas un régiment que je pusse me hasarder à placer près du roi.

On m'avait retiré avec le plus grand soin mes meilleures troupes et je n'avais pas, à cette époque, dans tout mon commandement plus de 30 escadrons qui fussent restés fidèles à leur souverain. Le corps de l'artillerie était si mauvais que je n'eusse pas trouvé assez de canonniers pour faire le service d'une seule pièce. Le peuple n'était pas dans des sentiments plus favorables.

J'instruisis le roi des dispositions de l'armée et du peuple et je le pressai plus vivement que jamais (s'il persistait dans son projet) de solliciter l'appui d'un corps de troupes autrichiennes. (Bouillé doutait que le roi pût arriver à Montmédy; il disait :) Même en supposant deux choses très douteuses, c'est-à-dire l'arrivée du roi à Montmédi... il eût été impossible avec d'aussi faibles moyens (c'est à-dire si les constitutionnels se réunissaient aux jacobins) que je me maintienne à Montmédy, et le roi qui redoutait par dessus tout une guerre civile, eût été obligé de quitter le royaume.

Voici quel était mon plan : J'avais donné les ordres pour rassembler un petit corps de troupes destiné à couvrir Montmédi et à assurer la route du roi depuis Châlons jusqu'à cette place. J'avais placé 8 bataillons étrangers, la seule infanterie sur laquelle je puisse compter, à la distance d'un, de deux ou de trois jours de marche de cette dernière ville. Ces 8 bataillons et ces 30 escadrons formaient toute ma force. J'avais à Montmédi un train d'artillerie composé de 60 pièces de canon, indépendamment de la nombreuse artillerie de la place. Tout ce qui était nécessaire à l'entretien et au service d'une aussi petite armée était déjà renfermé dans la ville. Le régiment de Royal-Allemand fut posté à Stenay, un escadron de hussards à Dun et un autre à Varennes. Deux escadrons de dragons devaient se

trouver à Clermont le jour du passage du roi. Ils étaient commandés par le comte Charles de Damas, dans lequel j'avais la plus entière confiance ; il était chargé de placer un détachement à Sainte-Menehould ; 50 hussards devaient être, de la même manière, postés à Pont-de-Somvèle, entre Châlons et Sainte-Menehould.

Le 17 mai, le roi m'écrivit qu'il comptait partir le 19 du mois suivant. Il me témoignait le désir que je lui envoyasse M. de N... ou M. de Goguelat, pour lui donner tous les renseignements nécessaires sur la route qu'il avait à suivre. Le lendemain de la réception de cette lettre, je mandai à Metz ces deux gentilshommes. J'ordonnai au premier de repartir pour Paris et d'y attendre les ordres du roi ; je lui recommandai de quitter cette capitale douze heures avant Sa Majesté et d'ordonner à ses gens de se trouver à Varennes le 18, avec ses chevaux, après leur avoir bien désigné l'endroit où ils devraient les placer. A son retour de Paris, il devait s'arrêter à Pont-de-Somvèle pour y prendre le commandement du détachement de hussards qui y serait stationné et conduire le roi jusqu'à Sainte-Menehould. Arrivé dans cette ville, il devait y laisser 450 hussards destinés à escorter le roi, après leur avoir donné l'ordre de garder la route de Paris à Varennes et à Verdun et de n'y laisser passer absolument personne, soit en allant, soit en venant... Je le chargeai de plus, en cas que le roi fût arrêté à Châlons ou dans un autre endroit après avoir dépassé la ville, de réunir toutes les troupes qui se trouveraient à Varennes, Clermont et Sainte-Menehould et de faire tous ses efforts pour délivrer Sa Majesté, en l'assurant en même temps que je marcherais à l'instant à son secours avec toutes les troupes que je pourrais rassembler.

J'ordonnai au comte Ch. de Damas de mettre son régiment en marche, de manière à ce qu'il fût rendu à Sainte-Menehould le 19 et d'y rester jusqu'au 20, le roi devant passer ce jour-là par cette ville... Je lui répétai les instructions que j'avais déjà données à M. de N... en cas que le roi fût arrêté à Châlons ou ailleurs. Deux jours après, je dépêchai M. de Goguelat au roi, chargé de l'instruire de toutes les particularités qui pourraient contribuer à sa retraite. J'ordonnai à cet officier de prendre, pour se rendre à Paris, par Stenay, Dun, Varennes, Sainte-Menehould, afin d'examiner de nouveau cette route et qu'on n'eût pas à se reprocher d'avoir négligé la moindre des précautions...

Le 13 juin, je partis de Metz, sous le prétexte de visiter les places frontières du Luxembourg. J'avais si bien persuadé au peuple que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes de ce côté que je

pus, sans exciter la moindre défiance, réunir dans les environs de Montmédi le petit nombre de régiments qui me restait. Je ne pus disposer que de deux bataillons suisses de la garnison de Metz et de quelques escadrons tirés des garnisons de Thionville, Longwy, Mézières, Sedan. Toute l'infanterie française était, je l'ai déjà dit, entièrement mauvaise (1).

(1) En arrivant à Montmédy, où il avait réuni des vivres et des munitions pour une armée de 15.000 hommes, Bouillé trouva en pleine révolte un des régiments sur lequel il comptait le plus et qui était campé à Montmédy : Bouillon-Infanterie. Il dut l'envoyer à Mézières et le remplacer par le régiment de Hesse-Darmstadt qui en arrivait ; il plaça en outre un bataillon du régiment de Nassau qui venait de Thionville à Montmédy.

Indépendamment de l'artillerie amenée par Bouillé, un détachement du régiment d'Auxonne faisait le service de l'artillerie de la place.

Des détachements de cavalerie étaient échelonnés tout le long de la frontière depuis Mouzon jusqu'à Montmédy ; d'autres détachements d'infanterie étaient disséminés le long de l'Argonne et on faisait camper toutes ces troupes hors des villages afin de les soustraire au contact et à l'influence des populations.

Un rassemblement de troupes avait lieu à Montmédy et Thonnelle était défendu en avant sur le haut des Forêts par de l'infanterie et dans la vallée de la Thonne par de la cavalerie ; le reste des troupes campait aux environs de Montmédy. En voici le détail, avec l'indication de leurs garnisons antérieures.

Infanterie

Bouillon à Montmédy		2	bataillons
Castella (Suisse) Royal-Deux-Ponts	Metz	4	»
Nassau, de Thionville, dont un bataillon était déjà à Montmédy		2	»
Royal-Hesse-Darmstadt, de Mézières		2	»
Reinach (Suisse), de Maubeuge		2	»
	Total	12	bataillons

Cavalerie

Royal-Allemand, à Stenay	3	escadrons
Lauzun-Hussards, à Stenay	4	»
Esterhazy-Hussards, à Sedan et Mézières	4	»
Chamborant-Hussards, à Longwy	2	»
Chasseurs de Champagne (Montmédy)	2	»
A reporter	15	escadrons

Le 15, je reçus à Longwy une lettre du roi par laquelle il m'apprit que son départ était différé jusqu'au 20, à l'heure déjà convenue. Le 20 juin, je me rendis à Stenai. Le 21, j'assemblai les officiers généraux qui se trouvaient dans les environs de cette place. Je leur appris qu'il était probable que le roi passerait dans la nuit par Stenai et serait arrivé à Montmédi dès la pointe du jour. Je chargeai le général Kleiglin de préparer un camp sous le canon de cette ville pour 8 bataillons et 30 escadrons, en lui désignant l'endroit où je voulais qu'il fût placé. Je lui ordonnai aussi de tout préparer pour recevoir le roi. Je destinai un château, situé derrière le camp, pour le lieu de sa résidence et de celle de la famille royale, persuadé que Sa Majesté serait plus en sûreté au milieu de son armée qu'enfermée dans une ville. J'envoyai le général Heyman chercher deux régiments de hussards cantonnés sur la Sarre, dans la crainte que le mouvement que je prévoyais devoir être exécuté par la fuite du roi, parmi les troupes des différentes garnisons et parmi le peuple, ne l'empêchât de gagner Montmédi (1). Je laissai le général d'Hoffelize à Stenai, avec

	Report...........	15	escadrons
Royal-Dragons Dragons de Monsieur	Clermont	2	»
Chasseurs de Flandre, à Étain....................		1	»
Dauphin-Dragons (Thionville)...................		3	»
Berchiny-Hussards (Sarrelouis)..................		2	»
	TOTAL............	23	escadrons

(1) *Murat à Montmédy.* — A l'arrestation de Louis XVI se rattache un souvenir de jeunesse de l'histoire de Murat, qui faisait partie des troupes ci-dessus mentionnées.

Le futur beau-frère de l'Empereur au moment de la Révolution servait comme engagé volontaire depuis le 23 février 1787 dans le régiment de cavalerie des Ardennes, mais au bout de deux ans il en fut renvoyé pour son insubordination.

En 1791 on le retrouve incorporé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, mais il n'y resta guère de temps, et *l'Annuaire* des chasseurs à cheval de la République le mentionne à la page 3, comme brigadier le 5 juin 1791, maréchal des logis secrétaire le 30 avril 1792, lieutenant le 31 octobre 1792 au corps franc réuni devant Arras le 31 octobre 1791.

Murat faisait partie des cavaliers de Flandre et de Champagne d'Etain et de Montmédy réunis les 21, 22 et 23 juin 1792 autour de Montmédy par Bouillé.

Pendant son séjour à Montmédy comme sous-officier, Murat y vécut

Royal-Allemand, en lui ordonnant de faire seller les chevaux de ce régiment au commencement de la nuit et de se tenir prêt à marcher lui-même à la pointe du jour. Je lui donnai aussi l'ordre d'envoyer, vers les dix heures du matin, un détachement de 50 hommes se porter entre Stenai et Dun pour y attendre l'arrivée de Sa Majesté.

Quant à moi, je me portai entre Dun et Stenai pour y attendre le roi avec un attelage de mes chevaux et un détachement de Royal-Allemand destiné à lui servir d'escorte jusqu'à Montmédi. Le reste du régiment devait suivre immédiatement. Je recommandai encore à M. de Goguelat d'informer les commandants des différents détachements que si le roi n'était pas reconnu et s'il ne remarquait pas de mouvements extraordinaires dans le peuple, de le laisser passer incognito et de ne monter à cheval que quelques heures après, pour le suivre à Montmédi; mais au contraire, si le roi était arrêté, de m'informer immédiatement de cet événement, de réunir toutes leurs forces et, sous le commandement de M. de N..., de faire tous leurs efforts pour lui rendre sa liberté.

Tout étant donc ainsi arrangé et par bonheur, sans exciter le moindre soupçon dans l'esprit du peuple des villes et des villages environnants, à neuf heures du soir je partis de Stenai. A mon arrivée à Dun, connaissant les mauvaises dispositions des habitants, je n'entrai point; mais je restai à cheval près de la porte. J'imaginai que le roi arriverait à cette place entre deux et trois heures du matin et que son courrier le précéderait au moins de deux heures.

J'attendis donc là jusqu'à quatre heures. Le jour commençant alors à paraître et n'ayant reçu aucune nouvelle du roi, je me hâtai de retourner à Stenai, afin de pouvoir donner mes ordres au général Kleiglin et au régiment de Royal-Allemand, en cas qu'il fût arrivé au roi quelque accident auquel je pusse remédier. En une demi-heure, j'arrivai à Stenai; j'en avais à peine atteint la porte que les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes et (à mon grand étonnement) le commandant de l'escadron de hussards stationné dans cette ville me rejoignirent et m'apprirent qu'environ à onze heures et demie du soir, le roi y avait été arrêté.

Après avoir reçu ces informations, je résolus de me mettre moi-

en vrai hussard et y laissa le souvenir d'un batailleur, d'un coureur de filles et d'un gosier hospitalier.

Il est bizarre de voir le futur roi de Naples, qui devait lui aussi plus tard être mis à mort par ses sujets, participer en acteur inconnu et modeste aux derniers jours de royauté de Louis XVI.

même à la tête de Royal-Allemand qui faisait ma principale force, de marcher au secours du roi et de l'accompagner ainsi jusqu'à Montmédy, afin de le protéger contre la ville de Stenai qui était mal intentionnée et contre celle de Sedan, beaucoup plus dangereuse encore à cause des mauvaises dispositions de ses nombreux habitants et de sa garnison. En conséquence, j'ordonnai à ce régiment de monter à cheval. Le général Kleiglin eut ordre de se rendre à Stenai avec deux escadrons et d'y rester, d'envoyer à Dun un bataillon du régiment de Nassau qui était à Montmédi, afin de garder le passage de la Meuse, ce qui, dans la circonstance était extrêmement important, et de diriger vers Stenai la marche du régiment suisse de Castella, alors en route pour Montmédi. Enfin je commandai à une partie de l'escadron des hussards stationnés à Dun et au détachement de Royal-Allemand posté entre cette ville et Stenay, de marcher en diligence sur Varennes, me flattant qu'ils parviendraient du moins à empêcher la jonction des gardes nationales des environs avec celle de la ville. Le commandant de cet escadron de hussards n'avait pas attendu mes ordres. Il s'était mis en marche dès qu'il avait appris l'arrestation du roi.

Toutes mes mesures ainsi prises, je n'attendais plus que le régiment de Royal-Allemand, il fut très longtemps avant de sortir de la ville, quoique la veille j'eusse donné l'ordre qu'il fût prêt à monter à cheval avant la pointe du jour. En vain, j'envoyai mon fils cinq à six fois presser le commandant; je ne pouvais rien entreprendre sans ce régiment et j'avoue que je ne m'en rapportais qu'à moi seul pour le conduire. Aussitôt qu'il fut sorti de la ville, j'informai les soldats que le roi venait d'être arrêté à Varennes. Je leur lus les ordres de Sa Majesté qui enjoignaient aux troupes de l'escorter et de faire les derniers efforts, afin d'assurer sa retraite et celle de la famille royale. Je les trouvai dans les meilleures dispositions. Je leur distribuai 400 louis d'or. Je me plaçai à leur tête et me mis en marche.

On sait le reste : la reconnaissance de Louis XVI par Drouet, sa dénonciation aux autorités de Varennes et l'arrestation de la famille royale.

Dans ses *Mémoires*, le baron de Goguelat confirme les explications du marquis de Bouillé sur la disposition des troupes chargées de veiller sur le roi; il dit que cent hussards du régiment de Lauzun se trouvaient à Dun, sous le commandement de M. Delson, chef d'escadron; 50 cavaliers de Royal-Alle-

mand à Mouzay, sous le commandement de M. Guntzer, chef d'escadron ; le reste du régiment de Royal-Allemand à Stenay, avec son colonel, le baron de Mandell.

Au premier signal ou en cas d'alerte, tous ces détachements devaient se porter en avant, dans la direction de Varennes. Plusieurs d'entre eux et leurs officiers se rendirent même jusqu'à cette ville, mais n'osèrent ou ne purent tenter une attaque de vive force sur cette ville dont l'entrée était fortifiée et gardée militairement.

De ce moment, la destinée de Louis XVI et des siens était décidée; malgré la minutie et la précision des dispositions de Bouillé, la fortune s'était déclarée contre le dernier des Capet.

Il n'a tenu qu'à fort peu de chose que l'histoire déjà si mouvementée de Montmédy ne s'enrichît d'une page nouvelle. Quel eût été le sort de la France et du roi, si celui-ci eût pu gagner cette ville? Il est impossible de le pronostiquer. Cela n'enlève rien au dramatique de l'agonie de la royauté, ni à l'intérêt de la vie montmédienne à cette époque dont nous avons essayé de reproduire un des aspects et de faire revivre une des minutes les plus palpitantes de son histoire.

IV

Le *Courrier de la Champagne* (Reims) a publié dans ses derniers numéros de novembre 1901 le texte inédit du procès-verbal de l'arrestation de Louis XVI, découvert tout récemment à Varennes dans une maison habitée par le procureur Sauce. Nous en extrayons quelques passages relatifs aux dispositions prises pour protéger la fuite du roi entre Varennes et Montmédy :

Cent hussards du 6e régiment ci-devant Lauzun étoient en détachement en cette ville (Varennes) par les ordres de M. Bouillé. Le lundi 20 de ce mois, on vit partir à cinq heures du matin quarante hussards ayant à leur tête un officier nommé Boudet avec un trompette, pour aller à la rencontre d'un trésor destiné pour un camp qui devait se former près de Montmédy.

Arlon, 13 février 1902.

M. de Franque habitait à Lamorteau, une maison dite château, occupée aujourd'hui par des cultivateurs. La famille dont il descend jouit, à juste titre, d'une considération peu commune. Elle compte plusieurs abbesses ou supérieures de couvents, plusieurs employés dans les grades supérieurs de l'armée et de la magistrature française. Par son alliance avec les familles des d'Ancillon de Jouy (aux Arches) il augmenta encore le crédit qui s'attachait déjà à son nom. Aussi eut-il l'insigne honneur de voir l'infortuné roi Louis XVI, fuyant les fureurs de la Révolution, faire appel à sa généreuse hospitalité. Déjà son fils et deux hommes de confiance (dont l'un, Nicolas Flamion) chargés par un seul employé de la mission secrète et périlleuse d'aller servir de guide au malheureux monarque, se portaient à sa rencontre, lorsqu'arrivés près de Varennes, ils apprirent la fatale nouvelle de son arrestation. Une fuite précipitée leur sauva la vie. Ce fait, non relaté par l'histoire, peut au besoin être attesté par le témoignage non suspect de la généralité des habitants de Lamorteau et par celui, non moins concluant, du fils de l'un des deux émissaires, Flamion, garde champêtre de la localité.

TANDEL,
Président de l'Institut archéologique du Luxembourg belge.

Le fils Bouillé, avec son camarade, au moment de l'arrivée du roi, étaient partis à toute bride pour Dun et Stenay, et pour faire avancer les cent hussards qui étaient en détachement à Dun, et le régiment de Royal-Allemand qui était à Stenay et dont un détachement d'environ cent hommes avait été avancé dans la nuit à Mouzay.

Après l'arrestation de Louis XVI, quand la municipalité de Varennes s'oppose à sa marche sur Montmédy :

Au moment où tout se préparait pour le départ (du roi pour Paris), un détachement de hussards qui était à Dun, ayant à sa tête le capitaine d'Eslon qui commandait également le détachement de Varennes, se présenta à l'entrée de la ville qui était barricadée, il voulait essayer de pénétrer, on lui opposa des forces qui l'arrêtèrent et l'empêchèrent de le diriger par aucune issue.

. . . .

Une circonstance qu'on ne doit point échapper, nous l'avons apprise de la garde nationale de Romagne, qui accourait auprès de

nous, et d'un cavalier de la gendarmerie nationale de cette ville qui venait de porter les ordres dans tous les villages.

Dans leur route entre la Grange au Bois et Ecclise-fontaine, distante de deux petites lieues, ils avaient rencontré le régiment du Royal-Allemand. L'avant-garde se porta sur eux, et sans leur résistance et l'avantage du local (s'étant rangé en bataille le long du bois) ils eussent été forcés de prendre la fuite ou de soutenir une attaque. Leur bonne contenance détermina l'avant-garde à passer outre ; et tout le régiment défila devant eux, de même que le détachement des hussards qui marchait à la suite. Le commandant de cette garde nationale, ancien militaire, prétend avoir reconnu à la tête de cette troupe Bouillé père et le maréchal de Broglie, suivis de beaucoup d'autres officiers distingués.

. . . .

Toute la France a partagé notre situation, les gardes nationales les plus éloignées étaient en route : celles de Bar, chef-lieu du département, de Ligny et de plusieurs villages des environs s'étaient avancées jusqu'à Clermont. Au moment où elles se mettaient en marche pour le retour, on annonce que quelques corps de troupes étrangères paraissent sur les bords de la Meuse vers Consenvoye. A l'instant, la garde nationale à pied se porte rapidement vers l'endroit qu'on dit attaqué, tandis qu'un détachement à cheval de la même garde arrive chez nous, court de là à la découverte; et après une marche la plus prompte, il vient nous rassurer en nous apportant que cette alarme n'avait d'autre fondement que le passage du régiment de Castella à Consenvoye, sur la route de Verdun à Dun. On dépêcha un courrier pour arrêter au moins quatre à cinq mille hommes qui s'étaient réunis à Clermont.

V

Au sujet des notes précédentes parues dans le *Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse*, nous avons reçu la lettre suivante :

. . . .

Ce document, qui repose sur des traditions évidemment dignes de foi, apporte un élément nouveau à l'histoire de la fuite de Louis XVI.

Nous ne croyons pas cependant qu'il détruise la version

que nous avons rapportée en l'adoptant et qui repose sur des témoignages et des versions différents et par conséquent concluants.

Il est possible que le château de Lamorteau ait été désigné comme pied-à-terre pour la famille royale, mais peut-être était-ce afin de dépister les recherches ou en cas d'impossibilité pour les fugitifs de se réfugier à Montmédy ou à Thonnelle où ils avaient plus d'intérêt à se rendre.

On sait que le marquis de Bouillé chargé de la réception du roi et de l'organisation de sa fuite, était un homme de précaution et qu'il avait pris les dispositions les plus minutieuses pour assurer le succès de cette évasion.

Il n'y a rien d'étonnant qu'il ait choisi deux locaux sur deux routes différentes, en prévision des événements et pour parer à tout; nous croyons que le château de Lamorteau n'était dans son esprit qu'un lieu de refuge accessoire, en cas d'empêchement par le roi de séjourner à Montmédy ou à Thonnelle et pour le cas où il eût été forcé de sortir du royaume, ce qu'il voulait éviter autant que possible.

Un autre et nouvel argument en faveur de notre version nous est apporté par M. G. Lenôtre qui consacre dans *le Temps* du 25 octobre 1902 une étude au *comte Axel de Fersen.*

Le héros de cette étude était l'ami préféré de Marie-Antoinette, son confident dévoué et son homme de confiance. Or c'est lui qui était chargé par la reine d'examiner avec Bouillé les dispositions de la fuite de la famille royale et de transmettre des ordres à Bouillé, ce qu'il fit jusqu'au moment où avec Louis XVI il quitte Paris et l'accompagne jusqu'à Bondy, déguisé en cocher; c'est lui qui est venu prendre dans une vieille citadine les illustres voyageurs et les a fait sortir heureusement de Paris; « c'est lui, écrit M. Lenôtre, qui mène jusqu'à Bondy le premier relai, et il prend là, seulement, congé des fugitifs; ainsi qu'il se l'était juré, il a sauvé la reine; dans deux jours ils se reverront enfin tranquillement au château de Thonnelle, près de Montmédy. Il part le même jour par une autre route et c'est le 23, à Arlon, qu'il apprend la catastrophe de Varennes ».

Et comme l'étude de M. Lenôtre n'est que le commentaire de la correspondance de Fersen, on peut croire en toute confiance celui-ci quand dans une de ses lettres, il se réjouit de revoir *enfin tranquillement* la reine au château de Thonnelle.

Il nous semble bien que la démonstration est suffisante et suffisamment appuyée pour trancher définitivement ce point d'histoire et fixer l'opinion sur la véritable destination du château de Thonnelle.

D'autre part M. le sous-intendant Boissonnet, dans une étude militaire publiée en brochure et intitulée *le Luxembourg français*, a écrit ce qui suit :

« Une lettre retrouvée en 1860 à la chefferie du génie de « Montmédy-le-Fort ou la Ville et datée des premiers jours de « juin 1791 annonçait le projet de fuite du roi au commandant « de place en lui prescrivant de faire tenir des relais prêts dans « le cas où le roi y arriverait et croirait devoir gagner sans « retard le grand-duché de Luxembourg par Virton. Le chef du « génie fit brûler cette lettre, pensant qu'elle était compromet- « tante, comme si elle dévoilait un secret d'État, puis cette « fuite ou cet abandon fut à lui tout seul déjà un grief contre le « roi. Il faisait erreur; tout cela était fort connu. Ainsi, *à l'Ex-* « *position du Livre en 1894*, au Palais de l'Industrie, on vit une « image coloriée, très satirique dans sa forme et dans sa légende, « avec cette description textuellement reproduite ici :

Enjambée de la Sainte Famille des Thuilleries à Montmédy.

M. Lesort, archiviste de la Meuse, a publié (*Revue historique ardennaise*, mars-avril 1903) plusieurs lettres des administrateurs du district de Sedan aux administrateurs du district de Montmédy au sujet de l'arrestation du roi et des mesures de surveillance nécessitées à la frontière à la suite de cet événement.

Voici des lettres dont l'original figure aux archives de la Meuse, à Bar-le-Duc :

Sedan, le 22 juin 1791.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prévenir très à la hâte, et vous en êtes sans doute déjà informés, que le Roi, la Reine, le Dauphin et



Madame Élisabeth sont partis hier à 3 heures du matin, qu'ils ont été arrêtés à Varennes : il est bien intéressant, Messieurs, dans ces circonstances que votre ville ne reste pas dégarnie de troupes, il serait même nécessaire que sa garnison fut complétée. Réunissez au surplus dans vos murs le plus de gardes nationales qu'il vous sera possible : dans le cas où Nassau serait sur le point de partir, et que vous ne seriés point assurés d'avoir un autre Régiment, vous feriés bien de le retenir.

Les administrateurs de district :
PHILIPPOTEAUX; THILLOY; R. DUVAL; FOURIER.

⁂

Procès-verbal du 23 juin 1791, à 6 heures du matin, concernant l'arrestation de trois officiers du régiment Royal-Allemand.

Cejourd'hui, vingt troisième de juin mil sept cent quatre vingt onze, les gardes nationales de Signy-Montlibert étant en patrouille autour de leur village, ont aperçus trois personnes paroissant des militaires conduit par un habitant connu pour être de Chauvency-Saint-Hubert, qui s'est esquivé, lesquels trois militaires se disant officiers du Régiment de Royale Alment en garnison à Stenay, quoique n'en portant sur eux aucune marque, leur ayant demandé s'ils étaient munis du passeport, ils ont répondu que non, comme ils nous ont parus prendre le chemin de l'étranger, nous leur avons déclarés qu'en conséquence des ordres que nous avions reçus récemment, nous les arêtions et de suite nous les avons conduits au domicile de Monsieur le Curé, maire dudit lieu, et où estant, Monsieur le Curé Maire leur a demandé leurs noms. Ils ont répondu d'abord que l'un d'eux se nomoit le Chevalier de Mandel, lieutenant colonnel commandant du régiment de Royal Allement; le second s'est nomé de Mcracin, capitaine au même Régiment; le troisième Thalot, sous-lieutenant au même Régiment ; le dit sieur chevalier de Mandel ayant tiré de sa poche ses épaulettes et sa croix de Saint-Louis, qu'il a placé sur son habit. Sur quoi le dit sieur Curé Maire a convoqué les officiers municipaux pour y être statué en cas qu'il appartiendra. Fait à Signy-Montlibert, les jours, mois et an et que d'autre part :

Gille Watelet, garde nationale; Jean Collinet, garde national;

J.-Bte Ronier, garde nationnal; Antoine Henry, garde nationnalle; Wallet, curé et maire; J.-Bte Collet, officiers municipal; Jean Montlibert, officier municipal; Collin, greffier.

En marge : Vu par les administrateurs du district de Montmédy, le présent procès-verbal, le décret de l'Assemblée nationale du vingt un du présent mois, dont une expédition sera remise au porteur des présentes, et ouï le procureur syndic, ledit Directoire, comme il le ferait en pareil cas pour celui de Sedan, prononce et ordonne l'arrestation des personnes dont il s'agit et dénommées au présent procès-verbal, et des effets, armes, munitions, espèces d'or et d'argent, chevaux et voitures dont ils peuvent être porteurs ou leur suite, et ce jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le Directoire du département des Ardennes, celui du district de Sedan, ou par le Corps législatif à qui une expédition des présentes va être sur le champ envoyée, et seront les dittes personnes et choses arrêtées conduites et escortées de gardes nationales dudit Signy-Montlibert et de toutes autres municipalités requises à cet effet, au Directoire de Sedan sans aucun délai, recommande, invite le Directoire aux dites municipalités et gardes nationales de donner tous leurs soins au maintien de l'ordre et de la tranquilité publique et d'exécuter ponctuellement les dispositions du susdit décret. Fait au Directoire à Montmédy, ce 23 juin 1179.

SALMON ; GUILLAUME ; GUICHARD.

⁂

Le directoire du district, la municipalité et le conseil général de la commune de Sedan aux membres du directoire de Montmédy.

Sedan, le 26 juin 1798.

Messieurs et Chers Confrères,

Nous voyons avec satisfaction que l'évènement qui vient de réveiller notre patriotisme ait partout inspiré le même mouvement. De la réunion de tous citoyens naîtra nécessairement leur sûreté. Exciter le zèle des gardes nationales et des troupes de ligne, nous emparer des chefs de la ville, établir un comité permanent, composé des membres de notre administration et de ceux de la municipalité et du conseil général de la commune, a été l'ouvrage d'un instant; notre correspondance avec l'administration de notre département est active

et rapide, et notre surveillance s'étend soigneusement sur tous les objets, à quelque pouvoir qu'ils soient confiés dans l'ordre de la constitution et principalement sur les agens mis en place par celui qui a failli par une fuite criminelle bouleverser l'empire.

Notre zèle sera soutenu, nous en sommes sûrs, par le patriotisme et le courage de nos concitoyens, mais Messieurs et chers confrères, nous sommes dépourvus d'armes et nous manquons de munitions, nous sommes informés que notre ville était désignée pour être le refuge des traitres, et que dès longtemps on l'avait approvisionné d'une quantité prodigieuse d'armes et de munitions; nous vous conjurons au nom de la confraternité, de nous en faire participans; sans armes, le courage est impuissant. Nous avons écrit ce jour à notre département pour l'engager à s'adresser à celui de la Meuse à cet effet.

Nous recevrons toujours, Messieurs, avec empressement et reconnaissance vos avis, et nous nous empresserons toujours de correspondre avec vous, quand l'intérêt public le commandera.

C'est M. de Plantade, maréchal des camps, qui commande ici en chef.

Les administrations réunies du directoire du district et de la municipalité et le consseil général de la commune :

Joseph Béchet; Legardeur; Thilloy; Husson, procureur; Marcel; Le Marié, procureur de la commune; Fossoy; Billy; Saint-Pierre; Noel Laurent; Petitfils; Combe; Raulin Husson; Varroquier.

°°°

Les administrateurs du district de Sedan aux administrateurs du district de Montmédy, relativement à M. de Mollière, lieutenant-colonel.

Sedan, le 12 juillet 1796.

Messieurs et Chers Confrères,

Nous faisons conduire, par le porteur de la présente et à votre adresse, un cabriolet, les malles, effets et équipages de M. de Mollière, lieutenant-colonel du régiment ci-devant Vivarois, qu'il a quitté à Sedan, lorsqu'il a su que ledit régiment devoit y prêter le serment devant MM. les commissaires de l'Assemblée nationale. M. de Mollière paroit s'être rendu à l'étranger, en contravention au décret de l'Assemblée nationale, qui, dans ce moment de crise, ne permet qu'aux

étrangers et négocians de sortir du Royaume ; on ne peut tolérer, donc la sortie des effets de cet officier absent, pour l'étranger; on pourroit les faire conduire à son domicile connu, où l'on assure que reste son épouse. Vous trouverès, Messieurs, sous ficelle cachetée, un registre à l'usage du régiment et le portefeuille de M. Mollière : il seroit intéressant que la visite de ce portefeuille fut faite, pour s'assurer s'il ne s'y trouveroit pas quelques correspondances contre la Constitution. Nous avons pensé que cette visite serait plus légale, si elle était faite en présence des officiers du Corps ; pour cet effet, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien le faire. Nous joignons ici un état sommaire des effets de M. Mollière de la remise desquels nous vous prions de donner un reçu au Conducteur.

Les administrateurs du district,
SIMONOT; HUSSON; PHILIPPOTEAUX; THILLOY;
FOURIER.

Les représentants de la Meuse à la Convention et le jugement de Louis XVI. — Nous croyons devoir compléter l'étude de cet incident de la Révolution par quelques détails sur les députés de la Meuse à la Convention au moment de l'arrestation du roi et du rôle qu'ils jouèrent dans son jugement par cette Assemblée.

Ils étaient au nombre de huit :

Bazoche, qui fut plus tard membre du Conseil des Cinq-Cents et secrétaire de cette Assemblée;

Humbert, également membre des Cinq-Cents dans la suite;

Harmand (de Souilly), qui fut à la Convention membre du comité de Sûreté générale, puis membre du Conseil des Anciens, dont il fut secrétaire, et ensuite des Cinq-Cents;

Marquis (de Saint-Mihiel), membre de la Convention et grand juge à la Haute-Cour nationale; élu membre des Cinq-Cents, il se démit de ses fonctions pour la place de commissaire des dépôts d'Outre-Rhin;

Moreau, Jean (de Bar), procureur-syndic du département de la Meuse avant de faire partie de l'Assemblée législative à la Convention et au Conseil des Anciens;

Pons (de Verdun), qui fit partie de la plupart des Assemblées de la Révolution;

Roussel;
Tocquot.

Voici quels furent leurs votes au moment du jugement de Louis XVI (Hénault et Michaud : *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*) :

Aux deux questions : Louis Capet est-il coupable? Y aura-t-il un appel au peuple? tous répondirent *oui*.

A la question : Quelle peine sera infligée à Louis Capet? les avis se partagèrent. Moreau et Roussel votèrent pour sa détention immédiate et son bannissement du territoire quand la paix serait signée; Harmand vota pour son bannissement immédiat; Humbert vota pour sa détention et son bannissement à la paix, avec la peine de mort en cas de retour en France; Marquis, Tocquot et Bazoche votèrent pour la détention perpétuelle; Pons, de Verdun, seul vota pour la peine de mort.

Arrestation d'émigrants à Montmédy. — Cette année on arrêta à Montmédy plusieurs émigrants au moment où ils allaient passer à l'étranger et le *Moniteur universel* du 28 novembre, consacre à cet incident quelques lignes extraites d'une correspondance envoyée de Montmédy.

« 40 émigrants ont passé à Médy-Bas où sont les deux com-
« pagnies de grenadiers, 7 ont été arrêtés. Ils ont été reconnus
« pour gardes du corps. Ils avaient chacun deux paires de pis-
« tolets et leurs voitures étaient remplies de sabres. On leur a
« trouvé 7.700 livres en or dans leurs bourses et dans leurs
« bottes. L'émigration continue toujours avec la même acti-
« vité. »

1792

Les émigrés dans l'arrondissement de Montmédy. — Au début de l'année, un camp d'émigrés s'était formé en Belgique, à Virton, à 4 lieues de Montmédy; une nuit, trente de ces émigrés vinrent jusqu'à Fresnois, écart de Montmédy, abattre l'arbre de la Liberté et tirer des coups de pistolet dans les volets du logis du maire et du curé constitutionnel.

En se retirant, ils glissèrent sous la porte de ces deux demeures leurs cartes de visite avec cette mention menaçante : *A bientôt.* C'est ainsi qu'on sut leurs noms et qu'on les reconnut pour de jeunes émigrés des environs.

Une arrestation d'émigrés eut lieu à Stenay ; on y saisit le marquis de Pelleport (1) qui en était originaire, au moment où il allait passer à l'étranger. Le *Moniteur universel* en rend compte en ces termes :

Bulletin de l'Assemblée nationale, première législature, séance du mardi au soir, présidence de M. Condorcet : « Un « courrier extraordinaire de la ville de Stenay entre dans la « salle et remet un paquet à M. le Président. Un secrétaire en « fait lecture. M. Pelleport secrétaire du cabinet des Tuileries, « a paru suspect à la municipalité de Stenay. Il a été arrêté et « emprisonné malgré ses réclamations. Il écrit à M. Delessart, « ministre des affaires étrangères pour lui donner avis de ce « retard. Il envoie sa lettre sous le couvert de l'Assemblée na- « tionale, afin qu'elle ne soit pas arrêtée. L'Assemblée fait porter « la lettre à M. Delessart par un huissier. »

Le futur maréchal Ney au pays montmédien. — C'était en 1792, quand l'armée de La Fayette, portée à la rencontre des Austro-Prussiens, couvrait Montmédy sur lequel s'appuyait sa gauche, pendant que son centre occupait la forte position de la Romanette, au-dessus de Velosnes, où s'aperçoivent encore les restes d'un camp romain; l'aile droite occupait la route de Marville à Longuyon et la réserve se tenait un peu en arrière à Grand-Failly et Petit-Failly.

Parmi les régiments composant l'armée de La Fayette se trouvait le régiment des hussards de Lauzun, avec lequel il

(1) Gédéon, marquis de Pelleport, était né à Stenay en 1755 : un pamphlet écrit par lui lui valut avant la Révolution un séjour à la Bastille; il mourut en 1810 laissant une fille qui épousa Bernardin de Saint-Pierre, puis Aimé Martin, l'éditeur des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre. Il avait un parent, également originaire de Stenay, Jacques de Pelleport qui était officier de marine sous la Révolution, prit part plus tard au combat d'Algésiras, au bombardement de Cadix (1823) et mourut à Paris en 1825 à l'âge de 55 ans.

avait fait ses premières armes en Amérique. Ce régiment était chargé d'éclairer l'armée et bivouaquait dans la prairie des Crouées, à proximité du quartier général installé à Villers-le-Rond.

Ce régiment renfermait un jeune maréchal de logis du nom de Michel Ney. Au cours d'une reconnaissance faite par lui avec un peloton de cavaliers, il apprit la présence au château de La Tour, près Virton, de son ancien maître de latin, le curé de Sarrelouis, son pays d'origine, qui avait émigré et exerçait les fonctions de chapelain au château de La Tour, appartenant au seigneur de ce nom, colonel et propriétaire d'un régiment de dragons au service de l'Autriche, dont les cavaliers et le chef étaient à juste titre réputés pour leur bravoure et leur cruauté.

Dès qu'il fut informé de la présence dans le voisinage de son ancien maître, Ney ne peut résister au désir de l'aller voir; un beau jour, il monte à cheval sans escorte, traverse la Chiers au gué de Torgny, traverse sans obstacle les villages de Lamorteau, Dampicourt, Saint-Mard, malgré les deux lignes ennemies qui gardaient ces parages; au galop de son cheval, il arrive à La Tour, traverse le village, le pont-levis du château et fait le tour de la cour d'honneur en criant à tue-tête : « Mon bon professeur, c'est votre petit Michel qui est venu pour vous voir. Où êtes-vous? Où êtes-vous? Descendez vite, Monsieur le Curé.

Mais ses cris, sa présence, son uniforme avaient ameuté tous les domestiques du château qui sortent dans la cour, armés de fourches, de faux, de fusils en criant : Sus à l'ennemi, mort au hussard sans-culotte, en avant!

Et voilà Michel Ney obligé de galoper de tous côtés dans la cour en faisant le moulinet de son sabre pour se défendre contre ses assaillants.

Au moment où il allait succomber, une fenêtre s'ouvre et le chapelain demande la cause de ce vacarme. Ney se nomme et se fait reconnaître en l'invitant à venir le délivrer de ses adversaires; le brave abbé accourt rapidement, chasse la valetaille et se jette dans les bras de son élève, à bout de forces.

Après force accolades et congratulations réciproques, le chapelain va, avec son ancien élève, trouver le colonel de La Tour pour lui demander un sauf-conduit permettant à l'audacieux hussard de repasser les lignes autrichiennes et de regagner le camp français.

Le colonel de La Tour, désarmé par la beauté de la démarche de Ney et par son imprudente bravoure fait droit à la demande de son chapelain.

Ney embrasse une dernière fois son vieux maître, fait un salut militaire au colonel, remonte à cheval et rejoint sans encombre les lignes françaises.

Voilà d'après Bizot, dans son *Histoire de Marville*, comment après Murat, un futur maréchal de France, fit ses premières armes au pays montmédien et s'y signala autant par la naturelle bonté de son cœur que par sa témérité qui le fit plus tard surnommer le *Brave des Braves*.

Organisation définitive du district de Montmédy. — En 1792, voici comment était constituée l'administration du district de Montmédy.

Président : M. Nicolas Evrard, homme de loi, à Marville.

Vice-Président : C. Rose, marchand, à La Neuville.

Membres : R. Armand Béchet, pensionné à Mouzay; L. M. Dumailly, chevalier de Saint-Louis, à Iré-le-Sec.

Procureur-Syndic intérimaire : P. Lambert, négociant, à Stenay.

La municipalité de la ville de Montmédy comprenait : Moyse Didiot, maire, P. Philbert, J.-B. Pierrard, A. Maucolin, N.-J. Kennens, G. Blondeau, officiers municipaux. — Jean-François Bourgeois, procureur. — Guillaume-Joseph Bouton, secrétaire. — Nicolas-Joseph Ponsignon, receveur.

Il y avait deux juges de paix : C.-G. Thiébault, avec J.-B. Pierrard, comme greffier, pour la ville de Montmédy et J.-D. Leclerc, à Avioth, avec J. Simon, comme greffier, pour le reste du canton.

Le canton de Montmédy comptait 14 municipalités : Montmédy (278 citoyens actifs), Avioth (62), Breux (104), Chauvency-

Saint-Hubert (62), Chauvency-le-Château (95), Écouviez (15), Grand-Verneuil (60), Petit-Verneuil (60), Thonne-les-Prés (49), Thonne-le-Thil (124), Thonne-la-Long (71), Thonnelle (51), Vigneul (34), Villécloye (74).

Le canton de Stenay n'en comprenait que 8 formant un total de 998 citoyens actifs, c'est-à-dire, payant une contribution de 4 fr. 50 représentant 3 journées de travail ou électeurs : Stenay (370), Baâlon (104), Chamois (5), Laneuville (125), Luzy (60), Mouzay (269), Quincy (45), Landzécourt (18).

Il y avait également deux juges de paix : Thomas Guiche, avec J.-B. Huguenin, comme greffier, résidant tous deux à Stenay pour la ville. — A.-B. Thiébault et F.-A. Tessot, greffier résidant à Mouzay, pour les autres communes du canton.

Le canton de Dun comprenait 8 communes : Dun, Fontaines, Haraumont, Liny-devant-Dun, Milly-devant-Dun, Murvaux, Lion.

Le canton d'Aincreville comprenait 10 communes : Aincreville, Bantheville, Brieulles, Cunel, Doulcon, Grand-Cléry, Petit-Cléry, Mont-devant-Sassey, Sassey, Villers-devant-Dun.

Le canton d'Avioth était formé de 6 communes : Avioth, Breux, Thonnelle, Thonne-le-Thil, Thonne-la-Long, Petit-Verneuil.

Le canton d'Inor comprenait 8 communes : Autréville, Moulins, Pouilly, Inor, Martincourt, Lamouilly, Olisy, Nepvant.

Le canton de Jametz était formé de 13 communes : Brandeville, Bréhéville, Delut, Écurey, Jametz, Han-les-Juvigny, Juvigny, Lissey, Louppy, Peuvillers, Remoiville, Réville, Vittarville.

(Un peu plus tard ce canton fut dédoublé et on créa un canton d'Écurey comprenant Écurey et les communes environnantes).

Le canton de Marville comprenait 4 communes : Bazeilles, Flassigny, Iré-le-Sec, Marville.

Le canton de Wiseppe comprenait 7 communes : Beauclair, Beaufort, Halles, Villefranche, Saulmory, Montigny, Wiseppe.

Le canton de Damvillers faisait partie du district de Verdun,

avec les 7 communes suivantes : Crépion, Damvillers, Étraye, Flabas, Gibercy, Moirey, Wavrille.

Le canton de Montfaucon dépendait du district de Clermont-en-Argonne avec les 8 communes suivantes : Montfaucon, Cierges, Cuisy, Espinonville, Gesnes, Nantillois, Romagne, Septsarges.

Le canton de Sivry-sur-Meuse dépendait du district de Verdun avec les 8 communes de Brabant-sur-Meuse, Consenvoye, Sivry, Dannevoux, Drillancourt, Forges, Gercourt, Haumont-les-Samogneux.

Le canton de Romagne-sous-Damvillers, avec les 7 communes, était rattaché au district d'Étain : Azannes, Billy, Mangiennes, Chaumont, Grémilly, Romagne, Soumazannes, Ville-devant-Chaumont.

Le canton d'Arrancy, du district d'Étain comprenait 8 communes : Arrancy, Dugny, Han-devant-Pierrepont, Muzeray, Nouilloupont, Ollières, Rouvrois-sur-Othain, Saint-Pierre-villers.

Au district d'Étain se rattachaient également les 13 communes du canton de Gouraincourt : Amel, Bouligny, Bouvigny, Domremy-la-Canne, Éton, Gouraincourt, Haucourt, Houdelaucourt, Loison, Réchicourt, Senon, Spincourt, Vaudoncourt.

Enfin au district d'Étain se rattachait le canton de Saint-Laurent avec ses 9 communes : Châtillon (abbaye), Pillon, Saint-Laurent, Dombras, Mangiennes, Merles, Rupt-sur-Othain, Sorbey et Villers-les-Mangiennes.

Le Général Thiébault à Dun. — Au mois d'octobre 1792, le futur général et baron Thiébault qui a laissé cinq volumes de *Mémoires* intéressants sur la Révolution et l'Empire, passa à Dun en se rendant de Valenciennes à Épinal en diligence. Il n'était alors que volontaire et il lui arriva la petite mésaventure suivante : « Arrivés à 1 heure du matin, on nous servit « un brochet refroidi dans du cuivre et qui nous empoi- « sonna tous; pour ma part j'en suis très souffrant. Je n'en « étais pas fâché pour ces dames dont la vanité se trouvait

« soumise à de rudes épreuves. Une bouteille de lait que je « faisais remplir à mesure qu'elle se vidait finit par calmer « mes douleurs et par me mettre en état de continuer ma « route » (*Mémoires :* tome I, page 367).

Les sans-culottes de Dun et de Mont-devant-Sassey. — Citons encore quelques documents contemporains qui donneront un aperçu du courant régnant parmi les populations montmédiennes dans les premières années de la Révolution; ils sont empruntés à la consciencieuse *Monographie de Mont-devant-Sassey*, établie par M. Cordonnier, instituteur.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), les sans-culottes Brutus, cirier, vice-président, Jean-Jacques Thiéry et Jean-Baptiste Gauthier, secrétaire de la société républicaine de Dun, accompagnés de plusieurs membres de ce comité se présentèrent devant le conseil municipal de Mont, afin, comme le porte la délibération prise à cette date, « de donner au citoyen « *Le Roy* un autre nom que celui qu'il porte; en quoi le nom « de *Roy* doit être en horreur sur une terre libre. Pourquoi ils « lui ont donné celui de *Le Pelletier*, comme étant le nom d'un « vrai patriote et martyre de la Liberté; en conséquence, il a « été arrêté que dorénavant le dit sans-culotte Le Roy portera « lui et les siens le nom de Le Pelletier et qui ne prendra d'au- « tre nom que celui-là dans tous les actes qu'il souscrira et « auxquels il comparaîtra.... »

Ses parrains civils furent le sans-culotte Rouyer et la citoyenne Marie Huraut, épouse du citoyen Jean Deshay, « qui ont nommé ledit *Le Pelletier* ». Cet acte est signé des membres de la municipalité et de la société républicaine de Dun.

Le 7 nivôse suivant (27 décembre 1793) la même cérémonie se renouvela pour le citoyen *Jean Dauphin* : « Vu, dit la déli- « bération prise à cette occasion, que le nom de *dauphin* doit « être en horreur sur une terre libre, étant le successeur d'un « *roy*, c'est pourquoi ils lui ont donné le nom de *Lorrain*. « Étaient présents : le sans-culotte Étienne, fermier à Proïville « et la citoyenne Jeanne Pierson, épouse du citoyen Charles « Godet, dudit Mont, qui ont nommé le Lorrain... »

Les dragons de La Tour à Avioth. — En 1792, Avioth fut l'un des premiers villages envahis par les Autrichiens. Des dragons de La Tour, uniforme vert et blanc, appartenant au régiment commandé par le comte de ce nom, propriétaire d'un château voisin de Virton, détruit à titre de représailles par les Français à la fin de cette année (octobre 1792) le jour de leur victoire sur les Autrichiens à Virton, redoutés pour leur férocité, vinrent un dimanche à Avioth, pénétrèrent à cheval dans l'église, tuèrent au pied de l'autel le curé qui disait l'office, blessèrent plusieurs personnes, entre autres Mlle de Courcy, propriétaire du château de Thonnelle et plusieurs femmes; elle reçut sept coups de sabre, un enfant eut le crâne ouvert et une autre personne fut grièvement blessée.

L'invasion austro-prussienne.

La défense nationale en 1792. — Les amours d'un roi (Louis-Philippe au pays montmédien). — Mémoire du colonel Leclaire. — Trahison de La Fayette. — Le plan de Brunswick et de Bouillé. — Entrée des Autrichiens et des Prussiens en France. — Capitulation de Longwy (21 août 1792). — Dumouriez et l'armée du Centre. Son plan. — Combats sur la Meuse, autour de Stenay. — Héroïsme du maire et des habitants de Stenay. — Occupation de Stenay par les Autrichiens. — Le général de Ligniville, gouverneur de Montmédy. — La défense de Montmédy. — Proclamation de Ligniville. — Le blocus de Montmédy d'après le dragon Marquant. — Le siège de Montmédy au théâtre. — L'opinion publique en 1792 au pays montmédien.

La défense nationale en 1792. — L'arrestation de Louis XVI avait plus profondément atteint l'amour-propre des cours européennes qu'elle n'avait ému leur sensibilité. La crainte de voir la Révolution déborder au-delà des frontières de la France et menacer les trônes, les décida à s'entendre pour tenter une intervention commune et armée dont chacune espérait bien tirer quelque profit territorial, sous le prétexte allégué de délivrer la famille royale et de rendre au roi de France le libre exercice de son pouvoir entravé par des factieux.

Inquiète des menaces et des armements de l'Autriche et de

la Prusse, des intrigues des princes et des émigrés, l'Assemblée nationale prit les devants en déclarant la guerre au mois d'avril 1792.

Et cependant rien n'était prêt de notre côté. L'armée était désorganisée et privée de ses officiers par suite de l'émigration. Aussi quand l'armée du Nord prit l'offensive et suivant le plan que Dumouriez avait fait adopter, envahit la Belgique, des paniques injustifiées éclatèrent parmi les troupes qui massacrèrent une partie de leurs chefs en les accusant de trahison et lâchèrent pied aux premières escarmouches.

Nos forteresses étaient dans le même désarroi. Généraux et municipalités avertissaient le ministre de la Guerre que l'état des places fortes de Lorraine inspirait les plus vives inquiétudes. De nouveaux ouvrages de fortification étaient commencés, mais ils restaient inachevés ou leur construction était trop lente en face des graves événements qui se préparaient.

L'argent manquait pour payer les entrepreneurs. La Fayette s'efforçait de mettre en état de défense les forteresses de son commandement, mais il faisait de mauvais marchés pour Montmédy et Longwy; il l'écrivait lui-même le 25 juin à Lajard, ministre de la Guerre : « Un premier point essentiel est de « garnir complètement toutes les places, il y a eu beaucoup de « négligence à cet égard et j'ai été obligé de faire d'assez mau- « vais marchés qui n'auraient pas eu lieu si on avait pris un « système général ».

Voici quels étaient l'état, la disposition et la répartition des troupes républicaines à la frontière lors de la déclaration de guerre.

De Dunkerque à Bâle, on comptait trois armées. Le maréchal de Rochambeau, avec 50.000 hommes, protégeait le secteur Dunkerque-Montmédy.

La Fayette, à la tête de 62.000 hommes, couvrait la région comprise entre Montmédy et les Vosges.

Le vieux maréchal Luckner, avec 49.000 hommes, gardait la frontière des Vosges au Rhin, jusqu'à Huningue.

Indépendamment de ces 160.000 hommes de troupes, 70.000 autres occupaient nos places fortes frontières.

Au milieu d'avril 1792, La Fayette s'était concerté avec Dumouriez, alors ministre de la Guerre, pour former un camp de 6.000 hommes sur la Meuse et pour réunir le plus rapidement un corps d'armée avec de l'artillerie à Dun pour se porter de là sur Givet, afin de couvrir l'aile droite de Rochambeau qu'on craignait de voir attaquer le premier par les Autrichiens.

Le 24 avril dans la soirée, La Fayette recevait la visite d'un aide de camp du ministre lui apportant de nouvelles instructions et le 25, dès la première heure, se portait sur Givet.

Il se faisait suivre par une partie de ses troupes et chargeait le comte de Narbonne, maréchal de camp, de lui amener 35 pièces d'artillerie, 3 compagnies et demie du régiment d'Auxonne, 2 compagnies et demie des volontaires de la Moselle, le 9e bataillon d'infanterie légère, deux compagnies de grenadiers des 17e et 71e régiments; ces troupes furent renforcées à Damvillers par la compagnie de grenadiers du 99e régiment et de celle du 2e bataillon des Ardennes.

En même temps se rendaient à Givet le 2e régiment de hussards de Mouzon, le 2e dragons de Verdun, le 12e dragons de Stenay et le 55e régiment de Montmédy.

Mais le 6 mai, tout une division était encore à Dun où elle attendait des moyens de transport et un matériel de campement.

Ce mouvement éloignait La Fayette de Luckner et laissait dégarnie la frontière luxembourgeoise par où pouvaient entrer désormais les Prussiens réunis à Coblentz; craignant d'être séparés l'un de l'autre, les deux généraux français eurent une entrevue à Metz, quartier général de Luckner, et décidèrent de rapprocher leurs forces afin de couvrir Longwy, Montmédy et Verdun.

Ces dispositions étaient approuvées par le ministre de la Guerre qui écrivait le 14 juin à La Fayette : « Je viens, Mon-
« sieur, de recevoir une lettre de M. de Kellermann qui contient
« des détails intéressants et dont je crois devoir vous envoyer
« copie. Vous y verrez que l'armée prussienne est en marche,
« que les Autrichiens doivent porter toutes leurs forces dans la

« Flandre et le Brisgau et que leurs principaux points d'attaque « se dirigeront sur Montmédy et plus particulièrement dans les « départements du Haut et Bas-Rhin. Je ne puis que m'en rap- « porter aux mesures que vous jugerez convenables pour mettre « le pays de Montmédy en état de défense dans toutes les « parties par lesquelles l'ennemi essaierait de pénétrer. »

Luckner et La Fayette se rapprochèrent de Longwy et prirent la Chiers comme ligne de défense.

Luckner s'installa au camp de Fonley, un peu en arrière de Longwy, entre cette ville et Thionville, couvrant Metz en même temps.

La Fayette avait réuni 24.000 hommes au camp de Sedan; les troupes de ligne étaient à Sedan; les gardes nationales des départements étaient réparties dans deux autres camps, le premier sur la hauteur de Vaux, entre Mouzon et Carignan, pour couvrir le gros de son armée et Sedan, et le second sur le plateau de Brouennes, entre Montmédy et Stenay.

Ce dernier camp était commandé par le lieutenant-général Le Veneur, commandant de la deuxième division de l'armée de La Fayette qui, après s'être appelée l'armée du Nord s'appelait l'armée du Centre.

Le 20 juin Le Veneur nommait commandant de Verdun le lieutenant-colonel Galbaud et le lendemain lui adressait cette lettre :

« Du camp de Brouennes, 21 juin.

« Si je ne puis vous voir avant votre départ, mon cher com- « mandant, je vous prie de ne rien négliger ni argent, ni moyens « d'aucune espèce pour mettre Verdun dans l'état de défense le « plus respectable et le plus promptement possible; ainsi s'il « faut requérir les municipalités, de fournir des ouvriers ou « augmenter le prix des salaires, n'épargnez rien, faites faire « des batteries en attendant des pièces, etc.

« Tout sera bien, pourvu que Verdun soit mis en bon état « de défense (*Minet à Verdun en 1792*).

A la fin du mois de juin La Fayette envoya Le Veneur à la tête d'une division de 5.000 hommes, pousser une pointe sur

Arlon, en Luxembourg belge, pour éclairer son flanc général et se protéger contre un mouvement tournant possible.

Pendant ce temps-là Galbaud avait pris possession de son commandement, mais bientôt effrayé par la lourdeur de sa tâche et la pénurie de ressources et de moyens de défense qu'il trouvait à Verdun, il demandait instamment à reprendre sa place dans les rangs de l'armée. Le 3 août, Le Veneur lui écrivait de Stenay :

« Quant à celle (la lettre) que votre domestique, envoyé ex-« près, m'a portée aujourd'hui, je ne suis pas en état d'y « répondre catégoriquement, puisque cette décision dépend du « chef de l'armée. En conséquence je la mets sous les yeux de « M. de La Fayette qui est maintenant au château de Brouen-« nes (1) et j'envoie votre domestique la lui porter, il partira « de là pour vous porter la réponse. Si j'avais voix au chapitre « vous resteriez à Verdun, mais je ne me permets aucune « réflexion en écrivant à ce sujet au général ».

Le Veneur.

(*Mérat : Verdun en 1792*).

Le 29 juillet Galbaud fut autorisé à rejoindre l'armée de La Fayette, mais le 29 août suivant Dumouriez le nommait maréchal de camp, lorsqu'il succédait à La Fayette et le renvoyait à Verdun qu'il lui recommandait de défendre jusqu'à la mort.

Galbaud se rendit donc de nouveau à Verdun où il arrivait le 3 septembre peu de jours avant l'ennemi et après avoir fait de longs détours pour l'éviter, ce qui ne l'empêcha pas de courir de sérieux dangers près de Dun où il faillit être pris par les coureurs prussiens.

A la fin de juin La Fayette se rapproche de nouveau de Longwy. Le dragon Marquant qui faisait partie de son armée, raconte dans son *Carnet d'Étapes* que le 20 juillet l'armée avec ses 4 divisions vint camper dans la plaine de Marville; d'autres auteurs rapportent que le 22 juillet seulement l'avant-garde arrivait à Damvillers; quoi qu'il en soit, La Fayette ar-

(1) A Bronelle, écart de Brouennes.

rivait le 24 juillet avec une partie de ses forces à Longwy. Il avait laissé derrière lui Le Veneur, avec la 2ᵉ division, comptant 15.000 hommes; du camp du Haut-de-Fourche, derrière le bois de Chenois près Brouennes, il l'avait envoyé s'installer sur la hauteur de Montlibert pour couvrir Montmédy.

Marquant nous apprend encore que le 26 juillet « à 10 heu-« res du matin on fit décamper l'avant-garde au nombre de « 6.300 hommes, commandée par M. Lallemand et la réserve « au nombre de 5.000 hommes et plus, commandée par M. La « Tour Maubourg ».

Marquant ne paraît pas très bien renseigné sur les dates, car la réserve de La Fayette arriva à Longwy dans la nuit du 25 au 26 juillet, ainsi que le prouve la lettre suivante d'un lieutenant de grenadiers au régiment de Wahl (92ᵉ) de l'armée du Nord et des Ardennes, Claude Simon :

« Le 29 juillet 1792, du camp sous les glacis de Longwy.

« Ami,

« Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit. Cependant « ne croyez pas que ce soit par négligence, car je comptais vous « écrire en même temps qu'à ma mère, mais comme j'allais « commencer une lettre pour vous, nous avons reçu l'ordre de « préparer toutes nos affaires pour partir du camp de Marville « le lendemain 25. Effectivement nous (le corps de réserve) « nous sommes partis ce jour-là et sommes arrivés à la nuit « sous le glacis de Longwy ».

La Fayette s'installe d'abord à Flabeuville sur la Chiers, au centre de son armée qui occupait une ligne de défense s'étendant de Petit-Xivry à la ferme de la Prêle, près Vezin, et Villers-le-Rond où elles occupaient une hauteur dite le Mont-Sulmont.

Ces diverses positions lui permettaient de couvrir en même temps que Montmédy et Stenay, Verdun où étaient réunis de grands approvisionnements et qui était moins facile à défendre que Longwy.

Les amours d'un roi (*Louis-Philippe au pays montmédien*). — La Fayette avait comme aide de camp le duc de Chartres, qui devait être plus tard Louis-Philippe. Un des historiens de Marville, Bizot, raconte que le futur roi de France eut, dans le château aujourd'hui détruit, de Villers-le-Rond, une intrigue avec une jolie fille du pays et qu'il en résulta pour celle-ci une maternité. Cette anecdote, que Jeantin a reproduite après Bizot aurait, paraît-il, été narrée plus tard par le duc de Chartres lui-même à un banquet en présence d'un député de la Moselle qui l'aurait ensuite divulguée; c'est par cette voie que Bizot en aurait eu connaissance.

Cette anecdote vaut ce qu'elle vaut; elle est en tout cas curieuse à signaler, car elle révèle la présence du futur roi de France dans cette région et c'est une bizarre coïncidence que de trouver presqu'en même temps dans ce coin de terre, Murat, futur roi de Naples, et beau-frère de l'Empereur, Ney, le futur maréchal de France et celui qui devait être un jour Louis-Philippe, roi des Français.

Mémoire du colonel (*depuis général*) *Leclaire*. — Ce mémoire publié par la *Revue d'Histoire* d'avril 1904, contient les renseignements suivants sur les mouvements de troupes dans notre région en 1792.

Leclaire appartenait au 98e régiment dont il était alors lieutenant-colonel. Le 98e appartenait lui-même à l'armée du Nord qui passait sous le commandement de La Fayette, lequel réunit ses troupes, y compris le 98e, à Sedan. Une opération fut décidée avec Luckner pour enlever Arlon et aboutit au combat du 26.

Écoutons maintenant Leclaire :

Le 15 juillet, elle campa au Tremblois; le 16, à Mézière, près du village de Mohon; le 17, à Sedan, près de Bazeille; le 18, à Inor, où elle séjourna le 19; le 20, à Juvigny.

Le 21 juillet, cette colonne traversa Marville et fut camper sur les hauteurs de Villers-le-Rond, où toutes les divisions se réunirent; le 98e bataillon se trouvait alors sous les ordres du général Lastic. Le 22 juillet, on changea un peu notre position.

Le 25 juillet, le 98e bataillon fit partie des troupes qui partirent à 6 heures du soir, aux ordres du général Leveneur et passèrent la Chiers. Je commandais alors le 98e régiment, ayant été nommé colonel en remplacement du colonel Ihler, qui avait été nommé maréchal de camp. Les troupes bivouaquèrent sur la hauteur en deçà de Virton.

Le 26 juillet, à la pointe du jour, elles traversèrent Virton, rencontrèrent l'ennemi dans les bois vers Lamorteau, le forcèrent à la retraite et revinrent le soir occuper la même hauteur que la veille. Je fus chargé de couvrir la retraite avec le 98e bataillon et un escadron de hussards de Chamboran, et restai à Virton.

Le 27 juillet, je rejoignis la division qui retourna au camp de Villers-le-Rond.

Le 31 juillet, les troupes entrèrent en cantonnement; le 98e fut à la Ferté près d'Ivoy-Carignan.

Le 5 août, le 98e bataillon rejoignit l'armée campée sur les hauteurs en avant de Stenay, la droite vers le château de Bronelle, où était le quartier général de La Fayette.

Le 8 août, l'armée quitta cette position et fut camper sur les hauteurs de Vau, la droite vers ce village, la gauche vers la Meuse, face à Mouzon.

Le 9 août, dans la nuit, la réserve partit pour Sedan, et le matin on changea la position du camp : on fit face à Ivoy-Carignan.

Le 13, on apprit que La Fayette avait fait arrêter les commissaires de la Convention. La réserve vint camper dans les prés de Douzi.

Le 19 août, on apprit au camp le départ de La Fayette avec plusieurs généraux. Le général d'Hangest assembla les chefs de corps au parc d'artillerie, et là, on prit les mesures pour pourvoir à la subsistance et aux besoins des troupes.

Le 24 août, des commissaires de la Convention vinrent haranguer les troupes du camp.

Le 30 août, l'armée se mit en marche et fut camper à Bazeille, près de Sedan. Plusieurs bataillons entrèrent au camp retranché de Sedan, Dumouriez en prit le commandement.

Le 1er septembre, l'armée se mit en marche au jour, passa la Meuse à Mouzon et fut camper à Yon.

Trahison de La Fayette. — La Fayette ne s'attarda pas longtemps dans la position en l'air qu'il occupait; il n'avait qu'une médiocre confiance dans la solidité de ses troupes et il nourrissait toujours la crainte d'être tourné sur sa gauche par Carignan, Mouzon et Stenay; en même temps il cherchait à se rapprocher de Paris afin de surveiller les événements et d'intervenir avec son armée en faveur du roi dont il redoutait la déchéance.

Il se replia donc au commencement d'août sur le camp de Vaux. Marquant raconte brièvement cette marche en arrière :

« *30 juillet.* — Heureusement que nous n'y restâmes que « huit jours (à Longwy) et que nous fûmes envoyés, non au « camp de Marville, mais cantonner et nous décrotter dans les « villages des environs.

« Notre régiment et le dixième furent envoyés à Longuyon « qui aurait été pour nous un séjour comme Cannes (l'auteur « a confondu Cannes avec Capoue) était pour les Carthagénois, « si nous y fussions restés plus longtemps.

« *5 août.* — Nous fûmes comblés des honnêtetés des habi- « tants jusqu'à notre départ.

« *6 août.* — L'armée passa par le redoutable Montmédy et « vint camper dans la plaine de Vaux ».

C'est en arrivant au camp de Vaux que La Fayette apprit la journée du 10 août, la déchéance de Louis XVI et le transfert de la famille royale au Temple. Il réunit ses troupes à Sedan, leur fit renouveler serment de fidélité à la Constitution et fit arrêter les trois commissaires envoyés par la Convention pour suivre ses opérations et accompagner l'armée. Son intention était de marcher à la tête de ses forces sur Paris pour délivrer le roi et dissoudre la Convention.

Mais il fut décrété d'accusation comme traître à la République par la Convention, abandonné de ses soldats; il dut s'enfuir et

passa la frontière le 19 août, le même jour où les Austro-Prussiens entraient en France entre Longwy et Luxembourg.

La Fayette fut d'ailleurs fait prisonnier par les Autrichiens et laissé en prison par eux jusqu'en 1797, à la paix de Campo-Formio.

Sa fuite démoralisa son armée qui évacua précipitamment le camp de Vaux pour aller s'abriter derrière les remparts de Sedan. Le lieutenant Claude Simon raconte ainsi qu'il suit les événements de ces journées agitées :

« Du camp de Vaux, le 21 août, l'an IV de la Liberté.

« Cependant la tranquillité règne dans l'armée. Nous (la ré-« serve) y sommes rentrés loger ici à Vaux, d'où elle n'a pas « bougé depuis 15 jours. Pendant ce temps nous avons été à « Sedan où s'est faite la grande arrestation des commissaires « et la prestation du serment de fidélité. De là, nous sommes « venus par le temps le plus affreux, camper sous Douzy pen-« dant deux jours, d'où nous avons été par le même temps, « camper près d'un village appelé Dachy (Sachy) éloigné d'Em-« pire de 3 quarts de lieue. »

Marquant ajoute à ces renseignements ceux qui suivent, mais où il faut aussi relever une regrettable inexactitude dans les dates.

« *17 août*. — Nous partîmes de Sedan et allâmes camper à « Brévilly en remontant la Meuse où, après être restés deux « jours nous retournâmes et allâmes camper à Pagny (Blagny), « près de Carignan, de l'autre côté de la Chiers ».

Une autre lettre du 21 août publiée au *Moniteur Universel* du 27 août 1792 donne quelques détails sur la situation de ce camp et sur les inconvénients stratégiques qu'il présentait :

« L'armée y était campée dans une prairie, l'infanterie en « avant, l'artillerie en arrière, ayant à dos la Chiers qui n'est « nullement guéable. En avant de l'infanterie était un coteau « par le sommet duquel l'ennemi pouvait arriver et culbuter « notre infanterie sur l'artillerie, sans que celle-ci pût faire la

« moindre résistance. Toute retraite devenait impossible à « cause de la Chiers ».

Le plan de Brunswick et de Bouillé. — On voit que l'armée française gardait une défensive amplement justifiée par les déchirements de l'intérieur et la répercussion qu'ils avaient dans ses rangs et dans son commandement; cette défensive était également justifiée par l'état simultané de désorganisation et de réorganisation dans lequel se trouvaient les troupes de nouvelle levée encadrées dans les débris des troupes de l'ancien régime.

Tout autre était le plan de l'adversaire; il se préparait à une offensive d'autant plus vigoureuse que la solidité, la discipline, l'état d'aguerrissement de leurs vieilles bandes de la guerre de Sept ans, la réputation de grands généraux dont jouissaient en Europe le duc de Brunswick et ses lieutenants, tout cela joint à l'optimisme des princes et des émigrés français, à l'opinion qu'on se faisait des armées républicaines entretenait Autrichiens et Prussiens dans l'illusion d'une victoire facile et d'une promenade sans obstacle jusqu'à Paris.

Pendant un certain temps, le roi de Prusse et Brunswick, le généralissime de l'armée austro-prussienne avaient hésité entre plusieurs plans d'invasion.

Finalement ils avaient adopté le plan suivant que le marquis de Bouillé leur avait soumis à Magdebourg, après l'arrestation de Louis XVI et qu'il rapporte ainsi dans ses *Mémoires :*

« J'indiquai d'abord la Champagne comme étant la partie « la plus faible de la frontière de France et je recommandai « d'attaquer d'abord Longwi, Sedan et Verdun, parce que la « faiblesse de ces places, quoiqu'elles fussent les seules qui « couvrissent cette partie du royaume ne leur permettait pas « de faire une longue résistance. Après s'être emparées de ces « villes, les armées combinées eussent pu marcher droit sur « Paris par la route de Rethel et Reims, à travers des plaines « fertiles qui ne présentaient aucun obstacle. Si toutefois ils « n'eussent pu réussir à pénétrer jusqu'à la capitale, il leur

« eût été facile de prendre Montmédi et Mézières, places situées « sur la Meuse et d'établir entre cette rivière et la Chiers leurs « quartiers d'hiver. Dans ce cas leur front eût été couvert « par la Meuse, Sedan et Mézières, leur gauche par la Chiers, « Longwy et Montmédi, tandis que Luxembourg leur eût servi « de point d'appui. Le duc de Brunswick fut entièrement de « mon avis. »

Avant d'entrer en France, Brunswick publia le 27 juillet à Coblentz le *Manifeste* qui porte son nom et qui fut la cause principale des manœuvres du 10 août et de la prise des Tuileries.

Le même jour, en réponse à cet insolent factum, la Convention proclamait la Patrie en danger.

Entrée des Autrichiens et des Prussiens en France. — Capitulation de Longwy (21 août 1792). — Le 19 août 1792, l'armée austro-prussiennne réunie à Coblentz passait la frontière.

Sous les ordres de Brunswick, 60.000 Prussiens marchaient par Luxembourg sur Longwy, appuyés à droite par une colonne autrichienne, commandée par Clerfayt, chargée d'emporter Montmédy et Stenay, à gauche par un corps de Hessois ayant pour mission de s'emparer de Thionville.

Une fois les lignes françaises s'étendant de Dunkerque à Bâle coupées en deux tronçons et enfoncées au centre, les alliés au nombre de 160.000 hommes devaient marcher sur Paris par Verdun et Châlons.

Le 21 août après une courte et insignifiante résistance. Longwy ouvrait ses portes au roi de Prusse. Dès la prise de cette ville, la véritable tactique de Brunswick était de s'avancer sur Sedan dont l'armée, la seule qui pût lui barrer la route de Paris, était profondément démoralisée et désorgarnisée par la fuite de La Fayette et était privée de commandant en chef.

Dans ses *Mémoires*, Dumouriez reproche cette faute à Brunswick à qui la possession de Sedan et Montmédy aurait après l'échec de Valmy permis de faire une retraite moins

désastreuse et d'évacuer avec moins de précipitation le territoire français. En marchant directement sur Verdun, après la capitulation de Longwy, le général prussien renseignait en outre Dumouriez sur son véritable objectif, Paris, et dès le 28 août Dumouriez écrivait aux commissaires de l'Assemblée nationale près de l'armée du Nord : « Si réellement l'ennemi marche sur « Verdun, laissant derrière lui Montmédy sans attaquer cette « place, il croit pouvoir pénétrer à Paris et je désire que ce « soit là son projet ».

La marche sur Sedan aurait enfin permis d'enlever au passage Montmédy qui aurait fourni un excellent point d'appui pour les quartiers d'hiver de l'envahisseur et pour couvrir sa retraite en cas de défaite.

Mais Montmédy était une ville de guerre très bien casematée; on ne comptait pas la prendre, dit un auteur, par un coup de main ou en y jetant des bombes et faute de grosse artillerie il était impossible de l'assiéger dans les règles. Brunswick n'ignorait pas non plus que Ligniville était décidé ainsi qu'il l'avait annoncé dans une proclamation publiée en réponse à son manifeste du 27 juillet, à faire une vigoureuse résistance et il ne voulut pas risquer de perdre par un échec le bénéfice de ses premièrs succès.

Il se borna donc à envoyer Clerfayt vers Montmédy et Stenay pour retarder la marche de Dumouriez nommé à la tête de l'armée de Sedan et l'empêcher d'attaquer le flanc droit de son armée pendant qu'elle assiégerait Verdun.

Le 29 août seulement ses colonnes quittèrent Praucourt, passèrent à Châtillon-l'Abbaye et campèrent à Mangiennes, d'après Mérat (*Verdun en 1792*); le lendemain elles traversèrent Pillon, Ormont (Haumont), Samogneux, Bras où elles campèrent en face de Verdun après une marche forcée dans laquelle elles laissèrent en arrière la moitié de leur effectif.

Cette marche est racontée par un témoin allemand et abonde en indications précieuses :

« De Longwy nous marchâmes sur Verdun par un chemin « affreux; nous ne fîmes que deux marches, mais si pénibles

« que beaucoup de nos soldats restèrent en arrière et que « d'autres en moururent.

« La fameuse abbaye de Châtillon (1) est actuellement débar-« rassée de ses pieux Cénobytes et mise entre les mains de pos-« sesseurs profanes. J'appris par le meunier que les bâtiments « de l'abbaye, y compris les jardins, avaient été vendus par « la Nation, pour la modique somme de 46.000 livres (2) et « que le possesseur en avait fait démolir quelques-uns et vendu « les matériaux qui avaient servi à faire des maisons et des « granges. Lui-même tenait jadis son moulin à bail des « moines; mais depuis il en était devenu propriétaire ainsi « que de quelques arpens de bonnes terres et tout cela ne lui « coûtait que 1.600 livres. — De cette manière, vous les « avez eus à bien bon compte, lui dis-je. — Pourquoi, à « bien bon compte, me répliqua-t-il? Les moines ci-devant « les avaient encore à bien meilleur marché. Il ne leur en « coûtait dans cette vie qu'un : *Dieu vous en récompensera* « *dans l'autre*. Je trouvai assez fondée, quoique plaisante, la « réponse du meunier, et j'avançai. Dans tous les villages nous « vimes des maisons et des granges neuves dont les unes « étaient achevées et les autres bien avancées. J'étais charmé « de cette marque sensible du retour du bien-être en France. « Je m'entretins avec un paysan. Celui-ci me dit :

« Il est bien temps que nous songions à réparer nos mai-« sons : sous l'ancien régime, un pauvre homme comme moi « ne pouvait rien mettre de côté pour cela; bien moins pou-« vait-il penser à bâtir à neuf. Maintenant nous avons de l'ar-« gent et nous pouvons réparer nos bâtiments et bien ».

« Je faisais remarquer ce propos à mes compagnons et leur « montrais à quel point les émigrés nous en avaient imposé « sur la nouvelle situation de la France. Ils avouèrent que « j'avais raison.

« Les forêts, dont la Lorraine abonde, se partagent pour la

(1) Ecart de Pillon, canton de Spincourt.

(2) Ce chiffre est conforme aux États de vente. J.-J. Collinet, religieux de l'abbaye, mourut à 47 ans déporté à Rochefort.

« plupart, entre les villes et les villages; mais on a grand soin « que les paysans ne dégradent pas les bois et ne les laissent « pas périr. L'Ordonnance des bois et forêts pour la Lorraine « est un chef-d'œuvre de bonne économie rurale ; elle ne con- « tient rien des corvées et autres oppressions seigneuriales qui « font périr de misère les cultivateurs dans quelques contrées « d'Allemagne! Les Lorrains ne vont qu'une fois l'an au bois, « pendant quinze jours de suite, alors sous l'inspection d'un « maître des forêts, ils comptent autant de bois qu'il en faut « pour chaque district et le ramassent par tas. Ces bois, une « fois desséchés, sont distribués également entre le bourgeois « et le paysan. Cela fait, personne ne peut plus y retourner ; « il n'est plus question alors d'acheter des bois de la forêt, ce- « lui qui voudrait s'en procurer, est obligé de s'adresser à celui « qui peut céder quelque chose de sa portion. Quant aux plan- « tations et à la manière d'éclaircir les bois, on y porte des « soins en commun et toujours sous l'inspection d'un préposé.

« Nous entendîmes gronder le canon à quatre lieues. C'était « la garnison de Verdun qui saluait les émigrés, lesquels s'é- « taient avancés vers la ville à gauche. Ce n'était pas un feu « continuel et dans les règles : Aussi cessa-t-il bientôt. Notre « camp fut dressé à une demi-lieue de la ville en deçà d'une « montagne qui nous en empêchait la vue.

« De son côté Gœthe nous a laissé le récit fort vivant de ses « impressions : Nous quittâmes la grand'route et nous traver- « sâmes Arancy, où l'abbaye de Châtillon, propriété ecclésias- « tique qu'on avait vendue nous offrit au passage avec ses murs « à moitié renversés et détruits un premier indice de la Révo- « lution.

« Nous vîmes ensuite Sa Majesté galopant par monts et par « vaux, accompagnée de son cortège, comme le noyau d'une « comète, suivie de sa longue queue. A peine ce phénomène « avait-il passé devant nous avec la vitesse de l'éclair qu'un « second vint d'un autre côté consommer la colline ou remplir « la vallée : c'était le duc de Brunswick qui entraînait avec et « après lui des éléments du même genre.

« Le ciel était couvert, mais un soleil brûlant perçait les

« nues, les voitures avançaient péniblement sur le sol défoncé;
« les roues des voitures et des canons se brisaient et causaient
« bien des retards; on voyait çà et là des fantassins harassés,
« qui ne pouvaient déjà plus se traîner. On entendait la canon-
« nade de Thionville et l'on faisait des vœux pour l'heureux
« succès des alliés. Le soir nous nous reposâmes au camp de
« Pillon. Nous nous installâmes dans une riante clairière »
(Gœthe : *Campagne de France*).

Cet auteur raconte qu'il fut témoin des scènes de pillage de la part de Prussiens qui provoquaient une vive indignation parmi les paysans dont on réquisitionnait les troupeaux et auxquels on donnait en paiement des traites au nom de Louis XVI et payables par lui. L'ironie autant que la barbarie du procédé exaspérèrent leurs victimes et on s'explique l'ardeur avec laquelle ils exercèrent des représailles sur l'envahisseur lors de sa retraite.

Dumouriez et l'armée du Centre. Son plan. — Pendant cette marche en avant de Brunswick que faisait donc l'armée de Sedan?

La Convention avait confié la succession de La Fayette à Dumouriez, ancien ministre de la Guerre. Arrivé à Sedan le 28 août, il passa en revue ses troupes le lendemain; informé de l'approche de Clerfayt et de la marche de Brunswick sur Verdun, il envoya des renforts à cette place pour lui permettre de tenir jusqu'à son arrivée; il fit évacuer les magasins de l'armée qui se trouvaient réunis à Stenay. Il fit évacuer, après l'avoir visité, le camp de Vaux qui était trop étendu, mal situé et facile à envelopper autant qu'à surprendre. Il reporta ses troupes à Bazeilles, au pied et sous la protection des remparts de Sedan.

Il fit garder le passage de la Meuse à Mouzon par un fort détachement et envoya une avant-garde d'un millier d'hommes avec Miackzinski occuper Stenay.

Il apprit la marche en avant de Clerfayt par Longuyon, Marville, son circuit autour de Montmédy qu'il tourna sans

l'attaquer et l'arrivée de ses éclaireurs par Juvigny, aux environs de Stenay.

Il résolut d'abandonner à leurs propres forces les places de Montmédy, Sedan, Mézières et, en dérobant sa marche à Clerfayt, de filer par la rive gauche de la Meuse au secours de Verdun et de couper à l'ennemi l'accès de l'Argonne.

Combats sur la Meuse, autour de Stenay. — La colonne qui occupait Mouzon était depuis le 30 août aux ordres de Dillon; Dumouriez lui prescrivit de se porter sur Laneuville et Stenay pour retenir Clerfayt.

Dillon réunit ses forces à celles de Miackzinski et fit occuper Stenay par celui-ci avec une compagnie de grenadiers, la compagnie franche de Brunswick, un régiment de dragons, un régiment de chasseurs.

De Stenay, Miackzinski s'avance à Baalon où le 21 août il est rejoint par Gobert et Dillon à la tête du 3e et du 11e régiment de chasseurs à cheval. L'après-midi une reconnaissance est faite en avant de Baalon et on apprend l'arrivée de Clerfayt le même jour à Juvigny et la marche de son avant-garde sur Stenay.

Dillon qui, avec ses forces restreintes avait pour mission d'observer et d'occuper l'ennemi sans entamer de combat avec son faible détachement, évacua Baalon quand il aperçut les premiers chevau-légers du régiment de Cobourg, qui précédaient en éclaireurs la colonne de Clerfayt, repassa la Meuse en abandonnant Stenay et se rangea en bataille sur la rive gauche.

L'ennemi s'empara de Baalon dont il pilla les maisons pour punir les habitants d'avoir tiré sur lui et s'avança ensuite sur Stenay, en prenant position sur la hauteur de la Jardinette d'où il canonna les républicains.

Héroïsme du maire et des habitants de Stenay. — C'est ici que se place un épisode glorieux de l'histoire de Stenay qui fait honneur au patriotisme héréditaire de sa population.

Enhardis par la présence des troupes françaises, un certain nombre de bourgeois se portent au devant de l'ennemi et enga-

gent avec ses avant-postes une fusillade qui les tient en échec pendant plusieurs heures.

Ils s'attendaient, et Clerfayt le croyait également, à être soutenus par les soldats de Dillon, mais ceux-ci ne quittèrent pas la rive gauche où ils se trouvaient.

« Un simple bourgeois du nom de Vadebois, après avoir « effleuré d'un coup de feu, dit un historien local (Loiseau et « Pierson : *Géographie de la Meuse*, *1862*), le prince de Ligne, « l'un des généraux ennemis, fut fait prisonnier. Le général « Clerfayt, outré de cette résistance, exigeait qu'on lui livrât « 12 habitants. Le maire, Collin Jean-Baptiste, s'offrit lui-« même pour victime et ce beau dévouement qui rappelle celui « d'Eustache de Saint-Pierre, lors du siège de Calais, apaisa « le général et lui fit révoquer son ordre barbare. Mais le mal-« heureux Vadebois, qu'on avait malgré lui entraîné aux avant-« postes, fut fusillé aux portes de la ville ».

Occupation de Stenay par les Autrichiens. — Clerfayt fit ensuite traverser à sa cavalerie la Meuse dont les Français avaient eu le tort de ne pas couper les ponts et la lança à la poursuite de Dillon qui se retira dans la forêt de Dieulet par où il se retira sans combattre sur Pouilly, Beaumont et Mouzon.

Par suite de l'occupation de Stenay et Laneuville trop facilement abandonnés par son lieutenant, Dumouriez voyait son plan rendu impraticable et la route de Verdun et celle de Grandpré qui lui eussent permis de gagner l'Argonne, coupées.

Mais au lieu de s'y maintenir, Clerfayt suivit à la lettre les instructions de Brunswick qui lui avait prescrit de se borner à empêcher la jonction de l'armée de Sedan avec la garnison de Montmédy, en vue de secourir Verdun.

Il évacua donc Laneuville, repassa la Meuse et fit camper ses soldats sur les hauteurs de Baalon après avoir envoyé à Stenay deux bataillons et deux escadrons et un autre détachement de même importance à Juvigny pour surveiller la route de Verdun.

Clerfayt resta immobile à Baalon jusqu'au 7 septembre. Dumouriez mit à profit son inactivité pour quitter Sedan le 1er septembre et amener son armée à Mouzon. Il fit réoccuper

Laneuville par son avant-garde et les bois voisins par de l'infanterie. Lui-même installa son quartier général à Yonch, au bord de la route de Mouzon à Stenay.

Il nomma le maréchal de camp Miackzenski gouverneur des arrondissements de Sedan et Mézières, avec mission de se maintenir toujours en communications avec Montmédy et de s'entendre avec le gouverneur de cette ville pour arrêter et saisir tous les convois expédiés de Luxembourg et de Longwy à Brunswick.

Le 2 septembre il se portait sur Grandpré, après avoir fait explorer la rive gauche de la Meuse, aux environs de Stenay, pour s'assurer qu'il ne serait point attaqué pendant sa marche.

Le 3 septembre, il arrivait à Grand-Pré et Clerfayt, comprenant enfin sa manœuvre, levait le camp de Baalon et se portait sur le défilé de la Croix-aux-Bois dont il parvint à s'emparer (A. Chuquet : *Valmy*).

Dix huit jours plus tard le canon de Valmy préludait à la proclamation de la République et consacrait la première victoire du drapeau tricolore.

Le général de Ligniville, gouverneur de Montmédy. — Pendant que se déroulaient ces événements que devenait Montmédy ? Au commencement de 1792, La Fayette s'était préoccupé d'assurer sa défense et de la confier à un gouverneur énergique; son choix s'était porté sur un de ses amis et compagnons d'armes, le général de Ligniville et il l'avait investi de ces fonctions par la lettre de commandement suivante :

« De par le Roi,

Le lieutenant-général La Fayette, général d'armée commandant en chef les troupes réparties dans les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges.

Il est ordonné à M. de Ligniville, maréchal de camp, employé dans l'armée du Centre, de prendre le commandement de l'arrondissement de Verdun, Dun, Damvillers, Étain et des troupes qui y sont en garnison, savoir :

Les 1er, 3e et 4e bataillons des Ardennes, le 2e de la Moselle, le 4e de la Meuse, le corps des mineurs et le 2e régiment de dra-

gons; et de prendre provisoirement le commandement des places de Montmédy, Stenay, Marville, et des troupes qui y sont en garnison, savoir : le 2e bataillon de la Meuse, le 3e de la Marne et le 4e de la Meurthe, le 71e régiment d'infanterie, une compagnie et demie d'artillerie et le 12e régiment de dragons.

Metz le 14 février 1792, l'an 4e de la liberté française.

Le Général d'armée,
Signé : LA FAYETTE.

La Fayette accompagnait la notification de cette nomination aux autorités de la Meuse de la flatteuse appréciation que voici :

A Messieurs les Membres du Directoire
du département de la Meuse.

Messieurs,

M. de Ligniville est tellement connu de tous, qu'en l'employant dans le département de la Meuse, je crois vous offrir un hommage de mon empressement à faire ce qui nous est agréable ainsi que de mon dévouement et de mon respect.

Le Général d'armée,
Signé : LA FAYETTE.

Une courte parenthèse est ici nécessaire pour résumer la biographie du défenseur de Montmédy.

Le comte René-Charles-Élisabeth de Ligniville, né le 22 février 1760 au château d'Herbeviller, appartenait à une des plus anciennes et plus puissantes de ces maisons nobles de Lorraine connues sous le nom des *Quatre grands chevaux de Lorraine*, dont les ducs de Lorraine traitaient les membres de cousins. Marie-Antoinette qui descendait des ducs de Lorraine par sa famille traitait René de Ligniville de cousin; elle lui fit épouser en 1787 Mlle de Beaufort-Cassagne de Miramon.

Le 12 août 1780, il fut nommé lieutenant des gardes du corps à la compagnie du maréchal de Beauvau et en octobre 1782 aide de camp du comte d'Estaing.

Il l'accompagna en Amérique et prit part à l'expédition de la Jamaïque où son chef, avec le concours des Espagnols s'empara de cette île sur les Anglais. Il devint ensuite colonel du régiment de Condé.

Quand vint 1789, le comte de Ligniville embrassa la cause de la Révolution. En 1791, on le retrouve colonel du 55e régiment d'infanterie à l'armée de son ami La Fayette qui le nomma bientôt général de brigade.

Après sa belle attitude à Montmédy, il fut nommé général de division et, en l'absence du général de Beurnonville, appelé par intérim au commandement de l'armée de la Moselle.

Quand son général en chef Dumouriez déserta, Ligniville fut arrêté comme son complice et incarcéré pendant un mois. Il rédigea un mémoire pour se justifier, intitulé : *Exposé de la conduite du citoyen Ligniville*, général de division (1793, in-4°) dans lequel il rappelle son dévouement à la France et à la République comme gouverneur de Montmédy, notamment.

Dans la séance de la Convention du dimanche 26 mai de l'an II, Maure, au nom du Comité de Salut public adressa un rapport à l'Assemblée sur la conduite du général Ligniville, prévenu d'avoir abandonné sans ordre les rives des Vosges et négligé de donner à Custine un secours nécessaire. Il résulte de l'interrogatoire subi par Ligniville au Comité de Salut public et des pièces qu'il a produites qu'il n'a rien fait que par les ordres de Beurnonville. Maure ajouta que des traits multipliés de civisme pur et énergique dans les circonstances les plus périlleuses et délicates ont signalé le commandant Ligniville. Le Comité propose de décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui. Cette proposition est renvoyée au comité militaire qui est chargé d'examiner si Ligniville étant, sous les ordres d'un général en chef, a dû obéir à ceux du ministre Beurnonville (*Moniteur Universel*).

Il put faire reconnaître son innocence et fut élargi. Aussitôt sa mise en liberté, craignant d'être à nouveau inquiété en raison de son titre et de ses origines, il émigra en Allemagne où ses idées libérales et ses sympathies pour la cause républicaine lui valurent d'autres déboires.

Il rentra en France en 1800, fut nommé par le premier Consul préfet de la Haute-Marne, puis inspecteur des haras et fait baron de l'Empire. Son nom est inscrit sur une des colonnes

de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile parmi ceux des généraux de l'Empire.

Il mourut en 1813 sans enfants au château de Boncourt où il s'était retiré près de Commercy. Il laissa quelques descendants collatéraux, parmi lesquels le baron du Mesnard, qui était diplomate sous le second Empire et dont la mère était la nièce maternelle du comte général de Ligniville.

La défense de Montmédy. — Dès les premières menaces d'invasion, le gouverneur et les autorités civiles de Montmédy rivalisèrent de zèle et de dévouement pour pourvoir à la défense de la ville.

De leur côté les administrateurs du département de la Meuse s'adressaient instamment à la Convention et au ministre de la Guerre pour demander des renforts de troupes et le développement des travaux de défense de Verdun et Montmédy, exposés aux premières attaques de l'ennemi.

Le conseil de guerre de Montmédy décidait la fermeture quotidienne des portes de deux villes et il avait pris un arrêté ordonnant l'expulsion des personnes suspectes.

Aidé de Chasseloup-Laubat, des autorités et de la population, Ligniville donnait tous ses soins à mettre la ville à l'abri d'un coup de main et d'un blocus. Il y concentrait des vivres et s'employait à empêcher le découragement de se glisser parmi une garnison diminuée par le départ du premier bataillon de la Charente-Inférieure, commandée par Lombart et qui fut envoyé à Verdun (*Moniteur universel* du 31 août 1792).

Il donna l'ordre de mobiliser toutes les gardes nationales armées du département; il envoya celles des districts de Verdun et de Clermont garder les passages de la Meuse et de la forêt de Mangiennes. Mais celles des districts de Montmédy et d'Étain, bientôt occupés par l'ennemi, ne purent déférer à cette réquisition (Chuquet : *La première invasion prussienne*).

Ligniville avait fait achever les retranchements situés en avant du chemin couvert de la place et dont la construction avait été ordonnée l'année précédente par les commissaires de l'Assemblée nationale venus sur les lieux, autant pour rassu-

rer la population que pour faciliter le tir plongeant et abrité des défenseurs.

En dépit du voisinage de l'ennemi, Montmédy continuait à communiquer régulièrement avec la capitale et l'intérieur de la France; c'est ainsi que les administrateurs pouvaient envoyer à Paris une adresse par laquelle ils s'associaient aux mesures prises par l'Assemblée après le 10 août. On y recevait les nouvelles de l'intérieur également et le Gouvernement faisait donner lecture aux habitants du décret rendu à la suite de la honteuse capitulation de Longwy et qui punissait de mort tout citoyen parlant de se rendre et autorisait tout commandant de place investie et bombardée à faire démolir les maisons des citoyens parlant de reddition.

Le *Moniteur universel* du 31 août 1792 renferme une correspondance de Montmédy du 25 août, révélatrice de l'état d'âme à cette époque de la population montmédienne.

« Longwy est pris. Cette nouvelle n'a découragé personne.
« Certes Montmédy saura mieux se défendre. Là sont de vrais
« spartiates; tous ont résolu de mourir. Le gouverneur, Li-
« gniville, est digne des habitants. Il a fait jurer d'observer la
« loi qui défend de rendre une place avant que la brèche soit
« praticable. Les armes ne sont pas en assez grand nombre. On
« vient d'envoyer un bataillon à Verdun.

Ligniville déclarait publiquement qu'il ne se rendrait qu'à la dernière extrémité et il fit jurer à la garnison et aux habitants d'observer ce serment.

Cependant les Autrichiens de Clerfayt s'avançaient entre Virton et Longwy et débouchaient à Villers-le-Rond; n'osant attaquer Montmédy où tout leur faisait présager une défense sérieuse, ils se portèrent sur Marville, puis à Landzécourt, de là par le Bois-Robert à Brouennes, puis à Baalon, Stenay, Beaufort, la forêt du Dieulet, La Grange-aux-Bois et Valmy, comme on l'a déjà vu.

Ils avaient laissé derrière eux pour bloquer Montmédy et couvrir leurs derrières contre une attaque possible de la garnison plusieurs détachements qui avaient aussi pour objectif d'empêcher Ligniville de se porter au secours de Verdun :

600 hommes à Juvigny, 400 à Iré-le-Sec, 400 à Han-les-Juvigny, un régiment à Marville, à Stenay de l'infanterie, deux régiments de cavalerie et 6 canons.

En face de ces forces imposantes et aguerries, Ligniville ne disposait que de 1.500 hommes de troupes régulières et de deux compagnies de chasseurs de la Chiers composées de volontaires du pays.

Il effectua plusieurs sorties heureuses et réussit à s'emparer de quelques convois ennemis.

Voici le texte de la proclamation qu'il adressa aux habitants de l'arrondissement de Montmédy en réponse au manifeste de Brunswick. Cette belle page de patriotisme vivant mérite d'être citée tout entière :

Proclamation du général de Ligniville aux corps administratifs et citoyens français de l'arrondissement de Montmédy. — Un extrait en a été lu à la Convention Nationale à la séance du lundi 1er octobre 1792 :

Montmédy, le 22 septembre 1792, l'an IV de la Liberté. — Je suis assuré, mes concitoyens, que depuis quelques jours les étrangers qui ont osé porter leurs armes chez un peuple libre, répandent avec profusion un manifeste de M. de Brunswick, pour séduire les aveugles, ou donner un prétexte aux traîtres et aux timides. Je sais qu'ils n'ont pas honte de vous le faire parvenir dans vos campagnes par des citoyens soi-disant français avec injonction de leur porter des subsistances; il faut les arrêter ces soi-disant Français. Je n'ai pas besoin, j'espère, de vous dire que ce manifeste ne renferme qu'une série d'absurdités; vous devez savoir qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'empêcher un peuple de se donner des lois. Vous voyez avec quelle cruauté ces ennemis de la liberté vous traitent, vous qu'ils osent dire servir. Cette conduite parle à vos yeux.

Français, vous n'avez plus qu'un instant à souffrir. Déjà vos ennemis ont à se repentir de leur cruelle entreprise. Le feu de nos armées, la faim, les maladies, la désertion de ceux de leurs soldats qui peuvent venir nous joindre, leur ont appris

ce qu'ils ont à espérer. Vous avez vu que leurs armes ne se tournent pas sérieusement là où ils savent trouver une longue résistance; leur témérité s'arrête là où il y a des dangers.

Continuez à nous amener vos bœufs, vos moutons, vos denrées que je vous conserverai ou que la Nation vous paiera amplement si elles sont consommées.

Vous savez que j'ai interrompu la plupart des passages des ennemis; réunissez-vous au premier village attaqué, hommes, femmes et enfants; toutes les armes sont bonnes; repoussez, égorgez ceux qui veulent vous enlever vos subsistances et ralliez-vous, si vous êtes repoussés, sous ce boulevard de votre Liberté dont je vous réponds,

Le maréchal de camp : LIGNIVILLE.

(*Moniteur universel*, n° du mardi 2 octobre 1792).

C'est à la valeur de son gouverneur que Montmédy dut d'échapper en 1792 aux humiliations de la capitulation et de l'occupation étrangère.

Semblable fortune ne devait pas lui échoir en 1815 et en 1870, car si le patriotisme de ses administrateurs civils et de ses enfants s'y manifesta aussi brillamment qu'en 1792, il lui manqua dans ces deux conjonctures un Ligniville pour repousser sans faiblir les attaques de l'envahisseur.

Le bruit de la belle conduite du gouverneur de Montmédy remplit d'ailleurs tous les journaux de l'époque et elle fut célébrée dans plusieurs rapports adressés à la Convention où leur lecture souleva de nombreux applaudissements à l'adresse des braves citoyens de Montmédy.

La ville de Montmédy envoya une adresse à la Convention dans laquelle elle demandait de lui conserver le général de Ligniville comme gouverneur pendant toute la durée de la guerre, en raison de la confiance qu'il inspirait à la population par ses talents, sa bravoure et son patriotisme.

En récompense de sa bravoure, Ligniville fut fait général de division et en lui envoyant le brevet de son nouveau grade, le



ministre de la Guerre, Pache, lui écrivit au nom du Directoire exécutif, qu'il avait bien mérité de la Patrie.

Le blocus de Montmédy d'après le dragon Marquant. — Un chapitre des *Mémoires* du dragon Marquant est intitulé : *Les ennemis n'osent attaquer Montmédy*. Nous le reproduisons avec les réserves qu'il appelle :

Août. — Les Prussiens, orgueilleux de se voir en possession d'une ville (Longwy) que des traîtres leur avaient vendue depuis le commencement de la campagne, s'avancèrent témérairement contre Montmédy.

Les femmes de la place, craignant la mort et la ruine de leurs maisons, criaient et voulaient à toute force qu'on se rendît. Mais la garnison indignée les fit taire et craignant, à l'exemple de Longwy, quelque nouvelle trahison, alla prendre les clefs chez le commandant (*le maréchal de camp Ligniville*), les attacha à l'arbre de la Liberté, y posa une garde redoutable, deux pièces de canon et cette inscription : « Quiconque osera « parler de rendre ces clefs à l'ennemi sera pendu sur-le-champ ».

Cet acte de fermeté ayant procuré le débarras des femmes et des lâches, chacun se rangea fièrement à son poste.

L'ennemi, instruit de ce qui venait de se passer, n'osa commencer l'attaque : sentant bien qu'il ne pourrait jamais réduire une si forte place défendue par des hommes si intrépides. Lorsqu'il s'approchait à portée, le canon de la ville le dispersait aussitôt.

Voilà un témoignage inédit qui est certainement des plus flatteurs pour nos défenseurs de 1792 ; il l'est malheureusement moins pour nos arrière-grand'mères, auxquelles l'auteur prête une si étrange attitude. Cette assertion mériterait d'être vérifiée, car il ne faut avoir qu'une confiance très limitée pour ce qui concerne cet épisode en Marquant, qui n'appartenait pas à la garnison de Montmédy et ne pouvait savoir exactement ce qui s'y passait : de vagues bruits plus ou moins exacts, des vantardises de soldats auront vraisemblablement donné naissance à cette légende dont on ne trouve trace nulle part.

Et en supposant même que la crainte des femmes de Montmédy fût réelle, il faut avouer qu'elle était dans une certaine mesure justifiée. Depuis le commencement de la Révolution les dragons de La Tour (1) parcouraient le pays entre Montmédy, Orval et Virton, escarmouchant, pillant, violant femmes et maisons sur leur passage; ils jouissaient dans toute la région exposée à leurs déprédations d'une réputation de férocité qu'ils s'attachaient à justifier de leur mieux, en s'attaquant même aux pierres, comme à Avioth, où leur vandalisme a laissé sur les statues des portails des traces encore visibles.

Quant à la légende de la suspension des clefs de la place à l'arbre de la Liberté, il serait nécessaire de savoir, pour en juger la véracité, si d'abord il existait un arbre de la Liberté; c'est assez probable, puisque c'était à ce moment, comme en 1848, une coutume à peu près générale. Nous n'avons malheureusement aucun témoignage sur cette question qui a son importance.

Elle pourrait cependant n'être pas aussi invraisemblable qu'elle le paraît. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter aux anciens de la ville que les défenseurs de Montmédy avaient autrefois coutume, dès que la ville était assiégée, de suspendre les clefs de la place à une statue de la Vierge, nommée Notre-Dame d'Allamont, située au-dessus de la porte d'entrée de Montmédy, où on peut la voir encore et sous la protection de laquelle la ville était placée; on lui attribuait une influence toute spéciale et tant que les projectiles ennemis ne l'atteignaient pas, la place ne devait pas capituler; cela ne l'empêcha pas cependant de capituler plusieurs fois, bien que ni la statue, ni les clefs qu'on lui confiait n'eussent jamais été atteintes.

Les soldats républicains de 1792, en garnison à Montmédy, eurent sans doute connaissance de cette légende et ils s'y con-

(1) Le régiment de dragons autrichiens était commandé par le comte de La Tour, dont le château brûlé par les Français au moment de leur entrée en Belgique, se trouvait à 4 kilomètres de Virton.

Marquant raconte dans ses *Mémoires* la bataille que les Français livrèrent après Valmy aux Prussiens sous ses murs et qui se termina par la défaite des ennemis.

formèrent en remplaçant la statue de Notre-Dame d'Allamont par l'arbre de la Liberté qui personnifiait mieux la religion nouvelle. Cette supposition, si elle pouvait être confirmée, donnerait une grande valeur au récit de Marquant, qui est généralement de bonne foi dans ce qu'il raconte. Peut-être se trouvera-t-il à Montmédy quelque personne qui pourra par ses souvenirs personnels ou de famille donner la clef de cette énigme. Nous le souhaitons sincèrement.

Le siège de Montmédy au théâtre. — Pour en terminer avec le siège de Montmédy en 1792, il nous reste à mentionner qu'il a été mis au théâtre vers 1897 sous forme d'un drame, intitulé *Devoir*, par M. Guérin-Catelain, et représenté au théâtre des Nations de Paris.

En voici l'affabulation d'après Francisque Sarcey; il va de soi que les noms des personnages, ainsi d'ailleurs que ceux-ci et le scénario de la pièce sont purement imaginaires et absolument fictifs.

M. Guérin-Catelain s'occupe passionnément des questions d'éducation populaire. C'est lui qui a fondé la Ligue des conférences populaires, et je suis convaincu que le théâtre n'est pour lui qu'un moyen d'action à l'usage des éducateurs du peuple. Il ne voit dans une pièce qu'un chapitre de morale civique dialoguée. Ce point de vue est infiniment respectable; il est quelque peu étroit et ingénu. Le *Devoir* serait une excellente pièce pour distribution de prix.

Le colonel Garin commande dans Montmédy, qu'assiègent les Autrichiens, la garnison de défense. Il loge chez un riche bourgeois, Chabanis, dont la fille Charlotte ne voit pas d'un œil indifférent le fils du colonel, Jean Garin. Cette Charlotte est une héroïne de Corneille. Elle apprend que le colonel a eu besoin d'envoyer une estafette qui traverse les lignes autrichiennes, pour porter un pli à Dumouriez, et qu'il n'a trouvé personne pour se charger de cette mission périlleuse.

— Il n'y a donc ici que des lâches! s'écrie Charlotte.

Jean a entendu le mot; il a bondi sous l'outrage. Il a demandé à son père de lui confier le message. Le père a consenti.

A l'acte suivant, un parlementaire autrichien vient lui apprendre que Jean a été surpris, que, comme il était en habit civil, il a été jugé comme un simple espion, et qu'il sera fusillé dès l'aube. Le colonel n'a qu'un moyen de le sauver; on lui rendra son fils s'il signe la capitulation qu'on lui offre.

— Non, répond le colonel, le devoir avant tout.

Mme Garin supplie et pleure... Non, dit le colonel; Charlotte, qui est désespérée que son mot cruel ait envoyé Jean à la mort, joint ses prières et ses larmes à celles de la mère; le colonel reste inflexible. Une sédition (fomentée par l'or de Chabanis, ce qui est bien peu vraisemblable) éclate dans la garnison, dont les officiers viennent à grand bruit plaider pour Jean et réclamer la capitulation. Le colonel leur fait un beau discours sur le devoir militaire et les retourne comme un gant.

Mais il se sent acculé à une situation sans issue. Il se tuera, et son successeur fera pour le mieux. Au moment où il va s'appliquer le pistolet à la tempe, Charlotte entre et le surprend. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout s'arrange; Jean s'est échappé des mains des Autrichiens, il a porté la lettre à Dumouriez; Dumouriez arrive et délivre Montmédy. Charlotte épouse Jean. Chacun a fait son devoir.

C'est d'honnête et loyal théâtre; il est pavé de bonnes intentions.

L'opinion publique en 1792 au pays montmédien. — Le document suivant donne un aperçu de l'opinion publique dans le pays montmédien et les événements saillants à la fin de 1792 :

Moniteur universel, n° du mardi 2 octobre 1792 (Nouvelles) de Longuy.

Young trouverait ici de quoi rembrunir ses couleurs. Les patriotes y roulent le rocher de Sisyphe; beaucoup fuient. On dit que M. Claude, notre concitoyen, député à l'Assemblée nationale constituante, a été pendu entre Montmédy et Juvigny. Les portes de la ville sont ouvertes même de nuit. Nous avons 500 hommes de garnison. Il y a 50 hommes à Longuyon. Les

municipes de cette ville, avec lesquels s'est mêlé une espèce d'homme, nommé Mutel, juge au tribunal, ont fait une harangue bien vile et vraiment béotienne à M. le duc de Brunswick. Je tâcherai de vous procurer ce petit chef-d'œuvre de lâcheté pour en amuser ou pour indigner vos lecteurs. La ville de Briey a 50 hommes, Étain 112. Les curés non sermentés se réfugient dans ces repaires d'aristocratie. Presque tous les prêtres constitutionnels s'évadent. Un d'eux disait dernièrement à l'église : Mes paroissiens, j'ai trahi mon devoir. Un plaisant lui observa en quittant la messe : M. le curé, est-ce que les Prussiens vous ont rapporté votre conscience ?

(Tiré de l'*Argus*).

La retraite austro-prussienne.

La retraite des Alliés et les *Mémoires* de l'époque. — Les Mémoires de Moriolles et des officiers ennemis. — Les Prussiens dans la vallée de la Meuse. — Goethe à Sivry. — Misère de l'armée prussienne. — Les Prussiens dans la forêt de Mangiennes. — La panique et le pillage de Longuyon. — Le combat de Virton (octobre 1792). — Les *Mémoires* de Marquant et du lieutenant Claude Simon.

La retraite des Alliés et les Mémoires de l'époque. — La bataille de Valmy fut pour les Alliés le signal de la retraite.

Les Mémoires de Moriolles. — Le comte de Moriolles en raconte ainsi les préliminaires dans ses *Mémoires :*

« Les officiers de mon régiment et ceux de Monsieur-Cavalerie formèrent une compagnie et comme les grades ne se « comptaient plus que par ancienneté, je me trouvai maréchal « de logis commandant une escouade de quatre hommes. Le « roi de Prusse, après avoir laissé une garnison à Verdun, « s'était avancé vers Châlons dans les plaines de Champagne « où l'on espérait qu'une grande bataille viderait le différend. « La cavalerie des émigrés devenait nécessaire et les Princes « furent appelés. Ils abandonnèrent en conséquence Thionville

« (qu'ils assiégeaient) et se mirent en marche sur les traces de « l'armée prussienne.

« Nous gagnâmes Verdun à marches forcées et la vue du « drapeau blanc qui flottait sur la citadelle redoubla encore « notre joie et notre courage. Nous nous avançâmes rapide- « ment vers les plaines de la Champagne où les patriotes « avaient rassemblé toute leur armée.

« L'affaire de Valmy augmente notre confiance, quoique « nous n'y eussions point participé. »

Le comte de Moriolles fut avisé l'un des premiers de la décision de Brunswick de battre en retraite, par un de ses amis du quartier-général prussien qui lui donna quelques conseils de prudence. Moriolles jugea sage de les suivre.

« Tes terres sont tout près d'ici. J'ai pensé qu'avant que cette « retraite y fût connue, tu pouvais tirer quelque parti de tes « fermiers. Ne néglige pas de prendre des mesures pour l'ave- « nir, car je ne sais pas ce que nous deviendrons et surtout « motus sur ce que je viens de t'apprendre ».

« Je fis détacher mes chevaux du piquet, on les chargea « d'un peu de bagages que j'avais avec moi, et malgré la nuit « tombante et un temps affreux, je quittai des lieux qui de- « vaient être bientôt témoins du désespoir de tant de braves « gens inutilement sacrifiés.

« Je n'étais éloigné que d'une dizaine de lieues de ma belle « terre de Beauclair, érigée en comté en faveur de mon père et « qui me rapportait 60.000 francs de rentes. Il y avait un très « grand château où je ne demeurais plus depuis que j'avais « donné la préférence à Étrépigny, qui s'en trouvait à une « huitaine de lieues. Ce fut donc à Beauclair que j'arrivai de « bonne heure, le lendemain de mon départ de l'armée. Mon « homme d'affaires fut très étonné de mon apparition et me « dit qu'il ne croyait plus me revoir; que la retraite du roi de « Prusse était déjà connue, que l'on savait dans le pays que « j'étais émigré et que malgré l'attachement que mes anciens « vassaux m'avaient toujours témoigné, il ne me conseillait « pas de faire un long séjour chez moi; que d'ailleurs je n'en « tirerais pas profit, parce que je ne trouverais aucun de mes

« fermiers qui voulût me faire des avances soit par craintes, « soit par mauvaise volonté. Ce brave homme se mit aussitôt « en quête, sans dire nécessairement mon arrivée; mais toutes « ses démarches furent inutiles, ainsi qu'il l'avait prévu, et je « ne recueillis de ma tentative que quelques fonds qu'il avait « à moi et qu'il me rendit fidèlement. Je passai la journée « fort mal à mon aise et, le lendemain, je partis pour Verdun, « après avoir traversé la Meuse en bac. J'y fus rendu le soir, « avec l'intention d'y rester quelques jours, pour m'y reposer, « car j'étais sur les dents et j'avais des ressentiments de « fièvre.

« Je voyais chaque jour les débris de l'armée prussienne et « les fragments de la nôtre ; enfin, m'étant un peu remis, je « quittai prudemment Verdun, et me mis en route pour Lu- « xembourg. Bien m'en prit, car le lendemain arrivèrent les « républicains qui, selon la convention, relevèrent les postes « prussiens et prirent possession de la ville. Beaucoup d'émi- « grés qui y étaient restés malades furent découverts facile- « ment par eux et fusillés. Ils traitèrent avec la même barbarie « les jeunes filles qui, lors de l'entrée du roi de Prusse, s'étaient « réunies en troupe pour lui présenter des bouquets ; elles fu- « rent guillotinées.

« Pendant ce temps-là je suivais bien tristement le chemin « de Luxembourg au milieu du spectacle le plus déchirant ; « les deux côtés de la route étaient garnis, presque sans inter- « valles, de cadavres d'hommes, de chevaux morts et de pau- « vres gens couchés qui attendaient le trépas contre lequel ils « ne pouvaient plus lutter. Travaillés par la fièvre, la dyssen- « terie et l'épuisement, Prussiens, Autrichiens, émigrés, pêle- « mêle, essayaient mutuellement de soutenir leur marche, « puis tombaient et confondaient leur dernier soupir. C'étaient « des échappés des hôpitaux de Verdun, qui, à la nouvelle de « l'arrivée des Français, s'étaient enfuis précipitamment, en « se voyant abandonnés, ou de fuyards de différents dépôts « laissés en arrière qu'on n'avait pas eu le temps d'évacuer. « Jamais retraite ne se fit avec une telle confusion, un tel dé- « sordre et une telle imprévoyance ; elle coûta aux Prussiens

« la moitié de leur monde; les Autrichiens, peu éloignés de « leurs frontières furent moins maltraités.

« J'arrivai le lendemain de la seconde journée à Longuyon, « bourg considérable, où se trouvait un immense établisse- « ment de forges; dans une halle spacieuse, destinée aux char- « bons, gisaient 600 cadavres qu'on y avait rassemblés, et « une multitude de malades qui allaient bientôt en augmenter « le nombre. Je détournai la vue de cette scène de désolation « et j'allai dans une auberge qui ne présentait plus que les « quatre murs pour y faire reposer un instant mes chevaux; là « j'appris que nos Princes et quelques personnes de leur suite « avaient passé la nuit dans une maison qu'on m'indiqua et où « je m'empressai d'aller. Portes et fenêtres étaient fermées « hermétiquement, ce qui ne m'empêcha pas d'y frapper assez « inutilement pendant quelques minutes, mais enfin un volet « s'entr'ouvrit et je vis d'Avaray paraître à la fenêtre. « Com- « ment, c'est toi, me dit-il, entre vite par la fenêtre que je « vais ouvrir ». Et, aussitôt que j'eus pénétré dans la chambre, « il la referma et me dit : « Nous sommes obligés de nous ca- « cher et nous n'allons que le soir pour éviter les plaintes et « demandes auxquelles nous ne pouvons satisfaire et qui nous « déchirent le cœur. Quels malheurs et quelle trahison! Qu'al- « lons-nous devenir? D'Hautefort survint dans ce moment et « mêla ses lamentations aux nôtres. Une table sans nappe, sur « laquelle se voyaient les débris d'un pâté et de viandes froides, « était là et mes amis m'engagèrent à en profiter. Et moi aussi « j'avais faim et je me mis à travailler ce reste de manière à « calmer mon dévorant appétit. A peine avais-je fini de l'exer- « cer qu'entrèrent Monsieur et le comte d'Artois. Celui-ci vint « a moi et me prenant la main avec une grande expression de « tristesse, me dit que les malheurs qui l'accablaient ne l'em- « pêchaient pas de partager le mien et qu'il était bien sensible « à la mort de mon père, tombé à Reims sous le poignard d'un « assassin avec beaucoup d'autres victimes. Je fus foudroyé « par ces paroles et, comme je venais de manger vite et abon- « damment, je me sentis défaillir par la révolution subite qui « se fit en moi. J'allais tomber si le comte d'Artois ne m'eût

« soutenu, pendant le temps que d'Avaray m'approcha une
« chaise sur laquelle je me laissai aller privé de sentiment.
« Quelle imprudence, mon frère, s'écria Monsieur, les mauvai-
« ses nouvelles ne s'apprennent que trop vite. Voyez l'état de
« ce pauvre Moriolles? » Et en disant cela, il me jetait de l'eau
« sur la figure et me frottait les tempes avec de l'eau-de-vie.
« Je revins à moi par ces augustes soins et d'abondantes lar-
« mes que je versai me soulagèrent bientôt. Les deux frères
« eurent la bonté de me dire mille choses affectueuses et, dès
« que je me sentis pouvoir marcher je pris congé d'eux. Mais
« la fenêtre étant encore d'un trop difficile accès pour moi,
« d'Avaray m'ouvrit la porte, me donna le bras pendant quel-
« ques pas, m'embrassa en véritable ami et se hâta de rentrer
« chez les princes.

« Remonté à cheval et poursuivant une route, j'éprouvais
« un malaise physique et moral difficile à décrire ».

Nous avons cru pouvoir ouvrir ici une parenthèse pour suivre quelque temps notre compatriote à sa sortie de France, lorsqu'il gagna Luxembourg d'où les progrès de l'armée républicaine le forcèrent à partir pour gagner l'intérieur de l'Allemagne. Le long récit de ses tribulations, tel qu'il le fait dans ses *Mémoires* ne manque ni de piquant, ni d'intérêt. Le comte de Moriolles parvint enfin à gagner Luxembourg. Il était accompagné du comte de Mirabeau qui « joignait à beaucoup d'ama-
« bilité et de qualités excellentes, un caractère d'une gaieté sou-
« vent bouffonne et une figure triste et piteuse qui formait avec
« elle le contraste le plus piquant ».

Très mal reçus et pour ainsi dire expulsés de chaque ville en village où ils se présentèrent et surtout de Coblentz, nos deux émigrés arrivèrent à « un village où Mirabeau nous dit que nous
« passerions la nuit. Comme il ne savait pas un mot d'allemand
« il me dit d'ordonner au postillon de nous mener au presby-
« tère et de s'arrêter devant la porte. L'ordre fut exécuté, mon
« camarade descendit avec moi, fit résonner la clochette et me
« dit de demander le curé. Une servante vint ouvrir et répon-
« dit à ma question que ce n'était pas un curé, mais un pasteur
« luthérien qui occupait la maison, tout le village professant la

« religion réformée. Je traduisis le tout à Mirabeau qui me « prescrivit d'insister et le pasteur nous fit introduire. Alors « mon compagnon, prenant une expression de figure vraiment « tragique, débuta par plusieurs profondes révérences et com- « mença à débiter un beau discours en latin, le plus pathétique « qu'il put imaginer, dans lequel il lui raconta tous nos malheurs, « les persécutions dont nous étions l'objet, la détresse où nous « étions, fit l'éloge d'une religion ramenée à sa pureté pri- « mitive, de la charité reconnue de ses ministres, et finit par de- « mander l'hospitalité pour la nuit. Mirabeau mit tant d'onction « dans son débit qu'il alla jusqu'à verser des larmes, ou du « moins à en faire le semblant; j'avais toutes les peines du monde « à m'empêcher de pouffer de rire. Le pasteur qui était un brave « homme, ébahi, subjugué par la brillante latinité de l'orateur, « s'épuisa en révérences, en protestations de services, ordonna « à la servante de faire conduire les chevaux à l'écurie, de pré- « parer un bon souper et des chambres pour nous. Nous voilà « donc installés à merveille, et Mirabeau me lançant des œil- « lades de malice et de contentement.

« Notre hôte quoique plus faible latiniste que lui, ne man- « quait néanmoins ni d'instruction ni de savoir-vivre. La con- « versation s'engagea, j'y déployai mes ressources allemandes « et elle se soutint agréablement jusqu'au moment du dîner « qui fut bon et copieusement arrosé avec d'excellents vins du « Rhin que nous prodigua notre digne pasteur. Nous tînmes « longtemps table et nous fûmes ensuite conduits dans une « chambre très propre, garnie de deux jolis lits, et quand nous « y fûmes seuls : « Eh bien! me dit Mirabeau, en se frottant « les mains comme était sa coutume quand il était content, ou « qu'il avait joué quelque tour, tu vois qu'on peut se passer « d'auberge! Quant à moi, tant que cette persécution durera, « je ne veux connaître d'autres enseignes que celles qui doivent « pendre à la porte de ces braves ecclésiastiques. Effectivement « pendant les onze jours que demanda notre voyage, nous « pratiquâmes la même conduite.

« Le lendemain matin, on nous apporta dans notre chambre « un fort bon déjeuner dont nous usâmes en gens de précaution,

« et ensuite nous allâmes prendre congé de notre hôte qui nous « attendait pour recevoir nos adieux. Mirabeau chercha à se « surpasser dans la langue de Cicéron, et parla avec adresse « du dédommagement des frais que nous avions consommés. « Mais le pasteur, qui paraissait en bonne situation, fit la sourde « oreille, et alors je glissai une couronne dans la main de la « servante, de manière que notre générosité pût être remar- « quée et nous mettre à notre place.

« Nous comblâmes le bon pasteur de remerciements, puis « nous nous séparâmes fort contents les uns des autres.

« Cependant je crus un soir que l'habileté de mon camarade « serait en défaut. Surpris par un ouragan effroyable et une « pluie battante, nous ne pûmes gagner aucun village, ni par « conséquent trouver notre gîte ordinaire. Nous fûmes contraints « de nous arrêter devant une grande maison isolée où nous frap- « pâmes pendant longtemps. C'était une grosse ferme. Enfin « un imbécile de garçon vint nous ouvrir et nous montra offi- « cieusement un hangar pour nous mettre à couvert. Ce genre « d'hospitalité ne nous convint pas, et nous entrâmes dans le « centre de la maison où nous entrevîmes, à travers une épaisse « fumée de tabac, le fermier, la fermière et toute leur famille « siégeant au bout d'une table, et le valet de charrue, mêlés « avec les servantes et le reste de la canaille agricole, placés à « distance, à l'autre bout. Personne n'eut l'air de prendre « garde à nous, et chacun continua à se garnir l'estomac, les « domestiques avec des pommes de terre et du lard, et les maî- « tres avec des mets un peu plus relevés. Nous gagnâmes mo- « destement, Mirabeau et moi, un énorme poêle dont la chaleur « faisait grand besoin, puis prenant sa figure piteuse, Mirabeau « s'approcha du fermier, et lui fit signe qu'il avait faim. Je vins « au secours pour expliquer la demande de mon camarade, « mais le bourreau de fermier répondit grossièrement que sa « maison n'était pas un cabaret, qu'il ne recevait point de pas- « sants, que néanmoins, vu le mauvais temps, il nous permet- « tait de passer la nuit dans l'écurie, et qu'il ne nous refuse- « rait pas un morceau de pain. Alors il ordonna de fort mau- « vaise grâce à un de ses gens de nous approcher une miche de

« leur pain noir, et il ne fit plus attention à nous. Dans cette « circonstance critique, Mirabeau demanda un couteau, l'es- « camota en faisant semblant de l'avaler, puis, après des con- « torsions horribles, il eut l'air de l'arracher de son côté, et se « mit à couper des tranches de mie dont il fit des muscades. « Ensuite en les faisant paraître et disparaître, feignant de les « jeter et les tirant du bout du nez du fermier et de sa famille, « il eut bientôt fixé l'attention générale.

« C'était un spectacle comique que tous ces butors surpris, « ébahis la bouche béante, et ouvrant de grands yeux sans sa- « voir que penser de ce qu'ils voyaient. Mirabeau, enchanté de « l'effet qu'il produisait, courut vite à notre voiture et en rap- « porta sa gibecière, car il aimait beaucoup les tours d'escamo- « tage et s'en acquittait fort joliment pour un amateur; il s'em- « para, sans compliments, de la place du maître, étala ses « gobelets, ses appareils, et se mit à travailler de manière à « charmer les spectateurs qui, tantôt éclataient de rire et tan- « tôt, le prenant pour un sorcier, ne le regardaient qu'avec une « réserve ombrageuse. Pendant ce temps-là je leur racontais, « avec un sérieux imperturbable, que nous avions couru tout « le monde, que les empereurs, les rois, les princes les plus « puissants de la terre, nous avaient fêtés, admirés, et comblés « de présents, d'or, de diamants et de bijoux précieux. Enfin je « me montrai dans mon rôle digne de mon compagnon. Nous « terminâmes la séance, beaucoup trop tôt, au gré de ces Mes- « sieurs et Dames qui y prenaient un goût qui aurait pu nous « mener loin dans la nuit, et nous étions fatigués. Cependant « un grand changement s'était opéré dans nos hôtes. Je vis la « fermière aller à son armoire de provisions et en tirer ce qu'il « y avait de meilleur, même une bouteille de vin que nous vi- « dâmes paternellement en famille, en achevant le souper aug- « menté d'un bon supplément que nous fûmes gracieusement in- « vités à partager et au lieu de l'écurie dont nous étions menacés, « nous eûmes deux lits, dont la fermière fit déguerpir les enfants « pour nous faire place. On eut aussi grand soin de nos chevaux « et, le lendemain, quand nous partîmes, il nous fut impossible « de rien faire accepter à nos hôtes qui paraissaient beaucoup

« plus disposés à nous payer pour le plaisir que nous leur avions « procuré qu'à recevoir notre argent ».

Ces épisodes étaient intéressants à rapporter pour mettre en relief la précarité de l'existence des émigrés et pour montrer à quels expédients ces seigneurs légers et insouciants étaient contraints de s'abaisser pour vivre à l'étranger.

En 1794, le comte de Moriolles quitte l'Allemagne pour la Pologne, où, après bien des vicissitudes parées avec une fastidieuse prolixité dans ses Mémoires, il entra au service du frère du tzar, le grand-duc Constantin, vice-roi de Pologne, comme précepteur d'un fils que ce prince avait eu d'une Française nommée Joséphine.

En 1825 il revint en France pour tâcher d'y obtenir de la monarchie un emploi à la Cour, et rentrer en possession de ses biens, mais l'insuccès de ses démarches le décida à retourner à Varsovie reprendre ses fonctions ; l'éducation du fils du grand-duc terminée, il y resta, attaché à la cour du grand-duc jusqu'en 1831 ; à cette époque, le grand-duc Constantin ayant été dépossédé du gouvernement de la Pologne par une révolution générale de ce pays, le comte de Moriolles se trouva séparé par les événements de son protecteur et rentra en France en 1833 définitivement.

Il s'établit d'abord à Dreux, avec sa femme, Élisabeth de Bertrand, puis se fixa à Lorient où il mourut en 1845. Sa femme était morte en 1843. Sa petite-fille épousa le commandant Kerdrain, fils de l'amiral de Kerdrain.

Les Prussiens dans la vallée de la Meuse. — C'est le 30 septembre que commença la retraite. Les Autrichiens de Clerfayt se replièrent sur Virton et Arlon par Stenay et Marville afin de couvrir le flanc droit des Prussiens ; ils emmenèrent avec eux les détachements laissés en observation devant Montmédy. M. de Contades dans ses *Mémoires*, raconte que l'arrière-garde des émigrés fut attaquée près de Stenay par une troupe de soldats et de paysans en armes. Le marquis d'Autichamp qui commandait le détachement, repoussa l'attaque et défendit de faire quartier aux prisonniers ; il fit en outre mettre le feu à

cinq ou six villages situés sur les hauteurs d'où on avait tiré des coups de feu sur sa troupe.

Rendus furieux par tant de barbarie, les paysans de la région prirent leur revanche sur les Prussiens qui passèrent après les émigrés et attaquèrent leurs arrière-gardes et leurs détachements isolés.

Dumouriez prit ses dispositions pour poursuivre rigoureusement l'ennemi et ordonna à Miachzinski qui était toujours à Sedan de joindre ses troupes à celles de Ligniville par Mouzon et Carignan et d'attaquer les derrières des Autrichiens.

Le 5 octobre, Brunswick avait franchi l'Argonne et par Grandpré se portait sur Verdun où il espérait refaire son armée démoralisée par la défaite, l'inclémence du temps, décimée par le typhus.

Mais pressé par les avant-gardes républicaines et n'ayant pas perdu l'espoir de s'emparer de Montmédy, Sedan et Mézières pour y hiverner et reprendre la campagne l'année suivante, il porta son armée au nord de Verdun sur Stenay; dans la soirée du 6 octobre il établissait son quartier général à Dun et cantonnait ses troupes à Aincreville et Doulcon.

« La retraite, dit l'officier allemand dont nous avons déjà « reproduit certains passages des Mémoires, s'effectua, mais « non sans de grandes difficultés.

Gœthe à Sivry. — Parmi les témoignages oculaires de cette malheureuse retraite, il faut citer celui de Gœthe qui écrit : 4 et 5 octobre 1792. — « Le chemin que l'armée avait pris « menait à Buzancy, car on voulait passer la Meuse au-dessus « de Dun. Nous campâmes tout près de Sivry; nous n'avions « pas encore tout dévoré dans ses environs. Le soldat se jeta « dans les premiers jardins et gâta ce qui aurait pu profiter à « d'autres. Nous fîmes le tour du village entier et nous trou- « vâmes des jardins encore intacts et une riche moisson qui « ne nous fut pas disputée. Il y avait là des choux et des oi- « gnons, des carottes et d'autres plantes potagères en abon- « dance : nous n'en prîmes que dans la mesure de nos besoins, « avec modération et ménagement. Le jardin n'était pas grand,

« mais proprement tenu. Comme on avait résolu de se reposer « le 5 dans le pays, nous fûmes logés à Sivry. Après tant de « souffrances, nous trouvâmes délicieuse la vie domestique et « nous pûmes encore observer pour nous amuser et nous dis- « traire, le caractère homérique et pastoral des maisons cham- « pêtres de France. On n'entrait pas immédiatement de la rue « dans la maison; on se trouvait d'abord dans un petit « espace carré, tel que la porte elle-même le donnait; de là, « on arrivait par la véritable porte de la maison dans une « chambre spacieuse, haute, destinée à la famille, elle était « carrelée de briques; à gauche, contre la longue muraille, un « foyer adossé au mur et reposant sur la terre; le conduit qui « absorbait la fumée surplombait. A droite, près du feu, un « haut coffret à couvercle, qui servait aussi de siège. Il renfer- « mait du sel dont la provision devait être renfermée dans un « endroit sec. C'était la place d'honneur qu'on offrait d'abord « à l'étranger le plus marquant; les autres arrivants s'asseyaient « sur des sièges de bois avec les gens de la maison. Pour « la première fois je pus observer là exactement le pot au feu « national. Une grande marmite de fer était suspendue à un « crochet, qu'on pouvait élever ou abaisser un moyen d'une « crémaillère; dans la marmite se trouvait déjà une bonne « pièce de bœuf avec l'eau et le sel. On y ajouta des carottes, « des navets, des poireaux, des choux et d'autres légumes.

« Tandis que nous nous entretenions amicalement avec ces « bonnes gens, j'observais l'heureuse disposition du dressoir, « de l'évier, des tablettes où étaient rangés les pots et les as- « siettes. Tout cela occupait l'espace allongé que le carré du « vestibule ouvert laissait de côté intérieurement. Tous les usten- « siles étaient brillants de propreté et rangés en bon ordre; une « servante ou une sœur de la maison rangeait tout parfaite- « ment. La mère était assise auprès du feu, tenant un petit « garçon sur ses genoux; deux petites filles se pressaient contre « elle. On mit la table, on posa dessus une grande écuelle de « terre, dans laquelle on jeta du pain blanc coupé en petites « tranches; le bouillon chaud fut versé dessus, et l'on nous « souhaita un bon appétit. Après quoi on nous servit la viande

« et les légumes qui s'étaient trouvés cuits en même temps et « toute personne aurait pu se contenter de cette simple cuisine. « Nous questionnâmes ces gens avec intérêt sur leur situation. « Ils avaient déjà beaucoup souffert à notre premier passage, « quand nous étions restés si longtemps près de Landres ; à « peine rétablis ils craignaient d'être complètement ruinés par « le retour de l'armée ennemie. Nour leur témoignâmes de la « sympathie et de l'affection ; nous leur donnâmes l'assurance « consolante que cela ne durerait pas longtemps, puisqu'il n'y « avait plus après nous que l'arrière-garde ; nous leur adres- « sâmes des conseils et des directions sur la manière dont ils « devaient se conduire avec les traînards. L'orage et la pluie « redoublant tour à tour, nous passâmes la plus grande partie « du jour à couvert, au coin du feu, méditant sur le passé, et « songeant, non sans inquiétude, à ce qui allait arriver. La « nuit était venue, les enfants allaient se coucher ; ils s'appro- « chèrent avec respect du père et de la mère, firent la révé- « rence, leur baisèrent la main et dirent : Bonsoir papa ! Bon- « soir maman ! avec une grâce charmante. Bientôt après, on « vint nous dire que le prince de Brunswick était dangereuse- « ment malade dans notre voisinage et nous allâmes demander « de ses nouvelles. On refusa notre visite et l'on nous assura « que le prince était beaucoup mieux et qu'il se proposait de « partir le lendemain matin.

« A peine étions-nous revenus au coin du feu chercher un « asile contre l'effroyable pluie, qu'un jeune homme entra, « qu'à sa ressemblance frappante avec notre hôte, nous prîmes « pour son frère, et il se trouva que nous avions bien deviné. « Sous le costume des campagnards français, un fort bâton à « la main, il entra dans la chambre. C'était un beau jeune « homme. Très sérieux, même chagrin, il prit place avec nous « auprès du feu sans mot dire ; mais à peine se fut-il réchauffé, « qu'il se promena de long en large avec son frère ; puis ils « passèrent dans la chambre voisine. Ils eurent à part une con- « versation très vive. Après quoi le frère sortit, malgré cette « pluie effroyable, sans que nos hôtes cherchassent à le retenir.

« Mais nous aussi, nous fûmes appelés dehors dans cette nuit

« orageuse par des cris d'angoisse et de détresse. Nos soldats « sous prétexte de chercher du fourrage au grenier, s'étaient mis « à piller et fort maladroitement, ayant enlevé à un tisserand « ses outils, qui leur étaient absolument inutiles. Avec une « remontrance sévère, nous arrangeâmes la chose, peu des nô- « tres se permettaient de tels actes, mais combien cela ne pou- « vait-il pas devenir contagieux et tout mettre sens-dessus- « dessous.

« Plusieurs personnes s'étant rassemblées, un hussard de « Weimar, boucher de son état vint me confier qu'il avait « découvert dans la maison voisine un cochon gras; il le « marchandait, mais le propriétaire ne voulait pas le lui cé- « der. Il nous priait de venir à son secours, car, les jours sui- « vants on allait manquer de tout. Il était assez bizarre que, « nous, qui avions tout à l'heure empêché le pillage, nous fus- « sions sollicités à une pareille entreprise. Cependant comme « la faim ne connaît point de loi, nous suivîmes le hussard dans « la maison désignée. Nous trouvons également un grand feu « de cuisine; nous saluons les gens et nous prenons place au- « près d'eux. Un autre hussard de Weimar, nommé Liseur, s'é- « tait joint à nous, et nous avions remis l'affaire à son habileté. « Il parlait le français couramment. Il commença par discourir « sur les vertus des troupes régulières, faisant l'éloge des per- « sonnes qui ne veulent se procurer que contre argent comptant « les vivres les plus nécessaires; en revanche il invectiva contre « les traîneurs, les goujats et les vivandiers, qui ont coutume de « tout s'approprier violemment jusqu'au dernier ongle. Il vou- « lait conseiller en ami à chacun de songer à vendre, puisque l'ar- « gent est toujours plus facile à cacher que les animaux qu'on « peut aisément découvrir, toutefois ses arguments semblaient « avoir fait peu d'impression, quand sa négociation fut inter- « rompue d'une manière assez étrange.

« Quelqu'un heurta violemment à la porte, solidement fermée. « On ne répondit pas, parce qu'on n'avait aucune envie de « laisser entrer de nouveaux convives. Le bruit continua, entre- « mêlé de cris lamentables. C'était une voix de femme qui « priait et suppliait en bon allemand qu'on ouvrît la porte.

« Enfin on s'attendrit et on ouvre. Une vieille cantinière « s'élance dans la maison, portant sur le bras quelque chose « enveloppé dans un linge; derrière elle une jeune personne, « qui n'était point laide, mais pâle, et se soutenant à peine. La « vieille expose sa situation en quelques mots énergiques, en « même temps qu'elle nous montre un enfant, dont cette femme « est accouchée dans la fuite. Retardées par cet accident, mal-« traitées par les paysans, elles étaient enfin arrivées à notre « porte. La mère, dont le lait avait tari, n'avait pu donner « encore à l'enfant aucune nourriture, et la vieille demandait « avec emportement de la farine, du lait, une marmite, enfin « du linge pour envelopper l'enfant. Comme elle ne savait pas « le français, il nous fallait demander en son nom; mais son air « impérieux, sa vive pantomime, donnaient à nos paroles assez « de poids. On ne pouvait apporter assez vite ce qu'elle deman-« dait, et ce qu'on apportait ne lui paraissait jamais assez bon. « La rapidité de son action n'était pas moins étonnante. Elle « nous eut bientôt écartés du feu, pour établir l'accouchée à la « meilleure place, tandis qu'elle se mettait à son aise sur son « escabeau, comme si elle eût été seule dans la maison. En un « clin d'œil, l'enfant fut lavé, enveloppé, la bouillie cuite; la « vieille donna à manger à l'enfant, puis à la mère : elle pen-« sait à peine à elle-même. Ensuite elle demanda des habits « pour l'accouchée pendant que les siens séchaient. Nous admi-« rions cette femme. Elle s'entendait en réquisitions ! La pluie « avait diminué, nous regagnâmes notre premier logement, et, « bientôt après, les hussards amenèrent le porc. Nous payâmes « un prix raisonnable. Il s'agissait d'immoler la victime, et « nous fûmes surpris de trouver nos hôtes disposées à seconder « les hussards, car ils avaient eu sujet de trouver leur conduite « violente. Dans la chambre où se fit l'opération, les enfants « dormaient dans des lits bien propres. Éveillés par le « vacarme, ils regardaient avec une frayeur ingénue de dessous « leurs couvertures. Près d'un grand lit à deux places, entouré « soigneusement de serge verte, était suspendue la proie, de « sorte que les rideaux formaient un fond pittoresque, au « corps éclairé. C'était un effet de nuit incomparable. Mais les

« habitants n'avaient garde de se livrer à des observations « pareilles. Nous remarquâmes seulement qu'ils n'étaient pas « fort disposés pour le voisin, et que l'affaire leur causait une « maligne joie. On leur avait d'ailleurs promis une part de « gâteau. Tout cela rendit l'opération plus facile, et il fallait « qu'elle fût achevée en quelques heures. Notre hussard se « montra aussi expéditif dans sa besogne que la bohémienne « l'avait été dans la sienne. En attendant le résultat, nous nous « étendîmes dans la ferme de notre hôte sur de belles gerbes et « nous dormîmes paisiblement jusqu'au jour. Cependant notre « hussard était venu à bout de son affaire !..

« Alors nous entretînmes encore une fois nos hôtes sur la « tactique qu'ils devaient suivre avec les traînards, car cette « canaille commençait à se montrer. A notre avis, le mari et la « femme, avec les servantes et les valets, devaient se tenir à la « porte, en arrière du petit vestibule, et donner, hors de la « maison, un morceau de pain, un coup de vin, si on le deman- « dait, mais s'opposer résolument à ce qu'on entrât par force. « Ces gens n'attaquent guère une maison ; mais une fois qu'ils « y ont pénétré, on n'est plus maître de les contenir. Ces bonnes « gens nous priaient de rester encore, mais nous devions pen- « ser à nous-mêmes ; le régiment du duc était en avant et le « prince royal était parti : nous ne pouvions plus différer.

7 et 8 octobre 1792.

« Nous remontions la rive gauche de la Meuse, pour arriver « à l'endroit où nous devions la passer, et atteindre de l'autre « côté, la grande route ; nous étions justement dans les prairies « les plus marécageuses quand on nous annonça que le duc de « Brunswick, était sur nos pas.

« Nous avions franchi la Meuse et pris la route qui mène des « Pays-Bas à Verdun. Le temps était plus horrible que jamais. « Nous campâmes près de Consenvoye. Le malaise, la souffrance, « étaient au comble ; les tentes étaient trempées, d'ailleurs point « de lit, point d'abri, il suffit de savoir que du camp de la Lune « à Luxembourg, qui n'était pourtant éloigné que de 28 lieues, « nous nous traînâmes, en quelque sorte, pendant trois semaines.

« Vers la rivière de Meuse, quelques troupes légères des Français « se firent voir à une certaine distance comme pour signifier en « amis d'avoir à retourner d'où nous étions venus ou du moins de « ne pas avoir à ruiner entièrement la province par des pillages « et des incendies. Nous nous arrêtâmes quelques jours non loin « de Dun, petite ville située sur une éminence. Le mauvais temps « ne discontinua pas, toujours de la pluie et du vent ; toujours « nous enfonçions dans la boue, même sous la tente. Cependant « les vivres commençaient à se multiplier et à devenir meilleurs « à l'arrivée de quelques vivandières qui nous apportèrent aussi « des cervelas et de l'eau-de-vie ; jamais les soldats ne dépen- « sèrent leur agent de si bon cœur.

« Nous pûmes voir avec quelle rapidité un homme entrepre- « nant ferait fortune dans les circonstances présentes. Un juif de « Berlin acheta pour 300 écus de tabac, il le revendit au bout « de quelques jours avec un bénéfice de 1.500 écus! ».

C'est à Dun que Brunswick eut connaissance du raid victorieux de Custine à Spire et Mayence ; craignant d'être enserré entre son armée et celle de Dumouriez et aussi d'avoir ses communications coupées avec Coblentz et le Rhin, il changea d'avis et ne songea plus qu'à une retraite aussi rapide que possible.

Le lendemain 7 octobre, l'armée passait sur la rive droite de la Meuse à Vilosnes ; le 8, elle gagnait Consenvoye en coupant derrière elle les ponts de Dun, Vilosnes, Consenvoye ; le 9 octobre il avait fallu enterrer 50 charges de canon par pièce, puis arrivait le 13 octobre à Azannes où un détachement, commandé par Kalkreuth la rejoignit. Là il fallut prélever un certain nombre de chevaux sur les régiments de cavalerie pour les atteler aux canons et laisser une partie des cavaliers à pied, chargés de leur harnachement.

Le même jour Brunswick avait donné l'ordre à son armée de s'emparer dans les villages de ce qui lui manquait et de concentrer à Consenvoye tous les fourrages qu'elle pourrait recueillir.

Le 9 octobre, écrit un officier de l'armée prussienne, « on « commença à brûler nos caissons de munitions et à enterrer « les canons. J'ai vu enfouir aux environs de Consenvoye un

« obusier que l'on recouvrait d'un certain nombre de cadavres, « pensant que les Français, à la vue de ces derniers, n'iraient « pas chercher au fond de la fosse. Mais quelques jours plus « tard, de crainte de voir éclater la peste, ils creusèrent d'au- « tres fosses plus profondes, dans lesquelles ils déposèrent des « cadavres, et, en travaillant à cela, ils découvrirent toutes les « pièces qui avaient été enterrées.

« Le général de Hohenlohe ayant précipitamment évacué Ste- « nay, avait découvert notre flanc droit, et le 13 il fallut se « remettre en marche ».

Misère de l'armée prussienne. — De son côté, Marquant nous trace un tableau fidèle de la misère de l'armée prussienne :

« Nous les suivions de si près que non seulement nous dépas- « sions leurs traînards, mais que nous voyions de temps en « temps des débris de leurs colonnes, de leurs équipages et de « leur artillerie qu'ils ne pouvaient traîner, bien qu'ils eussent « pris tous les chevaux des laboureurs de la contrée. Mais ces « chevaux auxquels ils refusaient toute nourriture et qu'ils « comblaient de coups et de fatigues, tombaient morts dans la « boue; les lieux où ils avaient campé, les chemins où ils « avaient marché en étaient jonchés. Dans l'espace de cinq « quarts de lieue, j'en comptai jusqu'à 103. De sorte qu'ils « furent obligés d'enterrer une partie de leurs munitions et « d'atteler à leurs canons des vaches et des hommes. Nos volon- « taires trouvèrent quantité de boulets, de biscaïens et de pou- « dre qu'ils avaient enfouis à côté de la route.

« Nous les voyions quelquefois d'assez près et on les laissait « se retirer tranquillement selon les traités, qu'ils ne craignaient « point de violer en pillant dans leur retraite tous les villages à « leur portée. Outre que les Prussiens avaient pillé à nos villa- « geois tous leurs bestiaux, ceux même qu'on avait cachés dans « les bois, ils avaient fracturé les portes, fenêtres et armoires, « enlevé tout ce qui leur convenait et brisé ce qu'ils ne pou- « vaient emporter. Ils poussaient la barbarie jusqu'à dépouiller « nos paysans des habits et chemises qu'ils avaient aux pieds. « Plusieurs des nôtres ont payé de leur sang la répugnance

« qu'ils avaient à servir de tels drôles. Toutes ces choses ne « doivent point étonner; les chefs donnaient l'exemple aux sol- « dats ».

« De Dun, raconte l'officier allemand déjà cité, nous nous « dirigeâmes sur Verdun que nous traversâmes et allâmes « séjourner à peu de distance de cette ville pendant quelques « jours. Ces différents repos étaient nécessaires tant pour les « hommes que pour les chevaux. La disette de souliers nous « rendit extrêmement malheureux. L'excessive confiance des « émigrés qui nous avaient rendus si imprévoyants en fut la « cause première. Nous ne manquions pourtant pas de cordon- « niers, mais ils ne pouvaient suffire à tant de besoin sans cesse « renaissants. Cette circonstance fatale ralentit encore notre « retraite, un grand nombre de soldats furent estropiés et par « suite plusieurs en moururent.

« Des environs de Verdun, nous marchâmes sur Longwy; « nous apprîmes là qu'une partie de l'armée française nous « poursuivait; on doutait d'abord si c'était en apparence ou « sérieusement, mais il parut bientôt que c'était une feinte; car « nos ingénieurs avaient à peine marqué un nouveau camp que « sur le bruit que les Français allaient nous attaquer par notre « flanc droit, il fut ordonné d'abandonner notre camp et de « tourner rapidement sur la gauche.

« Cet ordre s'exécuta et ce ne fut que bien avant dans la nuit « que nous fîmes halte dans un bois où nous nous disposâmes à « nous défendre; mais cette retraite inopinée nous avait privés « de nos tentes, tellement que le roi lui-même, et le duc de « Brunswick, furent obligés de coucher, comme on dit, à la belle « étoile ».

Les Prussiens dans la forêt de Mangiennes. — L'objectif de la marche était Longuyon, en traversant la forêt de Mangiennes, Pillon et Martinfontaine.

L'avant-garde était formée par les Hessois et les Autrichiens du prince de Hohenlohe-Kirchberg; elle se retira par Étain et Spincourt pour tourner la forêt de Mangiennes, mais rallia les Prussiens à Martinfontaine; ces deux colonnes se fondirent

alors en une seule qui s'écoula avec des difficultés inouïes par la route de Longuyon, détrempée par les pluies d'automne et défoncée par le passage des convois.

Gœthe, qui accompagnait les Prussiens, peu soucieux de se mêler à une armée en déroute, avait quitté Verdun le 11 octobre, il arriva le 13 sain et sauf à Arlon après une marche forcée par Étain, Spincourt et Longuyon.

Le 14 octobre à Azannes une entrevue eut lieu entre les généraux Dillon, Kellermann et Kalkreuth pour signer une convention réglementant les conditions de la remise de Longwy aux républicains et de son évacuation par les Prussiens.

Du 14 au 17 octobre les Prussiens campèrent dans la forêt de Mangiennes. M. Chuquet raconte (*Retraite de Brunswick*) que, pour se nourrir les Prussiens devaient déterrer les pommes de terre dans les champs, prendre et tuer les vaches des paysans, dépecer les chevaux morts et faire rôtir la viande au bout de leurs sabres.

Les *Mémoires* de l'officier allemand auxquels nous avons déjà fait d'intéressants emprunts, ajoutent :

« Les Français n'hasardèrent pourtant pas d'attaquer, et nous, pour être prêts à tout événement, nous n'osions même pas quitter notre position. Cependant, le lendemain l'armée fut mieux postée dans une forêt où les Français n'auraient pas eu beau jeu d'attaquer.

Je n'oublierai de la vie notre nouveau campement; trois jours et trois nuits en plein air et sous une pluie continuelle, point de marmites pour faire bouillir notre viande; nos sabres au lieu de tournebroches pour la faire rôtir; de là bien des maladies et quelquefois la mort.

Les plus beaux arbres de la forêt furent abattus et servirent à faire des feux immenses, mais les tentes faisaient défaut et il fallut bivouaquer en plein air sous une pluie glaciale et discontinue.

Le 17 octobre, les alliés quittaient la forêt de Mangiennes, s'acheminant vers Longuyon au milieu d'une boue où gens et bêtes enfonçaient jusqu'aux genoux ».

Les Français les suivaient de près; une première preuve en

est fournie par le lieutenant Claude Simon datée du quartier général de Pylon (Pillon), le 19 octobre, l'an I de la République.

« Je n'ai pas de grandes nouvelles à vous apprendre; je ne « ferais qu'ajouter à ce que vous savez de la détresse des « ennemis. Nous sommes près d'eux; ils partent de Longwy le « 22 de ce mois; nous les reconduisons chez eux ».

Marquant de son côté raconte quelques péripéties de cette poursuite :

« *17 octobre.* — Nous étions à Saint-Laurent et les Prussiens étaient à une petite demi-lieue de là. Nous y allâmes en bataille. Ces Messieurs tirèrent d'abord le canon sur nous et nous blessèrent deux hussards, à ce nouveau défi notre cavalerie leur répondit avec indignation. Voyant que l'avantage n'était pas de leur côté, ils nous envoyèrent un officier nous demander pourquoi contre les traités nous les suivions de si près et les harcellions dans leur retraite.

M. Neuilly, maréchal de camp, répondit à cet ouvrage : « Quoi! Monsieur, nous croyions que votre maître était à la tête de véritables guerriers. Mais nous voyons de plus en plus, et nous le croyons avec indignation, qu'il n'est qu'un chef de vils brigands. Quoi! d'après ces mêmes traités, vous osez piller et ravager tous les villages de notre route? Voilà pourquoi nous vous suivons de si près. Si nous entendons encore les villageois se plaindre de ces brigandages, nous tombons sur vous et aucun n'échappera à notre vengeance ».

L'officier ne répondit à ce reproche que par un haussement d'épaules.

18 octobre. — Le lendemain nous revînmes au même endroit et nous y demeurâmes tout le jour, car nos ennemis n'avaient reculé que de 1.500 pas. Nous leur dîmes de hâter leur retraite, que le temps qu'on leur avait accordé allait expirer; ils répondirent : « Nos bagages et notre armée défilent devant nous qui formons l'arrière-garde ; tombez sur nous et enlevez nos butins si vous voulez, car nous ne pouvons aller plus vite ».

« Notre général leur procura des chevaux de voiture. Cependant, des hommes, des femmes même de village, armés de

fusils, de fourches et de bâtons, allaient sur les traces des ennemis; s'ils en trouvaient quelques groupes délabrés, ils les attaquaient, les battaient et les pillaient. Comme la suspension d'armes avait lieu ce jour, nous allâmes en foule parmi les Prussiens. Nous leur portions du vin et de l'eau-de-vie. Ils ne se lassaient point d'admirer notre pain et l'excellence de notre caractère. Ces visites, qui eurent lieu à chaque trêve, firent déserter quantité d'Autrichiens et de Prussiens qui prenaient du service dans nos armées. Sur cela, les chefs ennemis vinrent prier nos chefs de ne pas nous permettre davantage d'aller dans leur camp : que leurs soldats s'échauffaient et s'écartaient déjà de la discipline. Ils achevèrent de se retirer durant la nuit » (Marquant).

« Si nous avions été attaqués, écrit un officier allemand, « pendant que nous traversions les défilés de Mangiennes et « surtout de Longuyon, nous aurions perdu la plus grande « partie de nos bagages et de notre armée. Toutes nos pièces « étaient restées encombrées. Si les Français qui marchaient « sur Longwy avaient songé à nous serrer d'un peu plus près, « ils nous auraient aisément enlevé nos pièces qui venaient « d'arriver à Pillon, car elles étaient dépourvues de munitions.

« Il s'agissait de faire traverser la forêt de Mangiennes à l'ar- « tillerie qui n'avait presque plus de chevaux. On se vit obligé « de démonter 300 hommes des régiments de cavalerie Wei- « mar, Kow et Anspach-Bayreuth et d'attacher leurs mon- « tures à nos pièces qui purent donc être sauvées » (Minutoli).

La panique et le pillage de Longuyon. — De Mangiennes à Longuyon, les ennemis furent harcelés par les paysans qui avaient soigneusement ramassé les armes jetées par les Prussiens et qui en firent usage contre eux, tuant un certain nombre de hussards.

Ces mâtins de Prussiens, criaient-ils, payeront de leur tête nos vaches et nos oignons.

Après un jour de repos, le 18, la marche reprit le 19 et après une rude étape, les débris de l'armée arrivèrent à Longwy, après avoir abandonné leurs tentes, leurs fourgons à pain, leurs

voitures de bagages, faute de chevaux pour les traîner.

Hohenlohe-Kirchberg avec sa colonne avait quitté Étain le 12 octobre pour gagner Nouillonpont; quand les Prussiens arrivèrent dans la forêt de Mangiennes, il précipita sa marche afin d'avoir sa retraite protégée par le gros de l'armée et il se dirigea sur Longuyon avant la date assignée par Brunswick.

Les Hessois commandés par Riensenrodt, guidés par les mêmes préoccupations, avaient près de leurs côtés, et arrivèrent les premiers à Longuyon.

Quand Hohenlohe arriva devant cette ville, il trouva la route encombrée par les équipages de pont, les convois d'artillerie, les voitures d'ambulance remplies de malades et de blessés appartenant aux Hessois.

L'arrivée des troupes de Hohenlohe-Kirchberg augmenta encore cette confusion et rendit plus difficile l'écoulement des troupes et de leurs impédimenta. Enfin les Hessois purent traverser Longuyon, les Autrichiens également, laissant en arrière une simple arrière-garde.

Soudain une de ces paniques comme il s'en produit souvent dans les armées en déroute éclate; les maraudeurs qui suivaient les colonnes annoncent l'arrivée des Français et jettent le désarroi dans les rangs. Sans vérifier l'exactitude de ce bruit, des coups de fusil éclatent et l'on croit l'arrière-garde aux prises avec les avant-gardes françaises. Les conducteurs des voitures, affolés s'enfuient et coupent les traits des attelages; au milieu d'un vacarme infernal, on renverse les voitures, les canons, les ambulances pleines de blessés; les artilleurs détellent les chevaux des véhicules pour les atteler à leurs pièces et s'enfuient à bride abattue en écrasant tout sur leur passage.

Pendant ce temps-là les soldats pillent les maisons auxquelles ils mettent ensuite le feu pour faire disparaître les traces de leurs larcins.

Ils s'attaquent aussi aux Hessois dont ils veulent dévaliser les bagages, mais ceux-ci leur répondent par une fusillade à laquelle succède dans les rues de Longuyon un véritable combat entre les Alliés.

Enfin après plusieurs heures de désordre et après s'être

rendu compte que la nouvelle de l'arrivée des Français n'était qu'un faux bruit, le calme se rétablit et la retraite se continue (Chuquet : *Retraite de Brunswick*).

Les Prussiens rejetèrent la responsabilité de cettte panique et de ce pillage sur les Autrichiens ; l'officier allemand déjà cité par nous le déclare formellement :

« Nous quittâmes bientôt cette forêt (de Mangiennes) perdant toujours en route un grand nombre de chevaux et de bestiaux et nous dressâmes nos tentes non loin de Longuyon. A ce passage, ce bourg était tout en feu, on mettait aussi ces embrasements sur le compte des Autrichiens, j'ignore si c'est à tort ou à raison ; mais je ne puis que gémir ici sur cette horrible barbarie exercée même en pays ennemi ; la conduite des Français en Allemagne ne doit être regardée que comme une représaille. Un de nos généraux fit la proposition de s'arrêter pour éteindre le feu ; mais la crainte de ne point arriver avant minuit dans notre nouveau camp empécha l'exécution de ce généreux avis ».

Et un autre écrivait à la même époque :

« Les Autrichiens se conformant à un usage qu'ils avaient
« adopté dès les premiers jours de cette campagne avaient
« odieusement pillé le bourg de Longuyon. Quelques membres
« indignes de cette armée si fière, habituée à nourrir son orgueil
« des cruautés exercées contre des gens sans défense, bien plus
« que des victoires gagnées sur un ennemi armé, avaient mal-
« traité les habitants de la façon la plus odieuse. Ils avaient
« incendié un certain nombre de maisons et avaient détruit les
« hauts-fourneaux de Longuyon. Le passage dans cette localité
« était bien plus épouvantable que partout ailleurs. On avait
« de la boue jusqu'aux genoux et on était obligé de défiler au
« pied d'une colline où étaient amoncelés des cadavres d'hommes
« et de chevaux ».

Après une courte halte à Longuyon où elle était arrivée dans un état pitoyable, l'armée de Brunswick arriva le 18 octobre à

Tellancourt, le 19 à Romain et le 21 octobre elle franchissait la frontière à Aubange.

Le sol français était définitivement évacué et libéré. L'armée française avait eu dans sa poursuite de l'armée prussienne bien des occasions d'écraser et de faire, de l'aveu même des officiers allemands, prisonnière l'armée ennemie tout entière, mais Dumouriez qui avait chargé Dillon de cette poursuite, lui avait impérieusement recommandé de ménager l'adversaire, qu'il espérait amener par ses bons procédés et ses ménagements.

Frédéric-Guillaume se garda bien de le détromper et l'amusa par des négociations platoniques en ayant l'air d'accepter ses avances et de n'être pas éloigné de se séparer de l'Autriche, jusqu'au jour où il fut hors de France et hors d'atteinte.

C'est peut-être à partir de ce moment-là qu'on vit naître en France l'expression populaire : travailler pour le Roi de Prusse.

Ce fut là en effet l'unique résultat des avances de Dumouriez.

Le combat de Virton (*octobre 1792*). — Les Prussiens évacuèrent non seulement définitivement la France, mais ils se replièrent sur le Rhin, tandis que les Autrichiens rentrés dans les Pays-Bas, se tinrent à proximité de la frontière où leurs détachements se montraient et inquiétaient les populations françaises voisines.

Pour y mettre un terme, d'autant plus que ces détachements ne se gênaient point à l'occasion pour venir piller en France, une expédition fut organisée avec les troupes cantonnées dans la région ; elle se termina par le combat de Virton et la défaite des Autrichiens qui se replièrent ensuite sur Arlon.

Les Mémoires de Marquant et du lieutenant Claude Simon. — Claude Simon et Marquant prirent part l'un et l'autre à cette pointe et en ont laissé deux récits pittoresques qui se complètent mutuellement. Aussi les publions-nous tous les deux intégralement. Voici d'abord celui de Claude Simon :

De Sedan, le 1er novembre, l'an Ier de la République.

« ... Je suis ici depuis quelques jours malade des fatigues que nous avions eues dernièrement. Nous avons été pendant cinq

ou six jours sur le pays ennemi, où nous avons eu une affaire très sérieuse près de Wirthons (Virton) où j'ai manqué plusieurs fois d'être emporté par les boulets.... ».

Cl. SIMON, *lieutenant.*

Sedan, le 11 novembre, l'an Ier de la République.

... Vous avez sans doute vu les détails de notre affaire à Wirthon, où nous nous sommes assez bien battus; mais comportés dans la ville et dans les villages des environs, comme des brigands, car tout a été non seulement pillé et volé, mais ce qu'on n'a pu emporter a été cassé et abîmé...

A notre premier séjour dans Wirthon j'étais venu à bout de préserver du pillage une honnête veuve, mère de deux demoiselles de dix-neuf et vingt ans, fort jolies toutes deux, et de deux enfants plus jeunes. Comme j'étais logé chez elles, j'ai empêché les soldats de commettre aucun dégât. Mon honnêteté avec elles, mes soins, ma santé qui commençait à être très mauvaise dans ce temps-là, ma ressemblance frappante avec un cousin de la famille, tout cela me gagna les bonnes grâces de ces dames et particulièrement de l'aînée des demoiselles (assez partisanne de la Révolution française). Nouveau Bayard, mon honneur m'empêcha presque de profiter de cette aubaine, mais l'extrême besoin et les désirs de la demoiselle qui paraissaient presqu'aussi forts que les miens, me firent oublier l'exemple du chevalier; mais le lendemain ayant été remplacés par d'autres troupes dix fois pires encore que nous (et c'étaient des volontaires), les pauvres femmes eurent tous leurs effets pris, leur maison saccagée et furent obligées de se sauver comme l'avaient fait presque tous les habitants avant notre arrivée. La cadette des demoiselles, n'ayant pu se sauver assez vite, fut fort longtemps victime de la brutalité de plusieurs officiers et soldats volontaires. Nous revînmes le lendemain; je pus loger dans la même maison; les femmes y revinrent quand elles surent que nous étions les premières troupes de la ville; je consolai de mon mieux la demoiselle aînée, qui, lors du vacarme, s'était sauvée chez le général Neuilly où elle avait été en sûreté, mais

elle n'aimait plus autant la Révolution, quoiqu'ayant encore l'honnêteté, ainsi qu'une grande partie des habitants de ce pays de rejeter la cause de ses malheurs sur l'exemple qu'avaient donné les troupes de son pays aux nôtres lorsque les premiers s'étaient trouvés sur nos terres.

Quant au château du général Latour, où nous avons été deux jours aussi, je me suis permis de chasser les pigeons de ce seigneur, de manger des poulets et des lapins et de goûter son vin et sa liqueur que j'ai trouvé des meilleurs, aussi bien que le muscat de Trèves que j'ai goûté chez le Maïor de Wirthon et d'excellent bourgogne chez le curé.

J'ai aussi couru quelques dangers à notre arrivée au château de Latour et à l'affaire de Virthon. Comme je servais d'aide de camp au capitaine Deville, commandant notre bataillon, venant de rendre compte d'un ordre au général Neuilly, un boulet pensa casser les jambes à son cheval et au mien. Un instant après, comme je commandais un détachement avec lequel j'accompagnais partout les deux pièces de canon du bataillon de la Charente-Inférieure dont j'avais la garde, étant à peine descendu de cheval pour p....., ayant encore le pied dans l'étrier, un boulet vint effleurer le dessus de ma selle et me passer devant le nez. J'ai eu aussi plusieurs grenadiers blessés près de moi, un cheval d'artillerie superbe pris aux émigrés tué et le charretier qui le menait, le poignet emporté, le sang du cheval a jailli sur moi; voilà bien des dangers courus sans compter les balles et les boulets qui sifflaient aux oreilles les plus jolis airs du monde. Aussi journée ne m'a-t-elle jamais autant amusé que celle-là.

Cl. Simon (92).

Voici maintenant celui de Marquant; il contient des détails précis et intéressants sur la retraite des Prussiens.

« *Octobre.* — Le roi de Prusse, qui était entré en France « avec 60.000 hommes, en sortit seulement avec 20.000. Ce « n'est pas qu'il ait perdu tout le monde par le feu, mais bien « par la maladie et la désertion. Le nombre de ses soldats

« qui se tournaient de notre côté est incroyable. Se passait-il « une affaire ou les poursuivions-nous, qu'ils nous venaient « trouver par bandes; combien en trouvâmes-nous, dans les « bois de la Lorraine, qui avaient laissé filer leur armée pour « ensuite se rendre à nous!

« Presque tous les Prussiens étaient attaqués de la dysente- « rie et peu en échappaient. Mais c'est incompréhensible, dira- « t-on ; des hommes brisés aux travaux de la guerre et à l'in- « tempérie des saisons succombaient, tandis que les Français, « novices dans le dur métier des armes, jouissaient d'une santé « gaillarde ! Eh oui ! ils succombent, et cela n'est plus étonnant, « quand on considère la manière dont ils se comportaient en « France.

« D'abord ils sont grands mangeurs, ou mieux ils ne gardent « aucune discrétion; trois Français se rassasieraient avec le re- « pas d'un Prussien. Toutes les pommes de terre, les fruits, « les légumes de la contrée, s'évanouissent sous leurs dents; « ils dévorèrent tout le miel des ruches sans conserver les mou- « ches; ils vendangèrent évidemment sans attendre la matu- « rité des raisins. Ils dévoraient les chairs comme des bêtes « carnassières. On fit ouvrir un grand Prussien mort d'indi- « gestion, on lui tira du ventre sept livres de lard cru.

« Nos paysans nous assurèrent que ces gens passaient tout « le jour à manger et à faire cuire. Était-il donc possible qu'ils « conservassent leur santé en mangeant de tant de choses diffé- « rentes avec abondance et voracité?

« Leurs chevaux crèvent de faim et de fatigue parmi leurs « tentes et ils négligent de les enterrer et ces voiries leur font « respirer un air de peste. Mal couverts et déchaus (sés), ils « endurent des pluies continuelles et malsaines. Ils sont d'ail- « leurs si sales qu'ils font leurs excréments jusque-là où ils « prennent repos.

« Voilà pourquoi les Prussiens furent affligés de cette mala- « die, elle leur était si terrible que, dans leur camp, on ne « voyait que tas de cadavres si mal couverts, que la plupart « du temps on voyait sortir de terre des bras et des jambes. « Les fossés de Verdun en étaient remplis et l'air en était déjà

« si infesté, que la peste aurait eu lieu, si nous n'eussions été « à l'arrière-saison.

« Il en était presque de même des Autrichiens.

« *23 octobre.* — Ceux-ci, hors de notre patrie, rôdaient « encore sur notre frontière, tant ils avaient de peine de quitter « la France. Nous marchâmes pour les repousser plus loin.

« Pour cet effet, comme nous passions la nuit au bivouac, « au-dessus du village de la Malmaison, les ennemis au nom- « bre de 2.500, nous envoyèrent une bordée de canon. Nous, « à peu près le même nombre qu'eux, leur répondons. Ils se « retranchent sur la Tour, d'où nous les faisons bientôt débus- « quer; ils se retirent ensuite sur Saint-Mard et Virton et « occupent une partie des bois voisins. Nous avançons; mais « un épais brouillard survient et nous empêche de rien hasar- « der; nous nous contentons seulement de nous emparer des « meilleurs postes. Cependant, le soleil ayant dissipé les ténè- « bres, notre artillerie, sur 3 batteries de canon de 8 et de « 12, commença à ronfler sur les groupes de leur infanterie, qui « remplissait les rues et les jardins, et sur leur cavalerie qui « était au-delà. Ils avaient deux batteries, dont l'une quoique « protégée par une petite chapelle, fut néanmoins démontée « deux fois.

« Pendant que l'artillerie ronflait opiniâtrément de part et « d'autre, nos tirailleurs attaquaient, autour du village, l'in- « fanterie autrichienne.

« Les volontaires du 1er bataillon de la Charente-Inférieure, « qui s'étaient si bien montrés au poste des Islettes, disposés « alors en tirailleurs, reçurent ordre de faire le tour de Saint- « Mard pour faire reculer les Autrichiens. Ils font plus : com- « mandés par le brave Lombard, ils se mettent en bataille, « battent la charge, entrent dans le village et font rouler une « violente mousqueterie sur les Autrichiens, qui évacuent « l'endroit. Immédiatement à l'issue du village, il y a une « rivière au delà de laquelle il y a un jardin enclos de murail- « les. Les Autrichiens, rassemblés derrière cet abri, font rouler « un feu violent sur nos volontaires qui, s'indignant contre le « danger, courent à eux. Le pont n'est pas assez large, ils n'y

« passent qu'une partie, tandis que le reste se jette au milieu « des eaux, qu'il traverse avec peine. Pendant ce trajet, l'en« nemi redouble son feu; mais nos gens, arrivés à l'autre « rive, les fusillent en avançant et courent même dessus, la « baïonnette aux reins. L'infanterie autrichienne, effrayée « d'un tel courage, se retranche autour de sa cavalerie, qui « recule bientôt elle-même à l'aspect de nos tirailleurs à cheval.

« Le 1er bataillon de la Charente s'est sans doute ici couvert « de gloire, mais il en doit céder une portion aux tirailleurs « des 2e et 10e régiment de dragons. Ils les ont toujours sou« tenus dans cette journée; les tirailleurs ennemis voulaient« ils escarmoucher, ce bataillon épars, nos dragons les mettaient « en fuite dans le moment. En un mot, ils ont passé la rivière « et ce n'était qu'à côté d'eux qu'ils tiraient sur l'ennemi.

« Les Autrichiens chassés de Saint-Mard, évacuèrent sans « peine le bourg de Virton devant nos grenadiers de la réserve « et nos hussards n° 5.

« Ils s'étaient arrêtés sur la crête de la hauteur, où ils sem« blaient nous y attendre de pied ferme, car nos tirailleurs « avaient beau les fusiller, ils ne bougeaient point, sinon pour « leur riposter. Il y avait de l'aile gauche, à l'aile droite, une « longue haie derrière laquelle filait notre infanterie baissée; « je vis à l'autre bout, les Autrichiens former dans la même « haie une embuscade. Je pique mon cheval et je cours dire « à nos gens de ne point avancer, que, plus haut, on leur ten« dait un piège. J'ajoutai : « Voyez l'ennemi dans ce moment « il ne rompt pas d'une ligne; qu'il charge sur vous qui êtes « épars, il peut vous vaincre; notre cavalerie qui s'avance, est « encore trop éloignée pour vous secourir. Nous autres flan« queurs, nous ne saurions soutenir pour vous le choc de « leurs escadrons. N'avancez donc pas davantage; si vous « voyez les flanqueurs dragons et hussards tirailler l'ennemi « de si près, c'est qu'ils ont, plus que vous, la facilité de se « retirer promptement, si c'est nécessaire.

« Pendant que les ennemis faisaient siffler leurs balles à nos « oreilles et que nous en usions de représailles, notre cavalerie « et nos canons arrivaient. Dès que les Autrichiens virent

« disposer la batterie, ils se hâtèrent de se retirer contre un « bois distant d'une grande demi-lieue de Virton. Nous les « suivîmes et battîmes au canon leur arrière-garde, car le « reste filait en avant. Nous aurions probablement chargé sur « eux, s'ils n'eussent eu les croupières dans les bois et s'ils « n'eussent été comme retranchés derrière des fossés et des tas « de pierres brutes.

« Dès qu'ils furent entièrement retirés, nous cessâmes « notre poursuite et vînmes giter dans Virton et Saint-« Mard, dont les habitants avaient abandonné leurs maisons « et fui dans les bois avec leurs bestiaux. Ils furent pillés. « On accusera peut-être les Français, qui combattent pour les « droits de l'homme, d'avoir imité le brigandage de leurs enne-« mis. Mais ils n'agirent pas ainsi sans raisons. Les habitants « de ces deux endroits étaient coupables à notre égard : « 1° d'avoir suivi leurs armées en France et de s'y être enri-« chis des dépouilles de nos malheureux paysans; 2° d'avoir, « durant le combat, tiré sur nous; un tirailleur de notre régi-« ment fit même rendre les armes à deux d'entre eux; 3° parce « qu'en fuyant, nous crûmes qu'ils nous regardaient comme « des scélérats. Nous étions d'ailleurs fort aimables, et l'on « assure que le général avait dit que ceux qui trouveraient une « paire de souliers, une chemise à échanger contre de mau-« vaises, pouvaient le faire. Ainsi, le soldat s'empara de ce « qu'il put et fit main-basse sur la volaille et quelques porcs. « Les officiers eux-mêmes nous distribuaient par seaux le vin « et l'eau-de-vie qu'on trouvait dans les caves. Quelques ha-« bitants qui restèrent en furent quittes pour régaler à peu de « frais ceux qui étaient logés chez eux.

« Le lendemain, dès la petite pointe du jour, comme nous « étions en plaine en cas d'irruption, nous vîmes les habitants « de Virton et de Saint-Mard revenir du bois, chargés de bal-« lots. Ils se plaignirent à nous de ce qu'on les avait pillés; nous « leur répondîmes : « Il vous fallait être honnêtes gens et ne « point quitter vos maisons. L'ennemi ne paraissant point, nous « quittâmes la province du Luxembourg et nous rentrâmes en « France avec 4 drapeaux autrichiens.

« La *Gazette* rapporte que dans cette affaire, où comman-
« daient MM. Neuilly et Lamarche, nous leur tuâmes 200 hom-
« mes. Mais le soir même, il nous arriva une bande de déser-
« teurs qui nous dirent que le nombre de leurs morts se
« montait à quatre-vingts. Pour nous, nous eûmes deux hom-
« mes tués et huit blessés.

« Pendant ce combat, le canon ronflait à Longwy et à Mont-
« médy en réjouissance de ce que le pays était délivré des en-
« nemis.

1793 (Arlon et Orval).

Une députation de Montmédy à la Convention. — Bataille d'Arlon (9 juin 1793). — La destruction de l'abbaye d'Orval. — Le pillage. — Rôle et responsabilité du général Loison. — Son arrestation à Damvillers. — Patriotisme et probité du district de Montmédy. — Civisme de la population montmédienne. — Lettre d'un officier républicain de Montmédy.

Une députation de Montmédy à la Convention. — Le nom de Montmédy fut à nouveau évoqué devant la Convention dans la séance du 24 du 1er mois de l'An II de la République.

Une députation des sociétés populaires de Sedan, Montmédy, Givet, Philippeville, est, dit le *Moniteur*, admise à la barre; elle dépose dans le sein de la Convention plusieurs objets d'or et d'argent donnés à leur ville par l'ancien despotisme et les ornements du ci-devant cardinal de La Rochefoucauld.

Cette députation demande en outre le jugement de Vergniaud, Brissot, Bailly et la punition de Houchard, général à l'armée du Nord.

La victoire de Valmy avait eu pour résultat, comme on sait, l'évacuation du territoire français. Les Prussiens s'étaient retirés sur Coblentz et les Autrichiens, défaits à Virton, s'étaient repliés dans l'intérieur des Pays-Bas.

Le 6 novembre 1792, la nouvelle victoire de Jemmapes livrait aux Français les principales villes de Belgique; le

2 décembre, Namur tombait entre leurs mains; le 10 c'était Ruremonde. Il ne restait plus à occuper qu'Arlon; cette occupation était prochaine et devait avoir lieu au milieu de 1793.

Bataille d'Arlon (9 juin 1793). — Au mois de mai 1793, les deux armées de la Moselle et du Rhin se trouvaient échelonnées le long de la frontière septentrionale, de Wissembourg à Bitche. Leur gauche était donc peu éloignée de la droite de l'armée des Ardennes dont Longwy protégeait l'extrême droite; cette dernière armée était alors sous le commandement du général Brunet. Le 29 mai, le Comité de salut public confiait la direction de l'armée du Rhin au général Beauharnais. L'armée de la Moselle avait pour général en chef le brave Houchard, le futur vainqueur de Hondschoote. Kilmaine qui commandait les corps français établis dans les Ardennes, avait rassemblé à Sedan un détachement de 8.500 hommes qu'il avait décoré du nom d'armée des Ardennes; brûlant de se signaler par quelque coup de main facile et glorieux, il soumit aux représentants envoyés par la Convention à l'armée des Ardennes, Heniz et De La Porte, un projet de marche en avant qui consistait à pénétrer au cœur de la Belgique en poussant jusqu'à Liège. Il se flattait d'opérer ainsi sur les flancs de l'armée autrichienne qui assiégeait les places de Condé et de Valenciennes une diversion dont il promettait aux représentants les plus heureux résultats. Cette expédition que lui avait suggérée la pointe heureuse de Custine en Allemagne lui permettrait, disait-il, de se placer sur la ligne de ravitaillement des ennemis et d'intercepter, une fois en possession de Liège, les munitions et les vivres que Cobourg se faisait envoyer par la Meuse de l'intérieur de l'Allemagne.

Les représentants, séduits par la hardiesse de ce plan et des résultats qui devaient suivre sa mise à exécution, donnèrent carte blanche à Kilmaine. Mais comme il ne se jugeait pas en forces suffisantes pour exécuter isolément ses projets, il envoya au général Houchard son chef d'état-major, Gobert, pour lui demander sa coopération. Kilmaine devait marcher de Givet sur Dinant et Ciney, pendant que son lieutenant Beauregard se

dirigerait sur Arlon par Neufchâteau et Saint-Hubert; en même temps l'armée de Moselle, venant de Longwy, se joindrait à la colonne de Beauregard sur la route d'Arlon. La prise de cette ville devait faire tomber entre nos mains les immenses approvisionnements de fourrages et de grains qui y étaient rassemblés; rien de plus facile ensuite que de se porter sur Liège par Bastogne, La Roche, Durbuy et de rejoindre sous ses murs l'armée des Ardennes.

Houchard n'adopta ce plan que partiellement. Il craignait de s'affaiblir en se privant pendant quelque temps d'une partie de ses troupes et d'être attaqué par les Autrichiens pendant leur absence. Il fit donc répondre à Kilmaine par Gobert qu'il consentait à tenter un coup de main sur Arlon, mais que c'était là tout ce qu'il pouvait faire et qu'il lui était impossible en présence de l'ennemi de dégarnir ses lignes pour s'engager dans une expédition aussi lointaine. Il donna en conséquence l'ordre au général Delaage, qui était à Longwy, de marcher sur Arlon, de s'en emparer, d'y rester deux jours et de rentrer à Longwy avec tous les approvisionnements qui tomberaient entre ses mains, après avoir inquiété les Impériaux par quelques démonstrations.

Mais Custine, informé du projet de Kilmaine lui envoya l'ordre de renoncer à la pointe projetée sur Liège, en l'autorisant pourtant à essayer d'emporter Arlon.

Le 7 juin 1793, Delaage sortait de Longwy avec 9.500 fantassins et 1.000 cavaliers. Le général Tolozan ouvrait la marche à la tête de l'avant-garde et de la cavalerie. Puis venaient : la première brigade d'infanterie commandée par le général Laubadère, le parc d'artillerie, la 2e brigade d'infanterie sous les ordres de Desperrières et la 3e brigade commandée par le général Châteauthierry. Delaage qui ne remplissait les fonctions de général que depuis peu de temps fit preuve d'une imprévoyance qui l'aurait certainement contraint à la retraite sans l'arrivée opportune de Beauregard et de ses troupes sur le champ de bataille. En effet, au lieu de partir au milieu de la nuit afin de cacher sa marche à l'ennemi et le surprendre au point du jour en plein sommeil, il ne sortit de Longwy que

vers cinq heures du matin. De plus, au lieu de suivre la grande route qui relie cette ville à Arlon, il fit un long détour et vint passer à Halanzy, à gauche de Battincourt. Prévoyant le cas où il serait obligé de se replier, il s'était fait suivre d'une réserve qui devait occuper une position située entre Aix et Halanzy pour protéger sa retraite au besoin. Cette lenteur dans la marche, ces précautions minutieuses firent que son avant-garde ne rencontra les Autrichiens qu'à neuf heures du matin; ceux-ci avaient d'ailleurs été prévenus de l'arrivée des Français par deux déserteurs du 53e de ligne, ci-devant Alsace, qui avaient été les rejoindre à Messancy. Les grand'gardes des Impériaux, dès qu'ils aperçurent les éclaireurs de Delaage, se déployèrent en avant du village de Rachecourt. En même temps un détachement de cavalerie autrichienne, soutenu par de l'infanterie, s'avança résolument au-devant de Tolozan, mais l'aspect de l'artillerie légère qui se mettait en batterie suffit pour le faire rentrer dans les bois qui se trouvaient sur la droite des Français. L'infanterie fut rejointe près de Habergy et fit une défense vigoureuse qui coûta deux morts et quatre blessés. Sa résistance ne l'empêcha pas d'être entourée et sabrée par deux régiments de cavalerie, le 3e hussards et le 1er chasseurs, que Tolozan lança sur elle et qui lui firent 44 prisonniers. Le reste s'enfuit et fut poursuivi par nos cavaliers jusqu'au delà du ruisseau de Buvanges. Mais Tolozan ne disposait que d'un canon et d'une cavalerie numériquement inférieure à celle de ses adversaires. La cavalerie autrichienne chargea tout à coup avec tant de vigueur qu'elle culbuta l'infanterie légère et les escadrons français qui s'étaient imprudemment avancés au delà du ruisseau de Buvanges, à la poursuite des fuyards.

A ce moment critique le général Tolozan, sans perdre un seul instant, se met à la tête du 1er chasseurs et fond sur l'ennemi qui cède à l'impétuosité du choc et se retire, en laissant sur le terrain le chef d'escadron qui le commandait, un officier et 18 soldats, et laissant entre nos mains, 8 prisonniers et 15 chevaux; de notre côté nous eûmes 8 chasseurs et 6 hussards blessés.

Pendant cette escarmouche, Chasseloup-Laubat qui avait accompagné l'avant-garde depuis Longwy (qu'il était chargé de fortifier en sa qualité d'ingénieur) vint demander à Delaage de la part de Tolozan deux canons et un renfort de cavalerie. Le général en chef se contenta de lui envoyer les trois escadrons de carabiniers qui l'accompagnaient et qui comptaient 300 hommes. La vue de ce secours si opportun ranima le courage des Français et obligea l'ennemi à se retirer sur la chaussée d'Arlon, d'où il se mit à faire pleuvoir sur les nôtres une grêle de boulets, mais inutilement car ils s'étaient abrités derrière un pli de terrain et les projectiles passaient au-dessus des Français sans les atteindre, ni les effrayer.

Mais les soldats étaient épuisés par la marche forcée qu'ils avaient dû faire avant d'engager le combat; en outre, à une chaleur accablante avait succédé une pluie torrentielle, Delaage ne voulut pas compromettre par un combat prolongé avec des troupes harassées les résultats qu'il venait d'obtenir et il se décida à bivouaquer sur les hauteurs d'Udange et de Sainte-Croix ; il fit dire à Tolozan de se replier sur le gros de la colonne et d'aller se poster à sa droite. Cette manœuvre s'exécuta en très bon ordre devant le front des Autrichiens et sous leur feu qui nous tua un officier et deux chasseurs de la légion de la Moselle.

Le lendemain (8 juin 1793), Delaage qui avait reçu la veille au soir une lettre de Houchard lui ordonnant de renoncer à son expédition désormais inutile et dangereuse, puisque Custine avait arrêté le mouvement offensif de Kilmaine, se disposait à regagner Longwy, les équipages rebroussaient déjà chemin avec les bœufs qu'on avait pris la veille — lorsqu'arriva le général Beauregard qui venait de Sedan par Montmédy à la tête de 2.062 hommes. Il demande instamment aux représentants de réunir aussitôt un conseil de guerre afin de décider la continuation du combat. Son opiniâtreté finit par faire prévaloir son avis et Delaage consentit à livrer bataille, à condition que le combat fût renvoyé au lendemain. C'était une faute grave qui permettait aux Autrichiens de prendre leurs mesures de défense, d'autant plus que l'attaque ne put avoir lieu qu'à

9 heures du matin, parce qu'on n'avait pas commencé assez tôt les distributions de viande et parce que la pluie ne cessa de tomber qu'à ce moment.

La véritable bataille d'Arlon allait donc seulement s'engager car le combat du 7 n'avait été qu'une simple affaire d'avant-garde. « Arlon, dit M. Chuquet dans son ouvrage : *Wissem-* « *bourg*, consacré à cette journée, s'élève sur un petit monti- « cule d'où l'on voit le terrain descendre et fuir en pente douce « à perte de vue vers tous les points de l'horizon. C'était alors « le carrefour de communication du pays environnant. Quatre « chaussées principales y aboutissaient : celle de Luxembourg, « celle de Longwy, et les deux routes de Namur, l'une plus « ancienne où passait la poste, l'autre récente, plus longue, mais « plus belle et fréquentée par les voitures lourdement chargées ».

Le général autrichien Schrœder avait sous ses ordres 7 bataillons comprenant 8.000 fantassins, 8 escadrons formant un effectif de 1.500 sabres. Il disposait en outre d'un corps de 600 éclaireurs et d'un autre de 600 émigrés ; son artillerie se composait de 30 pièces de canon de divers calibres (de 17, de 13 et de 9). Toutes ces forces s'élevaient à environ 10.000 hommes, contre 12.000 Français : il n'y avait donc pas beaucoup de différence entre les effectifs des adversaires. Le front de bataille des Impériaux s'étendait en avant d'Arlon, derrière le village de Weiler, entre les routes de Longwy et de Luxembourg, sur une longueur de 2 kilomètres. Une réserve protégeait leurs derrières entre les deux routes de Namur. Ces dispositions étaient défectueuses, car l'étendue de la ligne de défense était disproportionnée avec les forces autrichiennes.

A 9 heures du matin les républicains s'avancèrent en quatre colonnes : à gauche Beauregard et Châteauthierry, au centre Desperrières, à droite Laubadère et Tolozan. Il y avait en avant de La Chapelle Sainte-Croix, un bois à l'abri duquel les troupes devaient seulement se déployer en colonnes d'attaque. Tandis que Desperrières le longerait et que Laubadère le tournerait à droite, Châteauthierry devait déboucher sur la gauche du bois en même temps que Beauregard. A peu de distance suivait l'artillerie légère et 4 pièces de position sous la direc-

tion de Sorbier destinées à appuyer le mouvement offensif. Mais les ordres furent mal exécutés : ce n'est qu'après beaucoup d'efforts que les brigades de Desperrières et de Laubadère parvinrent à se déployer ; il en fut de même pour celles de Châteauthierry et de Beauregard, à cause de l'inexpérience des officiers ; elles se portèrent trop à droite et s'entassèrent l'une sur l'autre au lieu de se déployer à leur aise. Enfin l'ordre parvint à s'établir d'une manière à peu près satisfaisante et pendant que l'on battait la charge, les bataillons s'ébranlèrent au cri de *Vive la République!* Beauregard s'avançant à gauche de Udange traversa Wolkrange en balayant tous les détachements de uhlans, chevau-légers et chasseurs tyroliens qui défendaient l'entrée du bois de la Chapelle. Les autres corps franchirent le ruisseau sur un pont construit au-dessus de Havange, à l'endroit où s'était livrée l'escarmouche de l'avant-veille. A ce moment Delaage arriva sur cette position, accompagné de Chasseloup-Laubat, de l'adjudant-général Bousnard et de deux aides de camp, afin de diriger l'engagement et d'étudier les positions ennemies.

La cavalerie de Beauregard après ses premiers succès à notre gauche, vint renforcer à l'aile droite les escadrons de Tolozan. La colonne de gauche, entraînée par Desperrières, s'était portée en avant, mais l'artillerie volante qui la soutenait était d'un calibre inférieur à celui des canons autrichiens, dont elle eut à souffrir beaucoup. Quant à Laubadère, dans son ardeur, il s'avança trop à découvert, et ses troupes, ébranlées par la fusillade des Impériaux, se débandèrent et lâchèrent pied. Une charge de chevau-légers autrichiens ne fit qu'accroître cette panique ; le désordre se mit parmi ses soldats dont quelques-uns s'enfuirent jusqu'à Longwy où ils répandirent le bruit de la défaite des Français.

Les trois escadrons de carabiniers, soutenus par 79 fantassins du ci-devant régiment de Bourgogne, accoururent pour arrêter le succès de l'ennemi, mais en vain ; quatre fois ils chargèrent un carré de 1.500 Autrichiens, quatre fois ils durent se retirer en perdant la moitié des leurs ; quelques-uns d'entre eux, emportés par leur élan, allèrent s'abîmer dans un ravin qui

bordait la gauche du chemin de Luxembourg. Les carabiniers eurent dans cette affaire 9 officiers tués et 7 blessés; l'un d'eux, le lieutenant Jean-Louis Rouver reçut 26 blessures, dont 13 à la tête et 13 aux bras. Par bonheur, informé de la situation critique où se trouvait l'aile gauche, Sorbier accourut avec son artillerie volante, mit ses obusiers en batterie sur-le-champ à quatre-vingts pas des Impériaux et par quelques volées de mitraille, mit le désordre dans leurs rangs. En même temps arrivait sur le lieu de l'action la brigade Desperrières qui suivait celle de Laubadère en deux colonnes: puis à la suite de Dèsperrières, Châteauthierry déboucha à la tête de sa brigade sur le champ de bataille. Enfin une manœuvre hardie de Beauregard décida de la victoire. Dès le début de l'engagement, il avait poussé droit sur Arlon, renouvelant la tactique de Condé à Rocroi, chassé les Autrichiens de leur position entre les deux chemins de Namur, pénétré dans la ville où il avait laissé plusieurs détachements et s'était ensuite rabattu sur le flanc des Autrichiens par la route de Luxembourg.

Cependant le général autrichien ne voulut pas abandonner le champ de bataille sans tenter un dernier effort; ramassant tout ce qu'il put réunir d'infanterie et de cavalerie, il essaya à son aile gauche un retour offensif; mais Desperrières lui opposa la dernière colonne de sa brigade et le contraignit à se replier; d'ailleurs Schrœder ne voulut pas s'engager trop à fond, dans la crainte de se faire envelopper et il donna le signal de la retraite. Infanterie et cavalerie s'enfuirent en désordre dans les bois et de là à Luxembourg, en laissant entre nos mains 5 caissons et 3 pièces de canon. Le combat avait duré six heures; mais la lenteur et la mollesse dont fit preuve en cette circonstance Delaage furent cause qu'il ne retira pas de cette victoire tous les avantages qu'il aurait pu obtenir. Les Impériaux étaient battus, il est vrai, après avoir perdu 32 officiers et 519 soldats, mais ils avaient pu se retirer sans être inquiétés et évacuer une partie des magasins d'Arlon. Les pertes des républicains étaient assez considérables; elles s'élevaient à 194 tués, et 632 blessés; l'adjudant général de Delaage et un de ses aides de camp étaient parmi les morts.

On trouva à Arlon 10.000 sacs d'avoine, 1.500 quintaux de foin, 1.500 quintaux de paille, 1.200 sacs de farine, mais cette farine était de qualité si mauvaise qu'on dut la distribuer aux habitants. Indépendamment des provisions de fourrages trouvées en magasin, des perquisitions domiciliaires firent découvrir dans la ville 1.925 sacs d'avoine; on ne laissa aux habitants que ce qu'il leur fallait de grains pour subsister jusqu'à la saison prochaine.

Les journées des 9, 10, 11, 12, 13 juin furent consacrées à l'évacuation des approvisionnements sur Longwy, dont la colonne expéditionnaire reprit le chemin le 13 juin et où elle rentra heureusement.

Une lettre des représentants à l'armée de la Moselle adressée à la Convention le 19 juin 1793 et signée par Le Vasseur (de la Meurthe), Soubrany et Mairet contient quelques détails intéressants sur le courage et l'humanité des « carmagnolles » de l'an I de la République (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome 5, publication Aulard, pages 15 et 16).

« Un carabinier dont nous n'avons pu découvrir le nom, « quelques recherches que nous ayons pu faire, se trouvait « grièvement blessé et attendait qu'on lui portât quelques « secours.

« Non loin de lui se trouvait un malheureux Autrichien « dont l'état déplorable avait excité l'intérêt du carabinier « et lui avait fait oublier ses propres blessures. Un chirur- « gien se présente et dirige ses pas vers le carabinier : « Accou- « rez donc, lui dit ce brave homme, il y a longtemps que je « vous attends ». Le chirurgien se dispose à examiner sa plaie : « Non, lui dit le carabinier, ce n'est pas à moi que vos premiers « soins sont dus; voyez ce malheureux, il est encore plus griè- « vement blessé que je ne le suis; c'est un Autrichien, mon « ennemi, il est vrai, mais il est homme, il suffit ».

« Dans le moment qu'un Français honorait ainsi sa nation, « à quelques pas de là, deux Autrichiens faisaient par leur « conduite atroce le procès à la cause des rois qu'ils défendent. « Ces brigands s'étaient jetés sur un officier de carabiniers et se « disposaient par un raffinement de barbarie dont on n'a pas

« d'exemple, à le mutiler, lorsque d'autres carabiniers accou-
« rurent et délivrèrent la terre de pareils monstres.

« Nous ne finirions pas, citoyens nos collègues, si nous vou-
« lions vous rendre compte de tout ce qui s'est passé de re-
« marquable dans cette célèbre journée. L'on a vu des tambours
« trop faibles pour pouvoir, au milieu des seigles, battre la
« charge, mettre leur caisse sur leur tête et continuer à remplir
« ainsi leurs fonctions. L'on a vu tous les blessés oublier leurs
« souffrances pour ne songer qu'à la patrie et réunir toutes
« leurs forces pour crier avec leurs frères : Vive la République !
« Ceux mêmes qui ne pouvaient jouir de cette consolation le-
« vaient leurs mains vers le ciel et y faisaient encore des
« vœux, en rendant les derniers soupirs, pour l'affermissement
« de la liberté ».

La destruction de l'abbaye d'Orval. — Le Pillage. — Le général Loison. — Depuis le commencement de la Révolution, l'abbaye d'Orval, toute proche de la frontière française, à quatre lieues à peine de Montmédy, semblait désignée aux premiers coups des armées révolutionnaires.

Il y avait à cela plusieurs causes : 1° La réputation de richesse dont jouissait cette abbaye et qui donnait naissance à des légendes fantastiques allumant les appétits et les imaginations populaires et dont on peut retrouver un écho lointain dans un émouvant roman de Paul Féval, *Les Erreurs de nuit*, consacré à l'histoire du fameux trésor caché d'Orval ; — 2° La désignation de ce monastère comme refuge éventuel pour la famille royale dans sa fuite appelait également un châtiment exemplaire ; — 3° Enfin les rassemblements d'émigrés et de corps autrichiens qui s'y tenaient fréquemment en faisaient une étape intermédiaire entre Montmédy, Florenville, Virton et Arlon qui inquiétait par sa proximité la Convention au point de vue militaire et prenait l'apparence d'une place d'armes destinée à servir de foyer de conspiration et de base stratégique pour un mouvement d'invasion.

Il est acquis aujourd'hui et nous croyons l'avoir démontré que l'abbaye d'Orval n'était pas le but du voyage de Louis XVI ;



elle avait été désignée et proposée comme lieu de refuge dans l'hypothèse où la famille royale eût été contrainte d'abandonner la France.

Après l'arrestation du roi à Varennes, le marquis de Bouillé, croyant la partie manquée et sa situation compromise s'enfuit le même jour à Orval avec son fils, major de hussards, ses aides de camp de Vauglas et de Soteux, et plusieurs généraux également compromis, de Klinglin, Heymann et d'Orflize, des officiers subalternes et des soldats allemands restés fidèles à sa fortune.

Depuis son arrivée à Orval, cet endroit devint un véritable rendez-vous d'émigrés.

Un historien local, Charles Pilard (*Souvenirs d'un vieux Sedanais : Sedan sous la Révolution*), raconte que l'Assemblée nationale fut informée de la création à Orval par Bouillé d'une armée d'émigrés et de déserteurs français qui devait s'emparer des plans de la frontière. Elle s'en montra alarmée et en fit prévenir les administrateurs du district de Sedan en les priant de la renseigner à cet égard.

Ces administrateurs, plus près des lieux, étaient mieux renseignés qu'à Paris et firent savoir à l'Assemblée que Bouillé n'avait avec lui que quelques centaines d'hommes. L'Assemblée leur prescrivit néanmoins d'envoyer à Orval un espion pour faire un rapport sur ce qui s'y préparait. En conséquence un espion fut choisi et envoyé de Sedan le 15 juillet 1791 et rentra quelques jours après. Sa mission terminée, il résuma dans un rapport détaillé les résultats de son enquête. Ce rapport est daté du 19 juillet 1791, an III de la Liberté.

Il raconte qu'en arrivant à Orval il avait rencontré sur les bords du premier étang d'en haut une vingtaine de cavaliers des ci-devant régiments d'Austrasie, Castella, Colonel-Général, Royal-Allemand et Nassau qui pêchaient, qu'en arrivant à l'abbaye, il vit le quartier réservé aux pauvres occupé par des soldats inconstitutionnels, des Allemands, des Suisses rouges du régiment de Diesbach, de Verdun, jouant, chantant et buvant; un caporal au carcan devant les cuisines pour avoir blasphémé le nom de Dieu et les mendiants

relégués dans un hangar à fagots, à côté de l'étable à porcs.

Puis une fois entré dans l'abbaye, il dit avoir vu un jeune prêtre faisant le soir réciter la prière aux soldats au nombre d'une centaine, qu'on avait fait rentrer les chevaux du pré et placé des sentinelles dans les guérites de pierre des murs; qu'au milieu de la nuit il était arrivé dans des carrosses et chaises de poste des généraux, parmi lesquels M. de Bouillé, des abbés, des nobles, revenant tout joyeux de Luxembourg.

Le lendemain, dimanche, avait eu lieu une grand'messe, avec les soldats sous les armes, en présence de l'abbé, du général parjure (Bouillé), des officiers, des dames, des moines, des gentilshommes des environs: à l'issue de la messe on avait décidé le départ pour le lendemain des nobles pour rejoindre sur le Rhin l'armée de Condé afin de rentrer en France.

La soirée fut occupée par un souper joyeux auquel on chanta une chanson sur l'air : *De ma Chloë les yeux si doux* et contenant ces vers :

Au piquet, dame Nation
Joue avecque la Noblesse,
Celle-ci joue avecque guignon,
L'autre triche sans cesse.
Cependant, malgré son malheur,
Pour une belle je parie,
Qu'il ne lui faut qu'un *roi de cœur*
Pour gagner la partie.

Le lendemain lundi 17 au point du jour, tous les émigrés et les soldats, en tout 300 hommes sans canon, avaient quitté l'abbaye, ayant pour unique orchestre un fifre du régiment de Diesbach ; les régiments étaient séparés les uns des autres, mais comptaient 7 ou 8 officiers pour un soldat. L'arrière-garde était formée par les dames et les abbés en voiture avec Bouillé et son fils malade. Ce rapport fut envoyé à Paris à l'Assemblée Nationale.

La première expédition dirigée contre Orval eut lieu le 13 juin 1792 par un détachement de l'armée de La Fayette, alors à Sedan : le récit s'en trouve dans une lettre qui était adressée à

Marie-Antoinette, trouvée dans son secrétaire, le 10 août et publiée par le *Moniteur Universel* du 17 août suivant : « Le 13 « du mois dernier (juin), un détachement de 800 hommes de « votre armée s'est porté sur les terres de l'Empire, à l'abbaye « d'Orval où il n'y avait pas un soldat Autrichien. Des moines, « quelques domestiques et des femmes qui pleuraient, n'ont « pas été difficiles à assujettir ; nous nous sommes donc fière- « ment emparés de l'abbaye, de la chapelle, des cuisines, caves, « jardins et dépendances, et pendant vingt-quatre heures le « bonnet rouge de Paris, a flotté dans ce séjour au milieu de « l'enthousiasme des guerriers vainqueurs. Mais pendant que « ce vaste bâtiment retentissait des cris de vivre libre ou mou- « rir, on vint annoncer que des troupes autrichiennes étaient « en marche pour se mesurer avec nos intrépides vainqueurs « d'abbaye. La générale bat, on est effrayé ; on ne pense plus « qu'à *courir pour vivre ;* on croit entendre des coups de ca- « non, parce qu'une porte agitée par le vent frappe fortement ; « on ne sait plus que devenir ; on oublie le fameux serment « devenu si commun. Des volontaires sans s'inquiéter de leur « sac ni leur fusil, courent çà et là, la tête perdue, voyant « l'image de la mort dans tout ce qui se présente à leurs yeux ; « enfin on parvint, à force de menaces et de sévérité, à ras- « sembler les champions, et vite on abandonne Orval et les « moines, sans que personne se soit avisé de retourner pour « planter le très fameux bonnet ».

Ce récit est empreint d'une exagération paradoxale et d'un esprit de parti qui lui enlèvent une partie de sa valeur. La colonne expéditionnaire comprenait de l'infanterie, un escadron de cavalerie, un bataillon de milice citoyenne et deux canons. A l'approche des Français les moines prirent la fuite et les républicains purent sans obstacle piller l'abbaye et rapporter à Sedan leur butin.

Le retour faillit être moins heureux que les phases antérieures de l'expédition ; la colonne française fut en effet menacée par un détachement de cavalerie autrichienne de Baulieu ou de Latour et dut se jeter sous bois pour lui échapper et rentrer saine et sauve avec sa moisson à Sedan.

Quelques mois plus tard, le gouverneur de Sedan, le général Myackzinski, encouragé par ce facile succès et voulant approvisionner à bon compte ses troupes, ordonna en septembre 1792 une nouvelle expédition à Orval; une colonne d'un millier d'hommes fut formée pour enlever des grains de l'abbaye d'Orval, remisés à Margny, mais les volontaires n'allèrent que jusqu'à Carignan qu'ils pillèrent de leur mieux sans pousser plus avant; la garde nationale de Sedan poussa jusqu'à l'abbaye où elle fut très bien reçue et hébergée par les religieux, comblée de nourriture et de vin, et après avoir parcouru l'abbaye; ceux qui la composaient rapportèrent chacun comme cadeau une pelle à feu, un tisonnier, une paire de pincettes, objet d'une fabrication courante aux forges d'Orval.

Le 17 mai 1793, une nouvelle reconnaissance fut organisée sur Orval, dont Vassant, chef des Jacobins et maire de Sedan, ne cessait de signaler les richesses comme mises au service de l'émigration et des Autrichiens.

Voici la lettre du citoyen Milhaut, représentant du peuple près l'armée des Ardennes, et qu'il adressa de Sedan à la Convention nationale en date du 28 mai :

« Le général Beauregard a fait quelques petites expéditions, qui ont parfaitement réussi mais dont les détails ne sont pas intéressants. Il fit, le 17 de ce mois, investir Floranville et Orval par un détachement de 1.500 hommes. Le fruit de cette expédition a été la destruction de la bande du maître d'école de Floranville (Gaspard), capitaine de brigands autrichiens, fameux par ses crimes et son talent pour l'espionnage.

« Un détachement de uhlans accouru à son secours fut bientôt mis en fuite par les chasseurs du centre. Nous avons eu deux chasseurs blessés et nous n'avons perdu que deux chevaux qui ont été remplacés par ceux pris à Orval.

« Mais nous avons été pleinement dédommagés de cette perte en retirant de cette abbaye, une grande quantité d'objets propres au service militaire, et principalement des matelas qui étaient foulés par la pieuse fainéantise des moines et dont la laine pourra faire aisément trois cents lits d'hôpital ».

Cette lettre est insérée au *Moniteur* du 3 juin 1793.

Le maître d'école Gaspard, dont il est question plus haut, était plutôt un espion au service de l'ennemi, qu'un capitaine de brigands autrichiens.

C'est à quelques semaines plus tard qu'avait lieu la bataille d'Arlon qui faisait tomber aux mains des Français tout le Luxembourg belge.

Huit jours n'étaient pas écoulés que de nouveau les troupes françaises faisaient leur réapparition sous les murs d'Orval; elles comprenaient plusieurs régiments de cavalerie, une brigade d'infanterie et une nombreuse artillerie. Ce détachement était commandé par le général Loison, originaire de Damvillers, qui présida à la destruction et au pillage du monastère ; on prétend que cette destruction fut ordonnée par le Comité de Salut public, comme exemple et en punition de l'aide et de l'asile fournis aux émigrés et aux Autrichiens.

Une autre tradition locale raconte que le bombardement de l'abbaye fut occasionné par la résistance des Autrichiens qui s'y trouvaient et qu'il en fallut déloger à coups de canon ; ce serait ce bombardement qui aurait communiqué involontairement le feu aux bâtiments.

Cette hypothèse est invraisemblable si l'on se rappelle que depuis plus d'une semaine les Français occupaient Arlon et que tout le pays en deçà devait être débarrassé des Autrichiens ; ceux-ci, après la défaite de leurs troupes qu'ils n'ignoraient pas, ne se seraient pas enfermés et laissé acculer dans Orval.

Depuis longtemps, les moines se savaient menacés et les visites des colonnes républicaines reçues par eux depuis un an, les menaces proférées contre eux et les succès de nos armées les avaient édifiés sur le sort qui leur était réservé. Aussi depuis longtemps avaient-ils pris leurs précautions et avaient-ils envoyé en sûreté à Luxembourg leurs archives, une partie de leur personnel et de leurs richesses de toute nature.

C'est le 13 juin que Loison arriva devant Orval; avec ses troupes étaient accourus depuis Sedan tous les habitants des villages voisins qui assistèrent à la destruction de l'abbaye et participèrent ensuite avec une émulation peu enviable au pillage. L'incendie, la destruction et le pillage durèrent dix jours

pleins et tout ce qui put être enlevé fut dirigé sur Sedan, Metz, Verdun ou emporté dans les localités de la région ; il fallut, dit le *Moniteur*, s'y reprendre à trois fois pour permettre à l'incendie qu'on avait allumé de faire disparaître toute trace de déprédation, d'achever son œuvre et de transformer cette grande ruche en ruines fumantes et informes; la nouvelle église qui avait été bâtie en 1776 dut être démolie à coups de canon, ainsi que d'autres bâtiments neufs que leur charpente de fer avait fait résister intérieurement aux flammes.

Le *Moniteur universel* du 3 août 1793 ne consacre à cet événement que quatre lignes :

« La belle abbaye d'Orval, si souvent dévastée par l'ennemi, « a été détruite de fond en comble; l'Église a été abattue par « le canon, après que les Français en ont emporté l'orgue, « l'autel et la colonne de marbre ».

Charles Pilard, dans ses *Souvenirs d'un vieux Sedanais*, est plus explicite et fait du pillage d'Orval un tableau imagé et bien vivant :

« Nous savions bien que depuis une semaine l'abbaye d'Orval occupée par la brigade du général Loyson était mise au pillage; tous les jours passaient devant notre porte des chariots de réquisition chargés d'ustensiles, de meubles, de matelas, de fers, de bois, de lambris, de denrées comestibles, de tableaux, de statues, de livres précieux et d'ornements d'église qu'on allait vendre à la criée dans la cour du collège (actuellement collège Turenne), mais nous ne pensions guère que la garde nationale serait appelée à concourir à cette expédition. Voilà que nous apprîmes en rentrant en ville que les Autrichiens étaient sortis d'Arlon et marchaient sur l'abbaye, le général Loyson ne voulait pas se faire écraser dans une vallée et allait marcher au nord présenter la bataille dans de bonnes positions; pendant qu'il allait combattre, la garde nationale de Sedan garderait l'abbaye et veillerait aux fouilles et aux recherches qu'on faisait dans le but de découvrir le trésor des moines.

On retira de l'abbaye des dépouilles de tous genres dont j'ai vu de nombreux restes dans ma jeunesse : des colonnes de

marbre à moitié brisées de l'église, — M. Martini, marbrier à Balan, en a longtemps possédé deux : les vases sacerdotaux produisirent plus de 400.000 francs d'espèces, or et argent; le trésor ne fut jamais retrouvé par la raison que l'abbé, réfugié à Luxembourg avec tous ses moines et désespérant du rétablissement de l'ordre, le leur distribua par portions égales.

Les fermes et propriétés agricoles furent déclarées biens nationaux, les cloches servirent à faire des canons. En fait d'autres souvenirs d'Orval existant encore, on connaît le grand tableau du maître-autel de l'église, peint par frère Abraham; la grille de l'ancienne église de Torcy provenait d'Orval, de même qu'une foule de tableaux disséminés dans les églises du pays (à Villers-devant-Orval particulièrement).

M. de Villers, le maître de forges de Bazeilles a eu longtemps dans son grenier les tuyaux de l'orgue qu'il avait racheté, avec un automate représentant le roi David, dont les doigts couraient sur le clavier...

Le coq qui sert d'enseigne à M. Houin-Hanrion, rue au Beurre, à Sedan, décorait la flèche de l'église Saint-Bernard.

..... Ainsi périt ce nid d'aristocrates, d'émigrés et de conspirateurs, à titre d'exemple et de représailles ».

Le pillage de l'abbaye prit une telle extension et des proportions si effrayantes que les administrateurs du district de Montmédy, sur les instances de la *Société des amis de la Constitution*, comprenant des citoyens de Montmédy, durent prendre un arrêté le 27 juin pour l'enrayer; ils firent arrêter les principaux pillards, confisquer les voitures avec leur chargement et mettre les objets enlevés sous séquestre, mais les prisonniers furent bientôt élargis et vite remis en possession du fruit de leurs larcins.

Le District de Montmédy et le général Loison. — Nous avons pu retrouver aux archives de la Meuse quelques documents contemporains qui mettent en lumière l'énergie, la probité et le civisme déployés en ces conjonctures par le district de Montmédy ; voici l'arrêté auquel il est fait plus haut allusion et qui fut pris à cette occasion :

Extrait du registre des délibérations du district de Montmédy.

Cejourd'hui vingt sept juin mil sept cent quatre-vingt treize l'an 2 de la République Française une et indivisible, les neuf heures du matin, les citoyens Moïse Didiot président, Jean Bte Drapier et Pierre Charpentier, membre du Directoire, le citoyen Masson malade au lit et le citoyen Deprez absent par commission étant en la salle de leur séance ordinaire; séance publique tenante en présence du citoyen Georges Alexis Le Seillier procureur Sindic dudit District, assisté du sieur Antoine Joseph Salomon secrétaire.

Ont été invité à se rendre en ladite assemblée les citoyens Louis-Joseph Maillet maire, Simon Nicolas officier municipal, François Hardi, Claude Sommeillier et Justin Simon notables de Montmédy.

Et lesdits corps réunis :

Le Procureur Sindic a dit :

Le gaspillage révoltant qui se commet en Orval depuis son évacuation a fait gémir tous les citoyens, la beauté et la richesse des monuments qui y existaient pouvaient intéresser la République et de tous les effets précieux que cette vaste maison renfermait servir à l'instruction et à l'utilité des hommes et aux armes de la République, cette évacuation devait se faire à son profit, la justification en résulte que la réquisition formelle qui a été faite au Directoire, le vingt un de ce mois par le citoyen Tardy adjudent général, chef de l'état major de l'armée des Ardennes, vu et approuvé par les citoyens Deville et Milhand représentant du peuple près cette armée, de faire trouver le lendemain à Orval toutes les voitures que ledit Directoire aurait disponibles dans son arrondissement.

Cette administration s'est empressée de défférer à cette réquisition, elle a sur le champ commandé toutes les voitures de treize municipalités pour se rendre à Orval.

Le Directoire ne sait encore les transports qu'a pu faire la quantité considérable de voitures qui ont été ordonnées.

Le citoyen St-Remi adjoint aux adjudents généraux chargé

de diriger à Montmédy des fers, vins et autres effets provenant de l'Abbaye d'Orval a fait au Directoire les vingt-trois de ce mois au soir, la réquisition de faire fournir quatre cents sacs pour être conduits à Orval, à l'effet d'en enlever les grains et farines et les transporter à Montmédy.

Ces sacs ont été conduits le lentemain dans la matinée à Orval, et l'administration a commis un préposé pour accompagner ce transport, tirer un reçu desdits sacs du citoyen Loison adjudent général, et veiller au remplissage desdits sacs pour les conduire à Montmédy, et de ces quatre cents sacs dont la fourniture a été requise sans doute pour contenir une quantité comme ou à peu prés de grains, il n'est arrivé de ce convoi que vingt quatre sacs, soixante quatre livres de seigle le sac du poid de deux cents livres, lesquels ont été déposés dans les magasins militaires de Montmédy sous la surveillance du préposé des subsistances militaires dont il a été dressé procès-verbal par le commissaire des guerres de la place.

De toute part, il vous a été annoncé que ce grain se vendoit dans cette maison, partie en argent, partie en assignats, de sorte que cette subsistance qui auroit pu servir aux armées de la République n'existe plus.

Il vous a été dénoncé le vingt cinq de ce mois que des voitures venoient de passer à la ville basse, pour aller à Orval y charger et qu'elles passeroient la même nuit par une route de traverse pour se rendre à Damvillers chez le citoyen Loison.

Le Directoire a écrit sur le champs aux municipalités de Thonne-le-Thil et Chauvency-le-Château, à l'effet de faire faire la même nuit les patrouilles les plus exactes, et d'arrêter toutes les voitures qui seroient chargées, soit d'effets ou de tonnaux, et qui seroient conduites par le citoyen Maucolin de la ville basse de Montmédy.

Ces patrouilles ont eu leurs effets, cinq voitures chargées de seize tonneaux de vin dont plusieurs de deux pièces conduites par ledit Maucolin ont été arrêtées à Chauvency-le-Château, et les gardes nationales de cet endroit ont emmené au Directoire le conducteur et les voituriers de ces cinq voitures.

D'après la lecture qui vient de vous être faite de l'interro-

gatoire que l'administration leur a fait subir le jour d'hier, il résulte surtout d'après la réquisition qui vient d'être faite par ledit St-Remy, que ces seize tonneaux de vin proviennent d'Orval, et que la route détournée, difficile que l'on a fait prendre aux voituriers au milieu de la nuit, et sans qu'il y eut aucun agent militaire ou civile chargé spécialement de recevoir ces voitures, en faire faire le dépôt, et s'assurer de la conservation de ce vin à Damvillers, il résulte dis-je que le transport de ce vin se faisait frauduleusement, contre les intérêts de la République, car si c'eut été dans ses intérêts, il étoit naturel, ci étoit du devoir des agents publics qui surveillaient l'évaluation de cette maison, de faire escorter ce vin, de lui faire prendre une route directe et la plus courte, non opposée à celle qui conduit à Damvillers, et par la marche tortueuse qu'on leur a fait prendre, exposer les voitures à être renversées, et sacrifier ainsi un domaine de la République.

Vous avez vu d'ailleurs par les dépositions qui vous ont été faites, qu'il y a peu de jour, qu'une voiture chargée d'effets venant d'Orval a pris la même route de traverse pour se rendre à Damvillers, qu'elle a été déchargée chez le citoyen Loison à Damvillers, et que cette voiture a été partagée entre trois personnes, le citoyen Lardenois juge de paix d'Ecurey, le citoyen Anchelon de Damvillers, la nommée Jacquette de la dite ville, la quatrième part est restée pour le citoyen Loison père absent.

Ces dilapidations criantes qui paroissent avoir été faites ténébreusement méritent toute votre attention, et dans les intérêts de la République, je requiers que les seize tonneaux de vin soient déchargés et déposés dans un lieu sûr, qu'il sera constaté la quantité de vin qu'ils renferment en les faisant jauger en présence d'un administrateur par vous nommé et de chaque voiturier.

Que le citoyen Maucolin conducteur de ce convoi, et qui n'étoit porteur d'aucun ordre soit mis sur le champ en arrestation ainsi que le domestique du citoyen Loison père, et que ses chevaux soient mis en fourrière.

Que le citoyen St-Remy adjoint aux adjudents généraux

dont les tergiversations dans la correspondance avec le Directoire donnent la présomption qu'il a pu avoir connaissance de ces dilapidations et qui paroit vouloir favoriser la conduite dudit Loison, étant l'un et l'autre domiciliés à Damvillers, soit également mis en état d'arrestation.

Que le citoyen Lardenois juge de paix à Ecurey dénommé comme ayant eut sa part dans une voiture d'effets venant d'Orval notamment d'avoir pris un aigle de cuivre doré, et environ quarante livres de cire, tant cierge jaune que bougie, faisant partie des dits effets, soit encore mis en état d'arrestation.

Que le citoyen Loison père que l'on dit être dans ce moment à la ville basse de Montmédy, convaincu de recevoir chez lui des effets venant d'Orval, soit aussi mis en état d'arrestation, pour ensuite être rendu compte des mesures que je propose au général de l'armée des Ardennes aux représentants du peuple près l'armée des Ardennes, et du département de la Meuse.

C'est sur mes observations et sur mes réquisitions que je vous prie de délibérer (Signé) Le Seillier.

Sur quoi la matière mise en délibération, le corps administratif et municipal, ainsi que les notables de la ville de Montmédy réunis ensemble, le citoyen Nicolas Joseph Kennens, officier municipal, et le citoyen Chambeau, procureur de la République de ladite ville.

Considérant que les représentants du peuple près l'armée des Ardennes, par leur arrêté du vingt et un juïn présent mois, ont ordonné au général Kilmaine de faire évacuer sur Montmédy les différents comestibles qui peuvent rester à Orval, le fer à Sedan, et les bois à Carignan et de prendre au surplus toutes les précautions nécessaires pour empêcher le gaspillage de tous ses objets.

Que telles étoient les destinations des objets dont l'évacuation étoit ordonnée par les représentants du peuple.

Que Damvillers ne faisant pas partie des lieux où les dépôts devoient être fait, pas même dans les pouvoirs confiés au citoyen St-Remy adjoint, aux adjudànts généraux, le vingt et

un présent mois par le citoyen Loison, adjudant général commandant à Orval.

Considérant encore que la première voiture déchargée à Damvillers chez le citoyen Loison père renfermoit des objets et effets venant d'Orval, qui ont été partagés.

Que ces effets paroissent avoir été gaspillés puisque l'on a fait prendre à cette voiture une route détournée et difficile.

Considérant enfin que les cinq voitures arrêtées à Chauvency-le-Château étoient sans escorte et que les conducteurs et voituriers non revêtus d'aucun ordre, ni de lettres de voitures, que lors du départ des voituriers ils ignoroient même où ils alloient charger, que le citoyen Loison père, de Damvillers, qui les a fait charger à Thonne-le-Thil, seize tonneaux de vin, a pris la précaution frauduleuse de les faire partir de nuit et les faire détourner de la grande route et seule directe pour se rendre à Damvillers où il prétendoit faire déposer chez lui ce vin pour prendre un chemin de traverse et tellement difficile que de Thonne-le-Thil à Chauvency-le-Château, il y a au plus une distance d'une lieue et demie, qu'ils ont mis plus de six heures à parcourir et le traverser.

Considérant aussi qu'au moment où la présente délibération se prend, il vient encore d'être amené devant la porte du corps administratif et municipal, une voiture attelée de cinq chevaux, chargée notamment en fer venant d'Orval et destinée encore pour Damvillers suivant la déclaration du voiturier.

Étant instant d'arrêter ce désordre et les corps réunis, ne consultant que leurs devoirs :

Arrêtent sans s'arrêter à la réquisition du citoyen St-Remy en date de ce jour, ensuite de l'ordre qu'il a reçu du citoyen Loison, adjudant général, que les seize tonneaux de vin dont il s'agit seront à l'instant déchargés et déposés dans un lieu sûr, qu'en présence des voituriers et d'un administrateur, la quantité qu'ils contiennent, sera jaugé, dont il sera dressé procès-verbal.

Que le citoyen Maucolin, conducteur de ce convoi, non chargé de pouvoir, et qui a été l'agent pour l'indication aux voituriers d'une route de traverse que les dits voituriers ne connaissoient

pas sera mis en état d'arrestation ainsi que le domestique du citoyen Loison, et *les chevaux qui conduisoient le chariot du dit Loison mis en fourièrre.*

Que le citoyen St-Remy adjoint aux adjudants généraux qui est lui-même de Damvillers sera aussi mis en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre;

Que le citoyen Loison père qui se trouve dans ce moment à la ville basse de Montmédy, sera aussi mis en état d'arrestation pour avoir reçu chez lui, et y avoir voulu envoyer des effets venant d'Orval, ainsi que des vins dont le gaspillage était deffendu.

Que le citoyen Lardenois juge de paix à Ecurey dénommé comme ayant eu sa part dans une voiture d'effets venant d'Orval, et notamment d'avoir pris un aigle de cuivre doré et environ quarante livres de cire, tant cierge jaune que bougie, faisant partie des dits effets, sera mis en état d'arrestation.

Arrêtent encore les dits corps réunis qu'expédition des présentes sera envoyée sans délai au général de l'armée des Ardennes, aux représentants du peuple près cette armée, ainsi qu'au département de la Meuse pour sur y celui être pris telle partie et être statué ce qu'il appartiendra.

Et pour l'éxécution de ces présentes mesures, lesdits corps arrêtent que toutes les réquisitions seront faites à l'instant au commandant de la gendarmerie nationale à Montmédy.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, signé : les administrateurs du district, et les officiers municipaux notables de Montmédy.

Pour expédition :

(*Signé*) : DRAPPIER V. P.

Avisé du transport de certains objets mobiliers provenant d'Orval à Damvillers au domicile du citoyen Loison, père du général de ce nom, le district de Montmédy fit comparaître ce dernier pour lui demander des explications au sujet du pillage de l'abbaye d'Orval, sur les motifs qui l'avaient empêché de s'y opposer ainsi que sur les raisons qui l'avaient décidé à faire

venir son frère à Orval pour prendre sa part du butin et l'emporter à Orval.

On trouvera ci-après dans le document suivant les réponses de Loison à cet interrogatoire, qui semble démontrer que les accusations portées contre lui ont été beaucoup exagérées ; étant donné les convoitises éveillées dans la population voisine par la réputation de richesse de l'abbaye d'Orval, l'indiscipline et les excès des troupes d'alors, il était bien difficile à un jeune général de 22 ans comme Loison d'empêcher ou même d'arrêter le pillage.

Son père et son compatriote St-Remy, comme lui originaire de Damvillers et qui lui servait d'aide de camp, furent également momentanément arrêtés et interrogés pour leur participation au pillage.

Voici l'interrogatoire qu'eut à subir Loison à Montmédy :

Cejourd'hui vingt huit juin mil sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République française, les cinq heures et demie de relevé, les citoyens Pierre Charpentier membre du Directoire, les citoyens Deprez et Drapier absents par commission, et le citoyen Masson malade au lit, étant en la salle des séances du Directoire, en présence du citoyen Georges Alexis Le Seillier Procureur sindic dudit District, assisté du citoyen Antoine Joseph Salomon Secrétaire.

Ensemble du citoyen Noël Joseph Chambeau procureur de la commune de la dite Ville.

Le citoyen Louis Henry Loison, se trouvant dans le sein du corps administratif. Le Procureur sindic au nom de la loi a requis que le dit citoyen Loison seroit à l'instant déclaré en état d'arrestation, pour répondre aux questions qui lui seroient faites, ce que les autres membres présents ont arrêté.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, demeure et qualité a répondu s'appeler Louis Henry Loison, qu'il est âgé de vingt deux ans, que sa demeure est d'être attaché à la seconde division de l'armée des Ardennes, en qualité d'adjudant Général.

Interrogé s'il a eu une mission pour veiller et faire surveiller à l'évacuation des meubles, effets, vins, comestibles, matières en

fer, cuivre, airains, plomb et généralement de tous les objets qui étoient dans la maison d'Orval.

A répondu qu'il fut envoyé par le Général Kilmain, en présence des citoyens Milhaud et Deville, représentant du peuple, pour marcher avec six cents hommes sur Orval où il devoit trouver d'autre détachement qu'avoit laissé le général Beauregard, que ses intentions portoient de s'emparer des hauteurs sur Orval, de garnir sa droite pour se défendre de l'ennemie, de mettre cent hommes de garde dans l'intérieure, de requérir les voitures de Margny, Herbeuval et Villers, afin de faire transporter le fer qui s'y trouveroit, sans aucune destination pour les voitures, qu'après avoir pris ses précautions militaire, il entra dans l'intérieure de la ci-devant abbaye où il ne fut pas peu surpris de voir qu'il y regnoit un désordre affreux, la majeur partie des détachements laissée par le Général Beauregard étant ivre et par conséquent hors d'état de rendre aucun service militaire, il se rendit dans les caves pour y chercher le détachement annoncé qu'il trouva fonçant les tonneaux, il remonta dans le corps du logis où il trouva les officiers et soldats cassant et brisant tous les meubles ce qu'il ne peut empécher malgré les patrouilles qu'il fit faire. Il fit battre la générale pour rassembler son monde et les faire mettre en bataille hors de l'enceinte, après avoir formé une garde qui devoit se charger des effets qu'emportoient les soldats, que le soir il reçu plusieurs voitures qu'il fit charger de sept pièces de vin restant du pillage qu'avoit souffert cette boisson, et les effets chargés qui étoient consignés à la garde, qu'il les fit conduire au quartier général à Villy, à l'adresse du représentant du peuple, que la plus grande partie de ces effets furent pillés dans les cantonnements et dans le camp, qui reçu à ce sujet une lettre du général en chef Kilmain dans laquelle il lui annonçoit que le pillage de ce convoi avoit occasionné dans le camp un désordre affreux, et que dorénavant il valloit mieux foncer les tonneaux que de souffrir, que l'armée commence la campagne par d'aussi grands désordres. Le même jour, il reçu ordre de faire transporter les objets provenant d'Orval à Sedan, ce qu'il fit les jours suivants, il reçu trois cents pionniers qu'il employa à dé-

raciner les grilles, rampes, barreaux, forges, enclumes qu'il fit transporter à Sedan, que quelques jours aprés la découverte d'un caveau, faite par les pionniers en présence des représentants du peuple occasionnant de trop grands désordres et plusieurs fois en danger de sa vie, il renvoya les pionniers et ne garda plus que les détachements, auxquels tous les jours il distribuoit du vin et de la bierre, que plusieurs fois les gardes furent forcés, et les tonneaux foncés par les soldats des détachements, que la compagnie des grenadiers du 94e Régiment d'infanterie ne put jamais empêcher ce désordre, que pour y obvier, il fit décharger en présence du citoyen Milhaud, représentant du peuple, des voitures de planches et y recharger du vin qu'il fit conduire à Sedan, lequel vin sur le rapport de l'escorte fut pillé, défoncé à Carignan par les dragons et autres soldats qui s'y trouvoient. Le même jour il fit sortir avec bien de la peine le restant des pièces qu'il fit mettre dans la cour avec une garde, qu'il en fit distribuer plusieurs pièces tant aux ouvriers, charretiers, gardes intérieur et extérieur, qu'il envoya trois pièces au général Beauregard, quatre pièces aux représentants du peuple, deux au Général en chef, trois à l'état major et une pour la première compagnie de grenadiers du 94e Régiment d'infanterie, que le même jour très tard, il fut à la découverte, à son retour on lui annonça un magasin de seigle trouvé dans les greniers, qu'il en fit part aux représentants par une ordonnance qu'il envoya, les priant de lui procurer des sacs et des voitures, les voitures arriverent sans sacs, dans l'impossibilité de charger les grains, il en fit mettre dans les tonneaux ainsi que de la farine qui ne purent être transportés commodément plusieurs tonneaux ayant tournés sur la voiture, il demanda aux représentants la destination de ce grain, ils ordonnèrent qu'il seroit conduit à Montmédy, dans ces entrefaites le général Beauregard envoya une multitude de paysants avec une permission signée de lui, ce qu'ils firent non en totalité, qu'ayant demandé aux représentants du peuple la destination du vin restant, ils lui ont dit que partie seroit pour leur consommation, celle du quartier général et des troupes qui étoient autorisés à prendre les moyens nécessaires pour le mettre en sûreté, que le

soir deux citoyens de Montmédy du nombre desquels étoit le citoyen Venet lui ayant représenté la disette de cette denrée à l'hôpital de Montmédy, il feroit bien de ne pas oublier ses compatriotes et de leur envoyer de cette denrée si nécessaires aux hôpitaux, qu'il en envoya douze pièces et qu'il fit mettre les autres en dépôt après en avoir prévenu les représentants, ainsi que le Général. Que le lendemain, le citoyen Nicolas ainsi que plusieurs autres lui firent une pétition signée de la municipalité, à laquelle il eut bien pu se refuser, mais que le désir d'être utile à ses concitoyens lui fit donner la permission ainsi que des ouvriers pour la découverte de ces tuyaux de fonte, que le soir il en prévint les représentants. Le lendemain il fit charger une quantité de voitures, fers, planches, bois de chauffage qui furent conduits, le fer à Daigny le bois à Carignan. Les jours suivants, ne recevant point de sacs pour le transport des grains, et ayant eu nouvelle que la marche de la division de Beaulieu le forceroit à se retirer, en ayant même l'ordre dans sa poche, il pria les citoyens de Montmédy, venus pour emporter du grain d'en prendre ce qu'il pourroient emporter, qu'il en vendit plusieurs quartels au profit de la République, du montant duquel il en rendit compte aux représentants, que le soir, veille de sa retraite il fit charger près de deux cents voitures en fer qu'il fit conduire à Daigny, que rapport fut fait au quartier général, que plusieurs voituriers avoient déchargé à leur profit, le soir le feu ayant pris par accident, l'abbaye se trouva tout en feu en un clain d'œil, que dans le courant de la journée, aidé des gardes et des travailleurs, il avoit éteint trois fois le feu, que lors de l'incendie générale, lui et tous les officiers qui se trouvoient dans la chambre furent entourés de flamme et qu'il se retira avec grand peine, il fit sortir avec grande peine les voitures chargées de matelats, chaises, fauteuilles et leur fit prendre la route du quartier général, le lendemain matin il fit cercler le bois par une ligne d'infanterie et fit saisir le fer dont s'était saisis les paysans autrichiens qu'il en chargea toutes les voitures qu'on peut lui envoyer, que manquant totalement de voitures et la retraite commençant à s'opérer, il permit aux soldats de prendre ce qu'ils pourroient de le vendre, exceptant les habitants d'Autriche aux-

quels il ordonna de se prendre; sa colonne étant en marche pour se retirer, vint un citoyen François qui demanda à acheter quelques voitures de fer, ne pouvant les emporter pour les forges nationales. J'y consenti, il permit dans sa retraite à tous citoyens français d'emporter tout ce qu'il pourroit de fer, aimant mieux le voir dans leurs mains que dans celles de l'ennemi. Tous les meubles en bois etc., hormis les matelats furent donnés à ceux qui pouvoient les emporter.

Interrogé quel étoit l'officier militaire qui commandoit lors de son arrivée à Orval,

A répondu personne, ne s'en étoit présenté aucun, excepté un officier de chasseurs de la Meuse ou de la République qui escorta une voiture de vin pour le général Beauregard.

Interrogé quel étoit l'officier qui commandoit lors de son arrivée à Orval, les troupes qui avoient pu s'y rendre pour y maintenir l'ordre et empêcher le pillage,

A répondu qu'il n'a vu aucune espèce de corps lors de son arrivée, si ce n'est plusieurs soldats de différents corps voisins qui pilloient et cassoient tout, qu'une demi-heure après, il fit battre la générale, au son de laquelle accoururent plusieurs chasseurs, volontaires et autres soldats, les uns armés et les autres non armés, qu'un quart d'heure après la générale sont entrés les chasseurs de la République envoyés par le général Beauregard, qui un instant après reçurent l'ordre d'occuper le poste de ce lieu.

Interrogé si après avoir battu la générale, chaque corps ou chaque détachement s'est rendu à son poste et ceux qui devoient les commander,

A répondu qu'à son arrivée il n'existoit aucune trace de poste.

Interrogé à quelle époque il a pu requérir la fourniture de sacs pour être envoyée à Orval, à l'effet d'en transporter les subsistances,

A répondu qu'à son arrivée dans l'abbaye, il fit découverte de breaux et avoines, qu'à dater de ce moment il a requis des sacs du général Beauregard qui lui furent envoyés le surlendemain de son arrivée seulement, et qu'il transporte l'avoine à la

division du général Beauregard, qu'il me fit réponse, qu'il ne pouvoit envoyer une plus grande quantité de sacs, qu'alors ayant prévenu les représentants de la Nation qui vinrent le voir à l'abbaye de la grande quantité de breaux qui existoient sur les greniers, et après les leur avoir montrés, il lui pria de lui envoyer des sacs, ils répondirent qu'il valoit mieux emporter du fer que des breaux,

Interrogé s'il sait la quantité de sacs d'avoine que le général Beauregard a fait prendre,

A répondu que c'étoit cent sacs au plus, qu'au reste, le citoyen Lecot, officier au dixième régiment de Dragons s'étoit chargé de cette distribution.

Interrogé à quelle époque il a commencé à faire vendre les grains qui pouvoient exister à Orval,

A répondu que le lendemain qu'il a trouvé les grains, c'est-à-dire seigle; il a attendu jusqu'au soir, et que ne recevant point de sacs il a mieux aimé vendre au profit de la Nation, le grain qui auroit été gaspillé, et qu'il n'avoit pu en sauver un quartel, vu que le général Beauregard permettait par écrit à cent citoyens autrichiens de venir chercher du grain à l'abbaye, à quoi je ne pouvois me refuser.

Interrogé lors de l'arrivée de quatre cents sacs, envoyés le dimanche vingt-trois du présent mois, en suite de la réquisition du citoyen St-Remi, adjoint aux adjudants généraux, de la veille au soir, ce qui a pu porter obstacle à ce qu'ils fusent remplis de grains pour les conduire à Montmédy,

A répondu qu'il dit aux citoyens chargés du transport de ces grains sur Montmédy d'en prendre le plus qu'ils pourroient, d'en charger leurs voitures et même qu'il leur permit d'en prendre de leur environ s'ils en trouvoient de décharger, que ces citoyens lui ayant porté plainte de ce que les troupes de bivouac dans les bois prenoient les voitures destinées aux transport des grains pour conduire au bivouac, leur bière et vin, il les leur fit rendre sur le champ.

Interrogé s'il sait la quantité de grain qui a pu être vendu à Orval, et en quelle espèce et le montant que cette vente a pu produire,

A répondu qu'il ne lui est pas possible de désigner la quantité de grain qui a été vendu n'ayant assisté à cette vente que momentanément, que le compte qui lui a été rendu de l'argent qui en provient est d'environ de quinze à seize cents livres en assignats et d'environ trois ou quatre cents livres en argent numéraire, qu'au reste il n'a pas compté ce numéraire.

Interrogé s'il a été tenu registre ou note des objets vendus et du prix qui en a été donné,

A répondu qu'il était impossible qu'il entre dans ces détails et que les ventes qu'il fit faire étoient pour ménager à la République ce qui infailliblement auroit été perdu, qu'au reste les représentants du peuple Deville et Mineaud s'en étoient rapporté totalement à lui.

Interrogé à qui il a rendu compte des objets vendus et des sommes qui en sont résultées,

A répondu : 1° aux citoyens représentants du peuple, 2° au citoyen général et au chef de l'État Major que les représentants le chargèrent d'en rendre compte plus particulièrement au Général de l'état major.

Interrogé quel motif ou quelle mission avait pu obliger le citoyen Loison père à se rendre à Orval,

A répondu que s'était sans doute celle de beaucoup d'autre, la curiosité et qu'il ne lui parla que le soir à son père, de ce, étoit présent, le citoyen Pierrard à ce que je crois Anchelon de Damvillers et qu'il ne se resouvient pas des autres, et que dans sa marche pour remplir ses fonctions il rencontra le citoyen Lardenois d'Ecurey.

Interrogé s'il n'a pas eu occasion de voir le citoyen Loison son père dans d'autre moment,

A répondu qu'en rentrant vers les dix heures et demie du soir, il soupa avec tous les officiers et son père.

Interrogé s'il n'a pas chargé le citoyen son père de veiller à la conduite, soit d'effets, soit de comestible, soit de vins pour les intérêts de la République,

A répondu que les voitures chargées des meubles qui se trouvoient dans sa chambre, tels que fauteuils, matelats, chaisses, chasubles, étoles etc..., il y restoit quelques fauteuils et un

petit secrétaire que je permis au citoyen Loison père, Anchelon d'emporter, m'étant réservé pour moi personnellement le petit secrétaire, et que les autres voitures chargées de matelats, chaisses et fauteuils devoient être conduites à Willy, pour les matelats être donnés à l'ambulance, les ornements d'Eglise aux curés voisins, les fauteuils et chaises à moi répondant aux quels les représentants les avoient promis, à l'égard du vin, j'ai prévenu le citoyen Loison père que je pouvois lui envoyer un convoi de vin sur son récepissé et qu'il n'en rendroit compte qu'aux représentants du Peuple, au Général ou à l'État major, le vin étant destiné comme je l'ai dit ci-dessus, je lui ajoutois que les représentants en avoient promis quelques pièces pour les peines que je mettois données, mais qu'il n'en useroit que par un ordre signé, j'ajouteroi que j'ai prévenu les représentants, le Général et l'état-major.

Interrogé s'il sait qu'il y ait été conduit à Damvillers, des matelats, chandeliers de cuivre, traversins et à qui ils appartenoient,

A répondu que les matelats ne devoient être conduits qu'à l'ambulance, et que par conséquent il ne devoit point s'entrouver à Damvillers, quant aux coussins j'avois permis à tout un chacun d'en prendre, ne pouvant les transporter et n'étant d'aucune valeur. L'intention des représentants étant de ne tirer usage que des fers et comestibles. Quant aux chandeliers, plusieurs ayant précédamment été chargés sur des voitures et n'ayant pas été rendus à leur destination, j'ai chargé les citoyens Loison père et Anchelon d'en disposer sauf à moi d'en rendre compte aux représentants et à eux de rembourser le montant si on l'exigoit, j'ai prévenu les citoyens représentants de tout ce que j'ai fais, il l'ont applaudi, et en m'embrassant le citoyen Milliaine ou Milhaine représentant du peuple me dit qu'il eut mieux vallu que j'ai une maison meublée des meubles d'Orval de ce qu'ils fussent brulés et que j'étois un sot de n'y avoir pas pourvu.

Interrogé pourquoi les cinq voitures de seize tonneaux de vin qui d'abord ont été déchargés à Thonne-le-Thil, ont pris une route de traverse et dans la nuit pour se rendre à Damvillers,

Répondu que le général Kilmann craignant l'augmentation du désordre m'ordonna de faire évacuer sur le champ tous les vins et eaux-de-vie, et que si je ne pouvois le faire, de les défoncer sur le champs, aimant mieux perdre quelques pièces de vin que le total de son armée ; j'ordonnois qu'ils fussent au plus prochain village, cependant en observant de l'éloigner des endroits fréquentés par les soldats, et de la ramener sur le champ à l'abbaye les voitures qui auraient déchargées ce vin, ce qui fut fait après les avoir déchargées à Thonne-le-Thil, où je les laissais jusqu'à ce que j'ai prévenu les représentants et l'État-major, ce que j'ai fait, et alors j'ordonnai le dépôt sur Damvillers, évitant de passer par Montmédy et autres lieux où il avoit des troupes, de peure que le même accident arrive au convoi de vingt pièces qui alloit à Sedan n'ait lieu dans ces passages.

Lecture faite audit citoyen Loison de son interrogation, a répondu qu'il contenoit vérité, qu'il n'y avoit rien à y ajouter n'y à y diminuer et qu'il y persistoit. Signé Loison adjudant Général, Charpentier, le Seillier, Chambeau et Salomon.

De quoi il a été dressé le présent procès-verbal que les parties présantes ont signé au dit Montmédy les jour, mois et an que dessus, signé. Charpentier, le Seillier, Chambeau et Salomon, secrétaire.

Pour copie, Signé : SALOMON.

Il est présumable que les explications fournies par le jeune général ne convainquirent pas le district, car il décréta la mise en arrestation de Loison à Damvillers; celui-ci refusa de se soumettre à cette mesure et arrêta l'officier de gendarmerie envoyé pour l'incarcérer.

Cet incident n'eut d'ailleurs aucune suite et Loison resta en liberté et avec son grade à l'armée.

Les documents qui relatent et résument ces faits sont assez intéressants que pour trouver place ici :

Copie d'une lettre écrite par le Directoire du District de Montmédy au citoyen Kilmaine, général de division, commandant l'armée des Ardennes.

du 30 juin 1793.

L'AN 2 DE LA RÉPUBLIQUE.

Général,

Nous avons l'honneur de vous adresser copie d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie nationale, de la conduite qu'a tenue le citoyen Loison, adjudant général de l'Armée des Ardennes qui, refusant de satisfaire au mandat d'arrêt lancé contre lui, a au contraire fait mettre en état d'arrestation le commandant de ce corps chargé de le mettre à exécution, nous avons cru devoir vous rendre compte de cette conduite, étant bien persuadé que si cet officier est ou se représente à l'armée que vous commandez, vous seconderez les mesures des corps administratifs de cette ville pour faire punir cet officier s'il est coupable.

Pour copie,

Les administrateurs,

Signé : SALOMON.

Gendarmerie nationale, compagnie de Verdun, Brigade de Montmédy.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française, une et indivisible, le vingt-neuf juin vers les neuf heures du soir, le citoyen Jacquemin commandant la lieutenance de gendarmerie nationale établie à Stenay et en résidence à Montmédy, assisté du citoyen Fransquin, gendarme de la brigade, aussi en résidence en ladite ville, et des citoyens Jacob Martin, Bouton et le Couvreux, tous quatre gendarmes de la brigade en résidence à Damvillers soussignés.

Certifions qu'étant arrivés en la commune dudit Damvillers, pour mettre à exécution le mandat d'arrêt décerné le vingt-neuf du courant par les Directoires de Districts et municipalité de Montmédy contre le citoyen Loison, adjudant général, em-

ployé à la 2e division de l'Armée des Ardennes, et ayant rencontré ledit citoyen Loison, je le lui ai signifié et lui ai déclaré que dès cet instant, il était en état d'arrestation; mais le citoyen Loison bien loin d'obéir donna ordre à des dragons de me constituer prisonnier, ce qui fut exécuté, malgré que je leur déclarai qu'il y avait un mandat d'arrêt lancé contre lui, que dans ce moment il ne pouvait plus rien leur commander et que c'était à mes ordres qu'ils étaient, et je me vis forcé d'entrer au domicile de son père, où étant dans une chambre, il fit mettre deux dragons à la porte avec la consigne de n'y laisser entrer personne; cependant après de vives sollicitations qui durèrent plus d'une grosse demie heure, il donna ordre aux dragons de laisser entrer deux membres de la municipalité; les citoyens Jean Louis Carton et Joseph Bastien que j'avais requis par le citoyen Fransquin de se transporter au domicile du citoyen Loyson où j'étais en arrestation, mes gendarmes eurent aussi la permission d'entrer, il leur fit aux uns et aux autres lecture de la loi qui défend aux corps administratifs de s'immiser dans les marches et le service ordonné par les officiers généraux. Les deux officiers municipaux trompés par la fausse interprétation qui fût appliquée à cette loi, me défendirent de mettre ledit Loison en état d'arrestation, à quoi, différant tant à cause de la force armée qu'il commandoit, que plusieurs particuliers dont je ne connois point les noms, étoient rassemblés autour de la maison de son père ; je me suis retiré avec mes gendarmes sus nommés et ai dressé le présent procès-verbal auquel ils ont signé lesdits jour, mois et an susdits; signé : Jacquot, gendarme, Martin gendarme, Le Recouvreux, gendarme, Bouton, Fransquin *idem* et Jacquemin commandant.

Pour copie,

Signé : SALOMON.

Mandat d'arrêt contre le citoyen Loison, en date du 29 juin.

Le citoyen Béranger, lieutenant de la gendarmerie, mettra en état d'arrestation le citoyen Loison, adjudant général de

l'armée des Ardennes, 2e division, le conduira à Montmédy haut dans la prison de ladite ville et aura l'attention qu'il ne puisse communiquer avec le citoyen Loison son père.

Fait, à Montmédy ce vingt-neuf juin 1793, l'an II, de la République une et indivisible (Signé : Charpentier, Le Seillier P. sind.; Didiot, Présid., Chambeau P. de la commune, Maillet maire, Nicolas).

Le citoyen Jacquemin Bérenger a présenté en ma présence au citoyen Loison un ordre adressé à lui par la municipalité de Montmédy et le Directoire du district. Pour arrêter et transporter dans les prisons de ladite ville de Montmédy, ledit citoyen Loison, adjudant général en fonctions dans la ville de Montmédy, étonné d'un acte aussi arbitraire exercé sur un officier à qui la municipalité et le Directoire ont dit hier en ma présence qu'ils n'avoient rien à lui reprocher, moi citoyen Tardy, chef de l'état major de la 2e division de l'armée des Ardennes exhorte les membres du Directoire et la municipalité à respecter la liberté d'un individu qui est venu dans cette ville pour y exercer ses fonctions, il les exhorte à lire le nouveau code pénal qui détermine les formes d'après lesquelles un officier quelconque doit être arrêté, il les invite à se rappeler la loi qui punit de mort toutes les autorités quelconques qui entraveraient les opérations des généraux, en conséquence il défend à Jacquemin Bérenger lieutenant de gendarmerie de mettre à exécution l'ordre arbitraire du District et de la municipalité, il invite ces deux corps à ne pas se livrer à des animosités qui ne pourroient qu'être funeste à la République, en détruisant la bonne harmonie qui doit exister entre tous les pouvoirs, au reste il prend tout sur sa responsabilité, et si le Directoire et la municipalité ont des plaintes et des soupçons sur le citoyen Loison ils n'ont qu'à les adresser au citoyen Tardy dont il est le subordonné et qui le fera arrêter s'il y a lieu conformément à la loi, et dans les formes quelle prescrit, signé : M. H. Tardy.

Pour copie conforme à l'original adressé au C. Robert, le 5 juillet,

Signé : JACQUEMIN.

Citoyens administrateurs.

Le citoyen Béranger commandant la lieutenance à Montmédy m'ayant apporté copie de son procès-verbal dressé contre le Sr Loison adjudant général de la seconde division des armées des Ardennes, j'ai l'honneur de vous le faire passer, ainsi que celle d'une remontrance faite par le citoyen Tardy, chef d'état major, aux corps constitués de Montmédy, en date du 29 juin à laquelle est adressé le mandat d'arrêt de ces mêmes corps, vous trouverez dans cette lettre une contradiction tendante à épouvanter les corps constitués de Montmédy, et le citoyen Béranger relativement à la loi qui défend d'entraver la marche des généraux. Ce dernier n'ayant point eu égard à cette lettre au moyen du mandat d'arrêt en date du 29 passé, n'ayant pu joindre à Montmédy ledit Loison, s'est rendu promptement à Damvillers pour y mettre à exécution l'ordre dont il étoit porteur, ayant rencontré son homme dans la ville, il voulut au nom de la loi l'arrêter mais quel contraste Loison a profité de son autorité éphémère et fait lui-même arrêter l'exécuteur de la loi par le dragon et un brigadier que Tardy lui avoit envoyé pour sa défense. Tardy dira qu'il a envoyé ces 4 dragons et ce brigadier pour relever les 4 chasseurs de la Légion du centre qui y étoient pour la correspondance militaire, il ne faudra pas le croire, puisque ces chasseurs ont resté à Damvillers, qu'ils y étoient encore quatre jours après cet événement. D'après avoir lu avec attention ce procès-verbal et m'être entretenu en suite des faits qui ont suivi et précédé l'arrestation du citoyen commandant la gendarmerie, j'ai remarqué que le citoyen Béranger avait oublié quelques circonstances dont il m'est convenu et que je me fait un devoir de vous révéler.

Le citoyen Loison après avoir fait mettre cet officier en état d'arrestation, le fit garder à vue par deux dragons, et fit également garder ses portes d'entrées, de manière à pouvoir séquestrer tous les effets qui pouvoient le compromettre, pendant quel tems, il fit assembler tous les hommes de son bord, qui, tous en voulaient à la vie du prisonnier, je suis désolé que Béranger n'ait pas eu l'attention de m'envoyer un ordonnance

je serais allé sur le lieu en déligence avec la force armée, et sur ma tête il aurait pris la place du citoyen Bérauger.

Je suis avec respect, Citoyens administrateurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ROBERT.

Verdun, le 26 juillet 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

Civisme de la population montmédienne. — *Le Moniteur Universel* du n° 26, mentionne l'offre faite à la Convention par les habitants de cette ville de dépouiller des églises pour en affecter le produit de la défense nationale et réclamant des mesures sévères contre la Fédération de Sedan.

Les journaux révolutionnaires de septembre et octobre 1793 annonçaient, rapporte M. Chuquet (*Hondschoote*, p. 332) que des délégués des clubs de Sedan, Montmédy, Givet se présentaient à cette époque au club des Jacobins à Paris et demandaient l'épuration des états-majors et la mise en jugement du général Houchard, commandant à l'armée du Nord.

Lettre d'un officier républicain de Montmédy. — La lettre suivante adressée à un de ses parents par un officier de Montmédy renferme quelques aperçus inédits sur les sentiments de l'époque ; comme elle est inédite, elle peut être publiée ici intégralement, malgré sa longueur et consultée à titre documentaire.

A la citoyenne veuve Gaude pour remettre s'il luy plait au citoyen Gaude, lieuteuant à la cinquième compagnie du 5e bataillon de chasseur de la république cantoné à Frenoy, proche Montmédy, dép. de la Meuse.

à Montmédy.

Cher frère,

Je viens de recevoir ta lettre le 14 en date du 3 juillet avec tout le plaisir possible. En apprenant l'état de ta bonne santé et dont je désire la continuation pour à l'égard des notre, cela va bien dieu mercy, je te croyoit comme tu m'avoit marque par ta dernier que tu partoit pour l'armé de Gustine, je te pensoit du

côté de Condé mais non tu voyla toujours chez toy quoique tu te soit trouvé à l'affaire darlon (1), qui comme je voit par les nouvel netoit pas une petite affaire ou tula manque belle tu ne men fait que la moitié le détail comme dorval (2) que nous occupons maintens ou il doit avoir bien du butin, je te félicite de ne pas avoir contribué au pillage comme les autres; je te prie de me dire ce que est devenu frère Amand. ainsy que tous tes gueux de moine et comme les bougre dimpériaux prene le party dit moy le nom de notre colonel est sy quel que jeune gens de Montmédy sont en place dans votre bataillon et votre uniforme et ta paye qui comme je voit est de lieutenant de la cinquième je te prie mon amy de ne point texposé que le moin possible, mais cependant de faire ton devoir, tu me marque que tu a reçu des nouvel de notr frère hubert cela redouble le plaisir que j'ay mais tu ne marque pas quel bataillon je te prie de me donner son adresse au juste afin que je lui écrive le pauvre petit bonhomme cela me fera grand plaisir de recevoir de ses nouvel, pour alegard du reçu que tu me demande je te le ferai passer un peu plus tard et cependant cette lettre peut lui servir comme quoy jay recu ce que tu m'a envoyez, mais tu me permetera de te dire que cela n'a pas etez fait en equitez de conscience, car quand on me conte un mobilier cent francs pour ma part je ne peut mempaichez que de dire que cest gerdinery pour la boutique c'est un prix bien petit petit, quoi qu'il en soit jaime mieux etre dupé que fifi ou je crois que tu sera juste à sonégard, je te reconnatrais là car je te crois trop bon et juste que pour quil en soufre; tu sait comme moy que cela aurais du étreaumoin ces 400 francs pour ma part au prix ou sont tout les denré voyla ce que c'est de netre pas sur les lieux qu'importe cela est fait jaime mieux que ce fu vos autre qui en profite que des étrangé. C'est finy je ne t'en parleray plus cela n'empêchra pas lamitié qui nous lie : je te prie de ne point te facher de ce que je te dit une fois dit je ne t'en parleray plus tu sait que je n'en ay pas besoin, je te diray que

(1) D'Arlon.
(2) D'Orval.

voyla au moins quatre moy que nous navons û de la pluye, cependant il s'y trouve du foin et les blé que l'on commence moissonné qu'il ne sont pas (mot illisible) ou je crois en récolté pour mon année les vignes comme tu scait ont été gelé le 31 may ou cela nous donnera un peu plus de misère, le reste va assez bien, mais il nous faudrait une bonne pluye, le vin vaut 27 à 30 francs le carafon, le pin 4 la livre et la viande 10 francs tout les denré en général sont or de prix létain vieux commun 30 à 40 sols la livre (1) cela fait pitié je te prie mon amy de vouloir nous entretenir par lettre le plus souvent possible et marqué au juste ce qu'il y aura de plus nouveau tu nous obligera infiniment puisque nous ne pouvons avoir la satisfaction de bouche au moins jouissons de celle de la plume. Je finit mon cher frere en tembrasant du plus profond de mon cœur ainsy que toute la famille mon épouse ce joint à moy ainsi que toute sa famille qui en font de même.

Ton très humble républicain,
L. GAUDE.

Joigny le 17 juillet.

En cas que tu change de garnison, arrive à une autre de mécrire sur le champ. C'est le plus grand plaisir que tu pourra me faire.

Je vous anbrace de tous mon cœur, ennatandans que vous veniez de sur votre peti chevalle nous voir, que je désire baucou, il fot les (mot illisible) aprais la gaire fini, votre petite nièce vous embrace, adieu sœur Gaude.

1794

Mouvements de troupes à Montmédy. — Nouveaux combats d'Arlon. — Rapports du représentant du peuple Mallarmé sur les opinions religieuses et politiques des populations montmédiennes. — Le procès de 33 habitants de Dun devant *le Tribunal* révolutionnaire.

Mouvements de troupes à Montmédy. — La *Revue d'histoire*, dans ses nos de mai et septembre 1902 contient des détails peu

(1) La famille Gaude était une famille de fabricants de vases d'étain

connus sur les mouvements des troupes qui eurent lieu à l'armée du Nord en 1794 du 17 pluviôse au 8 messidor an II et qui eurent leur répercussion à Montmédy; nous en détachons tout ce qui se rapporte à la vie militaire de cette ville.

L'armée des Ardennes était commandée au commencement de 1793 par le général Charbonnié accompagné de l'agent supérieur Poulet et du représentant du peuple Gillet, chargés de surveiller l'incorporation des nouvelles levées.

L'armée des Ardennes reçut de l'armée du Nord et de celle de la Moselle six cadres destinés à compléter les bataillons de réquisition affectés à Montmédy au camp des sans-Culottes, etc. (Lettre du général Charbonnié au ministre de la Guerre : 29 ventôse) (10 mars).

Le 25 ventôse (15 mars), Charbonnié envoie la lettre suivante au général Dessaubaz à Montmédy :

25 ventôse (15 mars).

Au général de brigade Dessaubaz, à Montmédy,

Le représentant du peuple Gillet m'annonce qu'il dirige de l'armée de la Moselle six bataillons sur celle des Ardennes, il me marque par le même courrier que trois de ces corps seront rendus le 26 ou le 27 à Montmédy. Tu leur donneras de suite l'ordre de partir pour Sedan, en me prévenant du jour de leur arrivée.

CHARBONNIÉ.

Le 20 floréal, Gillet envoyait le commandant Debaune, auprès du général Debrun, commandant la division de Montmédy pour lui retirer un bataillon destiné à renforcer l'armée de la Moselle.

Voici cet ordre :

Arlon, le 6 floréal (26 mars).

Il est ordonné au citoyen Debaune, commandant provisoire à Montmédy (1), chef du 1er bataillon de la 13e demi-brigade

à l'usage des églises et de l'abbaye; c'est ce qui explique pourquoi les cours de ce métal intéressent tant l'auteur de la lettre ci-dessus.

« (1) Debaune était un ancien menuisier de Thonne-les-Prés; il fut

d'infanterie légère employée à l'avant-garde du corps d'armée, maintenant à Arlon, de rejoindre la demi-brigade pour le 15 floréal présent mois sous peine de destitution.

Le général en chef de l'armée des Ardennes pourvoira provisoirement à son remplacement dans le commandement de la place de Montmédy.

Mais bientôt, donnant contre-ordre, Gillet écrivait :

Morfontaine, le 22 floréal (11 mai).

Au général Lebrun, commandant la division de Montmédy.

. . . .

. . . .

« Tu peux donc conserver le bataillon de réquisition jusqu'à « ce que les circonstances puissent permettre de le déplacer ».

Le registre du représentant Gillet contient d'autre part un résumé de son œuvre d'organisation à l'armée des Ardennes.

Son premier centre d'opérations fut Sedan, qui était le quartier général de l'armée et dès son arrivée, le 25 pluviôse (13 février) il se mettait à l'œuvre.

Le 3 germinal (23 mars), il était à Longuyon, d'où il date plusieurs de ses lettres; le 6 floréal (25 avril), il se trouvait à Arlon d'où il donnait au général Charbonnié de nouvelles instructions pour la réorganisation de ses troupes, composée d'éléments disparates.

Après avoir formé les divers corps et leurs cadres en plusieurs demi-brigades, la 9e légère et la 172e fut formée la 86e dont la constitution donne lieu à la correspondance suivante :

chargé par le général Lamarque, qui remplaçait Jourdan à la tête de l'armée, d'exercer des représailles contre le château de Latour que Jourdan, qui opérait alors dans le Nord contre Latour, avait menacé sans intimider son adversaire, d'incendier un château du même nom s'il bombardait Landrecies.

Debaune incendia Belmont, Ethe, les châteaux de Laclaireau et Latour; de son côté, Loison avait incendié non seulement Orval, mais encore Rouvroy, Harnncourt et Virton.

Longuyon, le 30 ventôse (20 mars).

« Gillet au général Charbonnié, commandant en chef l'armée « des Ardennes.

« Je m'étais bien promis, citoyen général, que la 86e demi-bri- « gade arriverait à Montmédy le 27. Les états de revue n'étaient « point préparés et les revues n'ont pu être terminées que le « 28. Je fis réunir hier à Longuyon les 3 bataillons et aujour- « d'hui je les ai embrigadés ; ils partent pour se rendre à leur « destination ».

Au général de brigade Lorge, commandant à Carignan, 30 ventôse (20 mars).

« Je te préviens citoyen général, que la 86e demi-brigade, « composée des ci-devant bataillons : 3e du Puy-de-Dôme, 10e « de Paris et 2e du 43e régiment, partira demain 1er germinal, « de Montmédy pour se rendre à Carignan et le 2 à Sedan où « elle recevra de nouveaux ordres ».

THARREAU,
(*Chef d'état-major de l'armée des Ardennes*).

Autre lettre de Gillet, relative à la formation de la 86e demi-brigade, datée de Marville, le 8 germinal (28 mars) au général Charbonnié.

Puis des autres lettres,

Tharreau au commandant de Montmédy, 9 germinal (29 mars).

« Le représentant Gillet m'annonce que la 26e demi-brigade « arrive aujourd'hui à Montmédy. Tu l'y conserveras jusqu'à « nouvel ordre et tu recevras, au premier jour, un agent pour « compléter ce 3e bataillon ».

THARREAU.

Au citoyen Vallère, agent secondaire, 10 germinal (30 mars).

« En outre de la 86e demi-brigade que tu as ordre de porter « au complet, tu seras chargé de compléter la 26e qui est à Mont-

« médy ou dans les environs. En plus donc pour cette dernière « demi-brigade, conserver les bataillons de Vitry et de Grand- « pré. Par ce moyen on ne sera pas obligé de faire des mou- « vements de cette place à la division disponible ».

THARREAU.

12 germinal (1er avril).

« Il est adressé au citoyen Vallère, agent secondaire, de se « rendre de suite à Carignan et Montmédy pour y compléter : « à Carignan la 86e demi-brigade avec les bataillons de Bar et « Saint-Mihiel ; à Montmédy la 26e demi-brigade avec les ba- « taillons de Vitry et de Grandpré ; d'accélérer ce travail d'où « dépend le bien de la République ».

THARREAU.

La 20e demi-brigade est formée par un arrêté pris à Marville le 8 germinal (28 mars) par le représentant du peuple Gillet qui les forme avec le 2e bataillon du 13e régiment d'infanterie, le 4e de la Manche et le 9e de Seine-et-Oise.

L'embrigadement de ces unités ne fut effectué que le 30 floréal. Charbonnié et Gillet en confièrent le commandement aux citoyens Geney, chef du 9e bataillon et au citoyen Pileux, chef du 2e bataillon.

Nouveaux combats d'Arlon. — L'occupation d'Arlon par les Français en 1793 ne devait avoir qu'un caractère provisoire : bientôt ils l'évacuèrent et au commencement d'avril 1794, les Autrichiens au nombre de 12.000 hommes commandés par le général de Beaulieu le réoccupaient à leur tour.

Une nouvelle expédition était nécessaire pour les en déloger ; le 16 avril, à l'aube, une armée républicaine commandée par le général Jourdan, s'avança en trois colonnes de Longwy sur Arlon ; couverte par des avant-postes à Heinoch, Vance, Lagland, Walberg, l'armée de Beaulieu avait sa droite appuyée à la montagne, sa gauche à Brielhofe.

C'est seulement l'après-midi que l'armée républicaine entama vigoureusement l'action, elle déploya son centre entre

Volkringen et Boïvange, son aile droite vers Houdlingen.

Beaulieu projeta de tourner la droite de son adversaire par la chapelle de Sainte-Croix ; pendant ce temps-là des Croates envoyés de Volkringen devaient attaquer par la gauche le centre français, afin de l'empêcher de se porter au secours de son aile droite.

Un combat d'artillerie s'engagea entre Français et Autrichiens et à la tombée de la nuit; ceux-ci qui étaient supérieurs en nombre, rejetèrent les républicains sur Messancy.

Par bonheur le 17 avril, c'est-à-dire le lendemain au point du jour une colonne de renforts arriva à l'armée française et reprit le combat; débouchant de Tornisch, elle se porta contre les troupes du général de Welsch, campées sur le Hirzberg, pendant qu'une autre colonne les prenait en flanc dans la direction de Lagland.

En même temps la colonne du centre de l'armée française culbutait les avant-postes ennemis de Wollberg; l'après-midi un nouveau renfort de cavalerie et d'infanterie survint vers Henisch et Storken, venant de Vance, ces troupes se portèrent sur le Hirzberg pour tourner et prendre à revers les Autrichiens.

Les Français chargèrent à la baïonnette les soldats de Welsch qui durent battre en retraite devant l'impétuosité de l'attaque. Jourdan occupa aussitôt le Hirzberg, s'empara de quelques canons et fit un certain nombre de prisonniers. Beaulieu tenta un dernier retour offensif à Widerstand, mais sans succès et il dut se replier sur Luxembourg avec deux colonnes, son artillerie de campagne et une centaine de voitures d'approvisionnement, la colonne de Welsch se retira sur Mersch par la vallée de l'Eisch.

Les troupes de Beaulieu furent poursuivies par la cavalerie française contre laquelle la retraite fut couverte par une arrière-garde commandée par le comte de Nobili.

Dès son arrivée à Arlon, Jourdan remit le commandement en chef au général Hatry et y laissa une garnison de 10.000 hommes, occupant plusieurs postes où ils campèrent en trois colonnes.

Beaulieu n'entendait pas abandonner Arlon à l'ennemi sans



esprit de retour, il avait concentré ses forces au camp d'Aspern et le 29 avril il réunit un grand nombre de voitures attelées et remplies de vivres; il donna ses instructions aux officiers et fit lever le camp à 10 heures du soir, après avoir fait allumer les feux de bivouac comme d'habitude; six soldats seulement restèrent au camp pour entretenir ces feux qu'on pouvait apercevoir d'Arlon et endormir la confiance des Français.

Les Autrichiens se portèrent par Ell et Oberpallen sur Arlon et les environs occupés par les Français; à 1 heure du matin le premier coup de fusil fut tiré et bientôt une ardente fusillade s'engagea à laquelle s'ajouta bientôt une canonnade non moins vive. Cet engagement dura jusqu'à 5 heures du matin.

Les Français surpris durent évacuer Arlon et le général Mulot qui était encore dans son lit en ville dut fuir à demi-habillé pour n'être point fait prisonnier.

Quand il fit jour, les Autrichiens purent constater l'étendue de leur victoire et leurs musiques exécutèrent des airs victorieux, au milieu de la joie des assaillants; plusieurs Français furent faits prisonniers et fusillés séance tenante.

Les Français reparurent un peu plus tard dans la région au mois d'août 1794; ils vinrent camper dans le Luxembourg belge de nouveau et ils réussirent à reprendre Arlon le 5 juin 1795 après 6 mois et demi de siège.

On trouvera encore des récits détaillés sur les combats d'Arlon, appelés aussi, à Arlon, bataille de Weyler, dans GRIMOARD : *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France*, 1808, tome III, p. 43, et dans l'*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, par le Lieutenant-Général JOMINI.

Le Musée de Versailles renferme un tableau représentant la bataille d'Arlon, des 16 et 17 avril 1794.

Rapports du représentant du peuple Mallarmé sur les opinions religieuses et politiques des populations montmédiennes. — Les documents qui suivent jettent un jour curieux sur les tendances qui régnaient pendant ces années agitées dans notre région et sur les critiques et remarques qu'elles provoquaient :

Le représentant dans la Meuse et la Moselle au comité de Salut public.

Montmédy, 5 floréal an II-24 avril 1794
(reçu le 30 avril).

Deux lettres de Mallarmé : 1° Il donne des renseignements sur l'état de l'esprit public à Montmédy ; « automates par tempérament, ces stupides habitants ne semblent aucunement émus des prodiges qu'enfante chaque jour la Révolution : elle ne les a point atteints ; à peine en sont-ils effleurés, et leur insensibilité profonde annonce assez qu'ils seraient peu dignes des glorieuses destinées auxquelles la France s'élève, si des autorités plus vigoureuses ne leur imprimaient un caractère plus prononcé. J'ai changé la plupart de celles-ci, et y ai substitué des hommes neufs, d'une trempe vierge, et dont les mœurs et la probité consolident le civisme. Ils m'ont juré d'élever les habitants de Montmédy à la dignité des républicains, de leur faire oublier la morgue hautaine que les Espagnols, en quittant jadis leurs remparts, semblent leur avoir léguée ». Les membres de la Société populaire, quoique Jacobins et dans le chemin de la Montagne » étaient divisés, Mallarmé a fait arrêter le principal auteur de ces divisions. — Il part pour Longwy. — Arch. nat. AF. H. 163. — De la main de Mallarmé.

PAR S. A. AULARD.

Recueil des actes du comité de Salut public, etc., tome treizième, Paris, Imprimerie nationale (1900), page 42.

Le même au comité de Salut public.

Briey, 13 floréal an II-2 mai 1794
(reçu le 11 mai).

L'instant, citoyens-collègues, où vous mettiez, avec la terreur, la justice et la probité à l'ordre du jour devait être pour toute la République celui d'une épuration universelle.

Déjà, par vos bienfaisants travaux, le sol de la liberté commence à se purger de l'impure noblesse, et les postes avancés

de la France n'ont plus à redouter les nombreuses trahisons dont elle donna si souvent le déplorable exemple. Mais cette mesure, excellente en elle-même, eût été incomplète pour les départements où je suis chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire. Des hommes plus faux, plus scélérats que les nobles, et que l'orgueil de ceux-ci unissent la fourbe hyprocrisie, des prêtres et en un mot désolaient les rives de la Moselle et de la Meuse, j'ai cru devoir les réunir sous l'œil de la plus active surveillance dans les chefs-lieux de leurs districts respectifs. Et voici quelques-uns des innombrables motifs qui m'ont déterminé à cette mesure. Dans les trois quarts des petites ou grandes communes que j'ai parcourues, surtout dans celles des campagnes que n'ont pas encore inondé de leurs lumières philosophiques et républicaines la Raison et la Liberté, j'ai vu les lois méprisées ; le fanatisme, à demi-mort, reparaître sous toutes les formes ; la présence des ci-devant curés était comme un talisman fatal qui forçait à l'imbécillité, à la scélératesse des cœurs naturellement bons, et qui ne demandent que le bien. C'était un germe de putridité, un ferment de grangrène, un moyen de contre-révolution et surtout de contre-raison, auquel la superstition, l'aristocratie, l'égoïsme rattachaient leurs farouches espérances.

Déjà, dans une multitude de communes, ce virus malin avait commencé sa dangereuse irruption, et il était à redouter que si, par négligence ou par faiblesse, on laissait subsister une aussi funeste cause, des effets effrayants n'en découlassent.

Naguère, et au moment où la raison semblait fermer pour jamais les boutiques du fanatisme chrétien, non loin de Bar-sur-Ornain (à Benoîte-Vaux), une vierge muette depuis plus de quatre ans, quoique déjà connue par les miracles qu'elle avait faits et les oracles qu'elle avait rendus en faveur de l'aristocratie et de la royauté, recommença à parler. Ce prodige, agrandi par la sombre impudeur de quelques prêtres, et plus encore par l'imagination des premiers sots qui en furent témoins, attirait un nombre immense de crédules citoyens qui venaient près d'une pierre percée et traversée par des tuyaux reprendre des forces pour supporter leurs peines.

Ce qu'il y a de plus adroit et conséquemment de plus dangereux dans cette farce, c'est que la Vierge, aristocrate jadis, était convertie et qu'elle ne proférait ses oracles qu'en faveur des républicains; elle leur promettait des succès de tous côtés, mais exigeait d'eux qu'ils pardonnassent aux émigrés et aux détenus en citant à propos quelques lambeaux de l'évangile applicables aux circonstances; elle enflammait tellement l'imagination déjà prévenue que, sur six cents personnes qui sortaient de l'entendre, il y en avait cinq cents quatre-vingt-dix de persuadées.

Ailleurs, près de Bar encore (à Villotte-devant-Saint-Mihiel), des citoyens, après une fête civique célébrée en cette commune en l'honneur de la Liberté, de la Raison et de la Fraternité, crurent devoir terminer la journée en renversant, d'une main révolutionnaire et républicaine, toutes les pagodes extérieures du culte papiste. Mais à peine eurent-ils cassé quelques têtes et quelques jambes à des images, qu'une multitude égarée se précipita en roulant sur eux et les aurait immolés aux divinités qu'ils venaient de mutiler, si, après leur avoir fait amende honorable, ils n'avaient racheté leur existence et désarmé la colère de leurs bourreaux, en donnant tout ce qu'ils avaient d'argent sur eux.

Dans le district de Clermont (à Près-en-Sommève) une citoyenne a eu sa maison pillée, et il a fallu qu'elle s'échappât nue, et sans argent, pour se soustraire aux superstitions furieuses des habitants de la commune, auxquels elle avait parlé le langage de la Raison, en les invitant à lui dédier un temple.

A Dun, près Verdun, le fanatisme avait pris le caractère le plus effrayant. La proposition de célébrer des fêtes en l'honneur de la Raison et de la Liberté avait soulevé une foule d'esprits, malheureusement inéclairés, et des propos liberticides s'étaient tellement mêlés aux horreurs de la superstition, qu'il était à redouter que cette émotion, se multipliant par son principe, ne fût l'embryon d'une Vendée.

Dans beaucoup de communes, les prêtres n'avaient feint de jeter au feu l'étole et au creuset l'encensoir, que pour se faire redemander avec plus d'éclat.

En abandonnant leurs ridicules fonctions, ils avaient remisé les cœurs de leurs paroissiens, et ceux-ci, maudissant la Révolution qui les privait de leur bon pasteur, et attirés d'ailleurs par sa tante, ou ses cousins, ou sa servante, redemandaient à grands cris des messes, essent-ils dû les payer un écu pièce.

Combien ces fonctions, abandonnées et reprises, n'ont-elles pas fait de plaies à la raison ? Combien n'ont-elles pas occasionné de pas rétrograde : Encore deux ou trois exemples de perfidie des prêtres qui désolent les deux départements que vous m'avez confiés, et vous serez convaincus de l'urgence de l'arrêté du 26 germinal.

A Bar-sur-Ornain, dans la maison d'un ci-devant chanoine et dépositaire de la veille de ses lettres de prêtrise, qu'il n'avait remises, a-t-il dit, que jusqu'à ce que les circonstances plus favorables lui permissent de les reprendre, une voix sacrilège, pendant la nuit, a blasphémé ces mots : Vive Louis XVII ! Le nuage est dissipé ! Va le dire à Mallarmé, la république n'est plus ! J'ai découvert l'oracle qui disait de si belles choses : C'était une femme fanatisée de longue main : elle est au tribunal révolutionnaire, et son frère ex-chanoine, est incarcéré.

Il y a fort peu de communes où la présence des ci-devant prêtres n'ait causé quelques ravages.

Dans mes différents voyages, je me suis convaincu, par mes propres yeux, que le dimanche était religieusement observé et que la fête du décadi était méconnue, que des signes extérieurs tels que croix, saints et statues insultaient encore à la Raison, que, dans beaucoup de communes, le ci-devant curé était devenu l'instituteur de la morale républicaine, et jugez un peu quelle devait être la bonté d'une telle doctrine, prêchée par des gens qui la connaissent si peu? Partout où j'ai eu l'occasion de réprimer des troubles et de les prévenir, j'ai trouvé des prêtres à punir. On a fait différentes objections contre mon arrêté ; on a dit que les ci-devant prêtres mariés ne pouvaient y être sujets sans injustice. Je réponds que la plupart n'ont feint de se marier que pour se soustraire à la déportation. Beaucoup d'entre eux ont épousé leurs servantes, des femmes de soixante ans,

et, comme ils ont la bêtise ou la scélératesse de ne pas croire à la validité des mariages qui ne sont pas faits en présence de l'église, ils en ont contracté de civils tant qu'on a voulu. On a dit aussi que ceux qui, dans différents emplois, servent la République ne pouvaient ou ne devaient se réunir au chef-lieu. Cet argument, qui semble devoir pulvériser une partie de mon arrêté, c'est ce qui le fait triompher. Car, c'est précisément cette plaie malfaisante de prêtres disséminés partout, placés dans les armées, dans les hôpitaux, dans les vivres et fourrages, dans les administrations, que j'ai voulu tarir, et qui sait si, outre que leur génie empoisonne tout ce qu'ils touchent, ils ne trahissent pas la République dans les emplois qu'elle leur confie? Trop de sincérité (*sic*) sur cette caste maudite mènerait à la contre-révolution. Les réclamations que l'on a faites à leur égard sont d'ailleurs toutes intéressées, et ce qu'il y a d'hommes sages, instruits et patriotes révolutionnaires applaudit vivement à la mesure que j'ai adoptée. Ce qui prouve son excellence, d'ailleurs, c'est le calme dont commencent à jouir les campagnes délivrées de ses chenilles; elles avaient la bonhomie de se persuader que la terre, frappée de stérilité, n'enfanterait aucune des productions qui servent à nourrir les hommes si les bénédictions d'un prêtre ne les sanctifiaient. Elles voient le contraire, puisque jamais la terre chargée de l'espérance verdoyante ne promit tant de trésors. Je vous ai exposé les motifs qui m'ont déterminé à prendre l'arrêté du 26 germinal (1) : Vous sentez de quelle importance il est de le maintenir. Je vous le soumets dans l'espoir que vous l'approuverez, afin que mon successeur ou tout autre représentant ne le croise dans ses effets.

Les ci-devant prêtres, ramassés dans quelques-unes de nos places frontières, en sont déjà sortis, parce que leur nombre et leur présence pourraient devenir dangereux pour la défense et peut-être favorables à l'attaque des vils sapajoux de la tyrannie. Ainsi tout est prévu, la tranquillité publique est assurée, et, si quelques intérêts privés sont froissés, vous ne préférerez

(1) Voir t. XII, p 673.

pas leurs clameurs aux approbations unanimes des deux départements satisfaits. (Arch. nat., A F., II, 163) MALLARMÉ.

V. A. AULARD : Recueil du Comité de Salut public. Tome treizième, Paris, Imprimerie nationale (1900), p. 223.

Le 14 messidor an II, le tribunal révolutionnaire de Paris condamna à mort, J. B. Senocq, âgé de 22 ans, originaire de Montmédy, sergent au 11e bataillon d'infanterie, comme coupable de s'être rendu l'ennemi du peuple en s'opposant au recrutement.

Le procès de 33 habitants de Dun devant le Tribunal révolutionnaire. — Le *Moniteur universel*, tome 22, page 264, n° du 9 vendémiaire an III, donne des détails curieux sur un procès qui se déroula devant le Tribunal révolutionnaire pendant les séances des 7, 8 et 9 vendémiaire de cette année.

Pendant ces trois jours le tribunal s'occupa de la procédure à suivre contre 33 habitants de Dun (département de la Meuse) prévenus d'avoir entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de l'État lors de leur invasion sur le territoire français, tendant à leur procurer des secours, etc.

Voici les noms de ces accusés :

P. Aublin, âgé de 56 ans, né à Dun, membre du conseil général de la commune de Dun, en 1792.

J. P. Lefèvre, 49 ans, né à Paris, procureur de la commune de Dun.

H. Destivaux, 35 ans, homme de confiance de Dhivry fermier général, ensuite officier municipal à Dun.

Fr. C. Rochard, 45 ans, femme Bony, verrière à la vallée de Bienne.

N. Renaudin, 69 ans, tailleur d'habits, membre de la commune de Dun.

M. F. Rochard, 48 ans, femme Brégeot, ex-militaire à Pierrefitte, district de Saint-Mihiel.

M. F. Gérard, 40 ans, femme Pérignon, maçon à Dun.

E. Hocmel, 38 ans, tailleur d'habits, membre du conseil général de la commune de Dun.

L. Godet, 44 ans, cirier, membre du conseil général de la commune de Dun.

H. Pognon, 62 ans, vigneron, sergent-dragon de la municipalité de Dun.

L. Chepy, 56 ans, chamoiseur notable de cette commune.

J. F. Gauthier, 58 ans, membre de cette commune.

P. Bernard, 49 ans, né à Dun, brasseur, adjudant au 2e régiment de chasseurs à cheval.

M. Grenet, 71 ans, né à Haute, ex-contrôleur des actes.

L. Bouy, 38 ans, né commune-affranchie (Lyon), tisserand à Dun.

N. J. Bouchier, 48 ans, cultivateur à Sedan.

F. Henriquet, 60 ans, femme Faucheux, rentière à Dun.

V. Faucheux, 28 ans, fille de la précédente.

J. P. Mellot, 56 ans, notaire à Dun.

N. Bouy, 56 ans, commissaire de police en 1792, vigneron à Dun.

J. B. Noailles, 51 ans, greffier du juge de paix du canton de Nouart.

M. Remy, 29 ans, femme de Charlot, manœuvre à Dun.

C. Annez, 32 ans, femme Hémond, cordonnier à Dun.

E. Brunnevaret, 38 ans, veuve Colin, vigneron à Dun.

C. Colin, 24 ans, femme Desbeuf, couturière à Dun.

C. L. Léo, 24 ans, préposé à l'enregistrement à Dun.

P. Jacquet, 50 ans, vigneron, officier municipal à Dun.

C. Renaud, 43 ans, née à Sassey, femme Jacquet.

J. Goujet, 52 ans, vigneronne, ex-domestique à Dun.

A. Macon, 35 ans, vigneronne et couturière à Dun.

E. Guerron, 33 ans, femme de Gérard, tisserand.

M. Bazinet, 62 ans, garçon boucher, ex-commissaire de police à Dun.

J. B. Cousin, 48 ans, né à Germain-en-Lyre, vitrier, ex-cultivateur à Dun.

M. François, 50 ans, femme de Louis Lombal, maître de poste à Dun.

J. B. Bobé, 28 ans, limonadier, cultivateur à Laneuville.

Il résulte des dépositions des 20 témoins que quelques officiers municipaux ont bu et mangé avec les officiers ennemis en 1792; des réquisitions ont été faites lorsque les émigrés se sont établis à Dun à cette époque. La cocarde blanche a été arborée et le drapeau blanc a flotté sur le clocher; des cris de : *Vive le Roi* ont été entendus.

Par contre, il a été constaté que toute résistance était impossible : il n'y avait que 150 hommes de garde nationale à Dun, alors que les ennemis campaient à une lieue de la ville; Verdun et Stenay étaient pris et occupés par eux.

Aublin et Renaud, femme Jacquet, convaincus d'être les auteurs ou complices de manœuvres ou intelligences qui ont existé au mois de septembre 1792 à Dun lors de l'invasion du territoire français tendant à procurer aux ennemis extérieurs de l'État des secours en hommes, argent, vivres, substances, en empêchant de couper les ponts... ont été condamnés à la peine de mort par le jugement suivant rendu à l'audience du 7 vendémiaire :

Philippe Aublin, âgé de 56 ans, natif de Dun, district de Montmédy, département de la Meuse, ci-devant homme de loi et notaire audit lieu, à présent domicilié à Seine, département des Ardennes; convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice d'une conspiration qui a existé dans la commune de Dun en septembre 1792, en arborant la cocarde et le drapeau blanc, aux armes de l'infâme Condé, en brûlant et foulant aux pieds les drapeaux tricolores et que l'accusé Aublin est convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence, le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invoquées a condamné le dit Aublin à la peine de mort.

Même audience, Catherine Renaud, femme Jacquet, âgée de 43 ans, native de Sassey, département de la Meuse, domestique vigneronne à Dun, convaincue d'être auteur ou complice avec Aublin, dans la conspiration qui a existé en septembre 1792, dans la commune de Dun et après l'accusée est convaincue de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le tribunal après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invo-

quées, a condamné la dite femme Jacquet à la peine de mort.

M. Cirier-Brutus, 36 ans, né à Dun, cultivateur fut acquitté, à défaut de preuve de complot liberticide, après avoir été détenu dans la prison de La Force.

Lefèvre, Pognon, Chépy, Bouchier, Léo, Cousin, Bobé, convaincus d'avoir participé aux dites manœuvres et intelligence avec l'ennemi, mais non avec des intentions coupables et tous les autres accusés furent acquittés à l'exception de la femme Faucheux et de sa fille qui furent condamnées à rester enfermées comme suspectes.

Souvenirs de Dun-sur-Meuse pendant la Terreur.

Un habitant de Dun se dévoua, pour aller au risque de sa vie, plaider la cause de ses concitoyens auprès des Pouvoirs publics et les arracher à la guillotine.

Il s'appelait Thiéry et était le beau-frère du général Renard, mort à Dun-sur-Meuse en 1854.

Et voici la relation qu'il a laissée de ces événements et de ses démarches :

Il y a quelques années, par une belle soirée de juillet, je descendais de vagon à la gare de Dun-Doulcon. Qu'elle était charmante cette petite ville de Dun, vue par un beau clair de lune! Il me semblait voir une énorme corbeille de fleurs posée au milieu des belles prairies de la Meuse; qu'il faisait bon respirer l'odeur des foins coupés et des vignes en fleurs, et comme elle dormait bien la petite ville! Nul bruit autour de ses vieux murs; seul le bruissement des grandes écluses trouble un peu ce calme solennel; cependant elle a eu aussi autrefois à pareille époque ses jours de trouble et de terreur; et là où la gare abrite ses élégantes et commodes voitures, il y eut autrefois de beaux équipages qui restèrent fort longtemps à cet endroit, et ces jours de terreur pour cette petite ville datent de cette année 1791, et les deux années suivantes 1792 et 1793.

Ils sont donc là dans la prairie, entre Dun et Doulcon, les beaux carrosses de l'élégant et fier colonel lorrain du régiment français Royal-Allemand; ils sont confisqués par ordre des Sans-Culottes de l'époque : Marat, Robespierre et autres. Certes M. Lombal, maître de poste à Dun dans ce temps-là, n'en avait pas de si beaux dans ses

remises; on alla les voir; les enfants, les jeunes filles, les femmes montèrent dedans. Quel crime! Et tout en se promenant du côté de Lisle et des Moulins, chacun faisait ses réflexions sur le malheur des temps et cela attristait un peu la promenade, il y en eut même qui dirent que l'on serait plus heureux si cet état de choses venait à cesser. Cela fut rapporté et un peu plus tard on conduisit dans les prisons ceux qui avaient tenu ces *infâmes* propos!

Mais laissons la parole à un témoin qui a consigné dans ses mémoires les scènes affligeantes qui ont commencé à désoler la petite ville de Dun dans les journées des 16, 17 et 18 germinal. Voilà comme il s'exprime :

Que ne puis-je me dispenser d'en rappeler les horreurs et le souvenir; mais je suis forcé d'en dire un mot, parce qu'elles tiennent essentiellement à ce que j'écris et qu'elles ont été la source des haines que m'ont vouées mes adversaires...

M. T... était à Paris.

Je revins à Dun, et à mon arrivée je trouvai cette malheureuse ville plongée dans le plus grand deuil. J'appris que des commissaires avec une force armée y avaient été envoyés par le conventionnel Mallarmé, qui était alors en mission dans le département de la Meuse et avait commis tous les excès. Partout on voyait les traces de la ruine, de la destruction et du vandalisme le plus déchirant. Sous prétexte que la majeure partie des habitants tenaient à leurs opinions religieuses, tout fut détruit dans le temple catholique, les cloches furent cassées, les orgues anéanties : on n'apercevait plus dans ce temple que les débris des choses précieuses qui en avaient fait l'ornement; enfin ce qui avait pu résister au feu n'était pas échappé au marteau; et, pour mettre le comble à ces horreurs, nombre de personnes furent arrachées à leur famille et traînées dans les prisons de Verdun, où elles sont restées longtemps en proie à toutes les angoisses d'une dure captivité.

Vous étiez alors, X..., commissaire de ce Gouvernement qui a déshonoré la France; rappelez-vous bien que vos suppôts ont poussé l'audacieuse indécence jusqu'à se revêtir des ornements du sacerdoce et ensuite les précipiter dans le feu sacrilège qui les a consumés et dont les brandons étaient attisés par leurs mains sacrilèges et impures; rappelez-vous l'horreur et l'épouvante des habitants de Dun. Mais ceci n'était encore que le début de ce qui devait se passer plus tard.

Je fis tout ce qui dépendait de moi pour ramener le calme dans ma malheureuse commune; je me rendis à Verdun, près de Mallarmé, pour solliciter la mise en liberté de mes malheureux concitoyens. Je le suivis même au département à Bar-le-Duc, et j'obtins qu'il nommerait un commissaire et un syndic pour rendre un compte exact de ce qui s'était passé. Le sieur V..., de Stenay, vint à Dun, le 7 prairial, et sur son rapport la mise en liberté fut prononcée, à l'exception de M. Thiéry-Gautier, qu'on retint comme une victime particulièrement désignée.

M. Gautier n'était pas aimé de la bande noire que présidait le protégé de Mallarmé, et on voulait le sacrifier : on ne pouvait mieux réussir qu'en le livrant à des commissions populaires, qui alors montées sur des chariots, traînant avec elles les bourreaux et la guillotine, portaient partout la désolation; sa mort était inévitable; je jugeai qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour le sauver, et j'intéressai pour lui les habitants et particulièrement la Société populaire qui, d'après l'examen des faits, déclarèrent que M. Gautier n'était pas coupable des propos séditieux qu'on lui imputait; il en fut dressé procès-verbal, et la Société arrêta que son Comité de défenseurs s'occuperait sans perdre de temps de la justification de M. Gautier.

Chargé de cette commission, je partis de suite pour Paris, et ayant prouvé que l'arrestation de M. Gautier n'était que le fait de l'intrigue et de la méchanceté, le Comité ordonna sa relaxation, et muni de cette décision je revins à Verdun où je le tirai des prisons.

Les maux dont je viens de parler n'étaient cependant que le prélude de ceux dont les infortunés habitants de Dun étaient encore menacés; des scènes plus déchirantes n'étaient pas éloignées.

Le sieur X... était toujours commissaire du Gouvernement révolutionnaire près le tribunal séant à X... Le cruel Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire que la faction Robespierre avait établi à Paris, lui envoya des mandats d'arrêt contre quarante-trois personnes de Dun. Pour les mettre à exécution, et dans la nuit du 19 messidor, des troupes investirent cette petite ville, de façon que personne ne pût s'échapper; les habitants furent épouvantés par plusieurs brigades de gendarmerie qui, entrant au point du jour, se firent conduire par le maire et les officiers municipaux dans les maisons désignées, prirent au corps les individus décrétés, et sans leur donner le temps de se reconnaître, ils les entassèrent sur des voitures, et ces pauvres gens furent ainsi conduits, de relais en relais, jusque dans les prisons du tribunal à Paris; et pour augmenter encore cette scène d'horreur, des gendarmes avaient été

chercher M. le juge de paix à Cléry-le-Grand où il demeurait, et auquel on avait joint des assesseurs, qui avaient apposé les scellés, au fur et à mesure des arrestations, dans les domiciles des victimes que l'on enlevait.

Il est difficile de se faire une idée de la situation déplorable dans laquelle s'est trouvé ce qui restait d'habitants dans la petite ville de Dun; il n'y en avait guère qui ne comptât au nombre des personnes arrêtées soit son père, sa mère, son parent ou son ami; que l'on se figure la sensibilité des adieux, les cris déchirants des mères, des enfants, et leurs embrassements qu'ils croyaient être les derniers, et ce n'était pas sans raison, car être conduit à ce tribunal c'était aller droit à la mort! — Et vous, hommes cruels et sans pudeur, cela vous a-t-il donné le plus léger remords?...

Dun a été plusieurs jours dans un état difficile à décrire : plus de travail, plus de repos, les pauvres habitants paraissaient anéantis. On accusait les malheureux détenus d'intelligences avec les émigrés, et d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires tendant au rétablissement de la Royauté.

Pauvres jeunes filles de Verdun, de quoi donc vous a-t-on accusées dans le même moment, pour que vos jeunes et belles têtes tombassent sous la hache des bourreaux de cette triste et malheureuse époque!!!

Je partis donc encore sans aucun retard pour Paris, afin de prendre la défense de nos infortunés concitoyens. La Société populaire m'avait désigné pour cette démarche; je sentis les inconvénients où elle pouvait m'entraîner; il n'était que trop évident que presque tous ceux qui avaient osé se présenter pour solliciter la faveur d'un détenu avaient fini par partager son sort et monter avec lui sur l'échafaud; mais cela ne put m'empêcher, le bien public était tout ce que j'envisageais; la confiance dont je me trouvais honoré et le bonheur d'être utile à mes concitoyens, l'espoir de les rendre à leur famille, ne me permirent pas de balancer plus longtemps.

J'arrivai dans les circonstances les plus orageuses. Du matin au soir, les rues de la Capitale retentissaient des cris des misérables *aboyeurs* qui proclamaient indécemment les arrêts de mort que prononçait le maudit tribunal par lequel ils étaient stipendiés; mes démarches, mes sollicitations, les mémoires nombreux que je ne craignis pas de répandre auprès des Dumas, Cofinhal, Fouquier-Tinville et autres bourreaux, leurs rires indécents et leurs propos insultants, me firent connaître ce que je pouvais attendre de ces cannibales; mais rien ne me rebuta, et jusqu'à l'époque du 9 thermidor, jour

remarquable où ces brigands perdirent eux-mêmes la tête sur l'échafaud, il est incalculable combien de peines, de menaces et de rebuffades j'ai éprouvées. Enfin la création d'un nouveau tribunal me permit un espoir douteux jusqu'alors.

Je trouvai plus d'accès et d'aménité auprès des nouveaux juges; prières, sacrifices pécuniaires et emplois d'amis n'avaient pu m'obtenir la liberté de voir mes infortunés compatriotes. J'avais payé chèrement celle de pouvoir leur écrire et recevoir leurs réponses, mais par lettres ouvertes et soumises à la lecture des concierges; pour lors, je sollicitai, du nouvel accusateur public, la permission de les visiter, et je l'obtins.

Il faudrait ici une autre plume que la mienne pour tracer le tableau de notre première entrevue et faire sentir la joie que nous éprouvâmes; les âmes sensibles peuvent sentir elles-mêmes notre délicieuse satisfaction.

Je reproduisis mes mémoires aux nouveaux juges qui les acceptèrent; ils établissaient la non-culpabilité des accusés et je sollicitai la mise en jugement qui fut fixée pour le 3 vendémiaire an III; soixante-dix-sept témoins de Dun et des environs vinrent déposer; les débats et nos plaidoiries durèrent trois jours, au bout desquels quarante-un furent acquittés, Mme Jacquet et deux autres subirent la condamnation capitale par des imprudences commises pendant les débats; cela jeta un voile de tristesse sur le front de mes concitoyens, moi j'en fus navré.

Après le jugement je m'aperçus qu'il me restait encore quelque chose à faire, c'était d'obtenir des secours pour ceux qui me témoignèrent en avoir besoin. Le 8 vendémiaire, je les conduisis à la Convention Nationale. Introduit à la barre, j'y exposai leurs malheurs et leurs besoins; ma demande fut de suite renvoyée à la commission des secours publics sur le rapport de laquelle intervint le décret du 8 frimaire, qui leur accorda une somme de 4.650 livres qui leur fut distribuée.

Un peu plus tard, je fus aussi traqué comme une bête féroce, dans les bois où je fus obligé de me cacher, car je m'étais fait des ennemis. Parfois je rentrai chez moi pendant la nuit pour prendre quelques provisions et embrasser mes pauvres petits enfants. Ma femme, mourante de peur, m'attendait à une petite porte qui donnait sur les vieux murs du côté de Doulcon; un jour on vint lui dire avec cynisme : « Madame, n'attendez pas votre mari aujourd'hui, car nous allons le pendre dans les bois ». Ma femme ne survécut pas longtemps à toutes ces émotions.

Mallarmé, se trouvant à Varennes, destitua les juges du tribunal qui alors y étaient établis, puis il nomma pour les remplacer un boucher, un chapelier et un sabotier. « Voilà, dit-il, les jurisconsultes qu'il nous faut à présent; ils sont gens de métier ». J'aime à croire que ces magistrats de nouvelle fabrique étaient des hommes probes, mais il est certain qu'ils ne possédaient pas les connaissances nécessaires pour l'administration de la justice...

Un personnage du district donnait un grand dîner, ils étaient dix-sept à table; on présenta à chaque convive un calice pour boire, et au dessert on apporta un grand ciboire qui servait de sucrier....

On a vu à Dun un individu, qui occupait une position au district, se promener effrontément, ayant une veste et une culotte de velours cramoisi qu'il s'était fait faire avec le dais de l'église.

1794-1795

Liste des électeurs des districts du Nord de la Meuse. — Veut-on savoir quels étaient les électeurs nommés par les assemblées primaires des districts composant, à cette époque, ou pour employer le langage du temps, en l'an 3e de la République française, une et indivisible, l'arrondissement actuel de Montmédy?

En voici l'énumération d'après un Annuaire de l'époque :

District de Clermont.

CANTON DE MONTFAUCON.

Les citoyens :

Pierre Didière le jeune.
Joseph Gillet.
Nicolas Gillet.
Jean-Baptiste Rodière.

District d'Étain.

CANTON D'ARRANCY.

Les citoyens :

... Marchal, de Reménoncourt.
Dominique Druart, d'Arrancy.

Canton de Gouraincourt.

Les citoyens :

Gabriel Poirez, de Vaudoncourt.
Jean-François Martin, de Spincourt.
Jean-Baptiste Collignon, d'Étain.

Canton de Romagne (sous Damvillers).

Les citoyens :

Jean-Louis Maron, de Billy.
Jean Gambette, de Gremilly.
Dieudonné Pothin, d'Azanne.
Paul le Comte, de Romagne.

Canton de Saint-Laurent.

Les citoyens :

Charles-Antoine Collignon, de Dombras.
Jacques Thiéry, de Sorbey.
... Liégeois, de Châtillon.
Jean Louis, cultivateur, de Saint-Laurent.

District de Montmédy.

Canton de Montmédy.

Les citoyens :

... Lion.
Dominique Delinot.
Poinsignon-Barry.

Canton de Dun.

Première section.

Les citoyens :

Hubert la Grue.
Jean-Jacques Thiéry.
François Drouet.
Jean-Baptiste Garret.

Seconde section.

Robert-Charles Haussart, de Bantheville.
Pierre Charpentier, de Grand-Cléry.
François-Nicolas Bernier, de Brieulle.

CANTON D'ÉCURRY.

Les citoyens :

... Lenfant de Reville.
Jean-Pierre Fallet.
Henri Lardenois.
Jean-Baptiste Lacour, de Brandeville.

CANTON D'INOR.

Les citoyens :

Hypolithe Darbour, d'Inor.
Louis Lambert, de Pouilly.
Jean-Baptiste Comus, de Nepvant.
François Martin, de Martincourt.

CANTON DE JAMETZ.

Les citoyens :

Jean Guillaume, de Jametz.
Jean Renaudin, de Witarville.
Nicolas Masson, le jeune, de Juvigny.
Jean-Baptiste Person, de Remoiville.

CANTON DE MARVILLE.

Les citoyens :

Raimond Pierre, d'Iré-le-Sec.
Pierre-François Collignon, maire de Marville.

CANTON DE MONTIGNY.

Les citoyens :

Jacques Detez, de Mont.
Jean-Baptiste Maillard, de Halles.

Nicolas Grandjean, de Sassey.
Gabriel Étienne, de Wiseppe.

CANTON D'AVIOTH.

Les citoyens :
Joseph Villaime, de Thonne-le-Thil.
Gilles Sotiès, de Thonnelle.

CANTON DE STENAY.

Première section.

Les citoyens :
Jean-Charles-Remy Collin.
Jérémie-Charles-Nicolas François.
Jean-Nicolas Baillet.
Christophe-Guillaume Lamacq.

Deuxième section.

Jean-Dieudonné Lafrance, de Laneuville.
Jean-Baptiste Pierrot, idem.
... Brixon, de Mouzay.
... Génin, idem.

District de Verdun.

CANTON DE DAMVILLERS.

Les citoyens :
Jean Gérard, de Damvillers.
Nicolas Hammant l'aîné, de Crépion.
Claude Beausain, de Moirey.

CANTON DE SIVRY-SUR-MEUSE.

Les citoyens :
Henri Hervieux, de Sivry-sur-Meuse.
Jacques Janin, de Gercourt.
Jean-Louis Troyon, de Dannevoux.
François Collin, de Consenvoye.

1797-1798

Liste des électeurs des assemblées primaires en l'an VI. — En l'an VI la liste des électeurs nommés par les assemblées primaires avait subi quelque changement, c'est ce qui nous décide à la reproduire ici par cantons :

Arrancy :

Gaspard Michel.
Charles Chonet Bollemont.

Damvillers :

Jean-Baptiste Geoffroy.
Jean Gérard.

Dun :

Grappin-Santerre.
François Hervieux, l'aîné.
Miroir l'aîné.
Stevenin.
Jean-François Remi.
Louis Jacquart.
Pigeart.

Écurey :

Jean Pérignon.
J. P. Fallet.
J. François Dehaut.

Gouraincourt :

J. F. Berthélemy.
François Fouquet.
J. E. Collignon.

Inor :

Jacques Dupront.
J. N. Commas.
Jacques Ponsin.

Jametz :

P. Maréchal.
Louis Florent Macquart.
Pierre Delchef.

Marville :

Nicolas Rouyer.
Rigobert Gosset.

Montfaucon :

J. Baptiste Raulin.
P. Didière.
Nicolas Gillet.

Montigny :

J. B. Lambotin.
J. Michel.
Charles Galopin.
Michel Briet.

Montmédy :

Jean Chenet.
C. Besson.
Jacques Michel
Willemre.
Menneret.

Romagne :

Chonet.
Protin.
Devoy.

Saint-Laurent :

Nicolas Dubois.
Nicolas Loison.
Jean-Baptiste Henry.
Jean-Baptiste Jacques.

Sivry-sur-Meuse :

J. B. Richard.
Jean Richard.
Jacques Noël.
Jean François Bevelot.

Stenay :

P. Vincent Lellepvre.
Nicolas Baillet.
Thomas Henry.
Henri Urbain Marin.
François Bixon.
Claude Vignolles.

Administrateurs et représentants de l'arrondissement de Montmédy aux assemblées (1787-1797).

Représentants du département aux États généraux et aux assemblées nationales. — Comme il est difficile de séparer les uns des autres les noms et la vie publique de chacun des représentants de la Meuse aux assemblées nationales de cette époque, nous avons cru préférable de les citer ensemble ici :

Administration (1791). Voici les noms des administrateurs du Directoire du département de la Meuse, appartenant au district de Montmédy, à Bar-le-Duc :

Martin, cultivateur à Saulmory.
Maillet, négociant à Montmédy.
Lenfant, négociant à Reville.
Mary, chirurgien à Spincourt.

Dans sa séance du 19 novembre 1791 cette assemblée prit une délibération pour inviter le conseil général des Ardennes à faire démolir contre indemnité, le moulin banal de Margny, situé dans son département à quelques centaines de mètres du district de Montmédy, parce que ce moulin dont le tournant était en territoire français touchait à l'habitation du meunier, qui était en pays d'Empire et permettait l'exportation de blé en fraude.

LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

ANNÉE d'élection ou de nomination.	NOMS	PRÉNOMS.	QUALIFICATION.	DOMICILE.	DATE d'élection ou de nomination.
	Règne de Louis XVI, roi de France et de Navarre.				
1787	Assemblée des Notables, au nombre de 144.				
	Première réunion ouverte le 22 février 1787, close le 25 mai. — Seconde réunion, le 8 octobre 1788; au bout de deux mois les députés se séparent.				
1789	**États libres et généraux du Royaume.**				
	Convocation et règlement du 24 janvier 1789.				
	Ouverture de l'Assemblée, 5 mai 1789.				
	DUCHÉ DE BARROIS.				
	Élus du clergé.				
	SIMON.		Curé.	Woël.	
	COLLINET.		Curé.	Ville-sur-Iron.	
	AUBRY.		Curé.	Véel.	
	Élus de la noblesse.				
	DU CHATELET.		Duc.		
	DU HAUTOY.		Vicomte.		
	DE BOUSMARD DE CHANTEREINE.		Capitaine du corps royal du génie.		

Élus du Tiers-État.

MARQUIS.		Avocat.	Saint-Mihiel.
VYART.		Lieutenant de police.	Pont-à-Mousson.
OLRY.		Avocat du roi.	Bar-le-Duc.
DU QUESNOY.		Avocat.	Brié.
BAZOCHE.		Avocat du roi.	Saint-Mihiel.
GOSSIN.		Lieutenant général du bailliage.	Bar-le-Duc.
		Suppléant :	
LOISON.	Jean-François.	Appartenant à la famille du général de ce nom, avait été prévôt royal à Damvillers et était né à Montaubé (Azannes), le 31 novembre 1745.	
		ÉVÊCHÉ DE VERDUN.	
		Élu du clergé.	
COSTER.		Chanoine.	
		Élus de la noblesse.	
DE POUILLY.		Baron, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Pouilly-s[r]-Meuse, représentant du Clermontois, dont il était président de district. Il était aussi sénateur de Quercy, Champagne, Moulins, Luzy, Vilosnes.	
D'EULNEAU.	(N'accepte pas).		
DUPRÉ DE BALLAY.			
		Élu du Bassigny.	
HUOT DE GONCOURT.		Né à Pouilly (Meuse), le 17 décembre 1731, mort à Haguenau en 1795.	
		Élus de l'évêché de Verdun et Clermontois.	
PELLEGRIN.		Curé.	Sommerécourt.
GILLON.			

LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

ANNÉE d'élection ou de nomination.	NOMS.	PRÉNOMS.	QUALIFICATIONS.	DOMICILE.	DATE d'élection ou de nomination.
	Monarchie constitutionnelle.				
	ASSEMBLÉE NATIONALE OU CONSTITUANTE.				
	La réunion des membres des États généraux prit, le 17 juin 1789, la dénomination d'Assemblée nationale. Le Roi Louis XVI, par déclaration du 23, casse cette Assemblée; le 27, Sa Majesté réforme cette résolution.				
	Tous les précédents, moins M. d'Eulneau appartiennent à cette Assemblée.				
	Première législature.				
1791	Régime d'une Constitution du 3 septembre 1791.				
	MOREAU.	Jean.	Procureur général, syndic du département.	Bar.	5 sept. 1791.
	MANNEHAUD.	Claude.	Procureur, syndic du district de Clermont.	Clermont.	6 Id.
	PAILLET.	Jean-Joseph.	Juge au tribunal du district.	Verdun.	7 Id.
	LOLIVIER.	Jean-Baptiste.	Administrateur du département.	Bar.	Id.
	JODIN.	Jean-Baptiste.	Procureur, syndic du district.	Montmédy	Id.
	TOCQUOT.	Charles-Nicolas.	Administrateur du département.	Bar.	8 Id.
	CLÉMENT.	Henry.		Billy-les-Mangiennes.	Id.
	BERNARD.	Joseph.		Ugny.	Id.

1791	*Suppléants :*				
	GRISON.		Président du tribunal.	Commercy.	8 sept. 1791.
	CHENEY.	Joseph.	Maire.	Ligny.	9 Id.
	TERNAUX.	Nicolas-Gabriel.	Chevalier de Saint-Louis.	Tilly.	Id.

Gouvernement du Peuple souverain.

CONVENTION NATIONALE.

La première législature, par un décret du 10 août 1792, invita le Peuple français à se constituer en Convention nationale.

1792	**Législature de ce régime.**				
	MOREAU.	Jean.	Membre de l'Assemblée nationale.	Bar.	2 sept. 1792.
	MARQUIS.	Jean-Joseph.	Juge à la Cour nationale.	Saint-Mihiel.	Id.
	TOCQUOT.	Charles-Nicolas.	Membre de l'Assemblée nationale.	Paroches.	Id.
	PONS.	Philippe-Laurent		Paris.	7 Id.
	ROUSSEL.	Claude-Jean.	Administrateur du district de Gondrecourt.	Ribeaucourt.	Id.
	BAZOCHE.	Claude-Hubert.	Avocat du roi.	Saint-Mihiel.	Id.
	HUMBERT.	Sébastien.	Avocat.	Bar.	Id.
	HARMAND.	Jean-Baptiste.	Avocat.	Bar.	Id.
	Suppléants :				
	LOLIVIER.	Jean-Baptiste.		Saint-Mihiel.	Id.
	ASSELINE.				Id.
	GARNIER-ANTOINE	Claude-Xavier.	Administrateur du département.	Bar.	Id.

LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

ANNÉE d'élection ou de nomination.	NOMS.	PRÉNOMS.	QUALIFICATIONS.	DOMICILE.	DATE d'élection ou de nomination.
			Gouvernement républicain.		
Constitution du 11 frimaire an II (24 novembre 1793).					
			Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795).		
An IV (1795)	Élection des deux tiers, pris dans le sein de la Convention nationale.				
	Harmand.	Jean-Baptiste.		Bar-sur-Ornain.	21 vendémiaire, an IV.
	Humbert.	Sébastien.		Id.	12 oct. 1795.
	Bazoche.	Claude-Hubert.		Saint-Mihiel.	
	Moreau.	Jean.		Bar-sur-Ornain.	
			Suppléants :		
	La Reveillère-Lepeaux.				
	Thibeaudot.				
	Isnard.				
	Lanjuinais.				
	Delaunay jeune.				
	Gaudin.				
	Jard-Pauvilliers.				

	Defermont. Augniol. Delacroix. Barras.	Charles.	Tous deux relevés en raison de parité de suffrage.		
	Élection du tiers pris hors du sein de la Convention nationale.				
	Paillette.	Jean.	Procureur syndic du district.	Verdun.	22 vendémiaire an IV.
	Grison.	Joseph.	Administrateur du département.	Commercy.	23 vendémiaire an IV.
An V (1797)	**Continuation du régime de la Constitution de l'an III.**				
	Élection d'un député pour le Conseil des Anciens.				
	Champion.	Nicolas.		Bar-sur-Ornain.	22 germinal an V (11 avril 1797).
	Élection d'un député pour le Conseil des Cinq-Cents.				
	Vallée.	Pierre-Joseph.	Accusateur public près le Tribunal criminel du département.	Saint-Mihiel.	22 germinal an V (11 avril 1797).
An VI (1798)	**Opérations électorales de l'an VI (1798).**				
	Élection d'un député au Conseil des Anciens.				
	Bazoche.		Représentant actuel au Conseil des Anciens.	Saint-Mihiel.	23 germinal an VI (12 avril 1798).
	Élection de deux députés au Conseil des Cinq-Cents.				
	Pons.	Philippe-Laurent	Représentant actuel aux Cinq-Cents.	Paris.	

LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

ANNÉE d'élection ou de nomination.	NOMS.	PRÉNOMS.	QUALIFICATIONS.	DOMICILE.	DATE d'élection ou de nomination.
An VII (1799)	**Opérations électorales de l'an VII (1799).**				
	Élection de deux députés au Conseil des Cinq-Cents.				
	CHENET.	Jean.	Commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de l'arrondissement, né à Baalon, près Stenay, le 6 décembre 1764, fut plus tard président du tribunal de Montmédy et mourut dans cette ville en 1858.	Montmédy.	25 germinal an VII (14 avril 1799).
	HARMAND.	Jean-Baptiste.	Ex-conventionnel.		Id.

Tous deux admis le 13 floréal (2 mai 1799).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(1er mars 1905).

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A ✻, Officier d'Académie.
— I P ✻, Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

ORDRES ÉTRANGERS : ✻ ✻

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président...............	M. ALB. RENAULD;
Président honoraire......	M. ANTONI POINCARÉ, ✻, A ✿;
Vice-présidents..........	M. J. FORGET, A ✿; M. P. CHEVALIER;
Secrétaire...............	M. DANNREUTHER, I P ✿;
Secrétaire-adjoint........	M. A. LESORT;
Bibliothécaire...........	M. le commandant BROCARD, O ✻, I P ✿;
Trésorier.................	M. LOUIS VINCHON, notaire, rue de la Rochelle, 47.

Commission de publication	M. CH. COLLIN, ✻, I P ✿, ✻; M. F. COMTE; M. W. KONARSKI, I P ✿.

Membres honoraires.

CHARAUX, ✻, I P ✿, docteur ès-lettres, professeur honoraire de philosophie à l'Université, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

DESPIQUES, Paul, A ✿, agrégé d'histoire, professeur au Lycée Hoche, 5 *bis*, rue Sainte-Sophie, à Versailles.

GIRAUD, Albert, A ✿, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

MASURE, ✻, I P ✿, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).



Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOÜARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19..	7 mai 1890.
BARROIS, Eugène, I P ✿, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..............................	1er mars 1893.
BAUFFREMONT (le Prince Duc de), au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..........................	2 juin 1875.
BENOIST (Bon Albert de), député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 9, rue Boccador..	5 mars 1903.
BISTER, Alcide, A ✿, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny..................	5 déc. 1888.
BOMPARD, Henry ✻, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80......................................	fondateur.
BOSSU, Louis, I P ✿, avocat général à la Cour d'Appel, 2, rue Foucques, à Douai (Nord)....	9 janv. 1895.
BOULANGER, E., C ✻, sénateur de la Meuse, rue Glück, 4, à Paris...........................	2 mai 1888.
BRIEY (S. G. Mgr de), Marie-Ange Emmanuel, Evêque de Meaux..........................	5 juin 1889.
BROCARD, O ✻, I P ✿, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs de-Bar, 75, à Bar-le-Duc............	4 avr. 1894.
BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc........................	4 avr. 1894.
CHAMPAGNE (marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 25.......	6 nov. 1889.
CHEVALIER (Paul), avoué, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.....	3 déc. 1902.
COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53......	6 févr. 1889.

Date de la réception.

COLLIN, Charles, ✵, I P ✿, ✵, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48.............. fondateur.

COMTE, F., ingénieur des ponts et chaussées, à Commercy.................................. 7 juin 1899.

DANNREUTHER, Henri, I P ✿, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc.......... 4 mai 1881.

DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145................ 4 mai 1870.

DEVELLE, Jules, C ✵, G C ✵, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, conseiller à la Cour d'appel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc................................ 7 déc. 1887.

DUBLANCHY, lieutenant au 69e régiment d'infanterie, à Nancy.............................. 2 nov. 1904.

DUBOIS (S. G. Mgr), Évêque de Verdun........ 5 févr. 1902.

FINFE-SAINT-PIERREMONT (baron de), Le Corps-de-Garde, la Celle-Saint-Avant par La Haye Descartes (Indre-et-Loire) .... 2 sept. 1903.

FORGET, Jules, A ✿, inspecteur des Eaux et Forêts, 71, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc. 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris...................... 3 déc. 1890.

FRANÇOIS, pharmacien, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc.................................. 6 janv. 1904.

FREUND-DESCHAMPS, ✵ industriel au Vieux-Jeand'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse).. 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc................ .... 5 avr. 1893.

GIGOUT, ✵, commissaire principal de la marine, à Brest.................................. 3 juin 1891.

GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue de Breteuil, 17....... 9 janv. 1901.

Date de la réception.

Grandveau, Auguste, A ✿, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc................................ 6 déc. 1899.

Grégoire (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François de Sales, rue Brémontier, à Paris........ 6 déc. 1888.

Imécourt (Ferdinand de Vassinhac, Marquis d'), à Louppy-sur-Loison, et à Paris, 11, rue Bayard.................................... 4 juill. 1883.

Konarski, Wlodimir, I P ✿, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*.......................... 2 nov. 1881.

Lallemand, Paul, ✻, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).................................... 4 nov. 1891.

Laurent, Alexandre, C ✻, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc................................ 4 avr. 1894.

Lesort, A ✿, licencié ès-lettres, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Rennes............... 9 janv. 1901.

Ligniville (le Comte Gaston de), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy................................ 7 mai 1890.

Maxe-Werly (Mme veuve Léon), rue d'Assas, 22, à Paris...................................... 8 janv. 1902.

Merceron, Gaston, A ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*.................................... 7 mai 1884.

Moinot-Werly (le général), C ✻, rue Werly, à Bar-le-Duc................................ 5 févr. 1902.

Pagis (S. G. Mgr Jean-Pierre), ancien évêque de Verdun.................................... 2 févr. 1898.

Pange (Comte Maurice de), La Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye................... 4 juill. 1883.

Pange (Marquis de), O ✻, 31, rue François-Ier, Paris..................................... 7 mars 1888.

Parisot, R., docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy......................... 9 janv. 1901.

	Date de la réception.
PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..................	2 sept. 1885.
PERNET, Albert, I P ✿, ✱, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc.	4 déc. 1895.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis DE), Duc romain, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echênay, au château d'Échênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..................................	4 juill. 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte DE), Duc romain, commandant à l'État-major du 1er corps d'armée, à Lille.................	3 déc. 1884.
PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar.	5 mars 1884.
PRINCE, Amédée, ✱, président de l'Association des Commissionnaires-Exportateurs, rue de Provence, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc....................................	4 mars 1896.
RAGON (l'abbé), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de Verdun, 77, rue de Vaugirard, à Paris.......	1er juill. 1903.
RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc.....................	4 oct. 1893.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc....................	5 mars 1879.
ROUSSELLE, Lucien, président du tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc..	4 déc. 1895.
ROUYER, percepteur de la Réunion de Naives-devant-Bar, rue de la Gare, à Bar-le-Duc...	7 août 1895.
SAINT-HILLIER (DE), capitaine commandant au 2e spahis, à Géryville (Oran)................	8 nov. 1888.
SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Hamelin, 16, à Paris...	7 déc. 1887.
SEILLIÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris..................	3 janv. 1900.

	Date de la réception.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..................................	10 janv. 1894.
WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..........................	6 juin 1888.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ANDRÉ, Eugène, ✿, sous-chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc.	5 mars 1902.
AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc....................................	8 janv. 1896.
*BAILLY, Joseph, publiciste, 7, rue Neuve, à Verdun..	5 déc. 1894.
*BALA, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 32, à Bar-le-Duc................	fondateur.
*BAUDOT, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc.	5 mars 1873.
BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy........................	7 avr. 1897.
BEAUGUITTE, E., rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*, 9, rue du Pont-aux-Choux, Paris..	4 mai 1904.
BEAUPRÉ (le comte Jules), 18, rue de Serre, à Nancy....................................	oct. 1903.
BEAUZÉE-PINSARD, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)......................	8 avr. 1891.
*BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy....................................	4 mai 1881.
BEUGNET (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, à Nancy..............................	1er juill. 1891.
BERNARD, Henri, lic. ès-lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel..................	2 juill. 1902.
BESNIER, Georges, archiviste départemental, à Évreux (Eure)..............................	7 nov. 1900.
BIGÉ (l'abbé), curé de Combles par Bar-le-Duc (Meuse)....................................	3 nov. 1897.
BIGUET, instituteur public, à Thonne-le-Thil (Meuse)..	2 juin 1897.

Date de la réception.

BLANCHARD, Jules, I P ✿, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne........................... 5 juill. 1899.

BOINETTE, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc................. 3 mars 1903.

BRASSEUR, rue du Bourg, à Bar-le-Duc....... 6 janv. 1904.

*BUSSELOT, Charles, ✱, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc........... 1er mars 1893.

BUVIGNIER-CLOUET (Mlle Madeleine), rue Saint-Maure, 11, à Verdun........................ 5 juin 1889.

CAPITAIN, O ✱, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.................................. 2 sept. 1885.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris....................................... 6 juill. 1881.

CHANUDET, directeur de l'École supérieure de Vaucouleurs............................. oct. 1904.

CHAPELIER (l'abbé), curé-doyen de Mirecourt (Vosges)................................. 7 avr. 1886.

CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson, 4 déc. 1895.

*CHARDIN, ✱, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.......................... 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne)................................... 4 juill. 1883.

CHAVANNE, Maurice, capitaine au 12e chasseurs à cheval, place du Collège, 2, à Saint-Mihiel.... 2 sept. 1896.

*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy.......... 3 févr. 1886.

*CHÉVELLE, Casimir, I P ✿, juge de paix, à Vaucouleurs................................... 5 janv. 1886.

CHOLLET (l'abbé), licencié ès-lettres, curé de Laheycourt................................ 6 mars 1901.

CIMOCHOWSKI, Albert, ✱, I P ✿, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.......................... 4 avr. 1883.

CLANCHÉ (l'abbé), curé de Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle)........................ 6 mai 1903.

	Date de la réception.
Collard (le général), O ✳, commandant l'artillerie du 6e corps, à Châlons	5 juin 1901.
Collet, Lucien (l'abbé), École Fénelon, à Bar-le-Duc	3 nov. 1897.
Collot, Émile, conseiller municipal, à Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire	1er août 1900.
Collot (Mme veuve Émile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts	8 nov. 1899.
Colson, instituteur à Neuvilly, par Clermont-en-Argonne	6 sept. 1899.
Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc	3 juin 1896.
Daval, Jules, I P ✿, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)	3 janv. 1890.
Denizet, Albert, instituteur communal, à Clamanges, par Vertus (Marne)	2 sept. 1881.
Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
Didier, Henry, 37, rue Saint-Pierre, à Verdun	3 avr. 1902.
Domangé (J.), directeur d'imprimerie, 9, place Exelmans, à Bar-le-Duc	1er mai 1901.
Dommartin, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun	5 févr. 1902.
Dumast (René de), 6, rue de Guise, à Nancy	7 août 1901.
Duval, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy	3 janv. 1877.
Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt	5 mars 1879.
°Fenaux, Charles, juge, à Laon (Aisne)	7 nov. 1898.
François, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois	3 nov. 1897.
Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 54, à Bar-le-Duc, et Avenue de l'Observatoire, 22, à Paris.	6 mai 1896.
Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, à Paris	1er août 1894.
Froussard, Victor, ✳, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne).	6 août 1885.

Date de la réception.

Géhin (Mlle), directrice de l'école normale de Bar-le-Duc.. 6 janv. 1904.

Génin, curé de Nant-le-Petit, par Ligny-en-Barrois.. 1er juin 1887.

Georges-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 101, à Paris........ 5 févr. 1889.

Georges (Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun.. 6 juin 1883.

°Germain, Léon, I P ✻, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Héré, 26, à Nancy. 6 juin 1897.

Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse).. 9 nov. 1887.

Gillant, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).. 4 août 1884.

Goblet, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc.. 6 janv. 1904.

Godfroy, chef de division honoraire à la préfecture, place Reggio.. 6 janv. 1904.

Grillet, Gaston, licencié ès-lettres, rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique, 188, avenue du Maine, à Paris, 14e...... 6 sept. 1899.

Groffe, E., huissier à Montfaucon (Meuse).... 5 nov. 1902.

Guillaume, J., chef de section à la Cie de l'Est, à Charleville.. 6 janv. 1904.

Guyot, Ch., ✻, I P ✻, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'école nationale des eaux et forêts, rue Girardet, 12, à Nancy. 5 mai 1886.

Hautoy (comte du), route de Doullens, 69, à Amiens.. 2 juill. 1884.

Hébert, Marcel, professeur à l'Université libre, rue de Ligne, 32, à Bruxelles................ 5 nov. 1884.

Hébert, Charles, chanoine prébendé de la Cathédrale, 3, rue des Prêtres, à Verdun (Meuse).. 5 oct. 1892.

Henrion, Alexandre, I P ✻, ✻, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).. 7 juill. 1880.

Henry, Ernest, 30, faubourg du Mesnil, à Sedan. 5 déc. 1900.

Date de la réception.

Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)........................... 5 juill. 1882.

Houzelle, A ✿, instituteur, à Montmédy...... 5 janv. 1887.

Houzelot (l'abbé), curé-doyen d'Ancerville (Meuse)................................ 8 nov. 1899.

Huard (l'abbé), directeur au Grand-Séminaire de Verdun .... 4 déc. 1901.

Huber, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 24, rue Beaubourg, à Paris........................ 4 déc. 1889.

Jacquinot-Boulanger, Charles, C ✻, C ✻, docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)........ 4 mars 1896.

Jacquot, Albert, ✻, I P ✿, ✻, correspondant du comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy................................ 1er févr. 1888.

Jéhet, Louis-Auguste, curé-doyen de Vigneulles (Meuse)................................ 5 juin 1895.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse)................................ 1er août 1871.

Joyeux, F.-P., directeur de l'Enregistrement, 5, place du Château, à Bar-le-Duc............. 3 juin 1903.

Joyeux, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse). 5 nov. 1902.

Joyeux, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse)... 2 août 1899.

Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine... 9 mai 1899.

Lacour, curé-doyen de Pierrefitte (Meuse)..... 2 juin 1880.

Landmann (l'abbé), A ✿, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc................................ 7 août 1872.

Larcher, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris................... 5 avr. 1899.

*Laurens, Léon, avocat, à Saint Mihiel........ 6 juin 1894.

Léchaudel, I P ✿, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc............................ 6 janv. 1904.

	Date de la réception.
Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse)	6 déc. 1876.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy	5 oct. 1892.
Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Vitry-le-François	8 janv. 1896.
Legrand, curé de Jouy-sous-les-Côtes	4 sept. 1889.
Lehuraux, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse)	2 déc. 1891.
Lejet (l'abbé), curé-doyen de Varennes (Meuse).	4 avr. 1900.
Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc.	8 janv. 1896.
Lemoine, A ✿, directeur de l'école publique de la ville-haute, à Verdun	7 nov. 1883.
L'Escale (de), Eugène, A ✿, O ✻, 40, rue Blanche, à Paris	7 janv. 1885.
°L'Escale (de), Louis, vérificateur des Douanes à Paris, 1, rue Daval, à Montmorency (S.-et-O.).	7 nov. 1900.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse)	5 avr. 1882.
L'Huillier, ✻, chef de bataillon, commandant l'école de tir du camp du Ruchard (Indre-et-Loire)	1er oct. 1902.
Lombard, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)	7 mars 1894.
Madelin, Émile-Marie-Louis, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École Française de Rome, 107, rue Mozart, à Paris	6 nov. 1895.
Marichal, Paul, I P ✿, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 15, avenue de Paris, à Créteil (Seine)	6 nov. 1889.
°Martin, Alexandre, I P ✿, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, 17, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc	6 oct. 1897.
Martin, Georges, rue Rousseau, 67, à Bar-le-Duc.	6 juillet 1900.

	Date de la réception.
MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)...	3 nov. 1897.
MAUJEAN (l'abbé), à Salmagne (Meuse)........	4 mars 1896.
MAURE, Marcel, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy	4 avr. 1900.
MENGIN, Henri, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, président de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas, à Nancy.............	3 févr. 1886.
MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse)	1er avr. 1896.
MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..	fondateur.
MIGNIEN, Edmond, A ✿, notaire à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)......................	7 mars 1888.
MOREAU, Adolphe, 8, rue Bobierre, à Bourg-la-Reine (Seine)............................	oct. 1903.
MOREAU, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse).................................	4 déc. 1895.
MOREL, Émile (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..................................	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ✿, archéologue, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..................................	8 nov. 1871.
MORLAINCOURT (DE), lieutenant-colonel du 4e Régiment d'artillerie, à Héricourt (Haute-Saône).................................	oct. 1903.
*MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc....................	8 janv. 1874.
MUNEREL, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte de), à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse)............	6 juin 1897.
NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)................	2 oct. 1895.
PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue Alexandre-Leleu, 31, à Lille..................................	7 janv. 1874.

	Date de la réception.
PERSENOT, Raymond (l'abbé), aumônier du pensionnat de la Croix, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
PESCHART D'AMBLY, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)	7 nov. 1900.
PHASMANN, conseiller général et maire de Saint-Mihiel	6 janv. 1904.
PIERROT, Alfred, maire de Montmédy	7 avr. 1897.
PINOT, trésorier-payeur général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
PIONNIER, Louis, professeur d'histoire au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun	1er juin 1898.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun	4 juin 1873.
°POINCARÉ, Antoni, ✻, A ✿, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue de Babylone, 10, à Paris	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, G ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, ancien ministre, rue des Mathurins, 32, à Paris	5 nov. 1894.
POINCARÉ, Lucien, ✻, I P ✿, agrégé de l'Université, inspecteur général de l'Université, à Paris, rue de Rennes, 130	5 déc. 1888.
PORIQUET, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.	5 févr. 1896.
PRIANT, instituteur, à Heippes, par Souilly	6 avr. 1904.
PRUD'HOMME, ✻, professeur départemental d'agriculture, à Commercy	3 mai 1893.
QUINTARD, Léopold, A ✿, président de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy	2 juill. 1884.
REGNAULT, Louis, ancien notaire, à Commercy.	5 juin 1901.
RENARD, Gabriel (l'abbé), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, à Verdun	7 juin 1893.
ROBERT (Edm. DES), faubourg Saint-Georges, 3, à Nancy	5 nov. 1902.

	Date de la réception.
ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132	7 févr. 1894.
ROBINET DE CLÉRY, C ✱, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris	7 févr. 1900.
ROUSSEAUX, instituteur, à Dieue	1er août 1900.
•ROYER, Charles, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc	3 avr. 1878.
SADOUL, Louis, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Nancy	7 sept. 1898.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 26, à Nancy	6 mai 1885.
SAINTIGNON, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875
SCHAUDEL, Louis, A 🙰, receveur principal des Douanes, place du Palais de justice, à Chambéry (Savoie)	5 janv. 1887.
SLINGSBY, Henri, licencié en droit, conseiller de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle.	7 févr. 1900.
SIMON, Théodore, ✱, conseiller général, à Ligny-en-Barrois	4 déc. 1896.
THEURIET, André, O ✱, I P 🙰, de l'Académie française, à Bourg-la-Reine (Seine)	4 oct. 1871.
TOUSSAINT, Oscar, A 🙰, ✱, conservateur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc	9 mai 1894.
VARIN-BERNIER, ✱, A 🙰, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
VIARD, A 🙰, ancien président du Tribunal de Commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	4 mai 1892.
WEISS, A 🙰, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)	10 janv. 1894.

	Date de la réception.
WIENER, Lucien, I P ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy.	3 oct. 1883.
YUNG, Alfred, I P ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc.	6 avr. 1870.
*ZANETTI, peintre-décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse.	5 août 1886.



SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

en correspondance

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les Sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**).
8. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Revue d'Ardenne et d'Argonne, à Sedan (**Ardennes**), 1902, 1903.
10. Société académique de Troyes (**Aube**). — *Mémoires*, t. LVI, 1902.
11. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**). — *Mémoires*, t. XVIII, 1902.
12. Académie de Caen (**Calvados**). — *Mémoires*, 1902.
13. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**). — *Revue*, 1903.
14. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**). — *Mémoires*, t. XXV, 1903.
15. Société archéologique de Constantine (**Constantine**). — 35e vol., 1903 (Souvenir du Cinquantenaire).

16. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**) (4), t. VIII, 1901-1902.
17. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**), 1902.
18. Société d'Émulation de Montbéliard (**Doubs**). — *Mémoires*, t. XXVIII et XXIX, 1900-1901.
19. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**), 1900, t. XXIV et XXV, 1901-1902.
20. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
21. Société Linnéenne de Bordeaux (**Gironde**), Actes, t. LVII, 1902.
22. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
23. Académie des Sciences et lettres de Montpellier (**Hérault**).
24. Société d'Études des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**), t. XXXI, 1902.
25. Société académique de Béziers (**Hérault**).
26. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**). — *Bulletin*, t. XV, 1902.
27. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**), t. XXXII, 1902.
28. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**). Annales (8), t. III, 1902.
29. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. XLIII, 1902, t. XLIV, 1903.
30. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. II, 1902, t. III, 1903. Vol. I à X.
31. Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
32. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**). — *Mémoires*, t. V, 1902.
33. Académie de Reims (**Marne**). — *Travaux*, t. CX, CXI et CXII, 1902-1903.
34. Société industrielle de Reims (**Marne**). — *Bulletin*, 1902, n. 90.
35. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**). — *Mémoires* (2), V, 1901-1902.
36. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**). — *Mémoires*, t. XXI, 1902.
37. Société Historique et Archéologique de Langres (**Haute-Marne**). — *Bulletin*, n°s 65, 66, 67, 1902-1903, 66, 1903. — *Mémoires*, 1902.

38. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Hte-Marne**).
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, 1902-1903.
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, t. LI, 1901.
41. Société de Géographie de l'Est, à Nancy (rue des Tiercelins, 24) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 1902 et 1903.
42. Société Lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 1903.
43. Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est (M. Edmond Bour, rédacteur), 127, rue Saint-Dizier, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1903.
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1903.
45. Société Philomathique de Verdun (**Meuse**). — *Bulletin*, 1900.
46. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**), t. XIV, 1902.
47. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
48. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**), 1903.
49. Commission Historique du Nord, à Lille (**Nord**), t. XXV, 1901.
50. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**). — *Mémoires*, t. XVIII, 1902.
51. Société Archéologique de Beauvais (**Oise**).
52. Comité Archéologique de Senlis (**Oise**), t. V, 1902.
53. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**). — *Mém.*, XVIII-XXI, 1896-1901, *Bull.* V, 1891-1899.
54. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**), t. XLIV, 1903.
55. Société Belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**). — *Bulletin*, n° 22, 1903.
56. Académie de Lyon (**Rhône**). — *Mémoires*, 3e s., t. VI, 1901.
57. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**). — *Bulletin*, 1901.
58. Société d'Histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
59. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**). — *Mémoires* (7), t. I, 1900; *Bulletin*, 1901; *Mettensia*, IV.
60. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**). — *Procès-verbaux*, 1902.

61. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (**Seine**). — *Annales*, 1903.
62. Notes d'Art et Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean, M. André Girodie, secrétaire, 45, rue du Ranelagh, à Paris, 16e arr. (**Seine**), 1903.
63. Revue Héraldique, 8, rue Daumier, à Paris, 17e arr. (**Seine**), 1902.
64. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (**Seine**), t. IV, n° 30 (Les Cavernes du Lot-et-Garonne, par E. Malbec); n° 31, 1902, t. V, n° 32, 33, 1904.
65. *Magasin pittoresque* (M. E. Beauguitte, rédacteur en chef, 9, rue du Pont-aux-Choux), à Paris, 3e arr. (**Seine**), t. 68, 69 et 70, 1903.
66. *Ornis*. Bulletin du Comité Ornithologique international, à Paris (**Seine**), t. XLI, 1902.
67. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**). — *Revue de l'histoire de Versailles*, année 1902.
68. Société Académique d'Amiens (**Somme**), t. XLIX, 1902.
69. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**). — *Bulletin*, 1902 et 1903. *Mémoires*, t. XXXIV, 1903.
70. Société Académique du Var, à Toulon (**Var**), 70e année, 1902.
71. Société Littéraire et Scientifique d'Apt (**Vaucluse**).
72. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**). — *Bulletin*, t. IX, 1902.
73. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal (**Vosges**). — *Annales*, 79e année, 1903.
74. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**), t. XXVIII, 1902-1903.
75. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**). — *Bulletin*, 56e vol., 1902.
76. Société Archéologique de Sens (**Yonne**).

C. — Sociétés savantes étrangères.

77. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**), 1902, 1903.
78. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**). — *Mémoires*, 80e année, 1900.
79. Société d'Archéologie lorraine de Metz (**Alsace Lorraine**). — *Annuaire*, 19e année, 1901 ; 14e année, 1902.
80. Revue historique de Metz et de la Lorraine allemande (M. l'abbé Châtelain, à Vatimont, par Baudrecourt) (**Alsace-Lorraine**).

81. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg **(Alsace-Lorraine)**. — *Annuaire*, 19e année, 1903.
82. Museum d'Histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne **(Autriche)**. — *Annales*, du t. XI, 1896, au t. XVII, 1902.
83. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon **(Belgique)**, 54e année, 1900, *Annales*, t. XXXVII, 1902.
84. *Revue bénédictine* à Maredsous, Province de Namur **(Belgique)**, 1903.
85. Musée National de Rio-de-Janeiro **(Brésil)**. Archivos, vol. X et XI (1899-1901).
86. Institut Égyptien, au Caire **(Égypte)**. — *Bulletin*, 1901; *Mémoires*, t. IV.
87. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. **(États-Unis)**. — *Report*, 1901, 1902, 1903.
88. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. **(États-Unis)**. — *Publications*, 1902, 1903.
89. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York, U. S. A. **(États-Unis)**, 1900.
90. Société d'Histoire naturelle du Wisconsin, à Milwaukee, U. S. A. **(États-Unis)**, t. XX, 1902.
91. Académie des Sc. de St-Louis, U. S. A. **(États-Unis)**. — Vol. X, XI et XII.
92. Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg **(Luxembourg)**, t. 48, 49 et 51.
93. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (M. l'abbé Grob, curé à *Bivingen-Berchem*, secrétaire) **(Luxembourg)**. — Année 1903. — Martin Blum : Bibliographie luxembourgeoise, 1903.
94. Boletin mens. de Estadistica de la P. de Buenos-Aires **(République Argentine)**, 1902.
95. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg **(Russie)**.
96. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou **(Russie)**, 18 f.
97. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou **(Russie)**. — *Bulletin*, t. XV, 1901, 1902, 1903.
98. Université d'Upsala (Institut géologique de l') **(Suède)**.

D. — Bibliothèques françaises.

99. Bibliothèque Nationale, à Paris.
100. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

101. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
102. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
103. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
104. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc (Rattachée à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc).
105. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
106. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
107. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
108. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.





LISTE

des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1903 et déposés dans sa bibliothèque.

1° *Dons des auteurs.*

BACOURT (F. de). Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677), manuscrit d'Antoine Morel de Bar-le-Duc, in-8°, Evreux, 1903.

BEAUPRÉ (J.)... Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle, in-12, 1897.

— Les Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902, et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne en Meurthe-et-Moselle, in-8°, 1902.

— Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine, in-8°, 1902.

— Les résultats de l'excursion de Saint-Mihiel, in-8°, 1901.

— Note sur un établissement gallo-romain à Einvaux, in-8°, 1900.

— Compte rendu des fouilles de Serres, in-8°, 1902.

— L'emploi des roches cristallines aux temps préhistoriques, in-8°, 1900.

— Note sur le Rud-Mont, in-8°, 1901.

— Note sur une sépulture barbare à Rogéville, in-8°, 1900.

— Le Dr Bleicher, nécrologie et bibliographie, in-8°, 1901, voir aussi BLEICHER.

BERNARD (H.).. Une tête d'ange de l'école sammielloise (*extrait*), in-8°, Nancy, 1903.

Bigot (L.)..... Le pays Verdunois, in-8°, Verdun, 1903.

— Metz-la-Lorraine, récit de voyage, in-12, 1904.

Biguet (E.).... Damvillers et la Baronnie de Mureau, in-8°, Montmédy, 1903.

Bleicher....... Guide pour les recherches archéologiques dans l'est de la France (en collab. avec M.-J. Beaupré), in-12, 1896.

Boulanger (E.). Germination de l'Ascospore de la Truffe, in-4°, Paris, 1903.

Chevelle (C.).. Vente à Saint-Mihiel de la cave du commandeur de Marbotte, in-8°, 1903.

Hébert (M.)... La faillite du catholicisme despotique (*extrait*), Paris, 1903.

— Anonyme ou Polyonyme, 2e étude sur la personnalité divine, in-8°, Paris, 1903.

— La religion de la conscience humaine, in 8°, Bruxelles, 1903.

— Les derniers livres de l'abbé Loisy, in-8°, Bruxelles, 1903.

— Deux ouvrages de l'abbé Houtin, in-8°, Bruxelles, 1904.

Houzelle (F.).. De Margut à Thonne-le-Thil, in-8°, Montmédy, 1903.

Labourasse (H.). Ancien us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse (*extrait*), in-8°, Bar-le-Duc, 1903.

Laurent (A.)... Rapport au Conseil général de la Meuse sur le service sanitaire des animaux, in-8°, Bar-le-Duc, 1903.

Lefebvre (H.).. Les Sires de Pierrefort, de la Maison de Bar, in-8°, Nancy, 1903.

Lesort (A)..... La succession de Charles le Téméraire à Cambrai (1477-1482), in-8°, Paris, 1903.

— Lettres inédites de Louis XII, François Ier, Charles IX et Catherine de Médicis, in-8°, 1903.

Maxe-Werly (L.) L'iconographie de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, in-8°, Moutiers, 1903 (de la part de Mme L. Maxe-Werly).

Pange (de)..... Le pays de Jeanne d'Arc ; le fief et l'arrière-fief ; les Baudricourt, in-8°, Paris, 1903.

Poincaré (A.).. Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre, etc., in-8°, autogr. 1902.

Roserot (A.)... Titres de la maison de Rarécourt de la Vallée

de Pimodan vérifiés en 1766 par A. de Beaujon, in-4°, Paris, 1903.

SCHAUDEL (L.) . Le préhistorique en Savoie, in-8°, 1902.

— Avioth à travers l'histoire du Comté de Chiny et du Duché de Luxembourg, in-8°, Arlon, 1903.

THEVENOT (A.). Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille, in-8°, Arcis-sur-Aube, 1903.

WIENER (L.).... Recherches sur un portrait de Ch. Mellin et sur une statuette d'Eustache Pointu, Nancy, 1903.

2° *Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

Revue de l'histoire des religions, t. XLVI, XLVII, 1902; XLVIII, 1903.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1903.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes (1900), section des sciences, 1900.
Annales du Musée Guimet, t. XXX.
Bibliothèque de vulgarisation (Musée Guimet), t. XII et XIII.
Programme du Congrès de 1904.
Expéditions du *Travailleur* et du *Talisman* (Cirrhipèdes, Némertiens, Opistobranches, Holothiens), 1902.

MORET (A.)..... Du caractère religieux de la royauté pharaonique (Bibl. d'Études du Musée Guimet), 1902.

LASTEYRIE (R. de) Bibliogr. des trav. hist. et archéol. des soc. sav., t. IV, 1902-1903.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, 1903.
Bulletin des sciences économiques et sociales, 1902.
Bulletin historique et philologique, 1901.
Congrès des sociétés savantes, 1903.
Compte rendu du Congrès de Nancy (Section des sciences), 1901.
Biblioth. d'Archéol. africaine, 1902.
Liste des Membres du Comité des Trav. hist. et sc., 1902.



TABLE DES MATIÈRES

Pages.

EXTRAITS DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX ET BULLETIN MENSUEL pour l'année 1903........................ I

MÉMOIRES

P. C. : Le Château de Bourlémont...................... 3

ALFRED PIERROT : L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution.................................... 15

LISTE des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc au 1er mars 1905.................... 207

COMPOSITION du Bureau en 1905......................... 209

SOCIÉTÉS SAVANTES et Établissements en correspondance avec la Société................................... 224

LISTE des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1903 et déposés dans sa bibliothèque...................... 230

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

